
3 1761 07836647 3

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/pierreviretdapr00vire

I (75)

PIERRE VIRET

D'APRÈS LUI-MÊME



PIERRE VIRET

d'après les *Icones* de Théodore de Bèze.

PIERRE VIRET

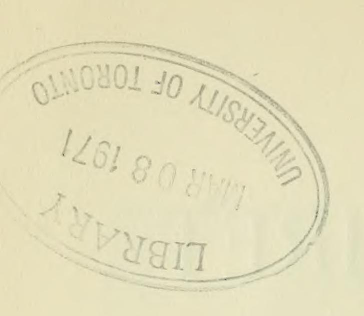
D'APRÈS LUI-MÊME

Pages extraites des œuvres du Réformateur
à l'occasion du quatrième centenaire de sa naissance.
Publiées sous les auspices
de la Société vaudoise de théologie
par

CHARLES SCHNETZLER, HENRI VUILLEUMIER
et ALFRED SCHRŒDER
avec la collaboration
d'*Eugène Choisy* et de *Philippe Godet*.



LAUSANNE
GEORGES BRIDEL & Cie ÉDITEURS
1911



BX
9439
V57A4

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A. LAUSANNE.

AVANT-PROPOS

Nous possédons depuis plus ou moins longtemps, sur la vie et les œuvres de Pierre Viret, des travaux d'une réelle et durable valeur. La présente année, qui est celle du quatre centième anniversaire de sa naissance, a vu ou verra[1] paraître de nouveaux récits biographiques de dimensions diverses, d'un caractère plus érudit les uns, d'autres plus populaires. Ce qui nous manquait jusqu'ici, c'est un ouvrage faisant connaître *Viret d'après Viret lui-même.* Et pourtant, n'est-ce pas à tout prendre la meilleure manière de faire revivre un homme du passé que de le laisser se peindre et se révéler par ses propres écrits ?

On ne lit plus guère Viret aujourd'hui. Il y a à cela différentes raisons. Une des principales est que ses ouvrages, si répandus de son temps, si avidement lus jusqu'à la fin du XVI[e] siècle, sont devenus de nos jours une rareté. Aucune bibliothèque, en Suisse ni ailleurs, n'en possède la collection complète.

La Société vaudoise de théologie a cru rendre aux lecteurs cultivés un service dont ils lui sauraient gré, en éditant un choix de morceaux tirés de ces œuvres si difficilement accessibles. Elle a confié la préparation du volume projeté à quelques hommes versés dans la connaissance de l'histoire de la Réformation en Suisse romande et de celle du réformateur en particulier.

Cette commission de rédaction a renoncé dès l'abord à l'idée de former un recueil d'*Œuvres choisies* dans

le genre de celui que la Compagnie des Pasteurs de Genève a publié naguère de Jean Calvin. Les ouvrages de Viret, par leur étendue et le caractère habituel de leur composition, ne se prêtent pas à une entreprise de ce genre. De ses opuscules même, aucun ne pouvait se réimprimer tel quel. Pour donner de son œuvre religieuse et littéraire une idée aussi exacte et complète que possible, il a paru préférable de détacher de ses ouvrages un nombre plus ou moins considérable de *fragments* propres à le faire connaître sous différents aspects. Ces extraits sont rangés dans l'ordre que voici :

En tête on a placé, sous le titre de *Fragments autobiographiques*, divers passages où le réformateur vient à parler de lui-même, où il évoque des souvenirs personnels d'enfance et de jeunesse, rapporte des expériences ou des observations faites, en divers temps et divers lieux, au cours de sa carrière active. Ces fragments sont reliés les uns aux autres au moyen d'une esquisse sommaire des principales phases de sa vie.

Le complément indispensable de cette autobiographie, nécessairement inégale autant que fragmentaire, était un *choix de lettres*, suivant, lui aussi, le fil chronologique. Ces lettres ne sont pas inédites, mais de beaucoup le plus grand nombre ont dû être traduites du latin. Quelques-unes avaient déjà été utilisées par les historiens de la Réformation et les biographes de Viret, mais la plupart sont restées jusqu'à présent inconnues du grand public. Une quarantaine d'entre elles paraissent ici pour la première fois en français, les unes *in extenso,* d'autres en extraits plus ou moins étendus.

Dans les morceaux dont se composent les trois autres groupes, Viret parle successivement en qualité de *pasteur* et de *prédicateur,* — de *polémiste* et de *sati-*

rique, — de *théologien* et de *moraliste*. En cette dernière partie, on le verra tour à tour aborder quelques sujets importants de dogmatique et d'apologétique et diverses questions morales et sociales. En suivant cet ordre de matières, on espère avoir mis le lecteur en mesure de se familiariser avec l'œuvre littéraire de Viret par ses côtés les plus importants et les plus caractéristiques.

Afin de rendre à chacun des collaborateurs ce qui lui revient, disons que le choix et la transcription des fragments autobiographiques et de la plupart des morceaux réunis dans les trois dernières parties du volume sont l'œuvre de M. *Charles Schnetzler,* pasteur à Cormoret dans le Jura bernois, l'un des auteurs (avec M. Jean Barnaud, pasteur à Clairac), de la bibliographie la plus complète que l'on ait sur Pierre Viret. Son travail, dont chacun saura apprécier la difficulté et le mérite, a été obligeamment complété par MM. les professeurs *Eugène Choisy,* de Genève, et *Philippe Godet,* de Neuchâtel.

Le premier y a contribué pour sa part en tirant d'un manuscrit de la Bibliothèque publique de Genève, pour l'insérer au présent recueil, un *sermon* prêché dans cette ville par le pasteur de Lausanne. C'est l'unique échantillon que nous possédions jusqu'à ce jour de la prédication de Viret, celui-ci n'ayant publié de son vivant aucun de ses innombrables sermons. A M. Philippe Godet, dont chacun connaît le charmant volume consacré il y a quelque vingt ans à la mémoire du réformateur romand, nous sommes redevables d'un choix de „ Propos de Tobie ", joint aux morceaux polémiques et satiriques de notre auteur.

Le signataire de cet avant-propos est seul responsable du choix des lettres ainsi que de la rédaction des sommaires et notes historiques qui leur servent de commentaire. M. le professeur *Alfred Schrœder* a

bien voulu partager avec lui le soin de les traduire de latin en français.

Dans le but de faciliter la lecture des textes originaux du XVI[e] siècle, l'orthographe en a été rajeunie et la ponctuation régularisée. Pour la même raison on a cru bien faire en multipliant les alinéas, dont les auteurs et imprimeurs de ce temps-là faisaient un emploi décidément trop parcimonieux. Lorsqu'un mot archaïque ou une tournure insolite a paru exiger une explication, celle-ci a été mise *entre parenthèses* et imprimée en *italique*. (Les mots entre parenthèses mais en caractère ordinaire font partie du texte original.) Çà et là des mots ont été ajoutés *entre crochets* pour compléter la phrase ou en éclaircir le sens.

Au lecteur de juger si les auteurs de ce recueil se sont acquittés avec succès de la belle tâche dont on leur a fait l'honneur de les charger. Ils n'ont eu d'autre désir que de travailler pour leur faible part à faire mieux connaître et apprécier l'œuvre de l'humble, fidèle et courageux ministre de Jésus-Christ qu'a été Pierre Viret, et, par là-même, de contribuer à la gloire de Celui à qui il voulait que toute gloire fût rendue.

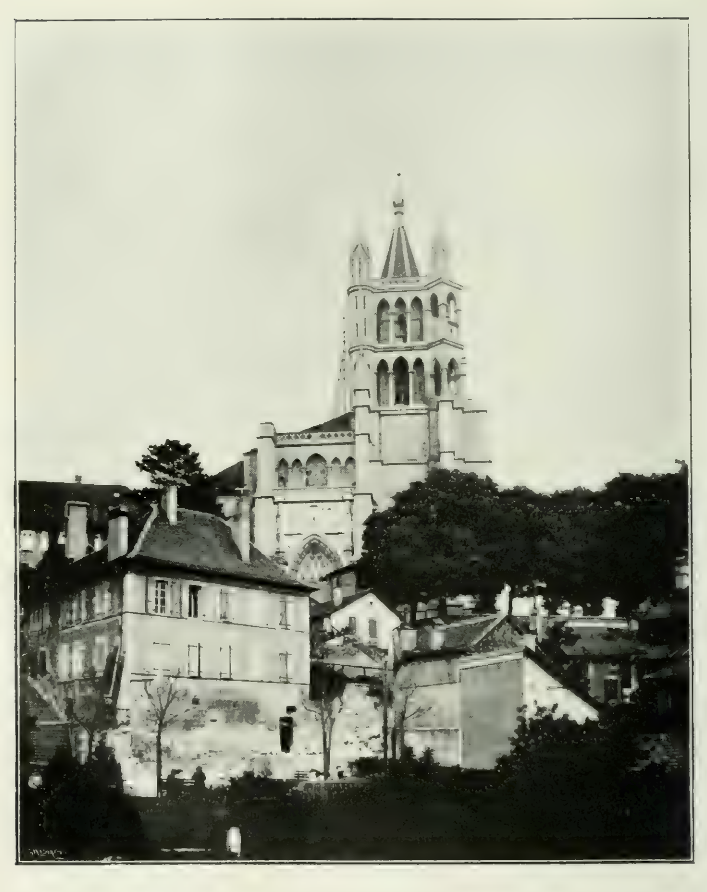
Pour la Commission de rédaction :

H. VUILLEUMIER.

La Société vaudoise de théologie est heureuse de rendre un hommage public de reconnaissance aux historiens érudits qui lui ont permis d'élever ce modeste monument littéraire à la mémoire du réformateur du Pays de Vaud.

FERNAND BARTH, *président.*





Cliché Vionnet.

Cathédrale de Lausanne et ancienne cure de Viret.



Cliché Duperret

EGLISE DE SAINT-FRANÇOIS A LAUSANNE.

FRAGMENTS AUTOBIOGRAPHIQUES

Fragments autobiographiques

recueillis et annotés par Ch. S.

Pierre Viret naquit à Orbe, dans le cours de l'année 1511. Aucune indication précise sur la date de sa naissance ne nous est parvenue. C'est parce que nous savons qu'il est décédé en Béarn, au commencement d'avril 1571, à l'âge de 60 ans, que, par voie régressive, nous pouvons fixer pour sa naissance la date de 1511. Dans une épître à sa ville natale, datée de Lausanne, 11 mai 1551, Viret s'exprime ainsi :

S'il y a point d'hommes sur la terre auxquels je sois tenu et obligé, c'est à vous, et ceci pour beaucoup de causes. Car pour le premier j'y suis obligé, non seulement par l'obligation commune que tous les hommes ont naturellement les uns envers les autres, mais par cette étroite obligation de nature, qui oblige par droit naturel un chacun à son propre pays plus qu'à soi-même. Car si je suis detteur (*débiteur*) aux hommes inconnus, voire à mes ennemis mêmes, combien le suis-je plus à mon pays, à ma nation, à ma maison, à ma propre chair et à mon propre sang! D'autre part j'y suis aussi grandement obligé à cause que votre Eglise est la première en laquelle Dieu s'est premièrement voulu servir de mon ministère déjà dès ma jeunesse, et de laquelle j'ai été premier Ministre que de nulle autre [1], quand elle était encore au temps de sa naissance par la réformation de l'Evangile. Voilà donc deux liens qui me lient et m'obligent tellement à

[1] C'est-à-dire : j'ai été ministre avant de l'être d'aucune autre.

vous que, quand je serais aux derniers fins (*extrémités*) de la terre, je ne pourrais non plus être sans avoir soin et mémoire de vous que de moi-même. Car je ne puis vous oublier sans m'oublier moi-même.

Viret fait de brèves allusions à ses parents et à son frère aîné, très rapproché de lui par l'âge. Sa mère était fort stricte dans ses observances religieuses :

Elle préparait, dit-il, « un potage pour elle et pour deux petits frères que nous étions[1], qui n'avions guère plus de douze ou treize ans, sans nous mettre ni huile ni beurre, à cause qu'elle nous faisait jeûner avec elle en pain et en eau, et s'il y eût quelque graisse en la soupe le jeûne n'eût pas été parfait. » (Disput. chrest., 1544, I, p. 130).

Parlant de ses parents, il dit :

J'aurais bien grande occasion de rendre grâces à ce bon Dieu, de ce qu'il lui a plu [de] se servir de mon ministère pour amener mon père[2] et ma mère à la connaissance du Fils de Dieu par la prédication de l'Evangile, et qu'il a voulu que j'aie été témoin de la profession chrétienne laquelle ils en ont faite, tant en leur vie qu'en leur mort. (Du vray ministère de la vraye Église de Jésus-Christ. Préface au conseil et peuple de Payerne.)

Dans son *Office des morts*, 1552, p. 71, un souvenir d'enfance lui revient :

Les cloches parlent tout langage et tel qu'il plaît à l'auditeur. Et quelque son qu'elles aient, elles disent ce que l'auditeur a en sa fantaisie, comme un chacun le peut connaître par expérience et moi-même en peux rendre témoignage. Car quand j'étais jeune enfant et j'oyais sonner la cloche pour aller à l'école, il me semble qu'elle disait ce qu'on m'avait mis

[1] Ce frère s'appelait Antoine. Il eut encore un frère plus jeune, du nom de Jean.

[2] Son père était Guillaume Viret, „ cousturier et retondeur de drap ".

en tête : « pain perdu, tu seras battu », et étais tout ébahi qu'elle avait dit vrai.

Ailleurs, il se loue beaucoup d'un de ses maîtres d'école à Orbe, Marc Romain :

Il a commencé à nous retirer en notre jeune âge de la barbarie et sophisterie et nous a non seulement instruits ès bonnes lettres, quant aux lettres humaines, mais aussi a été le premier qui nous a donné le goût de l'Évangile et nous a incités à y étudier et le suivre. (Métam. chrest., 1561, p. 496.)

Dans ses dialogues satiriques (*Disputat. chrest.,* I, p. 100), faisant allusion aux prétendues plaintes des damnés qu'on entend près de certaines montagnes et à l'entrée des régions infernales, il parle du Puits de St-Patrix, en Ecosse, de cette manière-ci :

Thomas. — N'as-tu jamais ouï parler du voyage et du Puits St-Patrix ? Ne te souvient-il point des livres que nous en avions à l'école, du temps que nous étions petits enfants ?

Hilaire. — Tu me réduis maintenant en mémoire les contes de ma grand'mère. N'étions-nous pas bien heureux en ce temps que nous avions tels livres entre les mains, au lieu de quelque bon auteur et de la Bible et des saintes Écritures ? Si nous considérons bien l'infélicité et misère de ce temps-là, et la barbarie et ignorance, et de Dieu et de toutes bonnes disciplines, qui pour lors occupait la terre, et la comparions avec la miséricorde que maintenant Dieu nous fait, nous aurions bien occasion de lui en rendre grâces. Penses-[tu] que ce livre auquel est décrit le voyage de St-Patrix et autres semblables, pleins de fables encore plus sottes et plus lourdes, étaient fort propres pour donner quelque bonne doctrine aux enfants et qu'un Nouveau Testament ne leur eût été meilleur entre les mains ?

Destiné à la prêtrise, il se rendit à Paris, où il fréquenta le collège de Montaigu, dirigé alors par Jean Majoris, l'Ecossais. Ce collège était connu par sa grande sévérité. C'est là qu'Erasme, Calvin et bien d'autres hommes marquants de l'époque avaient

fait une partie de leurs études. A l'Université de Paris, Viret entendit aussi les leçons de Pierre Rosset, le poète de Savoie, qui exerçait sa verve aux dépens des chanoines (*Disput. chrest.*, I, p. 204). Il acquit à Paris une érudition très remarquable et dut à ses études sa vaste connaissance de l'antiquité classique, mais il souffrit aussi beaucoup de la superstition et de l'idolâtrie qui régnaient dans les milieux universitaires de Paris :

Sans aller à Rome prenons cette grande université de Paris qui est appelée de plusieurs la fontaine et la mère de science, et tout le reste de la ville. Ne pourrait-on pas bien dire le semblable d'icelle [ce] qui a jadis été dit de Rome, c'est assavoir qu'il y a deux sortes de peuples, l'un fait d'hommes et l'autre d'idoles ? Mais combien y a-t-il de gros clabaux et de gros lourdaux et maraux d'écoliers qui ne vivent presque d'autre chose que d'aller voler tous les soirs devant les idoles qui sont devant les maisons ? Combien de luminaires y brûle-t-on toutes les nuits pour les honorer ? Pour le moins cela s'y faisait du temps que j'y demeurais.

Comme Calvin, Viret est très sobre quand il parle de la crise intérieure qui l'a amené à quitter la religion de ses pères pour le rattacher à la foi nouvelle, mais sa réserve même montre fort bien l'intensité de la lutte :

Combien que je ne sache pas beaucoup et n'aie guère vu, toutefois je ne peux nier que le Seigneur, qui par sa grâce et miséricorde m'a retiré de ces troubles et angoisses et des ténèbres à la connaissance de vérité, ne m'ait aussi fait expérimenter beaucoup de choses desquelles je puis servir à mes pauvres frères. Lesquels je ne puis mépriser sans leur faire injure et montrer que j'ai mis en oubli la condition en laquelle j'ai été et que je suis ingrat envers la bonté de Dieu, qui tantôt de ma jeunesse, étant encore aux écoles, m'a retiré de ce labyrinthe d'erreur avant que j'aie été plongé plus profond en cette Babylone de l'Antechrist et reçu la marque de la Bête. Toutefois, nonobstant qu'il n'a pas plu à Dieu que ce caractère et signe ait été imprimé en mon front (auquel néan-

moins je me préparais, cuidant (*croyant*) que ce fût la droite voie de salut, si le Seigneur n'eût eu pitié de moi, qui m'a appelé à une meilleure vocation) — si ne puis-je pas pourtant nier que je n'aie été assez profond en cette Babylone, aussi bien que les autres. Si je n'ai pas été des grands gouverneurs et des principaux bourgeois et citoyens d'icelle, si ai-je été des jettons (*rejetons*), préparés pour y produire les fruits de confusion comme les autres, et d'autant plus que de ma nature j'étais plus adonné à religion, laquelle toutefois j'ignorais, suivant au lieu d'icelle toute superstition. Parquoi (*c'est pourquoi*) depuis que le Seigneur m'en a mis hors, je ne puis encore oublier ceux qui y sont détenus. (Disputations chrest., I. Préface, p. 9 et sq.)

* * *

On sait que depuis le moment où Farel l'eut adjuré de devenir „ prédicant " de l'Evangile à Orbe et qu'il y eut prêché son premier sermon „ en un jour de mai 1531 ", au dire du banneret Pierrefleur, Viret évangélisa aussi Grandson et Payerne. Il s'adresse ainsi aux Payernois, dans la préface qui introduit son livre : *Du vrai ministère de la vraie Eglise de Jésus-Christ* :

Vous êtes du nombre de ceux-là lesquels je puis mettre des premiers rangs pour témoins fidèles de ce que je dis. Il m'a semblé que j'étais encore obligé à vous davantage qu'à plusieurs autres, outre l'obligation commune que j'ai déjà envers vous, à cause du pays et de la nation. Car vous savez quels assauts et quels combats nous avons soutenus par ensemble, pas par notre force et vertu, mais de Dieu qui nous a toujours assistés.

Faisant allusion, au cours de la dispute de Lausanne (1536), à l'agression criminelle dont il fut l'objet à Payerne par un prêtre qui le frappa par derrière, il s'exprime ainsi :

« Nous aimerions beaucoup mieux que vous parlassiez publiquement à nous et nous dissiez tout ce que vous voudriez, que dire mal de nous par derrière et ce que vous n'ose-

riez et ne pourriez maintenir, que de nous attendre sur les champs pour nous tuer, de quoi nous en portons le témoignage sur notre dos, ou de nous faire empoisonner comme l'avons expérimenté [1]. (Hist. de la réformation de la Suisse, par Abraham Ruchat, Genève 1728. T. VI, p. 304.).

Dans la préface citée plus haut, Viret s'exprime sans ambages à ce sujet :

Quant à moi vous savez quel témoignage et quelle enseigne de mon ministère je porte encore en mon corps et combien Dieu m'a assisté en ce grand danger de mort duquel il m'a retiré, du glaive de ceux qui pour lors étaient de mes ennemis et puis, par la grâce de Dieu, sont devenus amis et domestiques en la maison de Dieu avec nous.

Après Payerne, il résida encore à Neuchâtel, puis à Genève, où il fut le compagnon d'œuvre de Farel. Revenu à Neuchâtel vers la fin de 1535, il y demeura jusqu'au printemps de 1536, moment où il fut rappelé par les Genevois. Dans la préface aux „ Actes des vrais successeurs de Jésus-Christ ", rédigée le 1er juillet 1554, il parle ainsi aux quatre ministraux et Conseil de Neuchâtel :

Ayant mené cet œuvre à chef, il m'a semblé que j'avais beaucoup de raisons et fort justes pour le dédier à vous, mes honorés Seigneurs. Car pour le premier, puisqu'il a plu à notre bon Dieu et Père, auquel je sers au ministère de l'Evangile de son fils Jésus-Christ notre Seigneur, que j'ai été ordonné ministre, quasi en ma première jeunesse, en votre Eglise pour édifier sur le fondement que notre Seigneur y avait déjà mis par le ministère de ce bon et loyal serviteur de Dieu, Maître Guillaume Farel, votre premier et ancien pasteur et qui encore aujourd'hui poursuit entre vous l'œuvre que le Seigneur a commencé par lui ; j'ai estimé appartenir à mon office de vous déclarer par ce témoignage que, non obstant

[1] Allusion à la tentative d'empoisonnement dont il fut victime à Genève en 1535.

que le Seigneur auquel je sers m'a depuis appelé ailleurs pour s'y servir de moi en ce même ministère, je ne laisse toutefois d'avoir toujours et soin et souvenance de vous, comme si j'étais encore présent de corps avec vous, vous servant de mon ministère, comme je l'ai fait par le passé. Et quand je ferais autrement, je me montrerais trop nonchalant et ingrat envers Dieu et envers vous, vu la grande conjonction par laquelle Dieu nous a conjoints ensemble par le lien de son Saint-Esprit et la grande amitié que vous m'avez toujours portée et l'humanité de laquelle vous avez toujours usé envers moi, déclarant envers le serviteur l'amour et l'affection que vous portez au maître auquel je sers et à la doctrine, qui par nous vous a été proposée en son nom. Mais en quelle conscience pourrais-je vivre sans soin et perpétuelle souvenance de vous et de votre Eglise, vu que, de votre grâce, vous faites encore aujourd'hui cet honneur à mon ministère que vous me tenez ni plus ni moins qu'un de vos ministres, comme si, demeurant ailleurs, je fusse néanmoins toujours vôtre, comme vous le m'avez souventefois dit?

D'autre part, la matière que je traite en cet œuvre lequel je vous présente ne me semble pas mal convenir à l'œuvre lequel le Seigneur a fait en ce temps-ci au milieu de vous par le ministère de son saint Evangile par une façon miraculeuse, contre toute espérance des hommes. Car qui eût pensé qu'il eût été facile à arracher vos chanoines et vos prêtres avec leur messe, de votre Eglise, qui vous détenaient en erreur par icelle et par leur fausse doctrine, vous proposant les traditions des hommes au lieu de la parole de Dieu, vu les grandes résistances et les grands empêchements qui vous étaient donnés presque de toutes parts ?

Vous vous souvenez bien qu'ils se glorifiaient qu'on ne les arracherait point de là, disant qu'ils étaient fondés sur la ferme pierre, pour ce qu'ils étaient logés au plus haut lieu de la ville et que leurs maisons étaient édifiées sur des rochers. Celle

ferme pierre sur laquelle ils étaient fondés était non pas la parole de Dieu qui demeure éternellement et cela semblablement qui est édifié sur icelle, mais la messe de laquelle il est maintenant question. Car incontinent après qu'elle a été abolie entre vous, par un singulier bénéfice de Dieu, vous avez aussi été délivrés de toute cette grande vermine papale qui vous empoisonnait et de tous ces séducteurs et blasphémateurs du nom de Jésus, et avez été repus de la vraie viande des âmes par les ministres du saint Evangile et les pasteurs que le Seigneur vous a donnés...

Vous avez été des premiers; j'ai bonne confiance au Seigneur que vous ne serez des derniers. Mais comme vous avez été en bon exemple aux pauvres ignorants qui, au commencement, faisaient difficulté de recevoir l'Evangile du Seigneur, par la promptitude et le bon courage qu'ils ont vu en vous à la recevoir et maintenir, alors que tous le rejetaient comme doctrine hérétique et pestilentielle; je ne doute aussi que vous ne serviez d'exemple de même effet par votre constance et persévérance envers ceux lesquels Dieu a appelés comme vous, et en grand nombre, à sa connaissance. Car vous avez les moyens ordonnés de Dieu, qui vous sont nécessaires à cela. Vous avez la prophétie ordinaire et le St-Ministère de l'Evangile au milieu de vous par le moyen duquel vous pouvez ouvrir journellement la voix de Dieu votre Père qui vous parle et vous enseigne par ses serviteurs...

... Et avec tout ceci j'espère encore que le présent que je vous offre maintenant vous pourra aussi servir aucunement *(en quelque façon)* comme d'une manière d'épreuve pour juger et connaître toujours de mieux en mieux si votre premier ministre et pasteur *(Farel)* lequel Dieu vous a donné dès le commencement, et si nous tous semblablement qui l'avons suivi en la doctrine de Jésus-Christ qu'il prêcha, avons eu juste occasion de crier contre la messe et contre toute la religion papale et de vous induire à y renoncer et à travailler à

vous retenir en ce bon propos et bonne volonté et en la doctrine et religion de laquelle vous faites à présent profession tous d'un même accord et public consentement. Car vous pourrez connaître en partie par le discours qui est fait en icelui et par les matières qui y sont traitées si vous et nous, qui avons renoncé à l'Antechrist et à sa doctrine pour suivre Jésus-Christ et son Evangile, sommes hérétiques et schismatiques, qui nous soyons séparés et retirés de l'union de la vraie Eglise chrétienne ancienne et universelle et de la vraie doctrine d'icelle, — ou nos adversaires, qui nous chargent de tels crimes, contrevenant ouvertement et à la claire parole de Dieu et à la doctrine de l'Eglise ancienne et aux anciens conciles et canons mêmes desquels ils se glorifient.

. . . .

Puis donc que le Seigneur vous a fait tant de grâces, vous qui êtes des plus anciens, qui avez vu le commencement des merveilles du Seigneur au milieu de vous et que vous [vous] y êtes employés de plus grand cœur, faites que vos enfants, qui sont nés depuis, les entendent et qu'ils en magnifient Dieu avec vous et qu'ils soient instruits, enseignés et nourris en la crainte d'icelui et en cette sainte doctrine pour laquelle vous n'avez voulu épargner ni votre sang ni votre vie.

Mettez tellement la main en l'œuvre du Seigneur, cependant qu'il vous donne le temps et la vie, que vous ne laissiez pas à vos enfants qui viendront après vous une dissipation et une confusion au lieu d'une Eglise de Dieu bien réglée et bien policée par sa Parole. Mais la leur mettez et laissez en telle forme et en tel état qu'ils puissent connaître qu'ils ont eu des pères pleins de la crainte de Dieu et bien instruits en sa Parole, et qui n'ont pas reçu l'Evangile par simulation et feintise, cherchant seulement leur liberté charnelle sous le titre de la liberté de l'Evangile, mais cherchant la vraie liberté spirituelle d'un cœur droit et d'une entière et pure affection...

. . . .

Je prie ce bon Dieu et Père, qui sans aucuns nos mérites nous fait tant d'honneurs et de biens, qu'il lui plaise par sa bonté et miséricorde vous tellement tous unir ensemble, mes très honorés Seigneurs, par le lien de son Saint-Esprit et par icelui tellement vous conduire et gouverner que, comme les bons pères doivent conduire leurs enfants, vous conduisiez aussi, comme instruments de sa grâce, ceux desquels il vous a donné la charge et la conduite, à la gloire de son saint nom, à l'édification de son Eglise et à l'honneur, au salut et profit et de vous et de tous les vôtres comme ceux qui en avez à rendre compte au grand Pasteur qui vous les a commis *(confiés)*.

Et de ma part, je vous requiers tous humblement qu'il vous plaise prendre en la bonne part le présent que je vous fais, me tenant toujours pour un de vos petits serviteurs, ne regardant pas à la petitesse et vilité du personnage, mais à la bonne volonté que le Seigneur m'a donnée envers vous et au Seigneur auquel je sers, à la grâce duquel je vous recommande.

De Lausanne ce 1 de Juillet 1554.

* * *

Le plus long ministère de Viret fut celui de Lausanne, mars 1536-janvier 1559, soit d'à peu près 23 ans. Au début, du 1er au 8 octobre 1536, eut lieu la dispute de Lausanne qui aboutit à l'Edit de réformation. Puis vint la lutte de Viret avec son bouillant collègue Caroli, qui voulait réintroduire quelques superstitions romaines. De 1541 jusqu'en juillet 1542, Viret est prêté par les Bernois à l'Eglise de Genève, durant l'exil de Calvin. Dès sa rentrée à Lausanne, les débats sacramentaires l'avaient compromis vis-à-vis du parti zwinglien de l'Eglise de Berne. Cependant la présence de Théodore de Bèze, comme professeur à Lausanne depuis 1549, lui apporta un grand réconfort. La lutte reprit de plus belle avec Berne sur la question de la prédestination et particulièrement sur celle de la discipline. Elle devint aiguë de 1555-1558, et aboutit, au nouvel-an de 1559, à la déposition de Viret et de ses deux collègues, Jacques Valier et Arnaud Banc.

En 1547, il s'adresse en ces termes à „messeigneurs les Bourgmestre et Conseils de Lausanne", dans sa préface de „l'Exposition de l'oraison de notre Seigneur Jésus-Christ":

Et à celle fin que je puisse profiter à plus de gens tout en un coup, et principalement à l'Eglise de laquelle Dieu m'a commis la charge plus spéciale, il m'a semblé bon de traiter premièrement ces choses aux prédications publiques et les proposer au peuple les jours des Dimanches le plus familièrement qu'il me serait possible; ce que j'ai fait principalement pour deux causes :

La première, pour ce que l'Eglise est mieux assemblée en ces jours-là qu'en point d'autres.

La seconde, pour ce qu'il m'a semblé que c'était matière fort propre et fort familière et bien nécessaire, principalement pour les pauvres simples gens et les pauvres laboureurs, qui n'ont pas si grande opportunité de venir aux prédications que plusieurs autres, auxquels Dieu n'a pas donné tant d'empêchements pour les nécessités de la vie présente. Et puis m'étant acquitté de ma charge envers ceux-ci, selon la grâce que Dieu m'aurait donnée, je considérais que je pourrais aussi faire participants, par mes écrits, de la doctrine et des dons et grâces que nous avons reçus du Seigneur par deçà, les autres peuples lesquels nous ne pouvons enseigner de bouche, et principalement ceux qui sont encore détenus sous la captivité de l'Antechrist.

J'ai aussi pensé qu'en ce faisant, je pourrais encore servir davantage à ceux qui nous ont déjà ouï traiter ces matières, leur réduisant en mémoire ce qu'ils en ont ouï paravant, s'ils veulent et s'ils peuvent prendre la peine et la patience de lire ce que j'ai écrit.

Et la cause pour laquelle j'ai plutôt écrit et publié, pour le commencement, en langue française que latine ces choses et les autres œuvres pareillement que j'ai déjà mis en lumière par ci-devant; c'est pourtant [*pour autant*] que les savants et ceux qui entendent les autres langues ont assez de livres en

tous langages, pour profiter en l'intelligence des saintes Ecritures par la lecture d'iceux (*de ces livres*), et que ma principale intention a été de servir premièrement à ceux de notre langue, et principalement aux plus simples et aux plus ignorants, jusques à ce que moi ou quelque autre les puisse translater en autre langue, si la chose le requiert.

Or quand je suis venu sur le point de publier cet œuvre présent, ja soit *(bien que)* jusques ici je n'aie encore point dédié à aucuns en particulier aucun œuvre de tous ceux que j'ai composés par ci-devant ; toutefois il m'a semblé que ce ne serait pas chose indigne, ni de vos Seigneuries ni de mon office, de vous dédier celui-ci et de le publier sous votre nom, et ceci pour beaucoup de raisons.

La première, pour ce que par la doctrine contenue en ce livre, je rends témoignage à tous ceux qui le liront de celle que nous vous enseignons, et de laquelle vous et l'Eglise qui est mise sous votre protection faites profession publique. En quoi il sera facile à juger lesquels sont plus dignes d'être tenus pour Eglise de Jésus-Christ et pour vrais disciples d'icelui, ou pour hérétiques et schismatiques : ou nous, qui suivons la pure parole de Dieu, ou ceux qui nous accusent d'hérésie, ne suivant que les traditions humaines.

L'autre est, pour tant que vous êtes les principaux témoins que je puis produire plus justement pour rendre témoignage aux autres, tant de la doctrine contenue en ce livre que de toutes les autres choses qui vous ont été communiquées, tant par mon ministère que par celui de mes frères et compagnons, qui travaillent avec moi en son Eglise.

Il y a aussi, pour le troisième point, que j'ai l'espérance que la faveur de votre nom et l'honneur et la révérence et la bonne affection que le peuple qui est sous votre charge vous porte, l'induira beaucoup mieux à lire et à imprimer en sa mémoire la doctrine qu'il a déjà ouïe de nous et que nous lui présentons derechef sous icelui (*sous votre nom*).

Davantage, j'ai encore cette espérance que ceux qui ne l'ont pas encore ouïe pourront être aucunement attirés par ce moyen, non seulement à l'ouïr, mais à la bien entendre et suivre. Parquoi, s'il vous plaît, vous ne prendrez pas mal à gré ce petit présent que je vous offre comme à mes bons Seigneurs, lesquels Dieu a ordonnés pour être protecteurs de l'Eglise de laquelle il nous a donné la charge, et de la doctrine qui lui est annoncée par nous, en son nom, au ministère de l'Evangile de son Fils Jésus-Christ auquel nous servons. Sur quoi je vous supplie très affectueusement, mes très honorés Seigneurs, que vous l'ayez toujours en telle recommandation, que vous et nous en puissions rendre bon compte au jour du Seigneur et, en cette heureuse journée-là, recevoir la couronne de gloire, qui est préparée à tous ceux qui vraiment le craignent et l'aiment et qui auront mis fidèlement en besogne le talent qui leur a été commis par lui.

Voici encore un fragment très intéressant et vécu, tiré de l'*Instruction chrestienne* de 1556, p. 205. Il fournit des observations faites par Viret sur la misère du temps et les logements des pauvres gens pendant son ministère à Lausanne. Il y a même des allusions à la peste qui sévit dans cette cité en 1551 et qui faillit enlever Théodore de Bèze. Nous voyons par là que Viret payait de sa personne et déployait un grand zèle dans l'exercice de la cure d'âmes. Les personnages du dialogue que nous citons sont Philippe et Nathanaël :

De la consolation (qu'on trouve en Jésus-Christ) pour ceux qui sont affligés de pauvreté et de maladie, sans secours des hommes et surtout en temps de peste.

N. Certes la consolation est grande, principalement pour les pauvres gens qui sont quelquefois pressés extrêmement et en toutes manières, tant de maladie que de pauvreté extrême, sans avoir aide ni secours de personne. Il n'y a malade auquel il n'y ait grand pitié, quelque bien traité qu'il soit. Or pensons quelle pitié peut être en ceux qui ont pauvreté conjointe avec maladie et qui n'ont rien pour se secourir, ni per-

sonne pour les traiter et pour les soulager, comme il advient le plus souvent.

P. J'en puis parler comme expérimenté, car quand je suis allé quelquefois visiter les malades, non pas si souvent ni en telle diligence et avec telle charité que je devais, je t'affie (*te certifie*) que j'ai quelquefois trouvé le mari, la femme et trois et quatre, ou cinq et six petits enfants tous couchés ensemble, tous à terre, les uns ayant les pieds contre la tête et le visage des autres, mêlés ensemble en plus grande confusion que des pauvres bêtes brutes. Il n'était pas question de chercher là des coutres (*duvets*) et des oreillers, ni des linceuls blancs, couvertes molles et courtines bien parées. Il n'y avait pas seulement de la paille autant qu'on en baillerait à une bête en une étable. S'il y avait, je ne dis pas quelque couverte ou linceul, mais seulement quelque pièce d'iceux, tout était si déchiré, si pourri et si sale qu'il n'y a si bélître (*gueux*) qui les daignât recueillir pour s'en servir, s'il les trouvait étendus et épars par les rues.

Et cependant combien y a-t-il de coutres, coussins, oreillers, linceux, couvertures et autres ornements et accoutrements en plusieurs lieux, je ne dis pas seulement qui ne servent à rien et ne sont pas employés, mais qui pourrissent ou sont mangés des teignes et de la vermine et se gâtent et corrompent, et surtout aux temples des idoles, ou si on les emploie, c'est à orner les temples matériels et les images mortes, cependant que les vrais temples et les vives images de Dieu périssent.

N. Combien penses tu qu'il y en ait ainsi qui crèvent de manger et de boire, cependant que ceux-ci meurent de faim, de soif et de froid ?

P. Il y en a sans nombre. Quelle consolation peuvent donc avoir les pauvres gens ainsi délaissés, et principalement en temps de peste, auquel [temps] les plus riches mêmes ont plusieurs fois bien œuvré *(peine)* en aucuns *(cer-*

tains) lieux, de *(pour)* trouver qui les veuille servir! Car il y a grande cruauté, en plusieurs, envers les pauvres infectés, en sorte que le mari abandonne la femme, la femme le mari, le père et la mère les enfants, les enfants leurs pères et mères, le frère et la sœur leurs frères et sœurs, les uns les autres.

N. Puisque le lien non seulement de nature commune, mais de consanguinité même ne peut induire ceux-ci à assister et rendre le devoir les uns aux autres, que pouvons-nous estimer de ceux qui ne sont [pas] liés ensemble d'un lien si étroit ?

P. Je ne parle pas de ceux qu'on laisse mourir sur les champs, les uns en des tonneaux, les autres en des cabanes, ou encore plus mal logés comme pauvres bêtes, lesquels sont mêmement mangés quelques fois des bêtes brutes, car j'ai seulement horreur d'y penser.

N. J'approuve trop *(beaucoup)* plus en cet endroit la nation d'Allemagne et ceux qui, comme elle, ne se détournent non plus des pestiférés que des autres malades, ains *(mais)* leur assistent encore plus diligemment que les autres nations, qui craignent tant leur peau qu'elles laissent périr leur propre chair et sang, comme si elles avaient oublié toute humanité.

P. Je suis bien de ton avis. C'est pourquoi, nous pouvons bien dire que bien heureux sont ceux qui en telles angoisses ont souvenance de Jésus-Christ et qui ont ia considération telle que je dis.

* * *

De Lausanne, Viret se retira à Genève, au commencement de 1559, et, comme il le dit dans son épître à l'Eglise de Nîmes, il serait volontiers resté définitivement à Genève, entouré de la considération générale, si une grave maladie ne l'avait pas atteint et n'avait nécessité un séjour dans un climat plus doux. Le 6 octobre 1561, il arrivait donc à Nîmes et y séjournait jusqu'au milieu de février de 1562. De là, il se rend à Montpellier. Après quoi, il retourne à Nîmes, le 21 mai 1562, et y passe quelques

semaines. Le 13 juin, il est à Lyon, où, cédé temporairement, puis définitivement par Genève, il réside sans interruption jusqu'à fin août 1565. — Ces quatre années furent coupées par un seul séjour à Genève et à Orbe, en mai 1563.

Depuis septembre 1565, après quelque temps passé à la Valloire en Viennois, il fut transporté à Orange, à „demi-mort", en octobre. De là il passa quelques mois encore à Montpellier, sans doute pour y fortifier sa santé. Il dut quitter brusquement cette ville, à la fin de 1566, et se rendit dans le Béarn, où il mourut à la fin de mars ou au début d'avril 1571.

C'est au temps de son ministère à Nîmes, à Montpellier et à Lyon, que se rapportent les pièces suivantes :

Aux fidèles qui font profession de la vraie doctrine chrétienne en l'Eglise de Nîmes.

(Préface à l'*Instruction chrétienne* de 1564, 1er vol.)

J'ai bien expérimenté en moi ce que cette sainte femme Anne, mère du prophète Samuel, a dit : à savoir que " le Seigneur est celui qui fait mourir et fait vivre, qui fait descendre en la fosse et en fait remonter „ (1 Samuel II, 6). — Car il y a deux ans passés que, par la volonté de notre bon Dieu et père, je tombai en une maladie par laquelle tout mon corps fut tout débilité et fut mis si bas que je ne pouvais attendre autre chose selon mon jugement sinon d'être porté en terre. Car je n'avais jamais eu maladie auparavant qui m'eût mené si près du sépulcre, non pas même quand je fus empoisonné par l'art et par la pratique des ennemis de l'Evangile, qui dès lors que je ne pouvais avoir guère plus de vingt et trois ou vingt et quatre ans pourchassaient ma mort. Mais ce bon Dieu qui, déjà dès ce temps-là, m'a délivré de la mort que la poison mortelle me devait apporter, et m'a retiré comme miraculeusement du sépulcre afin que je puisse servir davantage au saint ministère de l'Evangile, auquel il lui a plu m'appeler déjà dès ma jeunesse, m'en a encore retiré cette autre fois en laquelle j'en ai été plus près que jamais auparavant. Car il y avait bien peu de mes amis, entre ceux qui ont vu en quel état la maladie

m'avait mis, qui eussent grande espérance de me jamais voir en l'état auquel il a encore plu à ce bon Dieu et père [de] me remettre depuis, non seulement pour continuer en l'œuvre du ministère lequel il m'a commis, mais aussi pour me faire servir en icelui à plusieurs autres peuples, lesquels je ne pensais jamais voir et encore moins leur pouvoir jamais faire aucun service de vive voix, par mon ministère en présence corporelle, mais seulement par écrit, comme j'ai tâché à le faire dès longtemps envers ceux auxquels je ne pouvais avoir autre accès.

En quoi le Seigneur m'a encore mieux fait connaître par expérience que ce n'est pas aux ministres de choisir les lieux, ni d'aller ou courir là où bon leur semblera, mais là où il lui plaira les envoyer. Car c'est lui qui est le Seigneur de la moisson. Parquoi c'est aussi à lui seul d'y envoyer les ouvriers tels qu'il lui plaît de les choisir et au temps qu'il a ordonné à celà. Car de ma part je ne faisais pas mon compte de jamais sortir du pays de ma nativité pour aller ailleurs prêcher l'Evangile, tant à cause de l'insuffisance que je renconnaissais en moi que de la débilité de mon corps, à laquelle j'ai déjà dès longtemps été sujet.

Mais le Seigneur auquel je sers en avait autrement disposé, comme il le m'a fait bien connaître depuis, par les moyens par lesquels il m'a comme arraché par les cheveux d'entre les peuples entre lesquels j'avais presque passé tout le principal du cours de ma vie, et d'entre les meilleurs et plus grands et plus anciens amis que j'eusse au monde, et notamment en la ville de Genève, laquelle je ne puis nommer qu'en grand honneur et révérence, et sans me ressentir toujours du fruit de la joie et consolation que j'ai dès longtemps reçu de cette Eglise, tant du côté de tous les honorables et bons Seigneurs lesquels Dieu y a constitués au gouvernement de la chose publique, que de mes frères et compagnons, ministres en même ministère avec moi, et généralement de tout le peuple,

lequel s'est toujours montré fort bien affectionné envers moi, comme je l'ai aussi été envers lui, dès la première connaissance et accointance que nous avons eue par ensemble, au moyen et à l'occasion de mon ministère.

Parquoi, si ma demeure eût été à mon choix, je n'avais pas occasion de choisir autre lieu, comme je ne l'avais pas aussi délibéré, pour parachever le reste de mon cours et de ma vie. Et de fait, sans cette grosse maladie de laquelle j'ai parlé, il n'y avait pas apparence, selon le jugement des hommes, que j'en dusse faire autrement. Car je n'eusse pas tant présumé de moi que j'eusse osé entreprendre aucun voyage hors de ma nation pour aller prêcher l'Evangile en pays étranger, pour les causes que j'ai déjà touchées.

Je n'eusse aussi osé demander congé pour le faire, quand même il me fût venu en la pensée. Et d'autre part je sais bien que mes seigneurs et semblablement mes frères et compagnons et toute l'Eglise en laquelle Dieu m'avait constitué ministre, ne m'eussent pas facilement envoyé et donné congé, s'ils n'eussent vu et connu la nécessité en laquelle le Seigneur m'avait mis et s'ils n'eussent mieux aimé que j'eusse servi ailleurs, pour l'édification de l'Eglise, tant débile que je suis, que demeurer inutile entre eux et sans faire service ni à cette Eglise ni à autre, tel que je désire le faire cependant *(pendant le temps)* qu'il plaira à Dieu me donner vie et moyen pour le faire, tant petit qu'il soit.

Voilà le moyen par lequel le Seigneur m'a tiré de l'Eglise en laquelle j'avais bien occasion de m'aimer, comme s'il m'avait empoigné par la main pour me mener, comme tout tremblant de faiblesse et à demi-mort, et me rendre jusqu'à vous, qui êtes les premiers du Languedoc entre lesquels j'ai fait résidence après mon départ de Genève. Et à la vérité, depuis que je suis arrivé vers vous, Dieu m'a encore mieux fait connaître par expérience, par beaucoup de moyens et de témoignages, que c'était lui qui m'avait conduit et adressé en

mon voyage et qui m'avait là préparé mon logis. Car j'ai été reçu de vous comme un ange qui vous eût été envoyé de Dieu. Et cette tant bonne affection et volonté que vous avez déclarée envers moi en ma première arrivée n'a pas été pour une bouffée, ains (*mais*) a depuis toujours continué et s'est toujours augmentée de plus en plus. Ce néanmoins vous ne l'avez pas fait pour rien que vous en vissiez digne en ma personne. Car il semblait, à me voir, que je n'étais que comme une anatomie sèche *(un squelette)* couverte de peau, qui avait là porté mes os pour y être enseveli, de sorte que ceux-là même qui n'étaient pas de notre religion, ains y étaient fort contraires, avaient pitié de me voir jusques à dire : " Qu'est venu faire ce pauvre homme en ce pays ? N'y est-il venu que pour y mourir ? „ Et même j'ai entendu que, quand je montai la première fois en chaire, plusieurs, me voyant, craignaient que je ne défaillisse en icelle avant que je puisse parachever mon sermon. Et si vous n'avez rien trouvé en ma personne selon la chair qui vous ait dû émouvoir à me faire grand accueil, je ne vous en ai pas donné d'autre part grande occasion par aucun *(quelque)* service que je vous eusse fait auparavant.

Parquoi je puis bien connaître qu'il n'y a eu autre cause qui vous ait émus à me recevoir comme vous m'avez reçu, que l'ardente affection que Dieu vous a donnée au saint Evangile de son Fils Jésus-Christ, duquel je suis ministre et lequel vous avez regardé en moi pour l'honneur du saint ministère qu'il m'a commis, considérant ce qu'il a dit à ses disciples auxquels il a donné cette charge : " Qui vous reçoit me reçoit et qui me reçoit reçoit aussi celui qui m'a envoyé „ (Matth. 10, 40), et " quiconque donnera à boire un verre d'eau froide seulement à un de ces petits, au nom de disciple, je vous dis en vérité qu'il ne perdra point son salaire „.

Si vous m'eussiez montré une telle amitié ayant seulement regard à ma personne, j'eusse eu grande occasion de me ré-

jouir, vous voyant de telle affection et volonté envers moi. Mais tant plus j'ai connu que moins je l'avais déservi *(mérité)* et que je vous en donnais moins d'occasion de ma part, ains que vous étiez poussés par la seule affection que vous portiez à Jésus-Christ, et tant plus ma joie a été grande. Car je puis dire de vous et de moi à la vérité le semblable à ce que saint Paul a dit de soi et des Corinthiens : c'est que je n'ai point demandé les choses qui sont vôtres, ains vous-mêmes. Car je ne suis pas allé à vous pour y faire ma bourse en servant à ma santé, mais pour gagner au Seigneur ceux que je pourrais, par mon ministère, selon qu'il lui plairait de bénir, comme vous m'en pouvez être bons témoins. Et pourtant *(en conséquence)* j'ai trouvé ce que je cherchais. Car il a plu à ce bon Dieu, qui m'a conduit à vous par sa grâce, de bénir tellement mon ministère au milieu de vous en me fortifiant aussi de corps, qu'il n'y a pas été du tout infructueux et inutile et que depuis il lui a plu s'en servir encore ailleurs. De quoi, comme je lui en rends grâces, ainsi je vous puis bien assurer que j'en ai reçu plus grande joie et plus grand contentement que si vous m'eussiez donné toutes vos richesses.

J'ai donc occasion de louer Dieu de ce que j'ai vu au milieu de vous et de quoi je vous puis rendre bon et fidèle témoignage, c'est que vous avez porté si grand honneur et révérence à Dieu et à sa parole et lui avez rendu si prompte obéissance que, depuis le plus grand jusques au plus petit, tant hommes que femmes et tant en général qu'en particulier, vous vous êtes très volontiers soumis à la discipline laquelle notre Seigneur Jésus-Christ a donnée à son Eglise et à tout ce qu'on vous a montré être bien fondé ès saintes Écritures et conforme à icelles. Et comme vous vous êtes humiliés pour porter volontairement le joug de Jésus-Christ, le Fils de Dieu, Roi des rois, Prince des princes et Seigneur des seigneurs, ainsi vous vous êtes toujours rendus sujets et obéissants à

votre roi et prince naturel[1] et à ses édits et commandements, en tant que vous l'avez pu faire en bonne conscience, et n'avez point méprisé son jeune âge, ni pris occasion d'icelui de vous mutiner et rebeller contre lui, ains l'avez toujours eu en honneur et révérence, comme vous devez et comme Dieu vous le commande expressément en sa parole et comme, suivant icelle, nous vous y avons toujours exhortés, ainsi que vous nous en pouvez tous être témoins.

Et pourtant, puisque vous avez déjà si bien commencé et puis continué en ce bon propos et en ce bon train, et dès si long temps, je vous prie encore au nom de Dieu que vous persévériez toujours de bien en mieux et de plus grand courage que jamais, considérant la promesse que Jésus-Christ a faite à ceux qui persévéreront jusqu'à la fin. Car ce serait peu de cas d'avoir bien commencé, si la persévérance n'y était adjointe. Et ainsi faisant, combien que les jugements des hommes soient tellement corrompus qu'ils jugent le plus ordinairement tout à rebours de toutes choses, estimant digne de louange ce qui est digne de vitupère *(de blâme)*, et digne de vitupère ce qui est digne de louange ; toutefois vous vous devez toujours fortifier et consoler en ce que vous êtes assurés non seulement que vous ne perdrez jamais votre temps ni votre peine envers Dieu en bien faisant, mais aussi qu'un jour viendra qu'entre les hommes mêmes, il fera connaître qui aura eu meilleure cause et qui aura été plus loyal et plus obéissant, tant envers lui qu'envers le roi et les magistrats qu'il a constitués sur nous. Car ce sont choses tellement conjointes que l'une ne peut être séparée de l'autre. Car jamais homme qui sera loyal et obéissant à Dieu ne sera déloyal ni traître à son roi et prince. Par le contraire, à qui sera loyal celui qui est déloyal et traître à son Dieu et qui n'a autre chose en recommandation ni autre dieu que son ambition et

[1] Il s'agit de Charles IX, qui avait alors 13 ans.

sa gloire et son gain et son avarice et ses plaisirs et voluptés charnelles ?

Donc, quoique les hommes jugent de nous, marchons toujours par la voie royale et faisons ce que nous devons faire, comme Dieu nous le commande, sans avoir regard ailleurs qu'à lui.

De Lyon, le 7 de décembre 1563.

Aux fidèles qui font profession de la vraie doctrine chrétienne en l'Eglise de Mompelier. (Montpellier.)

(Introduction au 2me volume de l'*Instruction chrétienne*, 1564).

FRAGMENTS

Or comme j'ai dédié le premier volume de cette Instruction chrétienne à l'Eglise de Nîmes pour les raisons contenues en l'épître adressée à icelle, j'ai aussi voulu faire le semblable envers vous, pour semblables causes, touchant ce second volume, afin que par ce moyen je vous rende aussi public témoignage de la bonne affection que je vous porte et de la reconnaissance des biens que j'ai reçus entre vous et de la bonne souvenance que j'ai du bon zèle que vous lui avez rendu, vous soumettant tous, et grands et petits, très volontiers et de bon cœur, à la discipline que Jésus-Christ a ordonnée en son Eglise et aux édits du roi et aux magistrats, autant que vous l'avez pu faire selon Dieu, et que vous avez tâché, tant qu'il vous a été possible, de vivre en paix avec tous, voire même avec ceux qui vous étaient du tout adversaires...

... Je ne doute point aussi que Dieu ne vous ait donné un vrai cœur chrétien envers ceux mêmes qui vous peuvent encore être adversaires, et que vous ne désiriez leur bien et leur salut et de vivre en paix avec eux, pourvu que vous puissiez servir à Dieu en liberté de conscience et avoir l'exercice de votre religion, comme même il vous a été octroyé par le roi.

J'ai vu, étant au milieu de vous, comment vous vous êtes gouvernés en cet endroit. Parquoi *(c'est pourquoi)* je vous prie que vous continuiez et persévériez toujours de bien en mieux, mettant en oubli toutes les injures qui vous peuvent avoir été faites et tout ce que vos adversaires pourraient avoir entrepris et fait contre vous, et que vous travailliez tant que vous pourrez à faire que vos ennemis deviennent vos amis, comme il se fait tous les jours, quand ceux qui font profession de l'Évangile montrent par effet qu'ils ne sont pas seulement chrétiens de nom, mais de fait et d'œuvre.

Et pour ce, combien que nous ne pouvons pas empêcher les autres qu'ils ne nous soient ennemis, si Dieu ne le fait qui a les cœurs de tous en sa main, toutefois il faut que les chrétiens soient menés de telle affection chrétienne que de leur part ils ne soient ennemis de personne, ains (*mais*) qu'ils aient paix avec un chacun, tant que faire se pourra, comme Saint-Paul nous y exhorte, afin que nous montrions par effet que nous sommes enfants de ce bon Père céleste, qui est le Dieu de paix, et du nombre de ceux desquels Jésus-Christ dit : " Bienheureux sont ceux qui procurent la paix, car ils seront appelés enfants de Dieu. „ — Et surtout, rendez toujours obéissance, non seulement au roi et à ses édits, mais aussi à tous les magistrats et officiers constitués par lui, comme vous le devez faire et autant que Dieu vous y oblige par sa parole.

Or, comme j'ai eu grande occasion de me réjouir entre vous, voyant le beau commencement du bon ordre qu'il a plu à Dieu [de] déjà mettre en votre Eglise et de la bonne discipline laquelle y est introduite et observée, selon la règle que Jésus-Christ nous en a donnée, et de vous rendre témoignage de ce que j'en ai vu moi-même, vous m'avez aussi beaucoup réjoui par la bonne volonté que vous avez déclarée envers moi, pour l'honneur du Seigneur auquel je sers et du soin que vous avez eu de ma santé, afin que je lui puisse servir

plus longuement en ce saint ministère auquel il m'a appelé. Car je sais bien que c'est la principale cause qui vous a émus à faire tout ce que vous avez fait envers moi, de quoi je me reconnaîtrai obligé à vous tout le temps de ma vie. Car vous vous êtes si peu épargnés en tout ce que vous avez pu faire pour moi que je vous puis bien rendre ce témoignage que Saint-Paul rend aux Galates de leur affection envers lui, que, s'il eût été possible, vous eussiez arraché vos yeux et me les eussiez donnés.

Et combien que j'ai connu une telle affection en tous ceux qui font profession de l'Evangile, toutefois j'ai encore une obligation particulière envers les bons et savants médecins desquels votre ville est grandement ornée et honorée, non seulement pour raison du grand et exquis savoir qu'ils ont en la science de médecine, qui est un si beau et si excellent don de Dieu, mais aussi pour raison de ce qu'ils ont conjoint la vraie religion et la science des lettres divines et de la vraie philosophie céleste avec celle que Dieu leur a donnée en la philosophie humaine. Car ils ne sont pas comme plusieurs, desquels on peut bien dire qu'ils sont savants médecins, mais non pas qu'ils soient bons chrétiens.

Car il y en a plusieurs qui abusent tant malheureusement de la science qu'ils ont en cet art qu'au lieu d'apprendre à connaître Dieu, le créateur de nature et des corps humains à l'entour desquels ils travaillent journellement, et de monter jusques à ce grand Dieu par la connaissance qu'il leur donne de soi en ses créatures, ils s'arrêtent seulement à nature, comme les philosophes et médecins payens qui lui ont plus attribué qu'à Dieu le créateur d'icelle...

..... Or vous avez de quoi louer Dieu en cet endroit en ce qu'il vous a donné et des médecins et des chirurgiens, qui ne sont pas seulement savants et excellents médecins et chirurgiens, mais aussi médecins et chirurgiens fidèles et chrétiens

et qui se sont dédiés et consacrés à Dieu pour le servir et honorer selon sa parole. Car cela emporte beaucoup en votre ville, à cause de l'école et université que vous y avez en médecine. Car si les docteurs qui y président et la gouvernent sont hommes craignant Dieu et de bonne religion, c'est un grand bien pour vous et principalement pour toute l'école et les étudiants qui de toutes parts s'y adressent pour vaquer à l'étude de médecine...

..... Et pour tant qu'en traitant en ce volume la matière des œuvres de la création du monde, je me suis le plus arrêté à montrer comment la philosophie naturelle devait servir comme de théologie aux chrétiens, et notamment à l'endroit de ce que j'ai écrit de la création et nature de l'homme et du corps et de l'âme d'icelui, il m'a semblé que je ne vous pouvais dédier aucun de mes œuvres qui eût plus de convenance avec l'état de votre ville que celui-ci, pour témoigner tant aux docteurs qui enseignent en votre université qu'aux étudiants qui les oient *(entendent)* et étudient en icelle, le grand désir que j'ai que les uns et les autres conjoignent toujours la doctrine chrétienne avec cette belle science de médecine, afin qu'elle leur soit comme une vraie théologie naturelle qui les incite en l'amour de la théologie supernaturelle considérant [ce] que ce peut être que l'âme humaine par la connaissance qu'ils ont des corps, qui n'en sont que le logis, et puis [ce] que peut être Dieu qui est le créateur de l'un et de l'autre. Car on peut juger de l'excellence de l'ouvrier par l'excellence de l'œuvre.

Voilà donc la cause qui m'a ému à vous dédier plutôt cet œuvre que point des miens autres, afin qu'en testifiant en général du bien que j'ai vu en toute votre Eglise et de l'humanité de laquelle vous avez tous usé envers moi, voire même ceux qui n'avaient pas encore fait profession de l'Evangile, [je] rendisse aussi témoignage en particulier du grand soin

que tous vos médecins, qui sont de l'Eglise, ont eu de moi, et notamment Messieurs Rondelet et Saporta, desquels j'ai reçu grande assistance et secours.

En quoi, comme ils ont été instruments de Dieu afin que je puisse servir encore davantage à son Eglise, ainsi en me secourant ils ont fait service à toutes les Eglises auxquelles j'ai servi depuis et auxquelles je pourrais encore servir à l'avenir, autant qu'il plaira à Dieu [de] m'en faire la grâce. C'est aussi la principale cause pour laquelle ils ont été induits à faire envers moi ce qu'ils ont fait. Car ce n'est pas pour or ni pour argent qu'ils aient reçu de moi ni d'autre pour moi, ni pour espérance d'en recevoir. Ce néanmoins ils n'ont rien omis ni épargné qu'ils ne se soient employés pour moi, comme le père pour l'enfant ou l'enfant pour le père, et autant fidèlement et soigneusement comme si je les eusse récompensés de grandes richesses. Et pour ce que je n'ai d'autre moyen de les récompenser sinon en témoignant que je ne suis pas tant ingrat que j'aie oublié le bénéfice que j'ai reçu de Dieu par leur moyen, j'ai bien voulu rendre ce témoignage, et à eux et à toute votre Eglise, de la perpétuelle mémoire que j'en ai et aurai toute ma vie.

Et comme je loue Dieu de ce qu'il vous a donné deux si excellents personnages pour grand ornement et de votre ville et de votre université, qui est la plus renommée quant à l'art et science de médecine entre celles desquelles nous avons connaissance ; je suis aussi fort joyeux de ce qu'il leur en a adjoint des autres, et nommément Messieurs Joubert, Feynes et Trial, doués non seulement de fort bon savoir en la science de laquelle ils font profession, mais aussi de fort bon zèle à la vraie religion. Parquoi je ne doute point que Dieu ne bénisse grandement leurs labeurs et que toute votre université n'en reçoive grand fruit. Et comme Dieu vous a donné des plus excellents médecins qu'on puisse trouver, il vous a aussi donné de grands personnages en l'art de chirurgie, qui

est une des principales parties de la médecine, entre lesquels se nomme M. Michel Hérouard avec lequel j'ai eu plus familière connaissance, à cause du bon zèle qu'il a toujours montré à s'employer en tout ce en quoi il a pu servir à votre Eglise et de l'amitié particulière qu'il m'a toujours portée.

Or si Dieu a grandement orné et béni votre ville en cet endroit, comme aussi à l'endroit de plusieurs, tant de vos magistrats que d'autres, qui non seulement sont savants ès lettres humaines, mais aussi ès lettres divines et se sont volontiers rangés sous l'Evangile du Fils de Dieu ; vous avez encore à reconnaître sa bénédiction plus grande sur vous en ce qu'il vous a envoyé de bons et fidèles pasteurs pour vous annoncer purement Jésus-Christ et pour conjoindre la médecine spirituelle avec la médecine corporelle et qu'il en a dressé entre vous une si belle école et si bien fournie d'auditeurs.

Car l'Eglise du Seigneur, en laquelle la voix d'icelui est ouïe, est la vraie école de la médecine spirituelle des âmes, desquelles Jésus-Christ est le grand et souverain médecin, qui seul leur peut donner santé et guérison en vie éternelle. Ce néanmoins il a ordonné les moyens par lesquels il veut faire valoir sa médecine spirituelle en nous, à savoir le ministère de sa parole et de ses saints sacrements.

.....Sur quoi je vous recommande à la grâce de Dieu, lui priant qu'il vous ait toujours en sa sainte garde, vous entretetenant toujours en bonne paix et union et vous augmentant toujours de plus en plus ses bénédictions.

De Lyon ce 12 de Décembre 1563.

A tous les citoyens et habitants de la ville de Lyon tant d'une religion que d'autre, Pierre Viret désire grâce et paix de Dieu notre Père, par notre Seigneur Jésus-Christ, et la communication du Saint-Esprit et vraie union et concorde en la vraie religion.

(Préface à l'ouvrage : *De l'autorité et perfection de la doctrine*

des saintes Ecritures et du ministère d'icelle etc... Lyon: Claude Senneton, 1564.)

Il y a déjà fort longtemps que mes compagnons et moi, qui prêchons l'évangile en cette ville de Lyon, avons eu grand désir de conférer de notre doctrine avec les prêcheurs lesquels ceux qui se disent catholiques tiennent pour leurs ministres, comme eux aussi le devraient désirer de leur part.

Car s'ils entendent que nous soyons en erreur et que nous y mettions ceux qui nous entendent, ils devraient bien faire quelque devoir pour nous montrer par bons témoignages des saintes Ecritures en quoi ils pensent que nous faillons, comme nous sommes tout prêts de notre part de leur faire bien connaître combien notre doctrine est certaine et bien fondée ès saintes Ecritures, et combien la leur est éloignée de la pureté d'icelles. Mais nous n'avons encore pu obtenir de si longtemps que nous soyons venus en conférence familière et amiable les uns avec les autres, comme nous le devrions faire journellement.

Car si Dieu nous faisait la grâce que nous pussions convenir en la vérité, il en pourrait revenir un grand bien et un grand repos à toute la ville. Car ce serait un fort bon moyen pour en ôter les divisions qui y sont en la matière de la religion. Et le repos de cette ville servirait aussi grandement au repos de plusieurs autres.

Parquoi il serait fort bon que nous en fissions quelque expérience. Car si nous désirons la gloire de Dieu, tant d'une part que d'autre, plus que la nôtre, et l'édification de l'Eglise plus que notre profit particulier, et de maintenir vérité plus que les opinions et traditions des hommes contraires à icelle, il ne nous faut point douter que Dieu n'accompagne de sa grâce ce bon désir, lequel nous en sera déjà témoin.

. . . .

Considérons que nous sommes comme si nous étions tous en une même navire, laquelle ne peut périr que tous ceux qui

sont dedans ne périssent avec elle. Et pour tant celui [-là] serait bien hors de sens qui, pour haine d'aucuns de ceux qui seraient en celle navire et pour se venger, la percerait pour les faire noyer. Car ils ne pourraient être noyés sans lui. Avisez donc de vous entretenir en paix les uns avec les autres, si vous vous aimez mieux tous conserver que vous perdre vous-mêmes, voulant faire périr les autres. Car si vous voulez vivre en paix, la ville de Lyon sera assez grande pour vous tous. Mais si vous en chassez la paix et vous aimez mieux mordre les uns les autres, comme des chiens et des bêtes sauvages, tout le royaume ne sera pas assez grand pour vous et vous n'aurez pas Jésus-Christ pour pasteur. Car puisqu'il est l'agneau de Dieu, qui ôte les péchés du monde, il ne peut être pasteur que des agneaux et des brebis, et non pas des chiens et des pourceaùx et des loups et des bêtes sauvages. Et quiconque ne l'aura [pas] pour pasteur sera malheureux.

Afin donc que vous l'ayez tous pour pasteur, vivez en paix et ne haïssez point les uns les autres, mais aimant les personnes, haïssez seulement les vices et le péché et le mal, et vous réconciliez et accordez tous ensemble pour servir à Dieu et pour batailler contre le diable et contre toute iniquité. Et ainsi faisant, vous ferez à Dieu et au roi le plus grand et le plus agréable service que vous leur puissiez faire et le plus grand bien pour vous-même. Et le Dieu de paix sera avec vous, à la grâce duquel je vous recommande, le priant qu'il vous conduise tous par son Saint-Esprit et vous remplisse de toutes ses grâces et bénédictions et vous mène tous à vraie union de foi, pour le louer tous d'un même cœur et d'une même bouche tout le temps de votre vie.

De Lyon, ce 9 d'Avril 1564.





ORBE. — Eglise.



ORBE. — Maison natale de Viret.

LETTRES CHOISIES

AVERTISSEMENT

Il s'en faut bien que toutes les lettres que Viret a écrites nous aient été conservées. Le nombre de celles qu'on a publiées jusqu'à ce jour s'élève à 320 environ. Plus de 180 sont à l'adresse de Calvin, une soixantaine à celle de Farel; une vingtaine avaient pour destinataires Bullinger ou tel de ses collègues de Zurich. Le chiffre relativement restreint de celles qui sont adressées à des correspondants bernois peut surprendre. Il s'explique sans doute en partie par le fait que Simon Sulzer (de tous les théologiens de Berne celui avec qui Viret fut le plus lié pendant un certain temps) paraît avoir détruit les messages qu'il avait reçus des réformateurs de la Suisse romande lorsque, dans la suite, son cœur se fut aliéné d'eux.

De toutes ces lettres nous en avons mis à part 46, datées de 1534 à 1567. Bien d'autres eussent mérité de n'être pas laissées à l'écart. Mais, obligé de limiter notre choix, nous l'avons arrêté, non sans embarras, sur celles qui offraient le plus d'intérêt au point de vue biographique et qui nous ont paru particulièrement propres à peindre leur auteur sous les différentes faces de sa riche et attrayante personnalité. Dans leur ensemble, elles constituent en quelque sorte un petit livre non prémédité de « confessions », qui nous permet de lire jusqu'au fond de son cœur. Ce qui a déterminé aussi notre choix c'est le désir d'observer une équitable proportion quant au nombre des lettres adressées aux différents correspondants.

On ne s'étonnera pas, dès lors, que près de la moitié portent l'adresse de Calvin, qu'ensuite viennent, par ordre de fréquence, Farel et Bullinger, tandis que tels autres correspondants ne sont représentés que par une seule lettre.

Cinq lettres seulement sont reproduites en leur français original; ce sont les nos I, II, IV, XI et XLVI. On les distinguera au premier coup d'œil de celles, en beaucoup plus grand nombre, qu'il a fallu traduire tant bien que mal du latin en français moderne. Les sources où nous avons puisé M. A. Schrœder et le soussigné, sont, jusqu'en 1544, la *Correspondance des Réformateurs* d'Aimé Herminjard, et, à partir de l'année suivante, le *Thesaurus epistolicus Calvinianus* du Corpus Reformatorum, édité par Baum, Cunitz et Reuss. Seule, la dernière lettre française est empruntée à la biographie de Viret par M. Philippe Godet, à qui elle avait été communiquée par Herminjard.

Chaque lettre est précédée d'un court sommaire et des éclaircissements historiques les plus indispensables pour l'intelligence du texte qui suit. Inutile de dire que, pour la rédaction de ces notes, entre autres moyens d'information nous avons fait notre profit des trésors d'impeccable érudition qui se trouvent enfouis au bas des pages de la *Correspondance* sortie des mains de notre inoubliable compatriote, et que nous avons usé de la critique nécessaire à l'égard des annotations, parfois sujettes à caution, des savants éditeurs strasbourgeois.

H. V.



I

Aux Seigneurs de Berne.

De Payerne, 1er janvier 1534.

En réponse à un ordre venu de Berne, Viret est prêt à se rendre à Genève, mais il prie les magistrats bernois de pourvoir à ce qu'il soit sursis au jugement de certains procès à lui intentés par les prêtres de Payerne.

Lettre datant de l'époque où Viret partageait ses soins pastoraux entre les églises de Neuchâtel et de Payerne. Par missive expédiée la veille, MM. de Berne l'invitaient à se joindre à une ambassade qui devait se rendre à Genève quelques jours plus tard. Le but de cette mission était d'assister Farel dans une dispute de religion avec le père dominicain *Guy Furbiti,* qui préchait l'avent à Genève. — Les prêtres de Payerne, ne pouvant empêcher Viret de *prêcher* dans le local qu'on lui avait assigné, lui contestaient le droit d'administrer le sacrement du *baptême.* — Viret s'était attiré le second procès par une prédication sur Jean X, où il avait appliqué aux prêtres la similitude du *larron.* — Au moment d'écrire la présente lettre, le jeune pasteur de Payerne souffrait encore des suites du coup d'épée qu'il avait reçu, aux abords de la ville, d'un prêtre qui l'attendait à son retour de Neuchâtel.

La grâce, paix et miséricorde de Dieu, par notre Seigneur Jésus-Christ.

Très redoutés et magnifiques Seigneurs, j'ai entendu, par les lettres lesquelles [il] vous a plu me faire rescrire, comme c'est votre vouloir et commandement que je voise *(j'aille)* à Genève pour disputer contre ce cafard qui, en ses prédications, a blessé l'honneur de Dieu et aussi le vôtre, qui maintenez sa Parole. Sur quoi, très-redoutés et magnifiques

Seigneurs, [je] suis prêt de faire votre commandement et obéir à votre bon vouloir en tout ce qui à moi sera possible, selon la grâce que notre Seigneur m'a donnée. Mais, afin que d'aventure [il] ne vienne aucun scandale aux bonnes gens qui suivent l'Evangile ici à Payerne, je vous supplie humblement qu'il vous plaise pourvoir en quelque bonne manière aux causes lesquelles les Prêtres ont contre moi, afin que, si je n'étais de retour pour incontinent comparaître en la Justice, pour répondre aux dits Prêtres, ils ne pussent cela tourner au scandale de l'Evangile.

De la première cause, laquelle est pour le baptême des petits enfants, le rapport en est déjà assigné en marche *(arbitrage)*. Mais la seconde est encore pardevant Messieurs du Conseil de Payerne, pour donner leur connaissance *(jugement)* sur icelle tantôt, à la première cour qu'ils tiendront après les Rois [6 janvier], — et cela à cause que le curé du dit Payerne me vint prendre en paroles, me demandant „ si les Prêtres étaient larrons? " Auquel je répondis que tels les appelle la Parole de Dieu, et que tels sont-ils, comme par la Parole de Dieu je m'offrais à le prouver et montrer. Et ne pouvais autrement répondre que Jésus-Christ n'enseigne, sans dire mensonge et sans scandaliser les auditeurs, qui étaient en grand nombre. A cette occasion les Prêtres m'ont mis en droit, et [je] me suis offert devant la Justice publiquement de maintenir et prouver par la Parole de Dieu ce que j'ai dit. Déjà deux fois [je] me suis présenté à la Justice pour satisfaire à ma cause; mais elle n'est pas vidée encore, à cause que, le jour devant que je devais répondre, le prêtre qui me trouva sur le chemin me blessa si fort que je ne pouvais comparaître à la Justice. Mais je suis certain qu'incontinent que je serai absent ils prendront passement contre moi *(me feront condamner par défaut)* et qu'ils scandaliseront les simples gens.

Par quoi (*c'est pourquoi*), si c'est votre bon plaisir, [veuil-

lez] y mettre le meilleur remède qui sera possible, pour servir à la gloire de Dieu et à l'édification des simples gens, afin aussi que plus franchement je puisse satisfaire à votre commandement.

Votre humble serviteur et sujet,

PIERRE VIRET.

II

Au Conseil de Lausanne.

Lausanne, 13 avril 1536.

Viret demande au Conseil de lui administrer bonne justice contre les accusations publiques d'un moine dominicain.

„ Cette pièce n'est pas proprement une lettre, mais bien le texte du discours prononcé par Viret devant le Conseil " (Herminjard). — Le Jacobin ou Dominicain dont il est question s'appelait *Dominique de Monbouson*. Il prêchait le carême à la cathédrale, tandis que Viret faisait le prêche à l'église de la Madeleine, que le Conseil lui avait assignée huit jours auparavant. — La dispute demandée par le prédicant n'eut pas lieu, MM. du Conseil ayant enjoint au moine de quitter la ville. (Il répondit à Viret au début de la Dispute publique du mois d'octobre.)

Je prêche l'Evangile de Jésus-Christ et suis prêt de rendre raison de ma doctrine et de ma foi à toute créature et à toute heure qu'on m'en demandera. Et s'il y a prêtre, moine ou autre, quel qu'il soit, qui me sache montrer que j'aie enseigné chose contraire à la Parole de Dieu, je ne demande pas que vous me chassiez comme une peste de votre ville, mais que vous en fassiez une si griève punition que jamais homme ne se mêle de prêcher qui ne soit bien assuré de sa doctrine. Et ainsi que je me soumets et offre devant vous, aussi je vous prie qu'il soit votre bon plaisir de m'administrer bonne justice (ainsi que vous le devez faire pour l'honneur de Dieu et le salut d'un chacun) de ce Jacobin qui prêche au grand temple ;

contre lequel je veux prouver par la Sainte Ecriture comme il a prêché choses fausses, et qu'il séduit les pauvres simples gens qui l'oient (*entendent*). Et [je] ne demande pas qu'aucun dommage lui soit fait, ou aucun mal, combien qu'il se trouvera au tort, mais que vous mettiez si bon ordre qu'il maintienne sa doctrine.

Et si je ne puis prouver ce que je mets en avant, punissez-moi comme un calomniateur et imposeur de faux crimes; et au contraire, s'il ne sait maintenir son cas, que miséricorde lui soit faite. Car je ne demande sinon que le pauvre peuple ne demeure point en ces erreurs, et que la faute de ce Jacobin-là soit connue et le scandale ôté. Car s'il venait quelqu'un en la ville, qui, au lieu de bonnes viandes, vendît du venin et de la poison pour tuer les corps, ou s'il était trouvé quelque faussaire qui eût faussé le testament ou instrument d'un homme de bien, on en ferait une très-griève et horrible justice. A plus forte raison devez-vous bien avoir l'œil et égard sur ceux qui, au lieu de la vraie pâture de l'Evangile, par leurs fausses doctrines empoisonnent les pauvres âmes et mènent tout à perdition, et faussent le testament de Dieu, consacré et confirmé par le sang de Jésus-Christ.

III

A Henri Bullinger, à Zurich.

De Lausanne, 15 mai 1539.

Viret s'excuse de l'audace qu'il a, lui inconnu, d'écrire à un homme si connu pour sa science. Il se demande si Bullinger a reçu une lettre qu'il lui a précédemment adressée sur le conseil de Grynaeus. Le but de la présente est de lui recommander un frère qui se rend à Zurich.

La *première* lettre de Viret à Bullinger n'est pas parvenue jusqu'à nous. — Viret connaissait Simon *Grynaeus*, professeur à

Bâle, depuis son voyage en pays allemand en 1535. — Herminjard conjecture que le „ frère “ recommandé par Viret était l'helléniste *Jean Ribit*, plus tard professeur à Lausanne. Il était natif des environs de Sales dans le Faucigny, avait étudié à Paris et épousa dans la suite une Zuricoise. — *Conrad*, dont ce personnage avait été le commensal à Lausanne, est C. *Gessner*, professeur de grec à l'Académie depuis octobre 1537. Il était né à Zurich en 1516 et y mourut en 1565.

Grâce et paix ! Quoique je n'ignore pas que mes lettres sont indignes d'être mises sous les yeux d'hommes doctes et qu'elles sont de nature à procurer au lecteur plus d'ennui et d'importunité que de plaisir et d'agrément, je n'ai pu cependant me retenir de vous écrire derechef, comptant sur votre bienveillance et assuré que, même si j'abuse, je vous trouverai toujours prêt à me pardonner. C'est Grynæus qui m'a poussé à cette démarche audacieuse : moi, un inconnu, me faire entendre de vous, un homme très docte dans tous les domaines. Si je commets une faute, que cela lui soit imputé, à lui qui m'a persuadé de vous écrire plus souvent, encore que vous n'ayez que faire de semblables hommages ! J'ai obéi cependant, dans l'espérance que vous ne refuseriez pas de m'admettre au nombre de vos amis, comme « une oie parmi les cygnes, » ou du moins que vous me permettriez de m'attacher à vous en quelque manière. Je ne suis pas certain que ma lettre vous ait été remise ; j'ai cependant l'assurance que votre vertu et votre sincérité vous porteront à prendre en bonne part et à interpréter favorablement toutes choses, même s'il nous est échappé quelque imprudence. Au reste, permettez-moi de vous dire en peu de mots quel motif me pousse à m'adresser de nouveau à vous, mal à propos peut être.

Je vous présente un frère vraiment pieux qui a vécu quelques mois chez nous. Il est connu très intimement de Conrad surtout, dont il a été le pensionnaire. Lorsqu'il m'annonça qu'il allait se rendre chez vous, je vis là une occasion propice

que je ne pouvais laisser échapper, de lui remettre quelques lignes à votre adresse. Il est certainement digne de l'estime de tous les gens de bien. Mais, à vrai dire, il n'a pas besoin de lettre de recommandation, car il saura se faire valoir auprès de tout homme de bien. Et vous, de votre côté, n'avez pas besoin que quelque protecteur l'introduise dans votre amitié, car vous avez l'habitude de considérer de votre propre initiative comme vous étant chaudement recommandés ceux qui se déclarent d'un cœur sincère disciples du Christ. Cette circonstance cependant me pousse à vous écrire, en partie afin d'affirmer à nouveau mon affection pour cet excellent frère, en partie afin d'inaugurer et d'exciter, pour ne pas dire de ranimer, mes amicales relations avec vous. Il est témoin oculaire et auriculaire de l'état de nos affaires. Il vous rapportera, avec force détails, ce que vous désireriez savoir. Vous ne verrez jamais personne de plus doux, de plus modeste, de plus exempt de toute morgue. Ces esprits dans lesquels l'intégrité et la simplicité chrétiennes brillent à côté de la science sacrée me plaisent particulièrement.

Tous les frères qui sont auprès de nous vous saluent.

Ayez la complaisance de saluer de ma part Pellican, Bibliander, Mégander, Léon [Jude] et les autres frères. Adieu.

IV

Au Conseil de Genève.

De Lausanne, 14 août 1540.

Viret s'excuse de ne pouvoir répondre à l'appel que les magistrats genevois lui ont adressé.

Réponse à une lettre apportée à Viret par Antoine Marcourt, l'un des trois pasteurs de Genève, qui avait représenté aux magistrats de cette ville la nécessité d'avoir un prédicant de plus. — Selon „l'ordre requis aux élections ecclésiastiques", Viret

n'aurait pu quitter Lausanne qu'avec le consentement de la Classe et la permission de MM. de Berne. (C'est l'année suivante, après le départ de Genève des deux pasteurs qui avaient succédé à Farel et à Calvin, que, à la sollicitation des ministres de Strasbourg, Viret fut „prêté" aux Genevois en attendant le retour de Calvin.)

Grâce et paix ! Très-honorés Seigneurs, j'ai reçu la lettre qu'il vous a plu me faire écrire, par laquelle [vous] m'avez donné [à] entendre le bon vouloir que vous et votre peuple avez envers moi, et comme [vous] désirez que je me transporte par devers vous pour servir au ministère. Sur quoi je suis bien marri que je n'aie l'occasion de vous montrer la bonne affection que j'ai envers vous, auxquels je voudrais faire plaisir et service, si je le pouvais et savais faire, en toutes choses qui pourraient servir à la gloire de Dieu, voire jusques à employer ma vie et mon sang. Mais d'acquiescer à votre demande je ne puis, tant à cause que je ne me sens pas les épaules assez fortes pour porter une telle charge et pour pouvoir satisfaire à ce qui serait requis en une telle œuvre, tant pour ce que je suis lié à cette Eglise en laquelle le Seigneur m'a appelé et constitué ; laquelle je ne puis facilement abandonner sans scandale et sans offenser mes princes et mes frères ministres, si ainsi [je] la délaissais sans garder l'ordre qui est requis aux élections ecclésiastiques, ce que vous n'ignorez pas.

Pour quoi, si vous plaît, [vous] m'aurez pour excusé, me tenant toujours pour un de vos amis et petits serviteurs en toutes choses auxquelles je vous pourrais faire plaisir ne (*ou*) service, pour l'honneur du Seigneur auquel je sers. La grâce du Seigneur soit toujours avec vous, qui vous adresse et conduise par son saint esprit à faire sa sainte volonté !

Votre petit serviteur

PIERRE VIRET.

V

A Jean Calvin, à Strasbourg.

De Genève, 6 février 1541.

Chargé provisoirement des fonctions pastorales à Genève, Viret donne à Calvin les meilleures nouvelles des dispositions du peuple et des magistrats de cette ville. Il presse Calvin de revenir au plus tôt, lui-même ne pouvant suffire à la tâche et la durée de son séjour étant limitée. Nouvelles des Vaudois de Provence persécutés.

Viret était venu s'établir à Genève avec l'assentiment des Seigneurs de Berne. En parlant des „ machinations de quelques mauvaises têtes parmi eux", Viret fait allusion à l'irritation causée à Berne par la ténacité de Genève à maintenir ses droits sur les terres de Saint-Victor et du Chapitre et à certaines menaces proférées par Hans Frisching, bailli bernois de Moudon. — Le désir des Genevois que Calvin amène de Strasbourg un homme sachant l'allemand, était motivé par le fait que les Genevois avaient ratifié, sans le comprendre suffisamment, le traité du 30 mars 1539, rédigé en allemand, d'où étaient nées la plupart des difficultés qui divisaient Berne et Genève. — Les persécutions auxquelles venait d'échapper le beau-père d'Antoine Saunier avaient atteint les Vaudois de Provence. Le ministre qui les dénonça se nommait Jean Serre, dit Bérard. L'espoir d'adoucissement, que la lettre de Farel faisait concevoir à Viret, ne s'est réalisée que très imparfaitement.

Si j'ai écrit trop rarement et trop brièvement à vous et aux autres frères de Strasbourg, je vous prie de ne pas me l'imputer à crime comme si je n'avais pas eu assez d'égards pour notre amitié ou comme si j'avais abandonné l'intérêt de l'Eglise.

Je n'alléguerai pas comme excuse les affaires et mes occupations, — je le pourrais cependant à bon droit, — mais plu-

tôt le manque de messagers et le fait que j'aimais mieux différer d'écrire aussi longtemps que rien de positif ne se présentait qui fût digne d'être rapporté. Car j'entendais dire que vous étiez occupé d'affaires importantes, et qu'il n'y avait nul espoir que vous vinssiez vers nous avant la fin des assemblées de Worms. Je désirais aussi que l'état de l'Eglise de Genève me fût mieux connu, que je puisse vous en faire une description exacte et sûre, afin que vous fussiez d'autant mieux préparé et que vous pussiez décider quelque chose de certain avec les frères, avant de vous séparer d'eux, au sujet de l'organisation de cette Eglise.

Or maintenant que, selon la volonté du Seigneur, il m'a été loisible, suivant vos exhortations, de venir ici avec la permission des Excellences de Berne, et que j'ai pu voir et examiner toutes choses de près, je n'ai rien de plus pressé que de vous pousser de toutes mes forces à vous transporter ici le plus tôt et le plus vite possible. J'espère en effet que votre arrivée procurera beaucoup de satisfaction et rendra bien des services, non seulement aux citoyens de la ville, mais à tous les hommes pieux qui se trouvent dans son voisinage et dans toute la France.

Vous auriez peine à croire avec quels applaudissements ont été reçus les sermons, quel concours d'hommes pour s'y rendre, quelle persévérance, quelle tranquillité dans la République qui est toute transformée et a revêtu une apparence entièrement différente. Tous sont épuisés par les incessantes intrigues des factieux et en éprouvent un tel dégoût que leur seule mention les remplit d'horreur, et qu'ils sont tous contraints de reconnaître et de confesser que c'est la main du Seigneur et qu'il punit sévèrement ceux qui méprisent et rejettent l'Evangile et ses ministres. Vous n'entendez aucun tumulte, personne qui ose se montrer insolent : tous sont maintenus dans l'ordre. Les magistrats respectent la parole de

Dieu ; ils ont en très grande estime les ministres et n'entreprennent rien, dans les affaires du Seigneur, à la légère et sans les consulter ; ils obéissent et prêtent l'oreille volontiers à celui qui leur donne des avis.

Le Seigneur nous offre une occasion des plus favorables. Si vous la négligez, Calvin, il n'est pas douteux que le Seigneur vous punira pour avoir négligé l'Eglise, et non pas vous seulement, mais aussi ceux qui vous auront retenu. Si nous laissons échapper cette occasion, je crains fort que nous n'en ayons de vifs mais tardifs regrets. C'est le moment critique où il faut à notre avis veiller à remettre en état cette Eglise et s'en occuper sérieusement, où il faut se hâter de prendre des mesures pour éviter le retour des troubles et de la révolution. Il faut façonner la cire quand elle est molle et ductile, il faut courber les petits arbres dans le sens où vous voulez qu'ils poussent, pendant qu'ils sont flexibles et avant qu'ils soient devenus durs et raides ; car après, vous les briseriez plutôt que vous ne les redresseriez. Les magistrats ont appris à vénérer les prophètes, le peuple à obéir ; il se jette en affamé sur tout ce qu'on lui propose pour la gloire de Dieu. L'affaire ne peut souffrir aucun retard.

Ils sont très peu nombreux ceux qui sont disposés à se charger de ce lourd fardeau. Je fais chaque jour l'expérience de la limite de mes forces. Je suis venu ici fondé sur l'espoir de votre arrivée ; je ne puis rester longtemps absent de l'Eglise de Lausanne, à moins qu'il ne soit autrement pourvu à ce qui la concerne. J'ai à avaler beaucoup de choses que votre présence me rendrait très douces. Les Bernois, dans leur lettre, n'ont ni prescrit ni défendu ma venue ici ; mais ils m'ont laissé la liberté de me décider à mon choix, en montrant cependant leurs sentiments pieux et bienveillants pour cette Eglise dont ils souhaitent l'affermissement et non la ruine, quelles que soient les machinations de certaines mauvaises

têtes. On m'a accordé de venir dans cette Eglise, mais seulement pour un semestre, et je ne puis y passer, avec quelque sécurité, tout ce temps sans revoir souvent les miens. Et même si j'étais tout à fait ici, nous n'y suffirions pas, les quelques-uns que nous sommes à l'œuvre, à porter un si lourd fardeau. Nous faisons ce que nous pouvons. Nous obtenons beaucoup de résultats, mais il y a tant de choses qui réclament une main secourable, qu'il est besoin, non seulement d'un très grand nombre de médecins, mais de médecins expérimentés et exercés. Si vous venez prendre rang parmi eux, nous espérons que tout ira bien pour nous...

...Les personnes autorisées souhaitent que vous ameniez avec vous de Strasbourg, si possible, quelques hommes savants ou du moins un homme qui connaisse la langue allemande, car il leur manque un interprête sûr, quand parfois elles reçoivent des lettres en allemand...

Nous avons eu l'arrivée inespérée du beau-père de Saunier avec son autre gendre qui est aussi réfugié. Ils ont raconté par quelle voie le Seigneur les avait libérés, et par quelles terreurs les frères sont encore secoués. Personne n'a été relâché d'entre les captifs ; beaucoup ont été suppliciés ; ceux qui vivent ont les plus grandes craintes pour leur vie. Vous avez entendu parler, je pense, de ce ministre des Vaudois qui, pris par les ennemis, dénonça mille quatre cents familles qui toutes ont été livrées à la boucherie. Mais une lettre de Farel m'a rendu le courage en donnant le meilleur espoir que ces malheureux obtiendraient quelque adoucissement... Nos syndics ont été élus sans tumulte, dans le plus grand calme : Curtet, Bandier, Dominique d'Arlod, Pernet des Fosses, le maître maçon. Adieu.

VI

A Oswald Myconius, antistès de l'Eglise de Bâle.

De Genève, 16 mai 1542.

Confidences sur l'embarras où le jette la question de savoir s'il doit rester à Genève ou retourner à Lausanne.

Le congé accordé à Viret par le Conseil de Berne allait expirer au commencement de juillet. — Les deux collègues ordinaires de Calvin à Genève ne lui inspiraient qu'une médiocre confiance; d'autre part, la place de Viret à Lausanne étant demeurée vacante, les fonctions pastorales y étaient en souffrance. — Les rapports entre Genève et Berne étaient alors fort tendus, les deux républiques étant en procès au sujet de certaines terres ci-devant ecclésiastiques.

Grâce et paix ! Que faire pour servir au mieux les intérêts des deux Eglises qui nous sont confiées, à Calvin et à moi ? Moins il nous est possible d'imaginer le moyen d'y pourvoir, moins nous savons quel parti prendre, et plus nous en avons le cœur serré. Ces Eglises dont le soin nous est commis, nous ne pouvons ni les délaisser ni y être présents comme il serait nécessaire. Le temps approche où je vais être rappelé à Lausanne, et je ne vois pas trop de quel côté je dois me tourner. Quoiqu'il arrive, il ne se peut que je ne sois impliqué dans d'inextricables difficultés.

Si c'est Genève que je délaisse, je n'ai pas de peine à apercevoir les inconvénients qui s'en suivront, étant données la grande pénurie de ministres, tant de périlleuses vicissitudes et d'agitations auxquelles l'Eglise et la république sont exposées, la faible santé de Calvin à qui seul je laisserais porter un si énorme fardeau. Ce n'est pas sans motif que je dis « seul », attendu qu'il vaudrait presque mieux qu'il restât seul.

Il me semble déjà entendre les reproches des frères qui me traiteront de déserteur et de transfuge. Ils ne pensent pas que je puisse en bonne conscience m'éloigner de cette Eglise, et cela pour bien des raisons qu'on m'oppose tous les jours. D'autre part, il semble qu'il n'y ait plus, ou du moins que fort peu d'espoir d'obtenir des Bernois, et ensuite des Lausannois, que je reste plus longtemps absent de leur Eglise pour vouer mes soins à celle-ci. Si je ne puis le faire avec leur consentement aux uns et aux autres, vous devinez, je pense, sans peine qu'il en résulterait pour les Eglises plus de préjudice que d'avantages, et que les inimitiés réciproques en seraient augmentées plutôt que diminuées. Je ne dis rien des calomnies qu'on répandrait partout sur mon compte. Je n'y échapperai en aucun cas, et n'y ai pas échappé jusqu'à ce jour, bien que j'aie servi les intérêts du Christ en toute simplicité et sincérité, de telle sorte que je ne doute en aucune façon d'avoir satisfait, au moins en quelque mesure, les esprits bienveillants et les consciences des gens de bien. Croyez-moi, ma perplexité est extrême. Il me semble tenir le loup par les oreilles, ne sachant ni comment le retenir ni comment le lâcher.

S'il ne s'agissait que de mon intérêt personnel, rien de plus facile que de me tirer de ces embarras. En effet, s'il n'y avait à tenir compte que de moi, quelque tournure que prennent les choses, cela serait parfaitement indifférent. Ce que je veux, c'est qu'on regarde non pas à moi, mais uniquement à l'Eglise du Christ au service duquel je me suis tout entier donné et consacré une fois pour toutes. Mais je crains que chez le plus grand nombre, en ces temps malheureux et les esprits étant aigris comme ils le sont, les affections humaines n'aient plus de force qu'une juste et sérieuse sollicitude pour l'Eglise. Ni Genève ne peut, sans grand dommage pour l'Evangile, être privée de ministres, ni Lausanne attendre plus longtemps qu'il y soit pourvu aux fonctions pastorales. Je me trouve donc

exactement dans la situation d'un homme qui, voyant brûler de deux côtés des maisons amies, a l'esprit en suspens, dans l'anxiété de savoir où courir, à qui de préférence porter secours, parce que les uns et les autres lui sont également chers. Il ne me reste qu'à demander instamment au Seigneur qu'il me signifie clairement ma vocation, qu'il me pousse où il veut que j'aille, en quelque lieu qu'il lui plaise de se servir de mon travail, qu'il ne permette pas que j'use de complaisance envers moi-même ou la propre volonté de quelque homme que ce soit, qu'il fasse prospérer mon ministère sous ses auspices à lui, de peur que par ma faute il ne soit dérogé à sa gloire.

Quant à vous et à nos autres frères, je vous prie et vous conjure de nous aider de vos prières et de vos conseils. Priez le Seigneur qu'il mette de saints ministres à la tête de ses églises et qu'il nous délivre de nos angoisses! Adieu.

VII

A Jean Calvin, à Genève.

De Lausanne, 21 juillet 1542.

Premières impressions après son retour à Lausanne; premières démarches auprès du Conseil de cette ville en vue de remettre l'Eglise en meilleur état.

Viret était rentré à Lausanne environ dix jours auparavant. — Le chanoine *Jacques Perrin* venait sans doute d'Evian, alors valaisan, où s'étaient retirés la plupart des membres du ci-devant Chapitre de Lausanne. — La *Classe* dite de Lausanne, composée des ministres en fonctions dans les baillages de Lausanne et de Vevey et dans le gouvernement d'Aigle, siégeait habituellement à *Vevey*. — Béat *Comte*, du Dauphiné, l'autre pasteur en titre de la paroisse de Lausanne. — François *Gindron*, autrefois du clergé de la cathédrale, avait accepté la réformation sans entrer dans le corps pastoral. Pendant un certain temps, l'Eglise de Lausanne a chanté les Psaumes sur d'autres airs que celle de Genève. —

André *Zébédée,* d'origine flamande, précédemment régent au collège de Guyenne à Bordeaux, pasteur à Orbe dès 1539, avait été récemment suspendu de ses fonctions par le gouvernement de Fribourg à la suite d'un litige avec le vicaire catholique d'Orbe. — Les trois hommes mentionnés à la fin de la lettre, tous d'origine française, étaient pasteurs à Aigle, à Vevey et à Thonon.

Je suis arrivé, j'ai vu, je suis resté stupéfait! Plût à Dieu que ce que nous avions entendu dire de l'état de cette Eglise ne fût pas aussi vrai!

Le jour même et presque à l'heure où j'ai débarqué ici, y abordait aussi le chanoine Perrin, celui à qui est échu, à cause de son beau parler, le surnom de Chrysostôme et qu'on appelait en commun langage " bouche d'or " ; mauvais sujet qui, pour être peu versé dans les lettres, n'en est pas moins adroit et rusé. Devinez à qui de nous deux on a offert le plus de vin d'honneur! Vous seriez bien mauvais prophète, si vous ne le deviniez pas. Vous pouvez assez conjecturer par vous-même quels propos il a semés dans le public au sujet de la prochaine réintégration des gens de son état, par quelles vaines promesses il a donné des espérances aux gens de son acabit. Moi-même je n'ai pas réussi à le voir, il ne s'est d'ailleurs pas longtemps arrêté en ville. J'ai averti de sa venue le bailli, mais inutilement.

Mercredi [12 juillet] les frères ont été d'avis que nous nous assemblions mardi prochain [25] à Vevey pour la Classe. Dès que nous en serons revenus, vous apprendrez ce qu'il peut vous importer de savoir... Le lendemain, jeudi [13], je me suis présenté devant le Conseil de ville, je lui ai rappelé ses devoirs, mais en termes généraux, de peur qu'en entrant dans le détail je n'eusse l'air de vouloir me plaindre d'eux avant même de les avoir abordés. J'ai promis de faire tout ce qui dépendrait de moi et de payer de ma personne, pourvu que de leur côté ils ne négligeassent pas leur office. Ce qu'il était nécessaire dès l'abord de leur représenter en particu-

lier, j'ai préféré laisser à Comte le soin de l'ajouter. Entre autres choses il a demandé, sur mon conseil, que l'on renouvelât l'édit relatif aux prières publiques, celles-ci étant entièrement tombées en désuétude. La chose s'est faite, d'où il est résulté que le lendemain il y a eu plus de monde au prêche que d'habitude ; cependant le service n'a encore différé en rien de celui des autres jours. Mais j'aurai soin que la semaine prochaine il soit procédé autrement. Jusqu'à présent je n'ai pas encore prêché.

Nous avons décidé de chanter au premier jour les Psaumes tels que Gindron les a mis en musique. Ses airs sont beaucoup plus faciles et plus harmonieux que les vôtres, et je voudrais qu'on les eût imprimés de préférence à ceux dont nous avons fait usage jusqu'ici. Nous avons aussi commencé à nous occuper du projet de mettre Zébédée à la tête de notre Collège. J'espère qu'il viendra ici dimanche pour délibérer avec nous de ce qu'il y a de plus pressant ; car je lui ai écrit, à lui et à Farel, sur nos affaires, mon départ de chez vous et la nomination de vos nouveaux ministres.

... Tandis que j'écrivais ceci, sont arrivés contre toute attente Jean de Tournay, François [Martoret] de Vevey, et Christophe [Fabri]. Je n'ai pas encore eu le temps de conférer avec eux. Ils vous envoient toutes leurs salutations, ainsi que tous les nôtres... Saluez de notre part votre femme et tous les amis. Adieu.

VIII

A Guillaume Farel, à Metz.

De Lausanne, 27 novembre 1542.

Viret assure Farel de sa sympathie et de ses prières dans les luttes qu'il endure à l'occasion de sa mission à Metz. — Nouvelles de la peste qui sévit à Lausanne.

En parlant à Farel du terme plus ou moins prochain de sa glo-

rieuse carrière, Viret ne se doutait pas que l'infatigable vétéran avait encore 23 années de vie et de combats en perspective! — — Quand, à propos de la peste, Viret se dit affligé de la cruauté des autorités lausannoises, il fait allusion aux mesures que le Conseil de ville avait prises pour isoler pendant plusieurs mois les maisons atteintes par le fléau.

Votre lettre à Calvin m'a permis de me rendre compte de quelles croix vous êtes affligé à Metz, très cher frère; nous en prenons notre part autant que possible, mais notre douleur ne peut vous délivrer de vos ennuis et vous ne pouvez recevoir de nous aucun secours effectif, propre à vous procurer du soulagement. Plût à Dieu qu'il nous fût accordé de procurer cette aide à vous et à l'Eglise de Christ dans la mesure où nous le souhaitons du fond de notre cœur! Et quoique nous apprenions que vous êtes aux prises avec d'horribles monstres, et qu'il nous soit si peu possible de vous apporter du secours dans vos luttes, si ce n'est par nos vœux et nos prières, cependant nous ne doutons nullement que le Seigneur n'exauce les prières de l'Eglise, bien qu'elles soient plus relâchées et plus froides que ne le requièrent peut-être la gravité des circonstances et les dangers auxquels vous êtes exposés. Je ne puis pas ne pas espérer des nouvelles plus réjouissantes, quelque fureur que Satan déploie autour de vous. Mais plus sa violence atteste la puissance de sa colère, plus je reprends courage dans l'espérance d'un meilleur succès... Bientôt le Seigneur l'écrasera sous vos pieds et fera réussir vos pieux efforts, et il vous fortifiera d'autant plus puissamment que vous aurez été privé de tous secours et con seils humains. Vous éprouverez que la réponse douce et consolante du Père céleste s'applique non seulement à Paul, mais à vous aussi et à tous les sincères ministres de Christ: " Ma force s'accomplit dans la faiblesse "; et vous pourrez vous écrier un jour avec le même apôtre: " Je puis tout en celui qui me fortifie ".

Mais, qu'avez-vous besoin de mes exhortations, vous, un

vétéran de l'armée du Christ... Ce même Seigneur qui jusqu'ici a délivré, — je ne dis pas votre saint ministère, mais le sien, — de toutes les embûches des ennemis, de leurs calomnies et des dangers qu'ils vous faisaient courir, vous abandonnera d'autant moins que vous approchez du but de la carrière glorieuse qu'il vous a appelé à fournir... Considérez qu'à Paul, aux prophètes et aux apôtres, dans la période des origines, toutes choses n'ont pas toujours réussi selon le désir de leur cœur, et cependant leurs efforts n'ont jamais été vains. Leur cause est la nôtre. Souvent je suis contraint de me tourmenter quand je me vois entouré de tant de maux et de contrariétés, quand à mes regards ne brille aucun espoir d'un fruit plus abondant. Et cependant il nous faut demeurer fermes à notre poste, que nous ayons à nous tenir dans la ligne de bataille, dans un corps qui donne l'assaut, ou dans les troupes de réserve, jusqu'à ce que le général nous appelle ailleurs et que la trompette fasse entendre un signal tout-à-fait certain. Nous avons plus de peine à garder et à accroître la fortune acquise que nous n'en avons eu à l'acquérir. Mais que faire ? Si ce proverbe commun est vrai : “ Les dés tombent toujours d'une manière heureuse pour Jupiter [1],“ que ne pouvons-nous pas attendre de notre vrai Jupiter, de l'éternel et bienheureux Jéhovah ?...

Quant à nous ici, nous sommes éprouvés depuis plusieurs mois par une peste cruelle. Elle nous a déjà enlevé le diacre. Nous sommes prêts à tout : nous nous confions en la bonté de Celui qui se servira de nous pour sa gloire ; nous dépendons de lui seul. Je suis affligé outre mesure de la cruauté de nos gens envers ceux qui sont leurs propres entrailles, et bien plus encore de ce qu'ils paraissent sourds et endurcis à tous les avertissements prophétiques. Il en résulte que je n'ai pas d'espoir que Dieu relâche sa main ; il l'appesantira beau-

[1] *Semper feliciter cadunt Jovis lapilli.* Il y a en latin une assonnance entre *Jovis* et *Jéhovah*, que la traduction ne peut rendre.

coup plus jusqu'à ce que, instruits par nos maux, nous revenions de tout notre cœur à la sagesse.

...Je suis très heureux de ce que l'Eglise de Genève prospère et que Calvin, du moins, se porte bien. Il est fort inquiet à votre sujet.

Adieu, frère très cher.

IX

A Jean Calvin, à Genève.

De Lausanne, 25 décembre 1543.

Démêlés de Viret avec l'Abbaye des enfants de la ville, qui protestent contre ses efforts pour réformer les mœurs et lui intentent un procès à l'occasion d'un de ses sermons. — Sa comparution à Berne au sujet de l'affaire des cérémonies luthériennes dans l'Eglise de Montbéliard et du colloque tenu à ce propos à Neuchâtel. — Conflit du pasteur d'Aigle avec un «Meige».

L'Abbaye des nobles enfants de Lausanne avait déjà fait parler d'elle avant la Réformation et la conquête bernoise. Son chef actuel, *Jacob de Praroman,* seigneur de Chapelle-Vaudanne, était un des principaux adversaires des ministres et ne pardonna jamais à Viret d'avoir obtenu de MM. de Berne l'abolition de la turbulente confrérie. — C'est à la suite de faux rapports que Viret et le pasteur Zébédée d'Orbe avaient été cités à Berne pour se justifier d'avoir assisté à une conférence convoquée par Farel à Neuchâtel le 30 octobre précédent. Il s'agissait de donner aux ministres réformés de Montbéliard un avis sur la manière de se conduire à l'égard des cérémonies luthériennes imposées aux Eglises de cette principauté. On s'imaginait à tort, à Berne, que dans ce colloque on avait délibéré sur des innovations à introduire dans les Eglises du pays romand. Le même soupçon pesait sur le professeur *Simon Sulzer* de Berne. — Le *Synode* des pasteurs du Pays de Vaud était censé se réunir annuellement. Mais il y avait plusieurs années qu'on ne l'avait plus convoqué. (Il ne devait l'être qu'en 1549.) — L'avoyer *J.-J. de Watteville*

séjournait dans son domaine de *Villars-les-Moines*, à une lieue de Morat. — La dame *Corne*, mère du syndic genevois Amblard Corne, était accusée d'avoir consulté un empirique pour obtenir de lui le secret de rajeunir les vieilles gens. — *Jean de Tournay* était pasteur à Aigle depuis 1537. — Le *Cœlius* qui fait spécialement saluer Calvin, est *C. Curione*, l'humaniste italien récemment nommé lecteur ès arts à l'Académie de Lausanne.

Comme un anneau s'enchaîne à un autre anneau, ainsi pour moi une affaire donne naissance à une autre affaire. Dès que j'ai été de retour de Berne, a surgi un nouveau sujet de conflit avec les nôtres, si bien que j'ai été appelé en justice la veille de la fête de Noël. Mais la cause n'est pas encore venue à l'audience devant le juge. Je vous dirai en peu de mots quelle est la source de ce conflit, vous apprendrez ensuite ce qui s'est fait à Berne.

Vous n'ignorez pas nos anciennes récriminations au sujet des débauches et des adultères impunis. Je me suis plaint un jour dans un sermon de ce qu'ils étaient si " lépreux " qu'ils ne sentaient plus du tout leur lèpre, de telle sorte qu'ils ont paru tout stupéfaits. Souvent j'ai dit beaucoup de choses avec une grande liberté ; j'ai censuré très vivement les vices publics et les hommes de toutes les classes, sans épargner personne. Et tout le monde gardait le silence. Même s'ils rongeaient leur frein, nul ne m'a jamais rien dit. Les aiguillons les plus aigus ne manquaient pas, mais c'était en vain jusqu'à ce qu'on en soit venu aux actes...

Ici, Viret rend compte de l'enquête faite sur deux prostituées coupables d'infanticide et de mesures édictées pour la répression de la prostitution et de l'adultère.

...Dès que le bruit en vint aux oreilles de quelques débauchés et adultères, vous seriez étonné d'apprendre quelles plaintes et quelles menaces ils firent entendre ! Les droits des citoyens étaient violés, gémissaient-ils. Ils convoquent la confrérie qu'ils appellent " l'Abbaye ", — abbaye qui a des moines

dignes d'elle : la jeunesse et ses représentants les plus turbulents ! Le peuple reçoit l'ordre de se réunir en assemblée générale. On se pousse, on s'assemble. Vous devinez, je pense, par quels arguments les acteurs principaux de la pièce font perdre le sens au peuple, — sous prétexte de libertés. Ils n'ont pourtant pas obtenu tout ce qu'ils désiraient, mais ils ont obtenu plus qu'il n'aurait fallu. Les prostituées furent mises en liberté ; l'une, qui avait été précédemment bannie, fut expulsée après que son bannissement eut été renouvelé ; l'autre est dans son domicile.

Après ces événements, moi qui m'étais bien instruit de tout, le dimanche suivant, comme une occasion favorable se présentait, j'abordai le sujet parmi d'autres. Je pris à partie, sévèrement, les auteurs et meneurs de ces troubles, qui, sous prétexte de maintenir leurs coutumes, voulaient entretenir de telles pestes dans notre ville. J'exhortai le peuple à prendre bien garde aux hommes qu'il suivait. Bref, mon discours fut tel qu'il a beaucoup plu, à ce que j'ai appris, aux honnêtes gens et qu'il n'a pas moins déplu aux méchants. Mon sermon ne fut point désagréable au Conseil, mais il importuna fort quelques fanfarons, entr'autres et surtout Jacob de Praroman. Avec quelques complices, il m'agrédit devant la porte du temple, comme je sortais du catéchisme, l'après-midi. Ils m'adressent des réclamations au sujet de mon sermon. Ils profèrent des injures. Ils affirment qu'ils ne sont pas à Genève et qu' "ils ne nous laisseront pas faire ce que nous avons l'habitude de faire là-bas ". Ils m'accusent de " vouloir leur mettre une corde au cou et d'armer le peuple contre eux ", et cela bien que mon discours fût très modéré en regard du scandale causé par le sujet qu'il traitait. Enfin l'affaire en vint à ce point qu'ils ordonnèrent à un huissier de m'assigner en justice le lendemain, comme coupable envers eux de grave injure. Le Conseil cependant mit des obstacles à l'ouverture du procès. Il est très satisfait de cette occasion qui lui est offerte de sup-

primer l'Abbaye et il regrette vivement que j'aie été traité de manière si indigne par ces gens.

Nous étions inquiets au sujet de la Cène qui devait être distribuée. Mais, après que toutes choses eurent été communiquées au Consistoire et au Conseil et examinées par eux, nous n'avons pu surseoir à l'administration de la Cène, après que les auteurs de cette tragédie se fussent engagés à n'être pas présents. Ils auraient d'ailleurs été repoussés. L'affaire en est là. J'attends le jour où le procès s'ouvrira, car la session durera quelques jours. Pour ce qui me concerne, ils ne peuvent trouver aucun motif d'accusation dans mon discours. La vérité, c'est qu'ils veulent continuer la libre pratique de la prostitution. Il me sera facile de rendre raison de tout, quoique je ne sois pas résolu de plaider cette cause devant le tribunal. Je comparaîtrai cependant le premier jour, pour entendre leur réclamation. Maintenant l'occasion s'est présentée plus favorable que jamais auparavant de soumettre à l'ordre ces brutes licencieuses et incorrigibles, d'affermir notre ministère et d'ériger ici quelque discipline, surtout dans le Consistoire et dans les mœurs publiques. Car même si les adversaires voulaient battre en retraite, je ne souffrirais pas que l'autorité du ministère soit ainsi foulée aux pieds ; or elle est perdue, si cette insolente arrogance n'est pas réprimée sérieusement et promptement. D'ailleurs je donnerai plutôt ma démission de pasteur, si ceux dont c'est l'intérêt ne prennent pas des mesures. J'aimerais avoir votre avis, si vous pouvez me l'écrire, quoique je ne puisse vous narrer toute l'affaire en détail. Je vous en parlerai plus longuement une autre fois.

Quant à ce qui concerne mon voyage à Berne, si, un jour, dans un moment de loisir, nous pouvons en parler ensemble, je vous le raconterai tout au long. En somme, après qu'ils eurent compris comment les choses s'étaient passées, tout s'arrangea facilement. Beaucoup d'entre eux supposaient, et

même, je le crois, étaient fermement persuadés que notre conférence était préméditée et que nous avions décidé d'imposer à nos Eglises les mêmes institutions. On répondit au nom de l'un et l'autre conseil, devant qui notre cause fut portée (elle avait commencé par la comparution de Sulzer), que Leurs Excellences étaient satisfaites et donnaient une interprétation favorable à ce qui avait été fait après avoir appris les motifs qui nous avaient dirigés, et cela bien que, d'abord, elles eussent été tellement irritées qu'elles nous jugeaient dignes d'être suspendus de notre ministère. Tel était à peu près le sens de leur réponse. On ajoutait aussi comme condition que nous n'essayerions pas de rien imposer aux Eglises de notre propre autorité, mais que, lorsque nous aurions quelque désir, nous en donnerions avis à Leurs Excellences, qui feront tout ce qui sera juste ; qu'en attendant nous poursuivions notre ministère comme nous l'avions commencé. L'avoyer Diesbach ajoutait aussi (ni Watteville, ni Nägeli n'avaient voulu être présents) que nous ne devions pas trouver étonnant que Leurs Excellences redoutent les troubles, quand nous pouvions voir quelles agitations leur étaient quotidiennement suscitées, dont les ministres étaient cause... Une fois qu'on nous laissait la possibilité de donner notre avis et qu'on nous faisait espérer d'avoir un Synode, nous n'avons pas fait beaucoup d'objections. En effet, bien que l'avoyer n'ait pas parlé de Synode et que nous n'en ayons parlé non plus, j'ai compris, d'après une conversation privée avec certains personnages qui peuvent beaucoup dans cette affaire, que les esprits étaient mieux disposés pour cette assemblée synodale.

Dans le voyage d'aller, nous avons salué l'avoyer de Watteville qui était à Villars ; il nous invita à dîner et nous reçut très amicalement. Il nous demanda de repasser chez lui au retour... Nägeli fut présent le premier jour, absent le suivant. Nous aurions peut-être eu la liberté d'en dire davantage devant le Sénat, si nous avions eu un autre avoyer ; c'est-à-

dire que celui-ci nous ordonna d'emblée de parler par interprête, parce qu'il prétendait ne pas pouvoir rendre nos paroles en allemand comme il le fallait...

Je n'ai pu encore avoir d'autres renseignements sur l'affaire de la dame Corne. Je ferai des démarches pour que vous puissiez apprendre quelque chose du pharmacien, bien que je me rende compte déjà, à peu près, comment la chose se sera passée. En effet, il y a un certain médecin dans le gouvernement d'Aigle, je veux dire un homme qui fait un usage illicite de formules magiques et de pratiques criminelles de cette espèce; notre pharmacien a eu quelquefois des relations avec lui. De Tournay eut un violent débat à cause de ce meige. C'est pourquoi il importe que vous nous écriviez à nous aussi ce qui concerne ce personnage, afin que nous avertissions de Tournay et Leurs Excellences. Saluez les amis. Tous les nôtres vous saluent, Cœlius spécialement. Adieu.

P.-S. J'oubliais d'ajouter que Sulzer tomba gravement malade lorsque nous arrivâmes à Berne; d'où il résulta qu'il ne put nous assister. Il commençait cependant à mieux aller avant que nous prissions le chemin du retour.

X

Aux pasteurs de Montbéliard.

De Lausanne, 3 mai 1544.

Au sujet des « machinations de Satan » qui cherche à introduire de nouvelles cérémonies. User de largeur et laisser une grande liberté en ces matières. Prendre garde que l'Eglise ne perde ses droits et que la tyrannie du prince ne remplace celle du pape.

Les Eglises du comté de Montbéliard avaient été réformées dès 1535 sur le modèle de l'Eglise neuchâteloise. Le duc Chris-

tophe de Wurtemberg, qui avait pris en mains, en juillet 1542, le gouvernement du comté, voulait imposer à ces Eglises la liturgie et les cérémonies luthériennes du Wurtemberg. La classe des ministres de Montbéliard, présidée par Pierre Toussain, avait requis à ce sujet l'avis des pasteurs de Neuchâtel, de Genève et de Lausanne. — Par ceux " qui assistaient le Prince de leurs conseils ", il faut entendre en première ligne *Ehrhard Schnepf,* " surintendant " à Stuttgart, et *Jean Engelmann*, aumônier allemand du duc à Montbéliard même.

Aux très fidèles ministres du Christ et pasteurs des Eglises qui sont dans le comté de Montbéliard, a nos très chers et respectables frères.

Nous ne sommes pas peu tourmentés et travaillés par votre épreuve, très chers frères ; cette épreuve par laquelle Satan invente de vous cribler de toutes manières, vous et les Eglises confiées à vos soins. Mais ce sont là ses efforts perpétuels. Le Seigneur veut éprouver par ce moyen la foi, la constance et la patience des pasteurs consacrés à son service. Vous donc, résistez d'un courage inflexible à ses menées, appuyés sur le secours de Dieu. Qui ne voit, en effet, que Satan procède par ces artifices pour rétablir l'ancien papisme dans ses droits antérieurs, ou lui donner une autre forme, ou en introduire un nouveau qui sera plus nuisible à l'Eglise ? Nous craignons en effet que, lorsque vous aurez admis toutes les pratiques que l'on veut vous imposer, bientôt on n'en introduise d'autres et de nouvelles encore... Il faut donc examiner avec soin quels usages peuvent être tolérés selon la saine doctrine et en bonne conscience, et quels usages ne sont pas admissibles. Ceux-ci ne doivent être supportés en aucune façon. Le jugement du Saint-Esprit doit intervenir ici... Il est difficile de prescrire une règle fixe. L'esprit suggérera à ceux qui l'invoquent ce qu'il faut faire, en tenant compte des circonstances, des lieux et des temps.

Vous avez compris l'avis de Calvin et des frères de Neuchâtel ; ils ont réglé l'affaire de la manière la plus appropriée

aux circonstances et dans l'intérêt de vos Eglises... Nous ne sommes pas d'avis que vous approuviez, en aucune façon, le baptême administré par des femmes. Il ne s'appuie sur aucun fondement scripturaire, quoique ses défenseurs s'efforcent de tordre l'Ecriture dans leur sens. Leurs arguments paraissent puérils et indignes de théologiens sérieux. Si les sages-femmes ondoient les enfants, nous ne pensons pas qu'il faille les tenir pour baptisés jusqu'à ce qu'ils vous soient apportés. Mais il faut enseigner, quand l'occasion se présentera, à quel point le baptême est ou non nécessaire au salut...

Parmi les fêtes des saints, il en est qui peuvent à la rigueur être supportées ; d'autres sont manifestement entachées de superstition et indignes d'une Eglise chrétienne, surtout les fêtes de la conception et de l'assomption de Marie. Rien de semblable n'existait dans l'ancienne Eglise. Nous ne pensons pas qu'il y aît lieu de discuter sur les clochettes. Que ceux qui se délectent de leur tintement les agitent tant qu'ils voudront, si vous ne réussissez pas à les persuader autrement... Abandonnez au Seigneur ceux que vous n'avez pu redresser. Prenez seulement garde de ne rien approuver qui soit opposé à la vérité et à une bonne conscience.

Nous ne vous donnons pas d'ordres, très chers frères. Nous vous disons ce que nous ferions si nous étions à votre place... Nous vous écrivons seulement ces choses pour que vous compreniez quel est notre sentiment, puisque vous avez bien voulu nous demander conseil. Dieu veuille que nous vous venions en aide par ce conseil comme nous le désirons et le voulons.

Nous ajoutons encore qu'il nous paraîtrait très avisé de recourir à l'entremise de Bucer et d'autres hommes pieux et savants qui, vous le savez, ont de l'influence et de l'autorité auprès de ceux qui assistent le Prince de leurs conseils, et sur l'avis desquels ces cérémonies sont introduites dans vos

Eglises... Qu'ils n'oublient pas combien les Eglises ont toujours été troublées par le zèle pour les cérémonies, de quelle grande liberté l'ancienne Eglise a joui à cet égard, même encore dans des temps où déjà trop de “ servitudes de cette sorte “ (le mot est d'Augustin) pesaient sur elle. Qu'ils se souviennent de ce qu'Irénée écrit à Victor sur ce sujet, de ce qu'on lit dans les Histoires ecclésiastiques, de peur que les Eglises ne soient divisées et ne périssent pour des choses qui peuvent manquer sans dommage. Qu'ils insistent pour que tout ce qui tend à la vraie pénitence et à la rémission des péchés ne soit pas omis. A l'égard des autres choses, que Christ n'exige point, il faut laisser plus de liberté et réglementer seulement dans la mesure nécessaire pour exclure l'anarchie, le plus grand mal qui puisse affliger l'Eglise. Qu'ils défendent votre cause auprès du Prince! Qu'ils n'excitent pas son esprit contre votre ministère, de peur que votre Eglise ne soit privée de ses droits et soumise à une nouvelle tyrannie. Car ce ne serait pas avoir aboli la tyrannie que d'avoir affranchi l'Eglise du pouvoir du pape, mais avoir seulement changé de tyrannie, si les ministres n'avaient aucune autorité dans l'Eglise de Christ, mais étaient forcés d'accepter des cérémonies et une discipline ecclésiastique sur un ordre et sur un signe du Prince.

Ce sont là choses à signaler avec réserve et franchise quand l'occasion s'en présentera. Il faut en cette affaire tenir un juste milieu, de sorte que la postérité n'ait le droit de nous accuser ni d'avoir trahi l'Eglise, ni de nous être rendus suspects aux yeux des princes d'aspirer à devenir les tyrans de l'Eglise. Acceptons la règle de la parole de Dieu; ne souffrons pas qu'on nous en détourne ni qu'on nous l'arrache. Que Princes et ministres y apprennent leurs devoirs réciproques... Suivons donc la règle des apôtres; imitons leur modération. Elle nous fera rejeter les cérémonies oiseuses et vaines, et

cultiver avec soin celles qui nous sont utiles, nécessaires et conformes à la parole de Dieu.

Adieu, très chers frères.

A vous de cœur. PIERRE VIRET,

au nom et avec l'assentiment de tous les autres frères qui sont ici.

XI

Au Conseil de Genève.

De Lausanne, 10 juillet 1544.

Viret informe les magistrats genevois que, par soumission à la volonté de Dieu, il reste à son poste de Lausanne, mais qu'il n'en demeure pas moins en communion d'esprit avec ses amis de Genève.

A l'instigation de Calvin, magistrats et ministres de Genève s'étaient abouchés avec le gouvernement bernois pour obtenir que Viret leur fût cédé à titre définitif. Personnellement, Viret était disposé à la chose. Sa position à Lausanne était momentanément difficile, par suite de la récente dissolution de „ l'Abbaye des nobles enfants " de la ville, prononcée à sa requête par MM. de Berne. Mais en présence de l'opposition unanime de la Classe et du Conseil de Lausanne, ainsi que des ministres de Berne, le gouvernement avait répondu par un refus à la demande des Genevois.

Grâce et paix par Jésus-Christ notre Seigneur! Très honorés Seigneurs, selon l'avis et conseil que [nous] prîmes avec vous, dernièrement que j'ai été par devers vous, je suis allé à Berne et ai exposé les choses ainsi qu'il me semblait que je devais faire pour me bien acquitter de mon office envers l'Eglise du Seigneur. Je ne vous écris pas la réponse qui m'a été donnée, à cause que je pense que [vous] le pourrez mieux entendre par les lettres de mes magnifiques Seigneurs, lesquelles m'ont été baillées pour vous faire tenir, comme j'en ai donné la charge au porteur de celles-ci. S'il eût plu au Sei-

gneur que la chose eût été parfaite comme [vous] la désiriez, je me fusse volontiers accordé à sa volonté. Mais je ne suis pas à moi, et je ne puis et ne dois répugner à la volonté de Dieu et de son Eglise, par laquelle il me déclare la sienne.

Je n'ai trouvé presque nul d'entre tous les frères qui ne m'aît fait grande répugnance de laisser ce lieu. Ceux de notre Classe n'y ont pu consentir. Ceux de Berne, comme j'ai pu entendre de Monsieur l'Avoyer, en ont aussi fait les remontrances à Messieurs. Pourquoi, [après] avoir ouï leurs raisons et celles de l'ambassadeur de Lausanne, [ils] vous ont récrit en la sorte que [vous] voyez. Pourquoi [je] vous prie que [vous] preniez le tout en la meilleure part, remettant toutes choses, et vous et votre Eglise, à la bonne volonté du Seigneur, qui fera tout ce qui sera expédient au temps et lieu qu'il sera nécessaire. Quant à moi, s'il vous plaît, [vous] me tiendrez toujours pour votre petit serviteur, ni plus ni moins que si j'étais présent avec vous, comme je [le] suis à la vérité d'esprit, combien que [j'] en sois séparé de corps : par lequel aussi serai conjoint à vous, quand [ce] sera le bon plaisir de celui qui nous a tous appelés en son service. La grâce du Seigneur vous soit toujours multipliée !

Votre petit et humble serviteur,

PIERRE VIRET.

XII

A Henri Bullinger, à Zurich.

De Lausanne, 21 janvier 1545.

Au sujet du « libelle » que Luther avait récemment publié contre les Zuricois concernant la Cène : qu'ils ne répondent pas à Luther ou qu'ils le fassent en termes modérés, et seulement en allemand.

Il s'agit du *Kurtzes Bekenntniss vom Abendmahl* d'octobre

1544, dont Mélanchthon non moins que Calvin déplorait la publication. Les pasteurs de Zurich ont répliqué par leur *Wahrhaftes Bekanntniss der Diener der Kirche zu Zürich*, 1545. — Il n'en a pas paru de traduction française, mais bien une version latine par R. Gwalther. — L'écrit de Calvin, mentionné à la fin de la lettre, est le petit traité *Contre la secte phantastique des Libertins*.

Grâce et paix de la part de Dieu le Père par Jésus-Christ ! J'ai été fort réjoui, très docte Bullinger, en apprenant par votre lettre à Cœlius que vous et vos collègues et tous les frères, vous êtes en bonne santé ; mais mon cœur a été déchiré par la nouvelle qui est parvenue jusqu'à nous du libelle que Luther a récemment publié sur la question de la Cène. Plût à Dieu que ce vieillard, qui va se coucher dans son cercueil, nous eût chanté un autre chant du cygne, qui lui eût fait plus d'honneur, qui eût procuré plus de plaisir et eût été de plus d'utilité à nos amis et à tous les hommes de bien, et qui eût moins diverti les ennemis de notre religion ! Quoique j'ignore la langue dans laquelle le livre est écrit, il me réjouit peu ; bien plus, il m'attriste fort, si je tiens pour vrai ce que j'en ai appris, soit par votre lettre, soit par les propos de nos amis, lors de ma récente visite à Berne. Et comment ne tiendrais-je pas pour vrai ce que vous affirmez tous ?

J'entends dire que vous vous préparez à lui répondre ; je n'ose vous en dissuader. Je pense, en effet, que vous n'auriez pas entrepris d'écrire les si circonstances ne l'exigeaient impérieusement et ne vous y contraignaient. Le profit qu'on a tiré jusqu'à présent d'écrits de cette sorte, par lesquels les disputes ont été avivées et qui font de nous la fable de nos ennemis, les faits le proclament suffisamment ! C'est pourquoi je souhaiterais que toutes les occasions de polémique nous fussent ôtées et fussent entièrement supprimées pour que nous ne donnions pas à nos ennemis l'espoir que le jour viendra où nous nous transpercerons de nos propres traits à la façon des Madianites et où nous succomberons aux blessures

que nous nous serons mutuellement infligées. Ces conflits entre ceux qui professent la même religion ne peuvent pas ne pas être extrêmement sanglants ; ils déchirent le sein de l'Eglise, alors que les ennemis du dehors sont une foule si nombreuse ! Mais que pouvons-nous faire en présence de l'intempestive ardeur de certains personnages qui réveillent le mal dès qu'il s'est assoupi quelque peu et se conduisent de telle façon que nous ne puissions nous taire ? Il faudrait que nous prissions à cœur de demander au Seigneur par les prières les plus instantes d'être contraints à n'aiguiser et à ne mettre en œuvre les langues et les plumes que contre ceux qui se déclarent ouvertement ennemis de l'Eglise et non contre ceux qui ont un nom dans l'Eglise et dont le ministère développe d'une manière peu commune le zèle pour la piété. Mais lorsqu'il faut défendre le patrimoine de la vérité, rompons le silence pour ne pas paraître trahir l'Eglise en nous taisant !

Je n'ose donc pas opposer mon avis à vos desseins, ni réclamer de vous un silence perpétuel, quand j'apprends que vous jugez l'occasion bonne pour écrire. Je n'ose pas non plus vous rappeler de nouveau à la modération, et vous engager à ne pas user du droit du talion en rendant injure pour injure, puisque j'espère que, de votre propre mouvement, sans que nul n'intervienne pour vous avertir, vous montrerez une telle modération qu'il n'y ait personne qui ne puisse apprécier les ménagements dont vous avez usé à l'égard d'un vieillard chagrin, et ne doive reconnaître que l'ardeur de votre jeunesse a été tempérée par une sagesse digne d'hommes parvenus à un âge avancé. Je désire seulement obtenir de vous ceci, si mes arguments sont de quelque poids à vos yeux : que vous vous appliquiez pour autant que faire se pourra à ne pas révéler à ceux qui les ignorent entièrement ces disputes que les gens de bien ne peuvent apprendre sans en éprouver une douleur des plus profondes. Ces dis-

putes, en effet, sont de telle nature qu'il est plus sûr de les laisser ignorer que de les répandre dans le public...

J'ajoute ceci parce que j'entends dire, si le bruit qui est parvenu jusqu'à nous est vrai, que vous voulez publier votre réponse en français, en allemand et en latin. Je ne veux pas condamner à la légère votre dessein, moi qui ne suis peut-être pas informé des motifs de votre décision. Mais à moins qu'il n'y ait quelque raison plus grave, quelque conseil plus sensé, que je ne discerne pas, je suis plutôt d'avis, et c'est aussi l'avis de tous les amis que j'ai ici auprès de moi, de tous ceux qui désirent que vous preniez le parti le plus favorable à la paix de l'Eglise, — que vous répondiez seulement dans la langue du pays dans laquelle le livre a été publié. Vous paraîtrez vous être suffisamment acquittés de votre devoir quand vous aurez donné satisfaction à ceux qui ont été offensés par ce libelle ou qui pourront l'être encore. Ceux qui l'ignorent ou ne peuvent l'entendre, il est plus sûr qu'ils continuent de l'ignorer. Ceux qui savent seulement le latin, l'allemand[1] ou l'italien, mais qui ne savent pas ou savent mal la langue allemande, ignoreront sans nul inconvénient ce que peut-être ils ne pourront apprendre sans quelque danger. Plaise à Dieu que les nôtres n'apprennent jamais un mot de cette querelle! Nos ennemis n'auraient pas entre les mains les armes avec lesquelles ils nous attaquent. Si le livre avait été traduit en d'autres langues, alors vous auriez eu un motif plus plausible d'user, vous aussi, de l'avantage d'une publication en plusieurs langues et de faire servir la diversité des idiomes à la défense de votre cause et de la cause de l'Eglise.

Je vous écris ces choses, bien aimé Bullinger, avec une liberté excessive en ce qui me concerne, mais non en regard de votre bienveillance, de la douceur bien connue de votre caractère et de notre amitié. Et c'est en comptant sur cette

[1] *Sic!* Viret voulait écrire « le français ».

amitié que je me suis enhardi, non comme « le pourceau qui prétendrait donner des leçons à Minerve », mais comme un ami qui écrit à son ami un mot des affaires et des intérêts communs de l'Eglise. J'ai saisi l'occasion pour rompre le silence qui a longtemps régné entre nous et pour ranimer quelque peu notre amitié. Tous les nôtres sont bien, grâces au Seigneur! A Genève a paru un écrit de Calvin contre les Libertins. Je n'ai pas besoin de vous renseigner sur cette secte et ses mœurs; vous connaissez bien tout ce qui la concerne. Ayez la complaisance de saluer de ma part les collègues et tous les frères. Tous nos frères vous saluent. Adieu.

XIII

A Jean Calvin, à Genève.

De Lausanne, 3 septembre 1545.

Au sujet d'un mariage contracté à Genève par un jeune ministre du Pays de Vaud.

En réponse à une lettre de Calvin du 25 août. — *Theofredus*, c'est-à-dire Geoffroy ou Joffre Brun, ministre de la Classe de Lausanne, s'était fiancé à Genève avec une jeune fille en l'absence et sans l'aveu du Seigneur *Vergeriensis* (Du Vergier?) chez qui elle était en condition. Il fut, dans la suite, pasteur à Saint-Saphorin (La Vaux) et s'associa à la démission collective de 1559.

Vous m'avez demandé dans votre dernière lettre de vous écrire ce que je pense de Geoffroy; je vais donc en peu de mots vous exposer ma manière de voir.

J'aurais assurément désiré que l'affaire fût conclue avec plus de prudence et surtout avec le consentement du maître de maison qui avait envoyé en votre ville, avant sa propre arrivée, la jeune fille placée sous son patronage, ce qui lui donnait sur elle des droits en quelque sorte paternels. Mais maintenant que ce qui est fait ne peut être traité de non avenu, il nous faut tous travailler à faire, si possible, rentrer

les époux en grâce auprès de lui. Geoffroy reconnaît franchement avoir commis une faute, et je lui en ai très sérieusement demandé compte, au point de lui arracher des larmes. Mais bien que, en lui parlant, j'aie insisté fortement sur la gravité de ses torts, la chose me paraît de nature à pouvoir être facilement arrangée. Car ce que M. Du Vergier considère comme un déshonneur pour lui, ce qu'il interprète dans le sens d'un mépris ou d'une injure, tourne plutôt, si l'on tient compte des sentiments de Geoffroy, à la louange du maître et de la maîtresse de maison. En effet, si Geoffroy n'avait pas été bien persuadé que la jeune fille avait reçu une bonne éducation dans une famille honorable, jamais il n'aurait songé à elle. Que s'il peut sembler, par sa façon d'agir, avoir méprisé l'autorité du chef de famille ou porté atteinte à sa bonne renommée, il a en quelque sorte raccommodé sa faute par la haute opinion qu'il avait conçue de cet homme et de son épouse.

Ce que je sais, c'est que Geoffroy n'a aucunement usé de dol. S'il s'en est donné l'air, croyez-moi, il faut l'attribuer à l'imprévoyance plutôt qu'à une intention mauvaise. Car c'est un homme loyal, tout à fait recommandable au témoignage de tous les gens pieux qui le connaissent de près. Il a vécu avec moi, à la maison, pendant plusieurs années, mais de tout le temps qu'il a passé soit chez moi soit au dehors, je ne puis lui rendre qu'un bon témoignage pour sa piété et sa probité. Tous ceux avec qui il est entré en relations familières attesteront la même chose. J'espère que le Seigneur rendra le mariage heureux, quand même on pourrait souhaiter à bon droit qu'il y eût été préludé avec plus de prudence. Mais il faut se montrer indulgent, surtout en pareille matière. Il y en a bien peu qui se conduisent sagement alors que la sagesse serait le plus de saison. Celui-là est de tous le plus sage à mon avis, qui ne fait aucune sottise quand est venu le moment de se marier.

Geoffroy a failli, soit ; mais c'est une faute qui n'a rien que d'humain et qui, à mon sens, est digne de pardon. Encore une fois, il n'avait pas le dessein de tromper le maître de la jeune fille non plus qu'elle-même ; ce qui l'a fait agir, c'est la force d'un amour encouragé peut-être par des amis, c'est le bon témoignage qu'il avait entendu rendre à la jeune fille, c'est la peur aussi de tomber sur une personne de mauvais caractère, sur quelque tête extravagante, qui aurait pu imprimer une tache à son ministère. Il avait d'autant plus sujet de craindre cette éventualité, qu'il a eu sous les yeux plusieurs exemples d'hommes dont le ministère a été gravement compromis par la faute de leur épouse. Ainsi donc ce qu'il a fait, il l'a fait en vue d'assurer sa tranquillité et dans l'intérêt de l'Église et de son ministère, bien plus que pour faire de la peine à M. Du Vergier.

Priez donc celui-ci de ma part de ne pas en vouloir à celui que je n'hésite pas à regarder comme me tenant lieu de fils. Je lui ai pardonné, moi aussi, d'avoir tout entrepris et terminé sans me consulter, moi qu'il ne devait pourtant pas mettre au dernier rang. La raison pour laquelle il ne m'a pas consulté, vous la saurez une autre fois. Ce n'a pas été par mépris, mais par l'effet d'une gêne dont je vous découvrirai un jour la cause s'il en est besoin...

XIV

A Nicolas de Watteville, à Berne.

De Lausanne, 8 mars 1546.

Viret lui fait part de la grande perte qu'il a faite en la personne de son épouse bien-aimée. — Il prend la défense de Mathurin Cordier de qui s'était plaint le fils de Watteville, son élève au Collège de Lausanne.

Nicolas de Watteville, frère aîné de l'avoyer Jean-Jacques de W.,

ci-devant prévôt mitré de la collégiale de St-Vincent à Berne, avait renoncé dès 1526 à tous ses bénéfices et s'était marié. En octobre 1536, il avait été l'un des quatre présidents de la Dispute de Lausanne. Son fils était en pension chez Viret et avait pour maître de classe *Mathurin Cordier*. — Celui-ci avait pris en 1545 la direction du collège de Lausanne, tout en étant régent de cinquième. Il avait enseigné précédemment à Paris, au collège de la Marche (où il avait eu Calvin pour élève), à Nevers, à Bordeaux et à Genève (pendant le premier séjour de Calvin). En dernier lieu, il avait dirigé pendant sept ans le collège de Neuchâtel. Après avoir été *ludimagister* à Lausanne jusqu'en 1557, il prit sa retraite pour cause d'âge et émigra en 1559 à Genève, où il est mort en 1564, quelques mois après Calvin. — La première femme de Viret, *Elisabeth Turtaz*, d'Orbe, était morte tout récemment, sans laisser d'enfants. — La *tante maternelle* que Viret perdait le jour même où il écrivait cette lettre, avait été pour lui une seconde mère.

Grâce et paix de la part de Dieu par le Seigneur Jésus!... Le Seigneur m'a frappé, ainsi que toute ma famille, d'un coup très douloureux par la mort de ma très chère épouse. Il m'a enlevé la moitié de moi-même ; il m'a privé d'une fidèle compagne, excellente mère de famille et très capable de s'associer à ma vie, à mes études, à mon ministère. Je suis tellement affecté de ce coup que je me sens étranger dans ma propre maison. Le Seigneur l'a trouvé bon ainsi ; sa volonté est toujours juste. Il m'a jugé indigne de jouir plus longtemps de la consolation et de la douceur de mes relations avec une femme que j'avais toute raison d'aimer, qui n'a porté aucun préjudice à mon ministère, qui l'a au contraire grandement honoré par sa foi, sa piété, son honnêteté et les autres qualités morales très remarquables dont le Seigneur l'avait ornée dans une mesure peu ordinaire. Mais il faut louer Dieu à qui nous devons nous abandonner avec tout ce qui nous appartient! Une blessure plus douloureuse pouvait difficilement m'être infligée. Ceux auxquels ma femme devait être d'un grand secours, surtout les jeunes garçons qui vivent avec moi, partageront aussi, en quelque mesure, ma douleur. Mais

puisque le Seigneur l'a voulu ainsi, je ferai, avec ceux qui me sont laissés, ce qui sera en mon pouvoir.

Je crains fort d'être privé prochainement aussi de ma tante maternelle, femme excellente qui porte le poids d'un grand âge et qui est clouée au lit par une maladie du côté (et même, comme je venais de vous écrire ces nouvelles, le Seigneur a rappelé à lui cette honnête et sainte veuve). Mais pourquoi abuser de votre temps en vous racontant mes malheurs? Vous me pardonnerez en considération de la souffrance qui m'entraîne. Il me semble que je suis un peu soulagé de mes maux lorsque je puis répandre mes douleurs dans le sein de mes amis parmi lesquels vous n'occupez pas la dernière place Mais en voilà plus qu'assez sur ce sujet. Si vous désirez de plus amples détails sur nos circonstances, le frère très cher, mon pensionnaire, qui portera cette lettre, vous en racontera davantage; il vous parlera de l'état de nos écoles, au sujet desquelles je voudrais que vous puissiez concevoir les espérances les meilleures.

J'ai été fort peiné quand j'ai compris, d'après votre dernière lettre, combien vous avez été troublé par les plaintes de votre Pierre au sujet de Cordier. Je me suis enquis avec soin de toute l'affaire, non seulement auprès de Cordier, mais auprès des jeunes garçons qui avaient été témoins oculaires et auprès des condisciples de Pierre lui-même. Si vous êtes bien informé de l'affaire, vous ne jugerez pas Cordier bien coupable. Croyez-moi, Cordier aime votre fils autant que ses propres enfants, à moins que mon sentiment et toutes mes appréciations ne me trompent fort. Vous savez avec quelle fidélité il enseigne et dirige tous ses élèves, surtout ceux qui demeurent chez moi, par affection pour moi, pour vous et pour les autres parents qui me les ont confiés. Je vous adjure donc de bannir de votre esprit toute supposition fâcheuse, si vous en avez conçu au sujet de Cordier.

Vous faites mention dans votre lettre d'un certain Fran-

çais, homme de bien, qui naguère vous a prédit ce qui devait arriver, vous avertissant de ne pas nourrir grand espoir que votre fils retire du fruit de l'enseignement et de l'école de Cordier, parce qu'il avait eu vent de l'aversion que Cordier nourrissait à son égard. Quel que soit l'auteur de cette appréciation, je puis affirmer qu'il a fait à Cordier la plus grande des injustices. Car, s'il vous a fait ce rapport de propos délibéré, pour accuser un homme excellent auprès d'un ami, il a commis une iniquité. Et s'il s'est laissé aller à énoncer un simple soupçon, il n'a pas encore appris que « la charité ne soupçonne pas le mal », ni avec quelle bienveillance il convient de juger des hommes honnêtes et doctes. Je vous supplie donc de ne pas croire trop facilement de telles accusations.

Je m'étonne fort que celui-là et quelques autres aient l'audace de répandre des bruits fâcheux sur Cordier. Je n'ai jamais vu d'homme plus saint et plus incapable de nuire à autrui. Presque toute la France et surtout les académies de Paris et de Bordeaux rendent témoignage à son honorabilité et à son désintéressement ; elles sont si convaincues de sa science, de sa foi et de son honnêteté qu'elles l'estiment plus encore que ne font ceux qui ont appris à connaître à fond son caractère et son savoir. Comment se fait-il qu'il soit si décrié chez nous ? Ou c'est lui qui a changé ou ce sont nos gens qui sont plus difficiles à contenter. Des hommes de grande expérience, qui ont observé son caractère, me disent qu'il est toujours le même. Je vous écris ceci en ami, parce que je sais votre amitié pour lui ; je sais que vous avez toujours pris énergiquement son parti contre ceux qui le calomnient, et je crains que vous ne regrettiez ce que vous avez fait et ne voudrais pas que vous cessiez d'agir comme vous avez agi. Car prendre le parti de Cordier, ce n'est pas seulement défendre l'honneur et les intérêts de Cordier, mais les bonnes études elles-mêmes...

Cordier a appliqué à votre fils la discipline de l'école; il n'a pas commis d'injustice à son égard ; je ne doute pas qu'il eût agi de même envers son propre fils. Il avait prescrit à ses élèves une règle qui n'avait rien d'importun ni de tyrannique. Quelques élèves transgressèrent cette règle. Pierre fut du nombre. Cordier leur assigna, pour quelque temps seulement, un rang inférieur, cela sans méchante intention. Il n'y avait dans cette mesure rien qui motivât l'interprétation fâcheuse que Pierre en a donnée dans la lettre qui vous a ému, comme s'il avait été victime d'une grave injustice. Si les maîtres n'ont pas le droit de sévir contre leurs élèves, de quelque rang qu'ils soient, quel homme de cœur pourrait s'acquitter de cette fonction ?... Ne laissez pas prendre à votre fils l'habitude de se plaindre de ses maîtres à tout propos auprès de vous et ne soyez pas trop vite ému de ses doléances. La jeunesse, vous le savez, est inconsidérée et irréfléchie ; à ceux que les années ont rendu sages, il appartient de la diriger. Chez les Lacédémoniens, il était d'usage que, si les enfants se plaignaient auprès de leurs parents d'avoir été châtiés par d'autres, les parents leur infligeaient une nouvelle correction... Si nous avions à faire à des tyrans, nous pourrions craindre à bon droit pour nos enfants ; mais de maîtres chrétiens, nous pouvons attendre une conduite chrétienne à tous égards.

Croyez-moi, je suis plus soucieux et plus indulgent pour les enfants des autres que je ne le serais pour les miens propres. Je sais en outre combien il est pénible pour un homme de cœur d'être importuné par de telles récriminations. Je dis ceci parce que je crains qu'en écrivant des lettres de cette sorte, Pierre ne s'aliène l'esprit de Cordier qui jusqu'ici a toujours été pour lui un véritable ami et protecteur. En effet, nous sommes tous hommes, et nulle chose plus douloureuse ne peut arriver à un homme que d'encourir d'injustes reproches quand il espérait obtenir des louanges et de voir que les services qu'il rend ne sont pas estimés équitablement. Si je ne

me trompe fort, votre Pierre est encore bien innocent et doué d'un très heureux naturel; mais souvenez-vous que c'est un jeune homme, un enfant. Bien que je sois disposé à le juger avec bienveillance, je ne puis cependant l'absoudre de toute faute de ce qu'il vous a écrit ces choses à mon insu. Car je l'avais averti que si, à l'école ou à la maison, quelque injustice lui était faite, il devait m'en informer... Jusqu'ici il ne l'a pas fait. J'ignore s'il s'est plaint de moi ou des miens. S'il m'avertissait, il agirait d'une manière qui me serait fort agréable. Bien des choses peuvent se passer à la maison que j'ignore moi-même. De plus, pour ce qui est de Cordier, je lui ai donné quelques avertissements qui ne seront certainement pas sans effet, mais je m'y suis pris de telle sorte qu'il me semble n'avoir rien abandonné de ses sentiments paternels envers votre fils. Persuadez-vous donc qu'il est votre ami et un père pour votre fils. Je souhaite qu'à mon sujet aussi vous ayez la même conviction...

Pardonnez-moi si je vous ai offensé par la liberté de mon langage et si je puis paraître avoir abusé de votre amitié... Adieu! Soyez heureux dans le Seigneur! Qu'Il vous conserve longtemps en santé.

XV

A Henri Bullinger, à Zurich.

De Genève, 28 septembre 1547.

Recommandation d'un écolier genevois. — De l'état des études dans la Suisse romande et des avantages qu'elle retire à cet égard des persécutions qui sévissent ailleurs. Ce que Berne fait pour l'Ecole de Lausanne. — Vœux pour l'apaisement des controverses sur la Cène.

Lettre datée de *Genève,* où Viret séjournait avec Farel. — Le jeune Genevois recommandé à l'antistès de Zurich était *Michel,* fils de *Claude Roset,* ancien syndic de la République. — Entre

autres preuves de la sollicitude du Conseil de Berne pour l'*Ecole de Lausanne*, il y a lieu de signaler la libéralité avec laquelle il subvenait aux besoins de nombreux écoliers réfugiés de France et d'ailleurs, et la loi du 25 août 1547 par laquelle il venait d'organiser définitivement le Collège et l'Académie fondés dix ans auparavant. — Les querelles sur la doctrine de la cène s'étaient ravivées à Berne entre Zwingliens (doyen Kilchmeier) et Bucériens (professeur Sulzer), et allaient se répercuter dans le Pays de Vaud, par la faute d'André Zébédée.

Roset, membre du Conseil de Genève, m'a demandé de vous recommander son fils qu'il a mis à Zurich auprès de votre questeur pour son éducation. Pour plusieurs raisons, je n'ai pu refuser ce service à un homme qui est fort de mes amis. Car outre les droits qu'une vieille amitié lui donne à mes services, je suis pressé par mon intérêt pour l'Eglise et la patrie, certain de les servir en prenant quelque peine à obliger ceux qui peuvent beaucoup pour l'une et l'autre. C'est pourquoi, puisque ce garçon, en faveur duquel je vous écris, me paraît donner les meilleures espérances, je désire ardemment que lui et ses semblables fassent de tels progrès dans leurs études qu'ils ne trompent pas notre attente, et cela d'autant plus que la crainte trop justifiée nous tourmente que notre patrie ne retombe dans l'état de barbarie d'où elle est à peine sortie.

Grand est en effet partout le mépris des lettres. Que si le Seigneur ne nous avait amené d'ailleurs, du sein des nations étrangères, surtout de France, des hommes doctes et pieux, chassés de leur pays, que l'on pût mettre à la tête des Eglises et des Ecoles, les Eglises seraient privées de pasteurs, presque toutes les études de directeurs, et elles périraient! Or le fait que chaque jour affluent les hommes les plus honorables et les plus doctes, nous le devons aux persécutions dont toute la France a été frappée dès le commencement de la prédication évangélique. Mais on peut espérer des temps meilleurs, où les affaires prendront un autre cours. Puis donc que nous le pou-

vons et aussi longtemps que cela nous sera permis, donnons-nous de la peine pour ne pas mal user de cette occasion si favorable aux études. Comme toute notre espérance repose sur ceux auxquels nous devrons abandonner le gouvernement de l'Eglise lorsque le Seigneur nous rappellera d'ici, il nous faut prendre des soins et faire des efforts persévérants afin qu'il soit pourvu excellemment aux études, à l'instruction et à l'éducation de la jeunesse.

Dans cette circonstance, nous avons bien des grâces à rendre au Seigneur de ce qu'il a disposé l'illustre Sénat de Berne à ne pas mépriser les études littéraires, mais à se préoccuper avant tout de leur accorder les égards qui leur sont dus. De là vient que j'espère beaucoup de fruits de l'école de Lausanne : elle a maintenant une couronne d'hommes des plus honorables et doctes. Leur nombre s'accroît de jour en jour. Fasse le Seigneur que ce qui a commencé sous d'heureux auspices continue et s'achève plus heureusement encore. Dans cette affaire nous implorons votre aide. Veuillez la recommander aux Bernois de toutes les manières que vous pourrez, avec l'autorité et la faveur dont vous jouissez auprès d'eux. Et plût à Dieu que, par les soins de tous les hommes de bien, il pût se faire que ces pernicieuses querelles au sujet de la Cène prennent fin, non seulement pour l'Eglise de Berne, mais pour tout le territoire bernois et spécialement pour notre province. Il n'y a rien, à mon sentiment, qui soit aujourd'hui plus funeste à l'Eglise et aux études que cette peste. Je supplie et adjure vous et vos semblables que vous fassiez tout ce que vous pourrez pour rétablir la concorde, de peur que toutes nos Eglises ne périssent à la fin.

Voilà, très docte Bullinger, ce que j'avais à vous écrire maintenant. En ce qui concerne le jeune homme qui a été l'occasion de cette lettre, je vous demande seulement de le recommander aux maîtres d'école sous la direction desquels il est placé et de faire en sorte que l'homme excellent à la

demande duquel je vous ai écrit comprenne que notre recommandation a été de quelque poids auprès de vous. Tous les nôtres vous saluent. Je vous prie de saluer beaucoup vos collègues et frères très vénérés, principalement Pellican, Théodore [Bibliander], Gualther et Gesner.

P. S. Autographe de Farel :

Je vous adresse la même requête. Mes vœux les plus ardents pour vous et les autres. Que les Eglises confiées à vos soins marchent heureusement dans le Seigneur!

Votre FAREL.

XVI

A Jean Calvin, à Genève.

De Lausanne, 26 octobre 1547.

Consolations et encouragements à l'occasion de troubles suscités à Genève par les adversaires du régime ecclésiastique de Calvin. — Remerciements pour les soins voués à un ouvrage de Viret.

Le personnage „ mal vu " était l'ami de Calvin, *Laurent Maigret* dit le Magnifique, qui avait osé prendre à partie Ami Perrin, un des chefs anticalvinistes de Genève. Le gouvernement bernois le soupçonnait d'ourdir avec la cour de France des intrigues politiques contre lui. — En prenant ouvertement parti pour Calvin dans ces démêlés, Viret ne s'exposait pas seulement à la haine des adversaires genevois du réformateur, il risquait d'encourir la disgrâce des Seigneurs de Berne. — Le professeur bernois *Simon Sulzer*, avec qui le collègue de Viret, Jaques Valier, était parti pour Berne, venait de faire un séjour à Lausanne pour y mettre en vigueur la nouvelle loi académique. — L'ouvrage dont Viret soumettait le manuscrit à la censure de Calvin était son livre *De la vertu et usage du saint ministère,* etc., publié à Genève l'année suivante. — Les „ députés bernois " attendus à Lausanne étaient ceux qui, l'avoyer Nægeli en tête, étaient allés se mêler des affaires de Genève. La lettre de Calvin

que Viret comptait expédier par eux, était à l'adresse de Bucer; il s'agissait de l'acheminer sur Strasbourg viâ Berne-Bâle.

...Vos affaires ne me donnent pas peu de souci. Je redoutais ce qui est arrivé, car je sais combien est mal vu celui dont vous parlez dans votre dernière lettre. Je ne doute pas que Satan ne mette tout en œuvre pour porter le trouble partout. Mais le Seigneur l'écrasera sous ses pieds. Il faudra lutter, mais le Seigueur finira par l'emporter, et il ne fera pas défaut à son Eglise.

Ah! si je pouvais prendre sur moi une partie des tribulations qui, je le sais, vous tourmentent maintenant! Il est vrai que j'en ai aussi ma part, mais sans qu'il vous en revienne aucun profit, et sans fruit pour l'Eglise. Si je pouvais vous être de quelque utilité, je ne m'inquiéterais pas beaucoup de la disgrâce des hommes pour peu que mon concours pût vous être avantageux. Mais il n'est pas un instant douteux pour moi que, malgré tout, le Seigneur se montrera supérieur aux avocats des mauvaises causes. Ces combats-là sont le meilleur témoignage qui puisse être rendu à votre ministère et lui servent comme de consécration. En effet, plus on l'attaque avec violence, plus ces attaques prouvent clairement combien il est odieux à Satan. Mais il ne lui serait pas odieux, s'il ne lui était si funeste. Or plus un combat est périlleux, plus est glorieuse la couronne en perspective. Ceux que le Seigneur veut élever, il a coutume de les abaisser d'abord, et jamais il n'apparaît plus glorieux que lorsque tout semble perdu sans ressource.

Il est heureux que vous ne soyez pas un novice faisant ses premières armes en cette guerre. Vous connaissez le caractère des ennemis, vous savez aussi combien est puissant celui qui opéra en vous. Le Seigneur ne laissera pas s'écrouler ce que, de sa main puissante, il a commencé par étayer. Les ennemis ont pour eux l'autorité et le pouvoir, mais nous disposons d'armes autrement efficaces, savoir de prières et de

larmes. Si avec elles nous assiégeons le Père céleste, il fera en sorte que nous enfoncions tous les obstacles. Celui qui vous a assisté jusqu'à maintenant désertera moins que jamais sa cause.

Mon collègue est parti pour Berne avec Sulzer. Tous les nôtres vous saluent ainsi que vos collègues et compagnons d'œuvre. Ma femme vous envoie, à vous et à votre femme, ses meilleures salutations. Moi aussi je fais tous mes vœux pour la santé de celle-ci. Que le Seigneur soit sans cesse avec vous dans tous ces combats ! Adieu.

P.-S. Je vous rends grâces de ce que, au milieu des nombreuses et graves occupations qui vous accablent, vous avez encore daigné donner une partie de votre temps à mes élucubrations, si peu dignes de vous et de votre érudition. Si elles vous plaisent tant soit peu, c'est assez pour qu'elles me paraissent pouvoir être approuvées. Mais je crains que la suite, où j'aborde plus directement le point sur lequel roule toute la controverse, ne vous plaise moins. Ce qui fait que j'ai résolu de ne rien statuer sur cet ouvrage jusqu'à ce que le tout ait subi votre censure. — J'apprends que les députés bernois doivent arriver ici aujourd'hui. C'est par eux que j'expédierai à Berne votre lettre.

Encore une fois, adieu.

XVII

A Jean Calvin, à Genève.

De Lausanne, 9 mai 1548.

Viret le supplie d'aller à Zurich avec Farel et déplore le retard apporté à ce voyage par un malentendu. Sa cause est confondue à Berne avec celle de Sulzer ; il craint d'avoir à donner sa démission.

A la suite de vives discussions soulevées au sein du Colloque de Lausanne, par le zwinglien A. Zébédée, lecteur ès arts, Viret

avait été dénoncé à Berne comme fauteur de tendances luthériennes. A plus d'une reprise, et naguère encore au commencement de mai, il avait été mandé à Berne pour se justifier. Tout semblait annoncer qu'il serait enveloppé dans la disgrâce de *S. Sulzer,* récemment congédié par le gouvernement avec deux de ses adhérents. Farel et Viret ne voyaient de salut que dans une intervention des pasteurs de Zurich que Calvin irait requérir de concert avec Farel. — Calvin s'était déjà mis en route lorsque, mal renseigné par *Nicolas Le Fert,* qui revenait de Berne, il avait rebroussé chemin, croyant le voyage inutile. Le *porteur* de la lettre de Farel à Calvin (laquelle ne nous est pas parvenue) devait être Robert du Gard de Fresneville, gentilhomme de Picardie, qui avait acquis les domaines de La Chaux et de Crausaz (près Cossonay), précédemment amodiés par les *frères de G. Farel.* — Le *collègue* de Viret était *Jaques Valier;* le pasteur de Vevey, *François Marthoret.*

Plût à Dieu que vous eussiez continué le voyage entrepris pour venir jusqu'à nous ! Farel et moi nous étions d'avis que lui et vous, vous vous missiez en route pour Zurich le plus vite possible parce qu'il y aurait péril à différer. C'est pourquoi Farel, rentré à Neuchâtel, vous avait écrit dans ce sens. Que si sa lettre ne vous a pas été remise, j'en suis étonné, car le porteur auquel elle avait été confiée paraissait sûr. C'était, en effet, un certain noble qui a acquis le domaine des Farel. Si elle vous a été remise, je m'étonne plus encore que vous n'ayez pas poursuivi votre route, mais que vous vous soyez laissé ramener par Nicolas. Si j'avais été à Lausanne, je n'aurais pas souffert que vous remissiez votre voyage. Mais maintenant que les choses en sont là, voyez ce qu'il faut faire. Je vous attendais mardi prochain [15 mai] et Farel s'était préparé au départ. Nous désirions que le départ eût lieu si possible avant la Pentecôte [20 mai]. Maintenant ce sera à peine possible. Examinez cependant si après la Pentecôte ce ne sera pas trop tard. Car je crains que nous ne soyons convoqués aussitôt après les fêtes. Que si des mesures utiles ne sont pas prises d'avance, nous devrons quitter le ministère ou trahir la vérité. Si vous étiez venu ici, je vous aurais expo-

sé toute l'affaire dans son ordre et d'ici vous seriez allé tout droit à Neuchâtel chez Farel.

Je vous adjure donc par le Christ d'examiner avec diligence quel remède on pourrait trouver à ces contre-temps qui sont certainement fort à déplorer. Car notre cause est tellement mêlée à la cause des ministres bernois, que je ne vois comment les hommes qui ont chassé ceux-ci pourraient, sans porter atteinte à leur dignité, nous maintenir en place, à moins que nous-même ne consentions à renier ce que nous avons une fois avancé. Venez, pour vous rendre à Zurich, ou écrivez ce que vous pensez qu'il faille faire. Mon collègue vous salue ainsi que François de Vevey et les autres frères. Adieu.

XVIII

A Jean Calvin, à Genève.

De Lausanne, 29 juin 1548.

Au lendemain d'un séjour de Mme Calvin chez ses amis de Lausanne. — Appel de Viret à Berne en vue d'une revision des Actes de la Dispute de 1536. — Lettres confidentielles dérobées à Viret. — Consultation au sujet d'une épître dédicatoire à mettre en tête de son livre sous presse. — Changements à apporter à la rédaction d'une lettre de Calvin à Bullinger.

La visite de Mme Calvin avait coïncidé avec les premières couches de Mme Viret. — Par „notre affaire", pour laquelle Viret n'était pas appelé à Berne, il faut entendre la cause doctrinale que lui avait intentée *Zébédée*, le lecteur ès arts. — *Louis Mercier*, candidat au saint ministère, naguère le famulus de Viret, avait été chargé de faire à l'usage de MM. de Berne une copie des procès-verbaux de la Dispute de Lausanne, dont l'original était entre les mains de Viret. C'est le même Mercier dont il est dit plus loin que Viret l'a „fait comparaître devant les frères" du Colloque de Lausanne. Il était accusé d'avoir abusé du libre

accès qu'il avait eu au cabinet d'étude de Viret pour en soustraire des lettres provenant d'amis du réformateur, en particulier une lettre de Calvin du 12 février 1545, et les communiquer à leurs adversaires. — *Nic. de Watteville*, (v. plus haut ad. XIV); *Pierre Giron* (en allemand bernois Zyro), chancelier d'Etat; *G. Grand*, D[r] en droit et conseiller de la ville de Lausanne. — *Fortunat André* (Andronicus), pasteur à Villette, précédemment à Orbe. — *Girard*, le typographe genevois, chez qui s'imprimait le livre de Viret. — Le pasteur *Jean Haller*, naguère encore le collègue de Bullinger, prêté par MM. de Zurich à l'Eglise de Berne. — Ceux dont Viret redoute „ les nouvelles colères" sont les ultrazwingliens de Berne, notamment le vieux doyen Kilchmeier. — *Rod. Gualther*, pasteur à Zurich, avait jadis étudié à Lausanne et était resté en relations avec Viret. — Dans l'esprit des zwingliens de la Suisse allemande, Calvin et ses amis étaient " chargés du sinistre soupçon „ d'incliner très fort à la doctrine luthérienne de la cène et à une conception plus ou moins catholique de l'autorité du ministère.

Je vous rends des grâces éternelles au sujet de votre femme, notre très chère sœur, vous remerciant d'avoir bien voulu nous la céder, et elle, de ne s'y être pas refusée. Sa venue nous a été très agréable et d'une grande consolation, principalement pour ma femme, à qui sa présence a été des plus utiles. Que le Seigneur le lui rende! Nous ne l'avons pas reçue comme elle le méritait, mais nous en avons usé familièrement avec elle. Elle pourra vous renseigner sur tout l'état de notre famille.

Je suis obligé d'aller à Berne par ordre des souverains Seigneurs, mais ce n'est pas pour notre affaire, c'est pour les Actes de la Dispute publique au sujet desquels ils m'avaient écrit précédemment. Ils ont élu en même temps que moi les trois présidents survivants, afin que nous comparions avec l'original l'exemplaire du copiste Mercier. Ces présidents sont Nicolas de Watteville, Giron et le Lausannois Gérard Grand. Le chanoine Favre, qui était le quatrième, n'est plus de ce monde. La lettre qu'on m'a écrite est extrêmement amicale. J'espère que mon séjour à cette occasion sera plus

agréable que les précédents ; peut-être sera-t-il de quelque utilité à notre cause et à l'Eglise.

J'ai fait comparaître Mercier devant les frères. Il a tergiversé selon son habitude. Il a nié ce qu'il avait dit au diacre commun et à quelques autres. Fortunat m'a raconté avoir vu dans un portefeuille, entre les mains de Zébédée, certaine lettre de vous à mon adresse, au moyen de laquelle il se vante de vous susciter un jour ou l'autre des ennuis. Il y était fait mention, disait-il, de l'élection de quelques-uns de vos syndics, parmi lesquels vous nommiez Perrin et au sujet desquels vous écriviez que „ sous le prétexte de Christ c'était leur propre intérêt qu'ils cherchaient “, ou qu'ils „ ourdissaient quelque chose contre Christ “, ou quelque chose de semblable. Je ne me rappelle pas exactement les termes. Ont-ils encore autre chose entre les mains ? Je l'ignore. Mercier a déclaré n'avoir aucune de mes lettres à moi, en particulier de celles où je dirais du mal des souverains Seigneurs. Quant à savoir s'il a soustrait de chez moi des lettres provenant de mes amis, il n'a voulu ni le nier ouvertement ni en faire l'aveu. Il a répondu qu'il le dirait ailleurs s'il était interrogé. Vous seriez étonné si vous entendiez ce qu'on nous rapporte chaque jour de l'impudenee et des calomnies de ces garnements. Mais le Seigneur y mettra fin un jour...

Je vous envoie l'épître que j'avais résolu de mettre en tête de mon livre sur le Saint Ministère. Comme j'ai écrit en détail là-dessus à Girard dans une lettre que je l'ai chargé de vous communiquer, je puis m'en expliquer plus brièvement avec vous. Il est une chose dont je tiens à vous prévenir, c'est la raison pour laquelle j'ai cru devoir composer cette préface, étant donné que j'y suis plus prolixe que vous ne l'eussiez voulu peut-être. Je me suis pourtant efforcé de resserrer autant que possible la matière ; cela m'eût été plus facile si les circonstances fâcheuses où je me trouve ne m'avaient pas forcé à m'occuper d'autre chose. S'il ne s'était agi que de

dédier le livre, j'aurais pu raccourcir de beaucoup. Mais j'ai jugé nécessaire de m'arrêter un peu plus longtemps à expliquer ce qui m'a poussé à écrire sur ce sujet et la méthode que j'ai suivie, de peur que le lecteur, non averti de ce qu'il avait à attendre de l'ouvrage, ne fût choqué de ma manière d'écrire... Si cependant ce que j'ai fait n'a pas votre approbation, je vous donne carte blanche et vous supplie de corriger ce qui vous paraît en avoir besoin, d'ajouter, de retrancher, absolument comme s'il s'agissait de votre propre affaire. Après m'avoir déjà rendu ce grand service de ne pas dédaigner de lire le livre entier, vous voudrez bien ne pas me refuser ce dernier labeur où il y a presque plus de risque à courir. Si vous estimez qu'il n'y a pas lieu de dédier, vous verrez facilement ce qu'il faut supprimer. Je remets tout à votre décision.

Le reste, vous l'apprendrez par ma lettre à Girard, ainsi que l'opinion de Farel et des autres frères avec qui j'en ai conféré. On a pas mal discuté sur les titres à employer. Il en est qui pensent qu'il faut les appeler « princes », d'autres ne sont pas de cet avis. Pour moi qui n'entends pas grand'chose à ces distinctions de titres, je m'en remets de tout à votre jugement. Autant je veux qu'on rende aux magistrats l'honneur qui leur est dû, autant je voudrais m'abstenir le plus possible de toute adulation. Si toutefois vous estimez qu'il y a lieu de dédier et que dans cette partie-là il y ait quelque chose à reprendre, corrigez, je vous prie, non seulement la salutation, mais tout le reste.

J'avais fini d'écrire ce qui précède lorsque mon *famulus* est revenu avec vos lettres... J'ai parcouru celles que vous adressez à Haller et à Bullinger. Je ne doute pas qu'elles n'excitent contre nous de nouvelles colères si elles sont communiquées à ceux qu'elles visent et chargent plus particulièrement. Et c'est, je le crains, ce qui ne manquera pas d'arriver; car vous n'ignorez pas qu'ils se communiquent entre

eux tout ce qui les intéresse. Je porterai cependant à Haller celle que vous lui écrivez, et rien ne m'empêcherait de faire parvenir à Bullinger celle qui lui est adressée, si je ne craignais que Gualther n'en pût être offensé et qu'il ne fût irrité contre moi. Il me semble que vous le prenez bien durement à partie, ce qui lui sera plus sensible que s'il vous avait écrit à vous et que vous lui répondiez directement. Mais puisque c'est à moi qu'il a écrit comme à un ami, il sera sans doute péniblement affecté s'il s'aperçoit que vous avez été pareillement blessé et il prendra la chose en mauvaise part. C'est pourquoi j'aurais voulu que ce que vous dites de Gualther fût tourné plus doucement, que sans rien dissimuler de ce qui touche au fond du sujet, vous ajoutiez au moins quelque chose qui pût l'apaiser. Toutefois je vous en laisse juge. Vous savez combien il est facile d'irriter ceux dans l'esprit desquels nous sommes déjà chargés de sinistres soupçons. Puisque vous m'avez demandé de dire franchement mon opinion, j'ai dit ce que je pensais. A part cela, ce que vous écrivez sur la nature des sacrements, je serais bien étonné qu'ils ne l'admissent pas.

... Je vous renvoie la lettre à Bullinger pour la raison que j'ai indiquée ; il me semble que cela est convenable. Parlez de Gualther, mais de telle sorte qu'il ne puisse s'en offusquer. S'il y a quelque chose de plus sévère à dire, il est préférable que ce soit moi qui le dise, puisque c'est à moi qu'il a écrit, de peur qu'il ne se figure que c'est à mon instigation que vous avez écrit comme vous le faites... En outre, je voudrais que dans le passage où vous venez à parler de la sujétion aux Bernois et à l'Eglise romaine, vous ajoutiez quelque chose qui montre clairement ce que vous entendez, c'est que cela se rapporte aux ministres, de qui il était question auparavant, plutôt qu'aux magistrats. La chose s'entend assez de soi, mais il est bon d'ôter tout prétexte à ceux qui cherchent des occasions de nous nuire...

Au reste, à propos de ce que vous dites de la visite de votre femme : elle nous a été si bien „ à charge " que nous avons souffert à grand'peine qu'elle nous quittât si tôt. Nous ne l'aurions pas souffert du tout, si nous n'avions eu égard à vous. Elle a été, je vous assure, pour ma femme et pour nous tous, un tel réconfort qu'en ne venant pas elle nous aurait fait le plus grand tort... Ma femme vous fait bien saluer, ainsi que tous les frères. Portez-vous bien, et cela le plus longtemps possible !

XIX

A Guillaume Farel, à Neuchâtel.

De Lausanne, 7 février 1549.

Viret a tout lieu d'espérer que de bonnes relations vont s'établir entre lui et les ministres de Berne. Ses rapports avec Sulzer l'avaient compromis. Pourquoi on ne l'a pas congédié de même que celui-ci.

Des quatre " ministres „ bernois dont Viret parle au commencement de sa lettre, le premier, *Eberhard de Rümlang*, d'origine zuricoise, ci-devant principal du collège de Berne, remplissait ad interim, bien que laïque, les fonctions de professeur de théologie. *Nicolas Artopœus* (en allemand Pfister) était professeur de grec, puis d'hébreu. *Jodocus* ou *Jost Kilchmeier*, ex-chanoine de St-Vincent, fut, de 1547 à 1552, doyen de l'Eglise de Berne. Ces trois s'étaient montrés adversaires à outrance de *Simon Sulzer*. Quant à *Jean Haller*, sujet bernois (sans rapport de parenté avec le réformateur *Berthold Haller*), naguère le diacre de Bullinger à Zurich, il venait d'être appelé comme pasteur à Berne, où malgré son jeune âge il ne tarda pas à se faire une place en vue. Sur le conseil de Bullinger, il avait à cœur de se mettre sur un bon pied avec Viret et Calvin. — Par les „ adversaires et calomniateurs " de Viret, que favorisait le vieux Kilchmeier, il faut entendre la faction de Zébédée. — *Jean Ribit*, professeur de théologie à Lausanne. — *Jean-Rod. de Graffenried* (dont les Welches estropiaient le nom en *Gafirolus* ou *Gafriel*), un des quatre bannerets de la république de Berne ; activement mêlé aux

affaires politiques et ecclésiastiques du Pays de Vaud; esprit pondéré et conciliant. — Dans la pensée de J. Haller, la profession de foi „ simple et claire " qu'il conseillait à Viret de composer (en latin) était destinée à rassurer les esprits, prévenus contre lui par Zébédée et consorts, sur la doctrine qu'il avait développée (en français) dans son gros livre sur le ministère et les sacrements, publié l'année précédente.

... Nous avons l'espoir d'un accord avec les ministres bernois. Eux qui paraissaient nous être si opposés, se sont un peu radoucis à notre égard. Ils ont conféré avec nous plus fraternellement qu'auparavant, surtout Eberhard et Artopœus. Quant à Jodocus, il faut pardonner beaucoup à son âge et à son caractère. Si celui-là tenait moins le parti de nos ennemis, tout s'arrangerait. Haller s'est toujours montré jusqu'ici un homme de bien et zélé pour la paix. Il a signalé la source de tous les maux qui nous troublent et le remède qu'il estime le plus efficace. Aucun fait ne nous est à charge, excepté notre étroite liaison avec Sulzer et d'autres choses de ce genre, et les soupçons malveillants que nous attire la perfidie des adversaires qui ont envenimé les relations. Nous espérons donc nous appliquer de toutes nos forces à enlever cet obstacle.

Il estime que le moyen le plus approprié serait que je composasse une profession de foi dans laquelle j'exposerais auss clairement que possible et dans les termes les moins équivoques ce que je pense des questions controversées dans l'affaire du ministère et des sacrements. Si je parviens par cet exposé à satisfaire ceux qui me suspectent, je me serai délivré, moi et tous mes frères, de ces ennemis contre lesquels nous avons à lutter continuellement et j'aurai fermé la voie à tous les adversaires et calomniateurs.

Ribit a reçu de Gafirolus [*sic!*] un avis presque identique. Il lui assurait que ma conduite privée n'était l'objet d'aucun reproche, mais que chez plusieurs j'avais suscité de graves soupçons au sujet de l'affaire des sacrements, que pour cette

raison ils s'étaient quelque peu éloignés de moi, quelles qu'eussent été jusqu'à ce moment leur amitié et leur sympathie pour moi. Il ajoutait encore ceci : j'aurais subi le même sort que Sulzer, si je n'avais eu une conduite privée irréprochable, et le fait que j'étais du pays et que mon ministère avait beaucoup profité à l'Eglise m'avait protégé, ainsi que le mécontentement que mon bannissement aurait causé.

Vous comprenez ce que l'on demande de moi et à quoi je m'appliquerai aussi au premier jour. Je crains seulement qu'il ne soit difficile de donner satisfaction à certains personnages pour lesquels rien jamais n'est assez „ simple “ ni assez „ clair “, à moins que toute l'autorité du ministère ne soit rabaissée. Je tenterai cependant quelque chose. Le Seigneur nous donnera son Esprit...

XX

A Jean Calvin, à Genève.

De Lausanne, 10 avril 1549.

Condoléances au sujet de la mort de sa femme.

En réponse à la lettre du 7 avril, par laquelle Calvin lui avait fait part de sa perte récente. — Au début, Viret fait allusion à un passage de cette lettre, où Calvin disait : „ Vous savez combien j'ai l'âme tendre, ou plutôt molle “. — A noter parmi les hommes que Viret, en terminant, prie Calvin de saluer de sa part : *Théodore de Bèze.* C'est la première mention, dans la correspondance de nos deux réformateurs, de ce nouvel ami et futur collègue, arrivé à Genève peu de mois auparavant.

Les nouvelles qui me parviennent comme d'une seule bouche, de nombreux témoins des plus dignes de foi, m'apprennent avec quelle constance et quel courage vous supportez la cruelle blessure qui vous a frappé à votre foyer domestique. Cela étant, j'estime que ce qu'il faudrait vous écrire, serait une lettre de félicitation plutôt que de consolation,

et cela d'autant plus que je connais mieux ce que vous appelez vous-même la tendresse de votre âme. C'est de ce nom, en effet, plutôt que de celui de „ mollesse “ qu'il faut l'appeler à mon avis. Car l'attitude dont vous faites preuve n'est en aucune façon celle d'une âme molle. Je n'en admire donc que davantage la puissance, en vous, de ce divin Esprit qui se montre si manifestement digne à votre égard de son nom de Consolateur. N'est-ce pas à bon droit que je reconnais en vous sa puissance, quand je vous vois supporter avec tant de courage les infortunes domestiques? Rien ne pouvait pourtant vous arriver personnellement de plus cruel, ni vous atteindre d'une manière plus directe, vous qui avez coutume d'être ému des malheurs d'autrui et d'en être affecté comme s'il s'agissait de vous-même.

Croyez-moi, cette force d'âme qui est la vôtre n'est pas chose commune, et ce n'est pas un témoignage vulgaire de la bienveillance divine envers vous. Aussi suis-je rempli de confusion quand je songe que jadis, dans un cas semblable, je n'ai pas su faire preuve de la même force d'âme, ou du moins parvenir à en conserver ne fût-ce qu'une ombre. J'étais alors si abattu, si déprimé sous le coup du malheur que le monde entier ne me semblait plus être qu'un vrai désert. Plus aucun agrément! Plus rien qui pût adoucir ma douleur! Souvent je m'accusais auprès de moi-même de supporter mon chagrin avec beaucoup moins de courage qu'il ne convenait, je ne dis pas seulement au personnage que je représente, mais à un homme qui, dès le seuil de la carrière, avait acclamé cette philosophie céleste dont je faisais profession d'être le disciple, que dis-je ? d'être un docteur pour autrui! Je ne savais pas, étant tombé malade moi-même, user des remèdes que j'ai coutume de fournir à d'autres quand je vois qu'ils en ont besoin! Vous, au contraire, tant s'en faut que vous soyez brisé et que vous ayez l'âme débilitée, que vous rendez les autres, par votre exemple, beaucoup plus forts, attestant ainsi

que ce que vous êtes habitué à prescrire aux autres, vous êtes aussi capable de le faire vous-même. Vous, ce n'est pas seulement quand vous êtes bien portant que vous savez donner aux malades des conseils éprouvés, mais, malade à votre tour, en tirer des remèdes et avoir les mêmes sentiments qu'un homme en pleine santé.

J'ai été merveilleusement réjoui quand j'ai appris, non par de vaines rumeurs, mais par de nombreux messages, que vous vous acquittiez de toutes vos fonctions d'un cœur si vaillant, avec tant de dextérité, et même avec plus de succès que jamais ; que partout, dans vos séances, dans les sermons, dans toutes les affaires enfin, tant privées que publiques, vous aviez toujours l'esprit si présent que tous en étaient saisis d'admiration ; et cela principalement au moment où la douleur encore toute récente et par conséquent plus cruelle aurait dû vous déchirer l'âme et la terrasser ! Poursuivez donc votre route de ce même pas et comportez-vous de façon à confirmer tout le monde dans la pensée que ce deuil a si peu dérangé l'équilibre de votre esprit que vous l'avez toujours à votre entière disposition...

...Pour moi, je demande instamment au Seigneur par d'ardentes prières qu'il vous donne de persévérer constamment dans vos desseins, qu'il vous affermisse de plus en plus, et que de jour en jour il vous fasse éprouver de plus grandes consolations. Que pourrais-je faire de plus ?... Je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet. Je crains même que cette lettre, déjà longue, ne le soit trop à votre gré. Ma femme vous envoie ses salutations. Elle a été extrêmement affligée du décès de sa très chère sœur et ressent avec moi cette perte comme nous atteignant tous également.

Je déplore infiniment qu'il ne me soit pas donné de jouir de votre présence. Mais quelles que soient les raisons qui m'empêchent d'aller vous voir, pour peu que j'aperçoive que vous le désiriez, croyez-moi, il suffira de votre seule volonté pour

me faire surmonter tous les obstacles. Mes collègues et tous les frères vous envoient leurs compliments. Comptez parmi eux François [de Saint-Paul] de Vevey, qui est ici ces jours-ci et qui me charge de vous saluer aussi de sa part. Saluez les gens de votre maison et tous nos autres amis ; en mon nom personnel spécialement Des Gallars, de Bèze et Hotman ; François, lui aussi, fait saluer ce dernier. Adieu.

XXI

A André Zébédée, professeur à Lausanne.

De Lausanne sans date.

(Fragment.)

Coup d'œil rétrospectif sur les premiers débuts du ministère de Viret à Lausanne.

Nous détachons cette page d'une longue épître à l'adresse d'un ancien ami devenu un irréconciliable adversaire. Depuis deux ans environ qu'il était établi à Lausanne, comme lecteur ès arts libéraux et directeur de l'internat des douze pensionnaires de MM. de Berne, *Zébédée* avait pris vis-à-vis de ses collègues calvinistes de l'Académie et de l'Eglise, à l'égard de P. Viret en particulier, une attitude de plus en plus hostile. La lettre en question, une de celles qu'il doit avoir le plus coûté au cœur de Viret d'écrire (elle est d'ailleurs restée inachevée et n'a sans doute pas été remise à son adresse), était destinée à justifier la rupture définitive avec un collègue qui avait „ violé et trahi les droits de l'amitié ". Elle date, selon toute apparence, de l'été de 1549, Postérieure au Synode de mars de cette année (dont elle fait expressément mention), elle doit être antérieure au départ de Zébédée, que le gouvernement bernois, pour gain de paix, décida, au commencement de septembre, de transférer ailleurs.

...Quel était l'état de cette ville lorsque pesait encore sur elle le joug de l'évêque et des prêtres, en un mot, de l'Antechrist, et combien y était grande la corruption des mœurs avant que la lumière de l'Evangile eût commencé à l'éclairer,

il n'est pas nécessaire de l'exposer tout au long; vous ne pouvez l'ignorer tout à fait. Les citoyens eux-mêmes l'attesteront suffisamment et vous avez dû en avoir connaissance par d'autres témoins en assez grand nombre. Vous pouvez dès lors vous représenter les peines qu'il nous a fallu endurer, les périls que nous avons eus à affronter au début, lorsqu'il a fallu mettre la main à nettoyer cette étable d'Augias. Vous qui n'êtes pas, tant s'en faut, sans expérience en ce genre d'opération, vous voyez, je pense, quels monstres nous avons eus à combattre. Mais le Seigneur, sous la bannière duquel nous servions, nous a donné un succès plus heureux que nous n'eussions osé l'espérer.

J'étais seul quand, pour la première fois, je posai en ce lieu la plante de mes pieds. La ville n'obéissait pas encore aux ordres des Bernois, elle ne leur était unie que par le lien d'une combourgeoisie. Elle avait un évêque escorté d'une nombreuse cohorte de chanoines et de prêtres et de toute une troupe de moines. Sans compter l'entourage de l'évêque, j'avais à lutter contre quatre confréries au moins: l'une, des chanoines; l'autre, du clergé; la troisième, des Dominicains; la quatrième, des Franciscains. Je ne parle pas des couvents de femmes, et je vous laisse à penser combien tous ceux-là avaient de conjurés de leur côté. Que d'efforts ne fallait-il pas pour attaquer ce rempart de la Diane d'Ephèse, cette citadelle de Minerve! Quel espoir pouvait me sourire de m'en rendre maître? Qui étais-je, moi, pour me jeter au devant de monstres si redoutables?

Et pourtant la tentative ne fut pas sans résultat. Quoique, en comparaison de ces géants, je fusse un faible et chétif vermisseau, le Dieu des armées a bien voulu se servir de mon travail et de mon ministère pour engager le combat avec ces géants formidables. Il m'avait armé du glaive de l'Esprit pour leur livrer un premier assaut et faire irruption dans leurs rangs. Conscient de ma petitesse et de ma débilité, je ne me

dissimulais pas combien j'étais peu à la hauteur d'une tâche pareille, mais je me reposais sur l'assistance du Seigneur qui m'avait assigné ce poste de combat. Et en effet, tout de suite il m'a adjoint des compagnons d'œuvre, plus que cela, des guides, afin que sous leurs auspices, aidé de leurs conseils et de leurs directions, je pusse tenir bon et progresser de pied ferme dans l'œuvre entreprise. Car parmi les bourgeois de la ville bon nombre m'ont tendu des mains secourables et n'ont pas tardé à faire profession de la même doctrine et de la même religion que moi.

Ensuite, par un effet de la divine Providence, il est arrivé que nos princes chrétiens, les Seigneurs de Berne, ont pris possession en cette ville du pouvoir suprême. Cela s'est fait sans doute dans le but qu'avec leur appui et sous leur patronage l'œuvre du Seigneur pût s'avancer et se parfaire, comme l'événement l'a ensuite démontré. Car c'est par leurs soins qu'à l'issue d'une dispute publique le faux culte des idoles, la superstition et l'impiété de cérémonies sacrilèges ont été abrogés et abattus, ainsi que l'attestent les Actes mêmes de la Dispute et les annales de l'époque...

XXII

A Jean Calvin, à Genève

De Lausanne, 29 août 1549.

Ayant fait la connaissance de Bèze, Viret prie Calvin d'encourager le jeune humaniste à accepter une place de professeur à Lausanne. — Calomnies sur la manière dont on obtient les postes de pasteur à Genève et à Lausanne.

Arrivé à Genève vers la fin d'octobre 1548, *Théodore de Bèze*, avant de donner suite à son projet de se fixer dans cette ville comme imprimeur, voulait aller voir à Tubingue son vieux maître, Melchior Volmar, et s'éclairer de ses conseils. C'est pendant ce voyage que Viret le vit à son passage à Lausanne. L'ensei-

gnement qu'il lui destinait était celui du grec. (Bèze fut nommé, en effet, environ deux mois plus tard, par le Conseil de Berne, sur la proposition de la Classe de Lausanne.) — Par les „ moines " dont Viret rapporte le propos calomnieux, il faut entendre, probablement, certains défroqués, irrités du peu d'empressement que les autorités ecclésiastiques de Genève et de Lausanne mettaient à leur confier un emploi. — Inutile de faire remarquer ce que le commentaire, dont Viret fait suivre le dit propos, a d'ironique. Ce n'est pas Bèze, destitué de ressources, qui était un „ homo pecuniosus ".

J'ai vu Bèze et j'ai été fort réjoui de constater que sa santé s'est affermie. En m'entretenant avec lui, j'ai voulu m'informer si l'on pourrait l'amener à consacrer ses forces à quelque ministère ecclésiastique, ou mieux encore à quelque fonction relative aux belles-lettres. Dans sa réponse, loin de m'ôter toute espérance, il m'a, au contraire, plutôt amené à espérer qu'il se rendra un jour à nos désirs, si seulement vous voulez bien vous joindre à nous pour le convaincre et l'exhorter. Je vous prie instamment de le faire. Je ne doute pas, en effet, que bientôt son aide pourra nous être de la plus grande utilité. Il serait l'honneur et l'ornement de notre collège, un ouvrier très apte à accomplir beaucoup de grandes choses. Il espère être de retour dans un mois.

Je ne doute pas que vous n'ayez grande joie à la société et à l'intimité de tels hommes; mais ce qui vous réjouit plus encore, c'est le progrès de l'Eglise. D'ailleurs, il vous faut aussi nous libérer en quelque mesure, et vous et nous, des coups de l'envie et de la calomnie auxquelles nous sommes en butte. J'apprends que l'on répand le bruit (parmi les moines, il est vrai, si mes suppositions ne me trompent), que „ l'on devient ministre à Genève pour de l'argent, à Lausanne par l'intrigue et les cabales ". Ils entendent que si l'on arrive „ par de l'argent ", c'est qu'on est un richard. Voyez donc à rejeter sur nous une partie de cette envieuse calomnie!

. . . .

Tous les nôtres vous saluent. Saluez les amis. Adieu.

XXIII

A H. Bullinger, à Zurich.

De Lausanne, 19 octobre 1549.

Viret lui recommande Robert Estienne, se réjouit de l'accord intervenu entre les Eglises réformées au sujet de la doctrine de la Cène, et se félicite de l'état florissant des écoles de Lausanne. Mais sa joie est « déflorée » par l'abolition des Colloques.

Ce qui est dit de la " pacification des Eglises ", se rapporte au *Consensus Tigurinus,* rédigé en commun par Bullinger et par Calvin. — Les *Colloques,* dont Viret déplore la suppression, étaient des réunions hebdomadaires de pasteurs et ministres d'une même région (il y en avait deux ou trois par Classe), où l'on étudiait ensemble un texte biblique ou un point de doctrine. Ces discussions ayant dégénéré en plus d'un lieu, notamment à Lausanne, en d'âpres disputes, le gouvernement, sur la proposition des pasteurs de Berne, avait jugé bon d'interdire ces réunions sans avoir pris l'avis des corps ecclésiastiques du pays romand. — Quelques semaines plus tard, la Classe de Lausanne, dont Viret était alors le doyen, envoyait soit aux pasteurs de Berne, soit à ceux de Zurich, un mémoire tendant à obtenir par leur moyen le retrait du sénatus-consulte. On lui concéda le maintien, à de certaines conditions, du Colloque de Lausanne.

Bien que le messager très pressé ne me donne que peu de temps pour écrire, je n'ai pas voulu laisser aller mon vieil ami Robert Estienne sans une lettre de moi à votre adresse. J'ai pris soin que le paquet de lettres, que vous m'avez envoyé dernièrement, parvînt exactement et sûrement à Calvin. Je ne doute pas qu'il y ait aussi répondu par ce messager.

Votre labeur et votre zèle en vue d'un accord réciproque, de la pacification et de la réconciliation des Eglises, sera très agréable et très utile à toutes. Vous auriez de la peine à croire combien, chez nous, tous les hommes pieux exultent

de joie et quel coup de massue c'est pour tous les adversaires de notre accord. Que le Seigneur vous conserve longtemps à son Eglise et donne encore dans la suite un heureux résultat à vos pieux travaux et du succès à vos efforts !

Vous ne sauriez croire quel réconfort votre lettre nous a procuré à moi et à tous les frères. Ceux-ci vous saluent de tout cœur, ainsi que tous vos collègues. Nous aurons soin de vos jeunes gens ; nous ne leur avons pas rendu tous les services qu'ils ont témoigné avoir reçus chez nous. Mais jour après jour nous nous appliquerons à combler les lacunes qui ont subsisté jusqu'ici. Nos écoles s'enrichissent de jour en jour de savants et d'élèves. De toute part brille à nos regards la très grande espérance d'un progrès toujours plus considérable.

Il est une seule chose qui déflore en partie la joie que nous avions ressentie, qui même nous trouble au milieu des ravissements que nous causait l'espérance de voir la paix régner entre les Eglises. Ah! plût à Dieu que ce mal fût de telle sorte que nous puissions paraître nous être affligés et plaints sans motifs suffisants! Mais l'affaire est d'une telle importance que, si l'on persiste dans l'avis qui prévaut actuellement, la plus grande affliction sera causée à tous les hommes pieux et experts dans l'administration des Eglises chez nous. Voici, au moment où nous commençons à retrouver nos forces presque brisées et anéanties par le deuil amer de l'Eglise et où nous nous apprêtons à travailler plus ardemment à son édification, on nous enlève cette institution qui était presque la seule qu'on nous eût laissée et qui parût conserver quelque forme de l'ancienne Eglise, ce genre d'exercice le plus utile et le plus nécessaire à nos Eglises que l'on pût imaginer, quel que soit le jugement que d'autres en portent. Nous parlons en homme bien informé. Que d'autres prennent garde de se prononcer sur ce qu'ils ignorent.

On n'aurait pas dû, semble-t-il, supprimer si facilement, sur

le conseil d'un petit nombre, des institutions qui avaient été établies naguère pour les raisons les plus sérieuses, qui avaient été maintenues jusqu'ici par l'autorité de tous les synodes et avec l'assentiment des magistrats. S'il s'est trouvé quelques hommes qui ont abusé de cette excellente institution, qu'ils soient repris et portent la peine de leur témérité, mais que l'Eglise entière ne soit pas punie. S'il fallait supprimer toutes les choses dont les méchants parfois abusent. qu'y aurait-il de si saint qu'il ne soit pas nécessaire d'abolir? L'affaire exigeait certainement une délibération grave et sérieuse de l'Eglise entière. Dans quels sentiments pensez-vous que tous nos frères pourront supporter cette manière d'agir? Ils ne lutteront pas obstinément contre la nécessité, mais que les auteurs de cette mesure considèrent quel compte ils auront à rendre à Dieu. Nous en sommes persuadés, le vertueux conseil de Berne n'a eu en vue que la gloire de Dieu, la paix et la concorde des Eglises, mais lorsqu'il s'agissait de toutes les Eglises et d'un saint usage depuis longtemps établi et à la fin approuvé, les pasteurs consultés par le gouvernement n'auraient pas dû mépriser les avis d'autres gens dont l'intérêt est en cause et qui ont une pratique journalière de l'institution. Je ne doute pas, en effet, que l'affaire eût été envisagée tout autrement si l'on avait eu connaissance des raisons que nous pouvons alléguer en toute vérité et bonne conscience. Mais comme nous aurons à écrire une autre fois plus longuement de ces choses et à plaider cette cause avec plus de soin, je n'en dis pas davantage maintenant.

Pour le présent, je voudrais seulement vous adresser cette requête : veuillez intercéder, au nom de leurs frères, auprès des ministres de l'Eglise bernoise pour qu'ils ne s'opposent pas à nos désirs, mais en favorisent l'accomplissement. J'espère, en effet, que les Classes interviendront chacune en son nom. C'est ce qui arrivera, si je ne me trompe fort, car tous les gens de bien sont fort émus. Mais que tout se fasse avec

la plus grande modération d'après la Parole de Dieu. Nous ne saurions supposer que des hommes qui jusqu'ici ont toujours très abondamment servi la cause de Dieu veuillent lui résister. Tous les nôtres vous saluent...

Pardonnez-moi, je vous prie, de vous avoir écrit avec tant de liberté et d'en user avec vous si familièrement : je vous parle à cœur ouvert. Dès que vous aurez acquis une plus exacte connaissance des sujets de nos doléances, vous ne vous étonnerez pas que nous nous plaignions violemment ; vous vous étonneriez plutôt qu'il en fût autrement. Adieu.

XXIV

A Guillaume Farel, à Neuchâtel.

De Lausanne, 1er février 1550.

Invitation au baptême de sa seconde fillette, où il espère que Calvin pourra assister.

Farel était le parrain de la fille aînée des époux Viret ; Calvin fut celui de la seconde.

Je craindrais d'être par trop importun et d'abuser de votre amitié en vous faisant venir ici maintenant, si je ne savais que cela vous sera agréable dans la mesure où votre arrivée sera un sujet de joie, non seulement pour moi, mais pour toute ma famille et pour nos collègues.

A cela s'ajoute que je ne pourrais éviter de justes reproches — puisque vous avez demandé spontanément que je le fasse, — si je ne vous associais à la joie que nous cause ce nouvel accroissement de famille, joie qui serait plus grande encore si le Seigneur nous avait donné un garçon au lieu d'une fille. Mais puisque Dieu en a décidé autrement, c'est aussi un présent de sa bienveillance envers nous et un gage de sa bénédiction, que nous devons recevoir comme de sa main avec

joie, — surtout parce qu'il a protégé la mère et l'enfant avec tant de bonté que l'on ne peut rien désirer de plus...

J'envoie aussi un message à Calvin. S'il n'est pas retenu par la maladie, je ne doute pas qu'il n'accourre bientôt. J'ai ouï dire qu'il a quelque peu souffert d'un catarrhe ces derniers jours. J'espère qu'il est rétabli ou du moins qu'il va mieux, au point qu'il ne soit pas empêché de venir jusqu'à nous. Quand vous viendrez, nous parlerons plus longuement de nos affaires... Ma femme, mes fillettes et tous les miens vous saluent. Saluez nos collègues et les amis en mon nom. Adieu.

XXV

A Jean Haller, pasteur à Berne.

De Lausanne, 13 mars 1550.

Viret le remercie de ses bons offices pour la nomination de Hotman et fait l'éloge de celui-ci.... Il s'excuse de la liberté de son langage au nom de leur intime accord, et félicite l'Eglise de ce que Haller reste définitivement à Berne.

Présenté une première fois, par la Classe de Lausanne, pour un poste de pasteur, *François Hotman* n'avait pas été agréé par le Conseil de Berne. L'échec de cette candidature était attribué, par les amis d'Hotman, à l'antipathie des Bernois pour Calvin, chez qui le jeune savant français avait demeuré à Genève. En réalité, ministres et magistrats bernois avaient estimé que, malgré tous ses mérites, un juriste n'était pas fait pour être pasteur. Peu de temps après, la place de régent de première, c'est-à-dire de professeur de rhétorique, étant venue à vaquer au Collège de Lausanne, Hotman y fut promu sans beaucoup de difficulté. — *Wolfgang Musculus*, précédemment pasteur à Augsbourg, où il avait eu Jean Haller pour collègue, occupait depuis 1549 la chaire de théologie à Berne. En cette qualité, il avait, de même que les autres professeurs et pasteurs de la ville souveraine, voix au chapitre en matière de nominations. — Le candidat en théologie

Louis Corbeil, que les ministres et professeurs de Lausanne ne jugeaient pas digne du ministère, avait des protecteurs à Berne. Grâce à eux, il avait obtenu du Sénat un brevet l'autorisant à postuler la première place vacante dans l'une des classes du Pays de Vaud. Ensuite des énergiques protestations de Viret et de ses collègues, Corbeil finit par être éconduit. — *Jean Haller*, qui n'avait d'abord été que „prêté" à terme à l'Eglise de Berne, venait de lui être définitivement cédé par le Conseil de Zurich. Dès 1552, à la mort de Kilchmeier, il monta au rang de doyen avant d'avoir trente ans accomplis. — Le *Synode* est celui de mars 1549. Le gouvernement n'avait pas encore répondu à tous ses „postulats".

Je réponds par ces lignes à vos deux lettres que j'avais laissées sans réponse et je vous dédommagerai avec usure de mon long silence.

J'en viens d'abord à la lettre la plus ancienne ; elle est plus longue que celle qui est arrivée plus récemment et le sujet en est moins agréable. Quant à l'affaire de Hotman, la chose elle-même et son résultat témoignent publiquement avec quelle bonne foi et quel zèle vous en avez pris soin et l'avez menée à chef. Tous les frères vous en ont une grande reconnaissance. La négociation a mieux réussi que vous-même n'auriez osé l'espérer, en ce sens du moins que son traitement a été augmenté dans une mesure qui est en rapport avec le mérite du personnage. Nous nous réjouissons de le compter parmi nos collègues, moins encore pour nous et pour lui que pour l'Eglise. Nous nous affligions de la voir privée de lui, et cela avec raison. Des esprits de cette valeur méritent, non d'être repoussés par nous, mais d'être recherchés et appelés, fût-ce des contrées les plus éloignées. Lors donc que le Seigneur les met spontanément à notre portée, ce serait lui faire injure à Lui que d'en faire fi et de les rejeter.

Vous dites qu'il ressort des faits eux-mêmes que, s'il a d'abord été écarté, la cause n'en était ni la malveillance envers Calvin, ni la confession de foi que Hotman nous remit par

écrit. Aussi bien ne l'ai-je jamais, en ce qui me concerne, sérieusement soupçonné, quoique je n'ose l'affirmer absolument de vous tous.

Je sais qu'auprès de vous et de Musculus le fait d'avoir vécu dans l'intimité de Calvin lui servait plutôt de recommandation. Mais je l'avoue ingénument, je soupçonnais et soupçonne encore qu'il y en avait quelques-uns parmi vous qui étaient décidés d'avance à ne pas l'admettre. Le motif de concevoir ces soupçons m'est fourni par une lettre qui fut envoyée ici au sujet de cette nomination par des gens auxquels déplaît tout zèle pour les bonnes études. Le départ de Corbeil pour Berne m'a encore confirmé dans cette idée, départ qui devait suffire à lui seul pour faire juger à quel point il est digne du ministère de la parole. Quoiqu'il en soit, je me réjouis que Hotman, qui paraissait enlevé à l'Eglise, lui soit rendu; et que vous vous soyez appliqué à cette affaire de telle façon que vous avez clairement montré que ce n'était pas vous qui empêchiez que Hotman vouât plus tôt ses soins à l'Eglise. Mais ce qui a été fait alors, — parce que cela a été fait en votre nom à tous, — ne vous étonnez pas si nous en avons été émus, car nous pensions que tout se faisait selon vos vœux unanimes. Mais en voilà plus qu'assez sur ce sujet.

Suivent plusieurs pages relatives à l'affaire de Corbeil ; après quoi Viret ajoute :

Ne pensez pas, cependant que nous mettions en oubli vos pieux travaux et ceux de vos pareils. Mais comme nous n'avons personne auprès de qui nous décharger plus sûrement et plus familièrement de nos soucis et de nos plaintes, pardonnez-nous si parfois nous vous sommes à charge. Vous savez bien que c'est le propre d'une amitié véritable que des amis versent dans le sein de leurs amis ce qui agite leur esprit, qu'ils leur adressent d'amicales remontrances, qu'ils

leur fassent part de tous leurs desseins, que parfois ils soient d'un avis différent lors même que leurs âmes restent d'accord. Je ne mets pas un instant en doute qu'étant donné l'accord de sentiments et de doctrine qui règne entre nous, il n'y ait à l'avenir, entre vous et nous, une solide amitié. Que si, de part ou d'autre, il se produisait quelque mécontentement, ce sera à elle d'en effacer le souvenir.

Voilà donc ce que je tenais à répondre à votre première lettre. Ma réponse est bien prolixe, peut-être manque-t-elle de civilité et le langage en est-il trop libre. Mais j'ai cette assurance à votre égard que je puis vous parler en toute sécurité comme si je me parlais à moi-même.

Quant à votre seconde lettre, elle ne contient rien qui demande une longue réponse. Nous nous réjouissons tous de ce que vous nous êtes conservé ; nous en félicitons et vous et nous-mêmes et l'Eglise de Berne. Vous nous donnez de nouveau quelque espérance au sujet des demandes formulées par le dernier Synode. Nous attendons avec impatience d'en connaître le résultat.

La suite de la lettre se rapporte à un pasteur, déposé par le Conseil de Genève, qui était en instance à Berne pour obtenir un emploi dans le Pays de Vaud.

J'espérais donner cette lettre aux deux écoliers que vous avez rappelés d'ici ; mais ils sont partis sans prendre congé de moi. J'ai appris qu'ils avaient été à la maison pour me dire adieu, mais je n'avais pas été avisé de la chose. Comme je ne suis pas sorti tout de suite, étant occupé avec d'autres, ils sont partis. Il en résulte que vous recevrez ma lettre plus tardivement...

Tous les nôtres vous envoient leurs compliments. Saluez Musculus et les autres collègues en mon nom. Adieu.

XXVI

A Jean Calvin, à Genève.

De Lausanne, 1er août 1550.

Pourquoi il ne s'est pas rendu à l'invitation d'aller passer quelques jours à Genève. — Communications diverses. — Nouvelles de l'Eglise et de l'Ecole de Lausanne. — Sujets de découragement et joies domestiques.

Calvin avait pressé Viret de venir passer avec lui une semaine de vacances. — Les ministres réformés du pays de *Montbéliard* ayant été mis à pied à la suite de l'Intérim, *Farel* proposait d'ouvrir une souscription en leur faveur parmi les pasteurs de la Suisse romande. — A l'occasion de la réintégration du duc de Somerset, sous le jeune roi Edouard VI, Calvin avait adressé à ce haut dignitaire une épître pastorale dont il communiqua une copie à ses amis de Neuchâtel et de Lausanne. — *Jean Garnier,* pasteur de l'Eglise française de Strasbourg. — La mission à Berne de *Th. de Bèze* et de *Jean-Raymond Merlin,* professeurs de grec et d'hébreu à l'Ecole de Lausanne, avait principalement pour but de plaider en faveur du rétablissement des Colloques hebdomadaires. — Les efforts de Viret, en vue d'introduire une discipline plus rigoureuse, se heurtaient à la résistance des autorités lausannoises et bernoises. De là cet accès de découragement. — Calvin était le parrain de Marthe, la seconde des filles de Viret.

Lorsque votre dernière lettre a été apportée, je n'étais pas à la maison. J'étais en route pour faire visite à nos amis de Vevey et d'Aigle qui tous vous saluent affectueusement. De retour chez moi, le terme que vous m'aviez fixé était écoulé. Il faudra donc ajourner ce voyage à un temps plus favorable. Quant aux cancans dont vous dites qu'ils seront moins à craindre désormais, il y a longtemps que j'ai cessé de m'en inquiéter.

Je vous envoie une lettre de Farel par laquelle vous appren-

drez où en sont ceux de Montbéliard et ce que lui-même paraît requérir de nous pour leur venir en aide. Que le Seigneur les assiste et leur soit propice ! A la lettre de Farel je joins la copie de votre lettre au Protecteur d'Angleterre qu'il m'a renvoyée, ainsi qu'une lettre de Garnier. Quand vous aurez lu cette dernière, renvoyez-la. Votre lettre au Protecteur nous a extrêmement plu à tous. Que le Seigneur vous conserve encore longtemps sain et sauf, afin que vous puissiez répandre toujours plus au loin cette lumière de l'Evangile qu'il a allumée en vous !

Dimanche prochain, de Bèze et Merlin partiront d'ici pour Berne, afin de remplir la mission dont ils ont été chargés par la Classe. Veuille le Seigneur la faire tourner à bien ! Ils sont munis de nombreuses instructions. Vous aurez appris, je suppose, ce qui s'est fait jusqu'ici au sujet des articles du Synode... Nos affaires d'ici ne vont pas trop mal en ce qui concerne les ministres et les professeurs ainsi que l'Ecole, si ce n'est que nous avons toujours à lutter avec l'esprit d'insubordination de certains écoliers. Il serait pourtant facile de les remettre à l'ordre si une discipline plus sévère était maintenue par ceux qui devraient l'avoir le plus à cœur. Quant à nos affaires urbaines, elles ne marchent guère à souhait. Les bourgeois de la ville sont peu d'accord avec le bailli et ses agents. Je ne parle pas de la manière dont nous nous accordons avec les uns et les autres.

C'est chose bien difficile pour nous de conserver à la fois l'amitié de Dieu et celle des hommes. Pour moi, je me tourne et retourne au milieu des plus grandes perplexités. Je tombe de fatigue sous le fardeau, et cela d'autant plus que je ne vois guère briller le rayon d'une espérance meilleure. Je ne sais comment il se fait que ma patience, trop longtemps mise à l'épreuve et souvent blessée, commence à s'irriter. Une chose seulement me réconforte : la paix domestique, l'amour mutuel entre ministres et professeurs et les progrès de notre Ecole.

Si ces choses-là faisaient défaut, ou je ne vivrais plus, ou il me faudrait émigrer ailleurs. Car je suis dégoûté de la conduite et des dispositions de ceux avec qui il me faut sans cesse entrer inutilement en conflit...

Ma femme, mes fillettes et toute la famille se portent bien et font les meilleurs vœux pour votre santé. Votre filleule est d'un naturel extrêmement tendre, suave et paisible, et d'une aimable figure. Quand vous viendrez chez nous, sa vue vous égayera. Saluez les amis. Tous les nôtres vous envoient leurs compliments. Adieu.

XXVII

A Guillaume Farel, à Neuchâtel.

De Lausanne, 17 mars 1551.

Des inconvénients qu'il peut y avoir à confier des lettres à des porteurs inconnus.

Accace d'Albiac, seigneur *Du Plessis*, noble Français, réfugié à Lausanne. — *Augustin Marlorat*, alors pasteur à Corsier, près Vevey. — Les pasteurs de Vevey, Martoret et de Saint-Paul, portaient tous deux le prénom de *François*. Ici, il s'agit sans doute du premier, lié d'ancienne date avec Farel et Viret.

Ecoutez une amusante histoire à propos de vos lettres à Calvin et à Bucer, afin que dans la suite vous ne confiiez pas si facilement des lettres à des inconnus.

Arrive dernièrement ici un jeune homme à qui vous aviez donné une lettre à l'adresse de Calvin, où en était incluse une autre pour Bucer. Votre frère Claude y en avait encore joint une à destination de Genève. Le bon jeune homme se disait envoyé ici par vous pour me saluer de votre part et me demander si j'avais à expédier quelque chose à Genève ; il savait que Calvin et moi nous devions prochainement nous mettre en route pour aller chez vous. Il se faisait passer pour

un neveu de Calvin, aux frais duquel il aurait appris à Genève l'art de travailler l'argent; il prétendait en effet être orfèvre et venir de Strasbourg. La fin dernière de son discours tendait à m'extraire de la monnaie. Je l'invite à me suivre à l'Auditoire où nous avons coutume de nous réunir pour traiter des intérêts de l'Eglise; les frères devaient s'y rencontrer pour les comptes des pauvres. Je faisais cela dans l'intention de le prendre sur le fait s'il disait des mensonges, ce dont je le soupçonnais très fort.

Immédiatement il fut convaincu d'avoir menti. Car à celui de vos parents qui demeure chez Du Plessis il s'était dit de votre pays et adressé à lui par vos frères, tandis qu'à mon collègue Valier il s'était donné pour être envoyé de Briançon. A l'un et à l'autre il avait soutiré de l'argent, bien que mon collègue l'eût déjà reconnu menteur. Lorsqu'il trouva ceux-ci dans l'assemblée où je l'avais amené et qu'il se vit pris en défaut, il commença à atténuer sa parenté avec Calvin; il ne se rappelait même pas le nom de la ville d'où Calvin est originaire. Ne disait-il pas qu'il est d'Amiens ? Réprimandé par nous, il est congédié avec quelque peu de petite monnaie parce qu'il affirmait avoir une lettre pour Calvin. Sur quoi il part dans la direction de Vevey, trompe en chemin Marlorat; à Vevey même, François, se faisant passer auprès de celui-ci pour un frère de mon collègue Valier, auprès de celui-là pour un sien cousin ou neveu.

Peu de temps après, on m'annonce un aubergiste ayant en mains une lettre à l'adresse de Calvin qu'un certain Français avait laissée en gage, afin que son hôte ne le soupçonnât pas de vouloir partir sans lui dire adieu. Je fais entrer l'aubergiste. Je vois que la lettre était écrite par vous. Je paye les dix liards que le drôle devait à son hôte, et j'envoie à Calvin la lettre ainsi rachetée.

Voyez maintenant qui sont ceux à qui vous pouvez vous fier, et comprenez combien valent vos lettres et à quels usages

elles servent. Je n'ai pas voulu vous laisser ignorer cette jolie histoire. — Tous les nôtres vous saluent, nommément ma femme et mes fillettes. Saluez votre collègue et les autres amis.

XXVIII

Fragments de lettres diverses.

D'avril à juillet 1551.

Relatifs à une épidémie de peste à Lausanne.

1) A H. Bullinger, à Zurich.

De Lausanne, 25 avril.

Comp. au sujet d'une précédente épidémie la fin de la lettre (VIII) à Farel, du 27 nov. 1542.

... La peste jette nos gens dans un très grand trouble et a mis en désarroi nos écoles, quand même elle ne sévit pas encore avec trop de violence. Mais c'est chose étonnante à quel point notre peuple s'alarme en cette sorte de calamité. Notre ministère en est entravé par des difficultés de tout genre, mais nous ne pouvons les arracher à cette crainte...

2) A Guillaume Farel, à Neuchâtel.

De Lausanne, vers le milieu de juin.

Antoine Schorus, humaniste néerlandais, auparavant professeur à Heidelberg, donnait à Lausanne des cours libres de philologie classique. — *Jean de Béthencourt* et *Dominique de Brussy*, ci-devant ministres au pays de Montbéliard, retirés à Lausanne à la suite de l'Intérim. Le second desservait quelques villages de la banlieue, sa femme dirigeait une école de petites filles. — *Alexandre Sédeille*, précédemment régent au Collège de Thonon, puis diacre à Lausanne.

Je suis rentré hier de Genève, où des affaires urgentes ne m'ont pas permis de m'arrêter aussi longtemps que j'aurais

voulu... La peste nous enlève ici peu de monde, mais des hommes de bien et de saintes femmes...

J'écrivais cela le 11 de ce mois parce que j'espérais pouvoir expédier ma lettre le lendemain... Depuis lors la peste a attaqué la femme de Schorus, elle en est dangereusement malade. Béthencourt et sa femme ont été ensevelis le même jour. Peu après les a suivis la pieuse veuve de Dominique. Nous avons eu beaucoup de peine à nous procurer une nourrice pour le petit qu'elle allaitait. On en trouve difficilement, même à des prix élevés. Souvent nous avons à entretenir des familles entières et nombreuses aux dépens de la bourse des pauvres. Jusqu'ici le Seigneur nous a été en aide. Priez-le pour nous! Chambert a vu mourir sa femme avec plusieurs de ses enfants. Il en est d'autres que l'épidémie a atteints, mais qui n'en sont pas encore morts. Alexandre Sédeille a été extrêmement malade. Que le Seigneur ait l'œil sur les siens! Nos frères et toute ma famille se portent très bien par la grâce de Dieu et vous saluent. Adieu.

3) **A Jean Calvin, à Genève.**

De Lausanne, 21 juin.

Vives inquiétudes au sujet de *Théodore de Bèze*. — „ Ce qui aurait dû être fait depuis longtemps ", c'est de mettre, enfin, l'Eglise de Lausanne, et celles du Pays de Vaud en général, sur un pied plus conforme à l'idéal de Viret.

Combien je crains que le Seigneur ne châtie cette Eglise de ses verges les plus dures! Comme vous l'aurez appris, après Dominique, après de Béthencourt, il nous a encore enlevé Schorus. Aujourd'hui de nouveau, l'une des servantes de mon collègue, qu'il avait engagée tout récemment, à son retour chez lui, a été saisie par la peste tandis qu'elle travaillait au jardin qui est derrière ma maison.

Au même moment on annonçait que de Bèze en offrait des symptômes. Hier, il commença à se trouver mal au sermon du soir, aujourd'hui il a senti des points de côté et une douleur à l'aine. Il craint d'être atteint. Dieu immortel ! Quelle perte pour toute l'Eglise et pour la république des lettres, si le Seigneur nous enlève celui-là ! J'écris ceci en pleurant et ne puis y songer sans verser des larmes. J'en suis venu à être las de ma vie ! Peut-être elle aussi n'est-elle pas bien éloignée de son terme. Mais malheureux que je suis, s'il faut que je voie les funérailles de tels hommes avant d'être moi-même porté en terre ! Je ne sais si c'est pour mes péchés que, dès le début, Dieu a jugé bon de me disjoindre, ou par la mort ou par la distance des lieux, de frères que je chéris le plus et qui sont ses loyaux serviteurs, et de m'adjoindre de vrais fléaux pour que je fusse continuellement fustigé par eux et que par leur opposition ils rendissent tous mes efforts inutiles.

On n'est pas encore tout à fait au clair sur la maladie de Bèze. Mais il est rare que nous nous trompions en craignant que ceux qui tombent malades ne soient atteints de la peste, surtout quand il s'y ajoute certains indices ; car auparavant déjà il avait commencé par éprouver une douleur au cœur. Que le Seigneur ait pitié de nous tous !

J'avais résolu de partir jeudi prochain pour Berne en passant par Neuchâtel. Bèze s'était décidé à m'accompagner. Vous voyez comme le Seigneur bouleverse nos plans, si du moins il arrive ce que nous craignons. Je ne sais que faire : faut-il me mettre en route ou non ? Si Bèze devient sérieusement malade, je m'en irais à contre-cœur avant de savoir quelle sera l'issue. Si je reste, je crains que dans l'intervalle, pendant que nous temporisons, le Seigneur ne nous rappelle nous aussi et qu'alors il ne soit trop tard pour faire ce qui aurait dû être fait depuis longtemps...

Les nôtres vous saluent tous. Saluez de notre part tous les amis et tenez-nous tous pour recommandés à vos prières,

mais principalement de Bèze, notre frère si cher, que le Seigneur veuille conserver à son Eglise. Ma femme et mes fillettes vous saluent. Adieu.

4) A G. Farel, à Neuchâtel.

De Morat, 1er juillet.

Jean Ribit, professeur de théologie à l'Académie. — Georges Grivaz, dit *Caleys*, d'Orbe, pasteur à Avenches dès 1536, était mort de la peste en 1550. Son fils était en pension chez *Mathurin Cordier*, le principal du Collège.

Ma venue à Berne n'aurait pu être plus opportune. J'ai été accueilli par tous le plus obligeamment du monde. J'espère que ce que j'ai essayé d'obtenir aura bon succès... Demain il y aura séance du Conseil des Deux-Cents. On y prendra des mesures en vue de faire observer une prudence plus chrétienne à l'égard de ceux qui sont éprouvés par la peste dans la nouvelle province. J'en ai beaucoup conféré avec nombre de personnes. Volontiers j'aurais repassé chez vous, mais la violence de la peste et les tristes nouvelles qu'on m'a apportées de Lausanne me stimulent à hâter mon retour. On raconte que la maladie de Bèze a empiré, que son état était devenu plus grave le jour où j'ai quitté la ville. Je crains très fort (veuille Dieu nous en préserver!) de le trouver mort. On avait aussi des inquiétudes pour Ribit, quoiqu'il n'y eût rien de certain. Le fils de Caleys, qui est chez Cordier, avait pareillement commencé à être souffrant; le début de son mal présente de graves symptômes de la peste. Si ceux-là nous sont enlevés, la main du Seigneur pèsera lourdement sur nous...

5) A Jean Calvin, à Genève.

De Lausanne (sans date; du commencement de juillet).

A force de sollicitations, Viret obtint la nomination d'un ministre spécialement chargé de „ consoler les pestiféreux “. — A la fin de la lettre, allusion à la naissance d'une troisième fillette.

...Je ne vous ai encore rien écrit de ma délégation à Berne parce qu'il serait trop long de vous raconter ce que je voudrais que vous connussiez. J'ai été bien reçu de tout le monde. On m'a promis d'envoyer une députation pour remettre les choses en état, comme je l'avais demandé. Il y avait entre autres une décision à prendre au sujet de la visite des malades en temps de peste, de manière à réagir contre l'inhumanité qui règne dans toute cette région et à laquelle aucune exhortation ne peut remédier.

Nos affaires marchent comme à l'ordinaire. La peste continue à s'étendre de proche en proche. Je me prépare à de plus rudes combats, à moins que le Seigneur ne me rappelle un des premiers...

Je suppose que vous avez appris l'événement qui s'est passé dans ma maison. Que le nom du Seigneur soit béni! L'accouchée se porte bien et vous salue avec ses fillettes. Saluez les amis. Adieu.

XXIX

A Guillaume Farel, à Neuchâtel.

De Lausanne, 29 janvier 1552.

Se garder de la prolixité dans les sermons et les prières !

Dans le premier alinéa, Viret paraît faire allusion à la controverse soulevée par Jérôme Bolsec et à l'écho que son opposition à la doctrine prédestinatienne rencontrait dans le public, en haine de Calvin et de ses amis. — Dans une lettre datant de la même époque, Calvin met pareillement Farel en garde contre la longueur excessive de ses prêches et de ses prières en public. — Le „ collègue “ de Farel, qui avait renseigné Viret, est Christophe Fabri dit Libertet.

... Que les temps sont partout mauvais! Christ a des ennemis en grand nombre, d'amis bien peu. De toute part on tâche de trouver des occasions de le repousser, de secouer son

joug. Mais comme on a honte et horreur de faire la guerre à Christ sous son nom à lui, on cherche à se couvrir d'un prétexte, tiré de ses ministres, pour l'attaquer sous un autre nom. C'est pourquoi il importe de nous conduire avec d'autant plus de circonspection. Vous savez combien il en est qui nous dressent des embûches...

L'occasion dont les adversaires se sont emparés contre vous, vous la connaissez par expérience. Ne pouvant s'en prendre à votre vie, ni critiquer votre doctrine, ils cherchent un autre prétexte. J'apprends qu'il y a beaucoup de plaintes fâcheuses au sujet de votre prolixité dans les sermons et les prières publiques. Vous n'ignorez pas quelle est l'infirmité du peuple et qu'il en est beaucoup de mal disposés. Votre collègue m'a fait part de certaines de ces plaintes. Elles ne sont pas nouvelles. Il vous faut donc tâcher de vous corriger de ce qu'on vous dit être désapprouvé par tout le monde. Quoique ce défaut vous soit commun avec beaucoup d'autres, avec moi le tout premier, il est pourtant préférable d'enlever à nos ennemis ce moyen commode de récriminer, surtout puisqu'on nous a si souvent avertis, afin que nous n'ayons pas l'air d'agir au mépris de ceux qui nous avertissent. Je sais en effet que, chez nous, ce ne sont pas seulement des adversaires déclarés qui s'irritent de la longueur des sermons, mais ceux-là mêmes qui nous veulent du bien. Vous savez qu'en toute chose il faut garder la juste mesure. Avisez donc à vous imposer une limite, de peur que vous ne travailliez en vain et que vous n'ajoutiez encore à l'orgueilleuse satiété des hommes. Il est vrai qu'elle est étonnante, cette satiété générale, pour ne pas parler de ceux qui sont toujours à l'affût de prétextes pour envoyer promener les sermons...

XXX

A Rodolphe Gwalther, pasteur à Zurich.

De Lausanne, 23 août 1553.

Renseignements sur une pension de jeunes gens à Lausanne. Recommandation d'un jeune Français. — Arrestation de Servet à Genève. — Tristes nouvelles d'Angleterre et de France.

La réputation du Collège de Lausanne attirait en cette ville nombre de jeunes Suisses allemands qui trouvaient à se loger soit chez les pasteurs, professeurs ou régents, soit dans diverses pensions du quartier de la Cité. — Le trône d'Angleterre était occupé, depuis un mois environ, par la catholique Marie Tudor, fille de Henri VIII et de Catherine, sœur de Charles-Quint. — *Conrad Gessner*, le médecin-naturaliste de Zurich, jadis le collègue de Viret à l'Académie de Lausanne.

J'ai compris par votre lettre que les miennes ne vous ont pas toutes été remises. Car bien avant d'avoir reçu votre dernière, je vous avais écrit ce qu'il en est de notre ville et de son Ecole. Le frère du jeune homme au sujet duquel vous m'avez écrit a vu l'hôte chez qui j'espère qu'il trouvera à se loger commodément. Sa maison est proche de l'Ecole et pas bien loin de la mienne. Il aura des compagnons avec qui il apprendra à parler français et latin. Outre la proximité de l'Ecole, la maison offre plus d'un avantage, et l'hôte est un homme recommandable. Il a encore quelques autres pensionnaires, des Français. Il m'a dit qu'il recevrait votre protégé au même prix que ceux-là. Ils payent vingt couronnes. C'est à peu près le prix ordinaire de ceux qui tiennent à recevoir une éducation un peu soignée. Les fils de messieurs de Berne en payent autant. Dans le cas où ces conditions ne conviendraient pas, quand le jeune homme sera arrivé, nous prendrons, si bon vous semble, d'autres arrangements.

Le frère, porteur de ces lignes, vous dira comment nous avons pensé que le jeune homme pourrait le plus facilement et à moins de frais être amené ici. Il pourra profiter du cheval qui a emmené à Zurich certain Français au sujet duquel vous écrit M. de Bèze, et que je désire recommander à vos bons soins. Vous savez combien la jeunesse est prompte à se dévoyer. C'est un mineur, qui a perdu ses parents. Après avoir abandonné leur patrie, ceux-ci se sont l'un et l'autre endormis dans le Seigneur auprès de nous. Il a pour oncle paternel un homme excellent et de noble famille, qui m'a prié instamment de vous recommander le neveu.

De ce qui se passe chez nous je ne vois rien qu'il vaille la peine d'écrire, si ce n'est que l'hérétique Servet, un assemblage de toutes les hérésies, récemment arrêté, plaide sa cause à Genève. C'est celui de qui Mélanchton fait mention dans les *Loci communes* en parlant de la Trinité, au sujet de laquelle Servet a écrit il y a une vingtaine d'années des livres empestés. Il les a encore augmentés depuis et a fait naguère imprimer le tout.

Au sujet de l'Angleterre, il nous arrive de France de bien tristes nouvelles. On y a été en lutte pour la succession de la royauté. La victoire, dit-on, est échue au parti de la nièce de l'empereur. D'où l'on peut conjecturer quel sera sous peu, en ce pays-là, l'état de l'Eglise, à moins que le Seigneur ne renverse par un miracle les desseins et les entreprises des hommes.

En France, les ennemis de Christ sévissent avec leur férocité accoutumée, mais ce qui l'emporte encore sur la fureur des tyrans, c'est la constance et le courage des martyrs de Christ. Nos temps sont assurément bien malheureux et je ne pense pas qu'il nous y reste d'autre réconfort que la prière. Que le Seigneur ait compassion de son Eglise, et qu'il ne nous rende pas selon nos mérites ! Tous les nôtres vous saluent. Saluez de ma part M. Bullinger et vos autres collègues, sans oublier M. Gessner. Vivez heureux et longtemps !

XXXI

A Jean Calvin à Genève.

De Lausanne, 2 août 1554.

La messe abolie à Orbe.

Déjà au mois de janvier, alors que Viret était en séjour dans sa ville natale, le *plus* aurait dû s'y faire en présence de députés des deux villes souveraines de Berne et de Fribourg. Ceux de Fribourg ayant fait défaut, le vote avait dû être ajourné. — Le catholique Pierrefleur, dans ses Mémoires (p. 297 et suiv.), donne d'amples détails sur ce „ jour de désolation ". — Il n'y avait pas à Orbe de couvent de Franciscains, mais celui des Clarisses était placé sous la direction des Cordeliers de Nozeroy, dont quelques-uns logeaient dans une maison voisine.

Rendez tous grâces au Seigneur avec nous et félicitez-nous de l'heureux succès de notre cause à Orbe. Les nôtres l'ont emporté par 18 suffrages. Le jour même les prêtres, avec les Franciscains et les Clarisses, ont reçu l'ordre de cesser leurs cérémonies, non sans de grandes lamentations de toute la population papistique. C'était le jour qui précède celui de la fête de Germain, qu'ils révèrent comme leur Dieu tutélaire. Loué soit le Seigneur qui nous a donné cette victoire sur l'Antéchrist ! victoire d'autant plus glorieuse et plus réjouissante qu'elle a été plus longtemps ajournée.

Les frères d'Orbe me demandent, si cela peut s'arranger, de m'y rendre pour dimanche prochain. Ma toux a diminué et ne me tourmente plus autant, car elle me tourmentait beaucoup ; j'en avais de fréquents accès. Il me sera cependant difficile d'y aller avant la semaine suivante, soit parce que voilà trois semaines entières que je n'ai pas prêché ici, soit parce que je ne sais si je puis m'exposer impunément au grand air avant d'avoir un peu repris mes forces. Tous les frères vous saluent ainsi que ma femme et toute la famille. Adieu.

. XXXII

A Jean Calvin, à Genève.

De Lausanne, 12 mai 1555.

Dans la lutte engagée entre Calvin et le Conseil de Berne sur le dogme de la prédestination, Viret se déclare entièrement solidaire de son frère d'armes de Genève, dont la cause, à ses yeux, est celle même de l'Evangile.

Dans une réunion convoquée d'urgence, la Classe de Lausanne avait chargé *Viret* et *de Bèze* de se rendre à Berne, pour tâcher d'obtenir, par l'intermédiaire des ministres de cette ville, le retrait de certaines ordonnances offensantes pour Calvin et l'Eglise de Genève. — Ils n'attendaient, pour s'acquitter de ce mandat, que d'être exactement renseignés sur la date pour laquelle toutes les Classes du pays seraient appelées par ordre supérieur à se réunir sous la présidence de délégués du gouvernement. — *Wolfgang Musculus* (Müslin), professeur de théologie à Berne, un des correspondants de Viret dans cette ville. — Dans la suite de la lettre, allusion au secours que Calvin avait prêté à Viret en 1548, à l'époque de ses démêlés avec Zébédée au sujet de la Sainte-Cène et du pouvoir des clefs, et à la controverse sacramentaire entre Genève (et Lausanne) d'une part, Zurich (et Berne) de l'autre, à laquelle le Consensus Tigurinus de 1549 avait mis heureusement un terme.

En tout état de cause nous suivrons le conseil de nous acquitter de notre mission à Berne avant que, chez nous, aient lieu les sessions des Classes. Cela m'était déjà venu à l'esprit et je m'y étais décidé à part moi. Car si nous ne devançons pas les députés qui doivent venir présider ces sessions, il est à craindre qu'ils n'arrivent avec des instructions qu'il serait ensuite moins facile de faire retirer. Car on a honte de reconnaître une faute commise et de redresser ce qu'on a fait de travers, bien que, d'autre part, on ne se gêne souvent pas beaucoup de changer d'avis après avoir décrété quelque chose de juste. J'ai donc écrit à Musculus pour le prier de

nous faire savoir exactement ce qui a été résolu jusqu'ici touchant la réunion des Classes et de nous informer du retour des députés, afin que nous puissions nous mettre en route à temps.

Nous ne faillirons pas à notre devoir, pourvu que le Seigneur, dont nous plaidons la cause, daigne nous fournir la prudence, la constance, la fermeté et les forces nécessaires; ce qu'il fera, je n'en doute pas. Je sais, il est vrai, combien je suis inhabile en tout, mais je mets mon espérance et ma confiance en celui qui peut rendre habile et capable. Je sais que ce n'est pas de votre cause seulement qu'il s'agit, mais de la nôtre à tous, bien plus, de celle de Christ le Seigneur, dont la gloire doit nous être beauconp plus chère que la vie même. Pourquoi d'ailleurs ne vous rendrions-nous pas la pareille et ne considérerions-nous pas votre cause comme la nôtre, puisqu'à l'époque où Satan, pour frapper l'Eglise, nous visait au flanc, vous avez épousé notre cause comme si vous aviez été vous-même en butte à ses traits ? Car telle est notre union en Christ qu'on ne peut s'attaquer à vous sans que nous en ressentions une vive douleur. Ce n'est pas, en effet, en tant que Calvin qu'on vous en veut, c'est en tant que ministre de Christ et ennemi de Satan et de tous les impies. Puis donc que nos intérêts sont identiques, que c'est sous un même chef et un même drapeau que nous servons, nous serions perfides et comme transfuges si nous ne marchions pas au secours de frères qui soutiennent le choc de l'adversaire, de frères avec qui nous sommes liés par un même serment, celui de la sainte milice de Christ. Que les ennemis se mettent donc en fureur tant qu'ils voudront, que tous conspirent contre Christ, d'un plus grand poids sera à nos yeux la sainte alliance, scellée du propre sang de Christ, que nous avons contractée entre nous.

Quant à vous, ayez bon courage et considérez souvent, avec Paul, à quelle fin sont envoyés ces anges de Satan qui

vous appliquent si outrageusement des soufflets. Ce sont là des stigmates par lesquels ils défigureront et flétriront leur propre visage bien plus que le vôtre. La bride leur est lâchée pour qu'ils courent tout droit à leur perte et qu'ils l'accélèrent. Notre Père, en sa grande clémence, nous offre une occasion de nous exercer et d'espérer en Christ de nouvelles victoires. Vous savez combien il a fallu lutter lors du débat sur les sacrements, avant d'en venir à bout. Vous savez à quels adversaires nous avions affaire et qui ils avaient pour les patronner. Vous savez quelle en a été à la fin l'issue. Peut-être le Seigneur a-t-il résolu de parfaire maintenant ce qui alors n'a été que commencé. Quoi qu'il arrive, le dénouement est en la main du Seigneur. Quand nous nous serons acquittés de notre devoir, que nous aurons libéré nos âmes, nous n'aurons pas perdu notre peine et nos efforts ne resteront pas vains.

Sitôt que j'aurai reçu des nouvelles de Berne, je vous en informerai. J'espère que nous en aurons sous peu. Mes collègues vous saluent, Bèze et tous les autres et, avec eux, ma femme et toute ma famille. Adieu.

XXXIII

A Jean Calvin, à Genève.

De Lausanne, 5 juin 1555.

Viret se console de l'échec de sa mission à Berne, et s'efforce d'en consoler son ami, par des motifs tirés de la foi en cette divine Providence dont ils soutiennent ensemble la cause.

Par les *troubles intestins* de Genève, il faut entendre l'échauffourée du 16 mai et la proscription des Perrinistes qui en avait été la suite. Dans les sphères dirigeantes de Berne ceux-ci pouvaient compter sur de puissantes sympathies. — Ceux que les délégués de la classe de Lausanne avaient espéré trouver *plus*

secourables sont les pasteurs et professeurs de Berne dont le gouvernement avait coutume de requérir l'avis en matière d'Eglise et de dogme. (Ils avaient pourtant fait leur possible pour exercer sur les conseils une action modératrice.) — Les *premiers auteurs de ces discordes* étaient, outre les adversaires genevois de Calvin, les ministres anticalvinistes du Pays de Vaud qui avaient pris fait et cause pour Bolsec. — A partir de novembre 1554, MM. de Berne avaient rendu plusieurs édits interdisant aux ministres de leur territoire, dans l'intérêt de la paix et de l'édification publiques, les sermons et les publications ayant spécialement pour sujet le „ mystère imperscrutable " de la divine prédestination — Le *courrier* en route pour Genève était celui qui portait la réponse finale du gouvernement bernois au recours de Calvin contre les précédents édits et à ses plaintes renouvelées contre les „ calomnies " de ses adversaires vaudois.

Il est arrivé à certains égards ce que je prévoyais : c'est que vos troubles intestins ont eu une fâcheuse influence sur l'issue de notre cause. Mais ce en quoi je me suis trompé, c'est que ceux que nous espérions devoir nous être entre tous le plus secourables, l'ont été si peu. Cela m'échauffe la bile, mais ne me tourmente pas autrement, parce qu'il y a longtemps que j'ai appris à ne pas trop attendre des hommes ce qui serait conforme aux vœux de mon cœur. Il en résulte que je me laisse moins émouvoir par des nouvelles même affligeantes. Il faut prendre son parti des circonstances telles qu'elles sont. Si nous avions tardé d'agir, c'est à notre lenteur que nous attribuerions la faute. Peut-être n'avons-nous pas fait tout ce que nous devions, il n'en est pas moins vrai que nous sommes quittes d'une partie de la faute ; la plus grande part en revient à ceux qui, tant de fois avertis, nous ont tant de fois bercés d'un vain espoir. En ce qui me concerne, c'est souvent contre mon gré que j'ai recouru à leur assistance. J'ai jugé néanmoins qu'il fallait faire encore cette tentative, non que je m'en promisse beaucoup de succès, mais pour ne pas paraître manquer à notre devoir.

Maintenant le Seigneur montre clairement qu'il a résolu de

remédier à ces maux d'une autre manière. Puisse-t-il ne pas le faire par des remèdes aussi amers que, tous, nous l'avons mérité, mais principalement ceux qui sont les premiers auteurs de ces discordes et ceux qui choient de si funestes fléaux de l'Eglise ! Bien que nous soyons privés du secours des hommes, le Seigneur n'abandonnera pas sa cause et ne manquera pas de prendre soin de ceux qui désirent sincèrement veiller au salut de l'Eglise. Ainsi, ne désertons pas notre poste, nous qui avons un garant au ciel. La suite de cette affaire, à elle seule, apportera plus qu'assez d'exemples et de témoignages propres à nous confirmer de plus en plus dans la foi en cette divine Providence que nous tâchons de défendre. Ceux qui ne veulent pas qu'il en soit parlé publiquement dans des écrits et des sermons, devront en son temps nous en fournir abondamment la démonstration par des exemples privés et domestiques. Et plaise à Dieu que ce ne soit pas pour leur malheur ! Cette maladie dont souffre partout l'Eglise exige d'autres médecins que des hommes. C'est à coups de verge et de fouet qu'ont besoin d'être corrigés ceux sur qui les paroles ne font pas d'impression. Pour nous, tournons-nous vers le Seigneur, sûrs de lui quoi qu'il arrive. Recourons aux armes de l'Eglise, les prières et les larmes, et en attendant ne cessons pas d'avoir bon espoir.

Je ne sais ce que vous apportera ce courrier. Pour moi, je n'augure rien de bon. Tant mieux s'il se trouve que je me suis trompé ! Mais si l'ange de Satan ne nous a pas encore assez souffletés, eh bien, tendons-lui les joues tant que le Seigneur voudra que nous soyons en butte à ses coups, et saturons-nous de ces outrages, glorieux aux yeux de Christ. Faites joyeusement ce que vous avez à faire, n'ignorant pas sous quel maître vous servez comme soldat ; c'est de lui, non des hommes, que vous attendez le prix de vos peines. Moins je puis me promettre de secours de la part des hommes, plus

je me confie en Dieu, qui attestera, au delà de toute attente, combien il avait à cœur le sort des siens. Portez-vous bien le plus longtemps possible !

XXXIV

A Jean Calvin, à Genève.

De Lausanne, 26 mai 1556.

Actions de grâces envers Dieu au sujet de la convalescence de Calvin et prière instante à celui-ci de se ménager dans l'intérêt de l'Eglise. — On surveille à Berne ses voyages à Genève.

Calvin avait souffert au cours du mois de mai de violents accès d'une fièvre tierce. — Vers la fin d'avril, Viret et Farel, à l'invitation de Calvin, s'étaient rendus à Genève pour donner leur avis sur l'élection d'un ministre.

Je rends grâces au Dieu immortel de ce qu'il vous a restitué à nous et à l'Eglise et vous a rendu sain et sauf! Je félicite vivement, et vous et nous tous, d'un pareil bienfait, par lequel Dieu a attesté ostensiblement sa miséricorde non seulement envers vous, mais envers nous et son Eglise tout entière! Je savais, il est vrai, que le mal en lui-même n'était pas mortel, mais j'étais singulièrement angoissé et effrayé en songeant à la faiblesse, à moi bien connue, de ce pauvre petit corps. Ce qui me consolait d'autre part et me donnait bon espoir, c'était la pensée que depuis tant d'années vous vivez soutenu, non par les forces humaines, mais par l'insigne faveur de Dieu et le soin paternel avec lequel il veille sur son Eglise.

Votre maladie nous a fourni ample matière à prier. Aujourd'hui votre retour à la santé nous donne encore plus amplement sujet de rendre grâces. Ayez désormais pour elle plus de soins et d'égards, je vous en supplie et vous en conjure

par Christ le Seigneur, au nom de notre mutuelle amitié et et de notre commun ministère! On exige de vous, je le sais, plus que ne comportent les forces du corps, mais la pénétration et la vivacité naturelles de votre esprit ont pour effet que vous vous montrez trop complaisant pour chacun et prodigue à l'excès de votre travail. Je vous en prie, conservez-vous à nous et à l'Eglise, si ce n'est pas par égard pour vous-même. Que de fois j'ai admiré comment, à vous seul, vous pouvez suffire à tant de besogne, alors même que votre promptitude d'esprit vous rend le travail moins difficile et moins fatigant qu'il ne l'est pour d'autres. Vous n'ignorez pourtant pas le dicton bien connu: „Ce qui n'a pas son tour de relâche n'est pas durable".

De nos affaires d'ici, rien qu'il vaille la peine d'écrire. Vous aurez appris, je pense, de quel visage et en quels termes notre ami Christophe [Fabri] a été reçu à Berne, et de quelle façon l'avoyer N [aegeli] s'est prononcé au sujet de notre dernière excursion auprès de vous, à Farel et à moi. Je savais bien qu'elle ferait causer, mais je suis blasé là-dessus. Il est heureux qu'on ne puisse blâmer en nous que ce qui mériterait plutôt d'être loué. Peu s'en est fallu que je retournasse récemment à Genève, tant j'étais en peine et souci de votre maladie. Ma femme, mon collègue, tous nos frères vous saluent et, d'un même cœur, rendent grâces au Seigneur de ce que votre santé est rétablie. Je salue bien tous les amis. Adieu.

P.-S. — Je m'étais proposé de vous envoyer ces lignes par un autre messager, mais comme le présent porteur est venu me voir et que j'ai compris qu'il a de l'affection pour vous et désire beaucoup vous rendre visite, je les lui ai remises. Il paraît être un homme de bien. Exhortez-le à remplir son devoir.

XXXV

A Jean Calvin, à Genève.

De Lausanne, 3 septembre 1557

Plainte portée à Berne contre Viret par des Lausannois irrités de la sévérité de ses prédications.

Le *bailli* de Lausanne, en ce temps-là, était Jérôme Manuel, fils du peintre et poète Nicolas Manuel. Il était en bons termes avec les pasteurs de la ville et particulièrement lié avec Th. de Bèze, qu'il avait déjà connu en France au temps de ses études.

Nos gens d'ici ont enfin vomi le venin qu'ils n'ont pu digérer. Des députés lausannois sont allés se plaindre au Sénat de Berne de mes sermons dans lesquels, disent-ils, je les invective. Je suis cité pour le 8 de ce mois. C'est tout juste si j'ai le temps de chausser mes guêtres. On a écrit le jour des calendes à notre bailli pour me signifier la citation. C'est aujourd'hui, vers 2 heures de l'après-midi, qu'il a reçu la missive et il m'en a immédiatement informé. Il est heureux que nous ayons un bailli qui aime la justice et l'équité. Je sais pour sûr que non seulement il ne me sera pas hostile, mais me servira de témoin et sera le soutien et l'avocat de la bonne cause. De plus, il se trouve qu'il sera lui-même à Berne au moment où se traitera mon affaire. Il avait déjà résolu auparavant de faire ce voyage pour ses intérêts privés. Cela ne se rencontre pas sans une direction d'en haut.

La missive dit expressément que ce sont des députés lausannois qui ont porté plainte. Mais j'ai compris que le Grand Conseil de ville n'a pas donné son assentiment à cette députation. Quant au Petit, j'en doute. Je sais du moins que beaucoup de ses membres ne me sont pas contraires. Quoi qu'il en soit, je ne me fais pas beaucoup de souci, quand même tous s'insurgeraient contre moi, ce qui pourtant, je l'espère,

ne sera pas le cas. Car je sais quelle cause est la mienne et quel est Celui sous les auspices et le patronage duquel je la soutiens. Il arrive ce que j'avais longtemps souhaité et ce pourquoi j'ai secoué plus rudement les consciences, non seulement engourdies, mais presque mortes. On m'écoutera, je crois, avec moins de répugnance comme défenseur que comme accusateur.

Je ne crains qu'une chose, c'est que mes adversaires ne poussent pas la chose à fond; je soupçonne qu'ils veulent seulement me faire peur ou obtenir que ma liberté soit gênée par quelque admonestation. Je ne doute pas non plus que, pour me charger davantage, ils n'allèguent que nous nous sommes concertés nous deux. Car ils ne peuvent s'empêcher de dire tout haut que c'est à Genève que j'ai appris ces choses et que c'est vous que je me suis proposé comme modèle à suivre. Pour ce qui me concerne, je suis résolu à ne pas laisser tomber l'affaire, mais à la poursuivre comme le cas l'exige. Ou bien ils ne m'auront pas plus longtemps pour ministre, ou bien cette licence sera réprimée et l'autorité de mon ministère sanctionnée par ceux qui ont le devoir de la protéger. En attendant, je vous prie de ne pas vous tourmenter l'esprit à mon sujet, mais de me féliciter plutôt, recommandant au Seigneur la cause qui nous est commune.

Tous nos frères vous font bien saluer. Ma femme est torturée par un mal de tête qui revient à jours et à heures fixes. Elle se recommande à vos prières. Saluez les amis. Adieu.

XXXVI

A Jean Calvin, à Genève.

De Lausanne, 7 novembre 1557.

Le procés que lui ont intenté certains Lausannois est encore pendant. — Intérêt que lui témoigne le Conseil de Genève. — Confidences sur son état de fortune.

A la suite de la comparution de Viret à Berne, une commis-

sion d'enquête avait été envoyée sur les lieux. Après avoir ouï son rapport et mandé une seconde fois Viret à Berne, en même temps que de Bèze, le Sénat avait écarté la plupart des chefs d'accusation, remettant à quelques députés le soin d'aller à Lausanne entendre les parties sur le reste des griefs. Après quoi, la cause traîna en longueur, le Sénat de Berne, absorbé par d'autres affaires à ses yeux plus urgentes, ayant renvoyé à plus tard l'étude du dossier. Entre temps, le Conseil de Lausanne essayait de s'entremettre pour arranger la chose à l'amiable. — Apprenant les difficultés où Viret se trouvait impliqué, le Conseil de Genève lui avait témoigné par lettre l'intérêt qu'il ne cessait de lui porter. — Le traitement des pasteurs de Lausanne était assez modique, quoiqu'à plus d'une reprise, sous la pression de MM. de Berne, le Conseil de ville l'eût quelque peu augmenté.

Vous apprendrez de notre ami de Bèze, qui a été avec moi à Berne, à quel parti nous nous y sommes arrêtés et pourquoi. Ce qui s'est passé ensuite ici, vous l'aurez déjà appris en partie, et de Bèze pourra vous rapporter plus complètement où en sont jusqu'à présent nos affaires. Vous voudrez bien en conférer avec lui. Tout est encore si incertain, qu'il est extrêmement difficile de savoir à quoi se résoudre. Ma situation en est venue à ce point que, de quelque côté que je me tourne, je ne puis éviter d'encourir le mécontentement de nombre d'honnêtes gens qui sont de mes amis. Tant sont divergentes les opinions, même des plus instruits et des plus respectables. Pour moi, tout ce que je désire, c'est d'être au clair sur la volonté du Seigneur, afin de ne rien faire qui soit indigne de mon ministère...

Quant à ce que vous m'avez écrit au sujet de la bonne volonté de votre Conseil à mon égard et de l'intérêt qu'il me témoigne, je partage vos sentiments. Je lui en exprime ma gratitude par lettre, mais je vous prie instamment de le faire vous aussi, oralement, en mon nom. Vous désirez que, si je suis aux prises avec des soucis, si je me trouve dans la gêne, j'épanche mon cœur auprès de vous. Je vous suis infiniment reconnaissant de votre sollicitude. Pour vous avouer franchement ce qu'il en est : jusqu'à présent, grâce à une vie des plus

frugales, en usant d'une stricte économie, et moyennant mes revenus personnels, j'ai pu faire en sorte de n'avoir ni excédent ni déficit. Mais aujourd'hui, chose qui ne m'était pas arrivée auparavant, je suis obéré, par la faute de mon frère plus que par la mienne, depuis que j'ai partagé avec lui le peu qui restait de notre patrimoine. Ajoutez-y la maladie, la santé peu solide de ma femme, la charge des enfants. Il est vrai que je ne manque pas d'amis en grand nombre qui chaque jour m'offrent de bon cœur tous les services possibles, de sorte que je ne doute pas que j'aurai des secours à ma portée toutes les fois que ce sera nécessaire. Au surplus, si je suis destiné à demeurer plus longtemps ici, c'est-à-dire, si nos circonstances prennent une tournure plus heureuse que je n'ose l'espérer encore, je ne rougirai pas de demander, comme c'est mon droit, qu'on tienne plus largement compte de mes services qu'on ne l'a fait jusqu'à présent.

Plût à Dieu que je ne fusse pas obsédé de plus lourds soucis que ceux qui me concernent moi et les miens, puisque je sais que nos ressources sont en réserve dans les cœurs de ceux qui nous tiennent pour serviteurs de Christ. Je lui adresse, à lui, les vœux les plus ardents pour que de jour en jour il bénisse davantage vos saints travaux et qu'il vous conserve encore longtemps à son Eglise. Portez-vous bien et saluez tous vos collègues. Tous les nôtres vous saluent affectueusement, principalement ma femme.

XXXVII

A Jean Calvin, à Genève.

De Lausanne, 19 mars 1558.

Econduits par la majorité du Conseil de Lausanne, Viret et ses deux collègues sont résolus à poser au Sénat de Berne leur ultimatum dans la question de la discipline ecclésiastique.

A l'approche des communions de Pâques, Viret, d'accord

avec son collègue *Jaques Valier* et le diacre *Arnaud Banc,* avait soumis aux Conseils de Lausanne un projet de réforme disciplinaire et de procédure consistoriale. Le Conseil des Soixante venait d'y opposer une fin de non recevoir en se retranchant derrière les Ordonnances de réformation de MM. de Berne. Aussi est-ce devant ceux-ci que les ministres de Lausanne allaient porter la question, se disant résolus à ne pas administrer la cène à la fête prochaine s'il n'était fait droit à leurs demandes. — Les députés de Berne, à leur tête le *Trésorier* du Pays romand, Jean Steiger, avaient à régler, à Lausanne, nombre d'affaires administratives et judiciaires, entre autres la cause toujours encore pendante entre Viret et ses accusateurs lausannois. (Leur sentence, dont on ignore les termes exacts, ne fut pas à l'entière satisfaction de Viret, mais il subordonna sa cause personnelle à celle qui intéressait l'Eglise elle-même.) — C'est par Steiger et ses codéputés que les trois ministres nantirent le gouvernement de leur ultimatum, en lui transmettant leur mémoire avec la réponse du Conseil de Lausanne. — Les Classes n'avaient leur principale session ordinaire qu'après Pentecôte.

Elle est ardue la lutte que nous avons engagée, mais je ne doute en aucune façon que le Seigneur ne nous dirige par un esprit de prudence, et que par un esprit de courage il ne nous fortifie de manière à surmonter toutes les difficultés. Pour vous, avec vos collègues et tous les frères, recommandez et nous et notre cause au Père céleste par des prières assidues...

Je ne pense pas que les députés bernois repartent d'ici avant mardi [22] ou mercredi [23]... Il n'y a encore rien de décidé dans la cause que m'ont intentée les Lausannois; je suppose qu'elle sera différée jusqu'à lundi... Avant que les députés ne repartent, nous leur exposerons la résolution que nous avons prise et l'extrémité à laquelle nous sommes réduits. Ils comprennent bien qu'une discipline plus rigoureuse est nécessaire, mais je crains beaucoup qu'ils ne nous demandent de renvoyer toute cette question jusqu'au temps où les Classes auront leurs assemblées. En effet lorsqu'en m'entretenant avec le trésorier j'ai touché ce sujet en passant et que

je lui ai expliqué franchement ce que nous avions décidé touchant l'administration de la cène, il n'a rien répondu si ce n'est qu'il fallait réunir les Classes, mais en leur attribuant plus d'autorité qu'elles n'en ont eu jusqu'ici. Vu leurs occupations, je n'ai pas encore pu discuter plus longuement avec les députés.

Au sein du Petit Conseil de Lausanne nous aurions bien obtenu quelque chose ; le Grand, au contraire, renferme beaucoup de membres qui sont opposés à toute discipline vraiment sérieuse. Mais peut-être le Seigneur fera-t-il passer sous un joug plus pesant ceux qui se seront refusés à subir le joug léger de Christ. Il y a beaucoup de gens bien disposés qui approuvent fort notre résolution. Mais quand on en vient aux suffrages, la partie la plus nombreuse l'emporte sur la meilleure. Je ne m'inquiète pas outre mesure du résultat, parce je sais qu'il est entre les mains de Dieu. Tous les nôtres vous saluent très affectueusement. Je suis peiné de savoir que vous êtes affligé dans votre santé et je fais les meilleurs vœux pour que le Seigneur la raffermisse. Saluez bien vos collègues et tous les amis. Adieu.

XXXVIII

A Jean Calvin, à Genève.

De Lausanne, 4 avril 1558.

Récit de sa récente comparution à Berne et du succès partiel qu'il y a remporté.

Viret avait été mandé à Berne, avec ses deux collègues, avant la fin de mars. — *Nicolas Diesbach*, autrefois bailli à Thonon, un des magistrats bernois les mieux disposés pour les réformateurs du Pays romand. — *Nicolas Zurkinden* (Zerkintes), chancelier d'Etat après P. Giron, était aussi en relations d'amitié avec Viret et Calvin, sans partager à tous égards leurs principes dogmatiques et ecclésiastiques. — Prévoyant que Calvin serait mécontent de ce que les ministres lausannois n'avaient pas tenu mordicus à leur ultimatum, Viret s'applique à justifier leur

acceptation de la réponse dilatoire du Sénat. — Les *autres frères* dont il s'agit d'obtenir l'adhésion sont ceux de toute la Classe de Lausanne.

N'ayant pu, à mon retour de Berne, vous écrire immédiatement, j'ai prié N., qui partait d'ici, de vous rapporter verbalement ce qu'il avait entendu dire du succès de notre voyage. Contre toute attente nous avons été reçus par tout le monde d'une manière amicale et obligeante... Au Sénat, on nous a écoutés avec bienveillance et patience, et assez longuement. J'ai répondu en notre langue aux différentes questions que m'a posées l'avoyer ; j'avais pour fidèle interprète M. Nicolas Diesbach, qui a exposé les articles point par point en notre présence.

Avant de nous appeler en Sénat, on avait entendu la lecture du mémoire que nous avions présenté au Conseil de Lausanne et dont Zurkinden avait fait, par ordre du Sénat, un abrégé en langue allemande. Notre manière de voir a eu l'approbation de Zurkinden qui affirme l'avoir rendue de bonne foi, sans omettre dans son résumé aucun article, pour autant que la chose semblait l'exiger. Nous avons vu sa traduction, elle remplissait un assez grand nombre de feuilles. Il en a fait lui-même la lecture, et tout le monde l'a écouté patiemment et attentivement.

Nous avons exposé ouvertement en Sénat ce qui nous avait déterminés à composer ce mémoire et nous avons confirmé notre déclaration précédente, à savoir qu'à l'avenir nous ne prendrions plus jamais sur nous d'administrer les sacrements à moins qu'on n'instituât dans l'Eglise une discipline qui permette de distinguer, selon la prescription de Christ, entre les porcs, les chiens et les brebis. Nous ne demandions, disais-je, pas autre chose que ce que Christ a ordonné ; nous étions prêts à nous soumettre au jugement de tous, et à suivre un meilleur avis, si quelqu'un pouvait nous le démontrer.

Voici ce qu'on nous a répondu : le Sénat avait été satisfait

de nos réponses ; aussitôt après les fêtes de Pâques on s'occuperait sérieusement de nos propositions; en attendant, on nous engageait à poursuivre notre ministère, à célébrer la cène le jour de Pâques, à cette condition pourtant qu'il serait procédé comme nous l'avions demandé, c'est-à-dire que ceux qui seraient reconnus trop ignorants ou contempteurs profanes de la religion et adversaires plus ou moins notoires de la doctrine évangélique, fussent appelés en consistoire pour subir un examen avant la prochaine cène. Il serait adressé au bailli une missive à ce sujet, que nous étions chargés de lui apporter. Tel est le sommaire du sénatus-consulte. Il ne reste plus qu'à tenir les promesses faites... Zurkinden, qui jusqu'ici nous faisait presque toujours voir les choses en noir, a, contre son habitude, conçu une opinion plus favorable et nous dit d'avoir bon espoir. Il nous a rendu en cette affaire de réels services, à nous et à toute l'Eglise, et il se recommande aux prières de tous les fidèles...

Quelle sera l'issue de notre cause? Le Seigneur la connaît, lui qui gouverne les cœurs des hommes. Il nous semble que ce que nous avons obtenu pour le moment n'est pas peu de chose : ils ne sautent plus en l'air et ne frémissent plus autant d'horreur à la seule mention d'un examen, d'une confession de foi et de l'excommunication, ces mêmes hommes qui auparavant ne pouvaient souffrir sans emportement d'entendre prononcer ces mots-là. Reste maintenant que nous insistions et qu'en même temps les autres frères fassent cause commune avec nous, ce que, j'en ai la confiance, nous obtiendrons facilement. Que si les promesses ne déploient pas leur effet, au moins ne pourront-ils plus alléguer qu'on ne les a pas avertis à temps, ce dont ils se plaignaient en dernier lieu.

C'est pour cela que nous n'avons pu nous dispenser d'administrer encore la cène prochaine. Nous n'eussions pu le faire sans quelque faute de notre part, sans encourir leurs justes reproches et nous exposer aux plaintes de tous les

gens de bien. Mais quoique nous ayons été amenés là par la nécessité présente, sous réserve des conditions par nous stipulées, nous n'en rendrons pas moins sérieusement témoignage devant tous et nous ferons ce qui dépendra de nous pour qu'il y ait cette fois une profanation moins ouverte des sacrements que ce n'a été le cas jusqu'ici. Vous, cependant, venez-nous en aide par vos conseils et vos prières, ainsi que tous les autres frères pour qui je joins ici mes meilleures salutations. Tous les nôtres vous saluent, en particulier ma femme et toute ma famille. Adieu.

XXXIX

A Jean Calvin, à Genève.

De Lausanne, 24 août 1558.

Plaintes au sujet de son abandon par Th. de Bèze.

Las du régime bernois et désapprouvant les nouvelles tergiversations des Lausannois dans leur conflit avec le gouvernement, *de Bèze* avait demandé et obtenu son congé pour aller, disait-il, vivre en simple particulier à Genève. Viret est désolé de ce qu'il considère comme une désertion. — Le *parti désespéré* est celui de planter là, lui aussi, du jour au lendemain le service de MM. de Berne. — Lors de sa dernière comparution à Berne, au milieu d'août, Viret (de même que les autres ministres et professeurs du Colloque de Lausanne) s'était laissé persuader par les pasteurs de la capitale de patienter encore, en tirant le meilleur parti possible des consistoires tels qu'ils étaient établis. — La citation à la fin de la lettre est tirée d'une pièce de Térence.

J'avais l'intention de vous écrire que de Bèze allait partir d'ici pour se retirer chez vous, mais je n'ai pas trouvé le temps de le faire. Je voulais vous parler de ses projets que je vois approuvés de bien peu de personnes. Une fois qu'il était décidé à s'en aller — et il paraît s'y être décidé il y a déjà quelque temps — il aurait dû chercher d'autres prétextes et s'y prendre d'une autre manière. Vous a-t-il pour approbateurs, vous et vos collègues, je ne sais. Je soupçonne au moins

que sa résolution ne vous cause pas de déplaisir, étant donné qu'il est si plein de déférence pour vous qu'il ne semble pas faire grand cas des conseils et des avis de nous autres. J'ai pourtant plus de sujets de dépit que qui que ce soit. Je suis si bien pris entre l'enclume et le marteau que je ne sais comment me retourner. Ah! je voudrais bien que Dieu me permît, à moi aussi, de vivre en simple particulier! Moi seul, je suis attaqué de tous côtés, et je me vois privé de l'appui de ceux de qui j'en espérais le plus! Si je ne puis approuver sur-le-champ ni de tous points le parti désesperé qu'on voudrait me voir prendre, c'est que la chose est d'une conséquence telle que des esprits pieux et réfléchis ne devraient pas trouver étrange que je sois hésitant et perplexe toutes les fois que j'examine à fond les diverses éventualités qui se présentent à la pensée.

Comme je vois que de Bèze ne se laissera persuader par aucun argument de changer quoi que ce soit à son dessein, ne dirai rien des justes motifs que j'ai de me plaindre. Je remets sa décision au jugement du Seigneur à qui nous aurons tous à rendre nos comptes. Il est bien des choses qui pourraient mieux se dire entre quatre yeux, soit parce qu'il est difficile de les expliquer en peu de mots, soit parce que je ne puis les rappeler sans en éprouver le plus vif chagrin.

En ce qui me concerne, je ne suis pas encore fixé sur le parti que dois prendre de préférence. J'espère que Dieu ne me privera pas de ses conseils à lui. Seule la crainte que j'ai de lui me retient à mon poste, que je ne sais trop ni comment abandonner ni comment conserver. „ Tant que nous nous portons bien, disait l'autre, nous donnons de judicieux conseils aux malades. Toi, si tu étais à ma place, tu sentirais autrement. “ Que Dieu nous accorde, soit de nous bien porter et de donner de bons conseils aux malades, soit, étant malades, de suivre ceux qui sont bons! Vivez heureux et bien longtemps!

XL

A Jean Calvin, à Genève.

De Lausanne, 22 décembre 1558.

Nouvelles perplexités causées par de nouvelles instances amicales des seigneurs de Berne.

Le *rescrit du mois de mai* est celui par lequel MM. de Berne avaient ordonné l'établissement dans chaque paroisse (et non plus seulement dans les chefs-lieux de bailliage) d'un *consistoire* chargé de surveiller les mœurs de ses ressortissants, de citer les délinquants pour les admonester, et de déférer les incorrigibles à la justice baillivale. En revanche, le gouvernement disait ne pouvoir admettre ni l'excommunication ni l'„ inquisition " doctrinale, le remède le plus efficace à l'ignorance et à l'erreur étant une bonne instruction catéchétique. — Par *les Allemands*, il faut entendre les sujets, en particulier les ministres, des terres allemandes de Berne, dont les uns étaient opposés en principe à la discipline à l'instar de Genève, tandis que d'autres eussent été jaloux des Eglises du Pays romand si, par un décret spécial, le gouvernement leur avait concédé ce qui était refusé à leurs consistoires à eux. — Le *Conseil de Lausanne* avait délégué deux de ses membres à Berne pour intercéder en faveur de Viret et de ses collègues. Il en était de même de la *Classe* de Lausanne. — De divers côtés l'idée s'était fait jour de soumettre le litige à une conférence de délégués des Eglises suisses, mais le gouvernement bernois estimait que les confédérés n'avaient pas à se mêler d'une affaire à débattre entre lui et ses sujets.

Il m'arrive ce que je redoutais le plus. Tandis que je me préparais à l'exil, voilà qu'on nous presse de nouveau, moi et mes collègues, par des prières et ce qu'ils appellent de „ paternelles exhortations ", de poursuivre notre ministère. Ils promettent tout, sauf ce que nous demandons. Ils concèdent pourtant ceci : que nous instruisions les ignorants avant de les admettre à la cène, mais dans les consistoires tels qu'ils ont été décrétés par leur rescrit du mois de mai. Les ministres [de Berne] nous font espérer une entrevue amicale.

Plusieurs nous blâment de ce que nous ne prenons pas sur nous de faire ce qui est de notre charge sans attendre un décret du gouvernement. Si nous prenions cette initiative, il se pourrait, disent-ils, que les magistrats ou bien fermassent les yeux, ou même acceptassent comme un fait accompli ce qu'ils ne peuvent ou ne veulent pas décréter eux-mêmes. On allègue en effet que ce qui les arrête, c'est la crainte des troubles qu'un tel décret pourrait provoquer parmi les Allemands. Que si, au contraire, le gouvernement ne pouvait tolérer que nous nous acquittions jusqu'au bout des devoirs de notre charge, il serait préférable, pensent-ils, que nous fussions bannis pour avoir fait notre devoir, plutôt que de paraître avoir abandonné des Eglises où beaucoup de gens ne demandent pas mieux que de se soumettre à la discipline et promettent leur aide pour tenir en respect les récalcitrants.

Nos députés lausannois ne sont pas encore rentrés [de Berne]. Nous attendons leur retour pour aujourd'hui. Les délégués de la Classe nous ont rapporté une missive contenant ce que je disais en commençant. Ces instances me sont, je vous assure, plus pénibles qu'une sentence de bannissement ou la prison. Lorsque les députés seront revenus, nous saurons s'ils apportent quelque chose de plus. Nous vivons dans la plus cruelle anxiété, assiégés que nous sommes par la crainte d'être en scandale. Je vois combien notre cause est aggravée aux yeux des hommes par les égards qu'on a pour nous et les concessions qui nous sont faites. Le Seigneur nous donnera la sagesse et le courage dont nous avons besoin.

J'apprends que les Zuricois et les autres Eglises suisses sont mécontents de ce qu'on n'a pas auparavant conféré avec eux sur ce sujet. Mais vous savez quelles sont les difficultés qui nous ont retenus. Priez le Seigneur pour nous !

Si je vous écris tout cela, ce n'est pas pour ajouter l'affliction à l'affligé, mais pour que vous nous aidiez de vos prières

et de vos conseils. C'est pour vous ménager que j'avais cessé de vous écrire, craignant que, si je vous écrivais, vous ne vous fatiguiez à me répondre. Mais puisque vous ne voulez pas qu'on vous ménage, moi non plus je ne vous ménagerai plus. Je vous prie cependant de soigner davantage votre santé et de vous décharger sur d'autres de ce qui peut être fait par eux, afin que vous ne soyez pas toujours seul à vous acquitter de tout. Je n'ignore pas sans doute combien, par la bonté de Dieu, vous êtes prompt à tout faire; il n'en est pas moins vrai qu'aucun travail n'est si léger qu'il n'exige un effort et qu'il ne contribue à user la santé. Certes, je serais soulagé de bien des peines si je pouvais m'entretenir longuement et familièrement avec vous de toutes nos affaires et vous raconter tous les tourments de mon âme. Mais nos infirmités corporelles, à l'un et à l'autre, s'y opposent, surtout à cette saison. Tous les amis vous saluent affectueusement; ils sont tous en grand souci de votre santé. J'envoie bien des salutations à tous les amis. Adieu.

XLI

A Pierre Martyr Vermigli,

Professeur de théologie à Zurich.

De Genève, 4 mai 1559.

Apologie de sa conduite dans le conflit avec Berne au sujet de la discipline ecclésiastique.

Réponse à une lettre par laquelle le théologien de Zurich avait tenté au dernier moment de retenir Viret à Lausanne, en lui représentant les périls que son départ ferait courir à l'Église. Il l'avait écrite à un moment où Viret, récemment déposé pour avoir refusé d'administrer la cène à Noël, était encore l'objet, du côté de Berne, de vives sollicitations pour le faire revenir de son intransigeance. Trois mois s'étaient écoulés depuis lors. Dans l'intervalle, le refus de Viret d'aller conférer à Berne et sa ren-

trée au service de l'Eglise de Genève avaient entraîné son bannissement par l'autorité bernoise. Une trentaine de ses collègues, des classes de Lausanne et de Payerne, avaient partagé son sort pour s'être déclarés solidaires de ses principes disciplinaires. — Le *marquis de Caraccioli*, établi à Genève, allait à Zurich rendre visite à son compatriote Vermigli, qu'il avait autrefois connu à Naples et dont les prédications avaient contribué à sa conversion à l'Evangile. — Lors de la comparution *in corpore* des ministres de la Classe de Lausanne à Berne, du 23 au 25 février, les pasteurs de cette ville avaient fait tous leurs efforts pour les amener à se soumettre à l'ordre de choses établi.

Je vous écrirais plus en détail au sujet de nos troubles si je n'espérais que sous peu vous aurez connaissance d'un résumé de toute l'histoire. D'ailleurs M. le marquis pourra vous raconter de bouche bien des choses qu'il serait déplaisant d'écrire et peut-être importun de lire pour un homme à qui de plus utiles occupations ne font pas défaut. Vous apprendrez en outre par M. le marquis les nouvelles qui nous parviennent chaque jour de l'heureux accroissement des Eglises de France et du Piémont ; pareillement ce qui se passe dans cette Eglise-ci, quel en est l'état actuel, comment se porte M. Calvin, cet éminent serviteur de Christ, et ce que ses amis espèrent ou craignent pour sa santé...

Vous aurez appris, je pense, depuis que vous m'avez écrit, avec quelle humanité nous avons été accueillis par ceux que nous aurions dû avoir pour patrons de la cause que nous plaidions. Que le Seigneur leur pardonne et leur suggère des avis plus salutaires !

Il peut sembler que notre éloignement ait entraîné un grand désastre pour les Eglises auxquelles jusqu'ici nous avions rendu de fidèles services. Mais si nous nous y étions attardés, c'eût été encore plus pernicieux en vue de l'avenir. Ce départ forcé et violent n'a causé aucun dommage qui ne se fût produit plus funeste encore, dans le cas où nous y fussions demeurés aux conditions qui nous étaient imposées. Je ne nie pas, cependant, que par notre départ le mal qui était latent a

été mis à découvert. Car nous servions au grand nombre comme de masques pour couvrir leur rebellion contre Dieu. Maintenant ils se sont révélés tels qu'ils étaient, lorsqu'ils se sont sentis serrés de plus près et plus vigoureusement par la puissance de la vérité. Que le Seigneur ait pitié d'eux!

Les hommes ont voulu assurer leur tranquillité en se débarrassant de ceux qui s'efforçaient de rétablir en quelque mesure la sainte discipline de Christ. Mais le résultat sera tout autre qu'ils ne pensent. Ils ont mieux aimé infliger une défaite à de loyaux serviteurs de Christ que d'obéir à Christ et même de souffrir que d'autres obéissent aux règles par lesquelles il a délimité la discipline ecclésiastique, et à la place de bergers attachés à leur devoir ils ont fait venir, que dis-je ? ils ont lâché contre le troupeau de Christ des loups ou des mercenaires. Le temps viendra où ceux qui ont donné de tels conseils et ceux qui les ont approuvés en s'y conformant reconnaîtront à leur confusion et à leur détriment combien ils s'y sont pris heureusement pour assurer leur repos! Car le Seigneur veille et il ne laissera pas impunie cette injure faite à lui et à toute l'Eglise. Prions le Seigneur pour l'Eglise, pour les amis et les ennemis, afin qu'il ait compassion de tous!

J'ai fait ce que j'ai pu. J'ai offert les conditions les plus équitables qu'il me fût possible, avant d'être si indignement mis à la porte. Je n'ai rien négligé de ce que j'estimais avoir trait à mon office et que je pouvais faire en bonne conscience. Il me suffit d'avoir libéré mon âme selon mon pouvoir, afin que l'Eglise n'eût pas, par ma faute, à souffrir d'un mauvais exemple. Maintenant j'ai la conscience beaucoup plus tranquille qu'auparavant. Le Seigneur, juste juge, fera connaître quels ont été les auteurs et fauteurs d'un si grand scandale et d'une si horrible dispersion. — Tous mes collègues vous saluent affectueusement. Portez-vous au mieux, et recevez, très honoré monsieur, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

XLII

A Jean Calvin, à Genève.

De Nîmes, 5 décembre 1561.

L'Eglise de Nîmes est divisée en plusieurs partis ; elle manque de ministres et voudrait retenir Viret. Plusieurs autres Eglises réclament sa visite. Des jeunes gens zélés se sentent appelés au ministère.

Cette lettre date de l'époque où, muni d'un congé pour cause de santé, Viret avait quitté Genève pour faire une tournée de visites aux principales Eglises du midi de la France. Il y arrivait pendant l'accalmie qui précéda et suivit le Colloque de Poissy, alors qu'en tous lieux les Huguenots se constituaient en Eglises et réclamaient à grands cris des pasteurs. — Le ministre *Martin* était sans doute un Vaudois de la Provence. — Viret n'a pas assisté au Synode général d'Orléans de mai 1562 ; en revanche, il présida le Synode provincial du Bas-Languedoc, au commencement de février.

Je suis fort préoccupé de savoir comment je me tirerai de cette ville, lorsque sera venu le moment d'aller plus loin et d'achever le voyage dont nous avons arrêté entre nous le plan. Ce qui augmente mon inquiétude, c'est qu'il manque de ministres que je puisse laisser ici à mon départ. Martin, qui avait été envoyé à Mérindol, n'a pas voulu se consacrer à l'Eglise de Nîmes, parce qu'il avait décidé de revoir le sol natal, de peur de paraître ingrat envers sa patrie. C'est pourquoi il a résolu de s'y rendre aussitôt les mois d'hiver passés ; il ne serait même pas resté si longtemps ici si mon arrivée ne l'avait retenu. Ainsi il ne restera que le seul Mauget, homme docte assurément et pieux, ferme et intègre, mais à qui l'on pourrait souhaiter une parole plus facile et plus énergique. Or, vous savez combien ceux qui tiennent

ici le premier rang parmi le peuple et dans l'Eglise ont les oreilles délicates. A quoi vient s'ajouter une brouille née d'une rivalité et qui a divisé l'Eglise en deux partis.

Suivent quelques détails sur la situation difficile faite au ministre Mauget par les partisans de son ci-devant collègue Mutonis.

Pour ce qui me concerne, ils ne peuvent croire que je partirai d'ici, quoique je le leur aie souvent dit et répété. Ils pensent en effet qu'ils ont de nombreuses et fortes raisons pour persuader à nos Genevois de permettre que je reste ici plus longtemps. Moi je les ai dissuadés de cette tentative vaine et les ai avertis que la députation qu'ils prétendaient envoyer à ce sujet serait peu agréable à ceux de Genève. Je ne sais pas ce qu'ils feront; mais j'entends dire qu'ils persistent dans leur avis, qu'ils attendent seulement d'avoir nommé de nouveaux consuls, ce qui doit se faire samedi prochain.

En attendant je suis vivement sollicité par beaucoup d'Eglises de les visiter, surtout par Montpellier, Montauban et Orléans. Les Orléanais me demandent de ne prendre envers aucune Eglise un engagement qui m'empêcherait d'assister au Synode général qui doit se réunir à Orléans le 1er mai. Et comme un Synode provincial du Languedoc est convoqué pour le 1er février, les pasteurs de cette province désirent ardemment que j'y sois aussi présent.

Voilà les circonstances dont j'ai tenu à vous informer, afin que vous m'assistiez en tout de vos conseils. Je partirais d'ici le cœur plus léger, s'il était bien pourvu aux besoins de cette Eglise et si elle avait des pasteurs qui lui conviennent. Vous et les autres collègues, venez-lui en aide dans cette circonstance, si vous le pouvez de quelque manière.

De ce qui se passe à la cour, d'où des nouvelles arrivent chaque jour, je ne vous écris rien, parce que vous êtes, je n'en doute pas, mieux informé que nous. Il nous arrive ici

comme à vous : de toutes parts on nous demande des pasteurs et nous n'en pouvons trouver qu'un petit nombre. Il est vrai que nous avons ici de jeunes étudiants et des avocats qui promettent de se consacrer un jour au ministère ; mais, en attendant, ils allèguent qu'ils sont encore trop peu préparés. Il y a un certain nombre de proposants qui se livrent à des exercices de prédication. Ils donnent de grandes espérances. J'exhorte autant que je puis tous ceux qui me paraissent aptes au ministère à embrasser cette carrière, mais je n'y réussis pas autant que je le voudrais.

Saluez beaucoup tous les collègues. Je vous souhaite heureuse et longue vie ; prenez soin de votre santé.

XLIII

A Jean Calvin, à Genève.

De Lyon, 24 juin 1562.

Nouvelles politiques. Le déclin de ses forces physiques.

Viret s'était arrêté à Lyon, après avoir passé environ deux mois à Montpellier, où les professeurs de la faculté de médecine l'avaient entouré de leurs soins. Son congé allait expirer, mais la guerre civile qui venait d'éclater le retint à Lyon. A la demande de cette Eglise, le congé de Viret était prolongé de quelques mois. — La nouvelle relative à la blessure du duc de Guise se trouva être un faux bruit.

Presque toutes les lettres sont interceptées par les ennemis, de telle sorte que presque aucune de celles qui sont écrites par nos amis ne nous parviennent. Seules les nouvelles envoyées aux ennemis et de source ennemie nous arrivent. Elles confirment en général ce que je vous écrivis dernièrement, à part le fait que, du témoignage des ennemis, l'armée de Guise a été non pas battue et mise en fuite, mais

qu'elle a reculé seulement de huit milles français. Il est certain que Tavannes est revenu du siège de Mâcon à Châlons. Quoique nous recevions rarement des lettres de nos amis, nous concluons du silence des ennemis qu'il ne s'est passé aucun événement heureux pour ceux-ci. Ils ne se tairaient pas si longtemps, s'ils pouvaient se vanter de faits glorieux. Dieu veuille que nous ne recevions que de bonnes nouvelles de notre cause et qu'elles nous fournissent le sujet d'un nouveau cantique d'action de grâce et de louange à Dieu !

Les Lyonnais, par avis et décision de notre consistoire, ont envoyé vers vous des messagers et délégués. Eux-mêmes vous apprendront le sujet de leur délégation. Beaucoup d'Eglises insistent pour que je reste auprès d'elles. Elles ne se rendent pas assez compte dans combien peu de temps je serai inutile pour tout, à moins que le Seigneur ne jette sur moi un regard favorable. La plupart sont trompés parce que, de corps et de visage, je parais assez bien portant et vigoureux. Mais pendant ce temps les extrémités du corps commencent à dépérir, comme par une sorte d'atrophie, et l'engourdissement s'étend de plus en plus. Il en résulte que je crains fort qu'au premier froid les mains surtout ne refusent leur service et que je sois cloué tout à fait au lit. Mais je vous en dirai davantage de bouche si le Seigneur m'accorde de me rendre de nouveau bientôt auprès de vous pour quelques jours.... Vous avez compris les raisons qui me retiennent encore ici. J'ai de nombreux sujets de tourments. Je demande au Seigneur de me délivrer de ces inquiétudes.

Au moment de fermer cette lettre, les nouvelles que je vous écrivais sont confirmées : le duc de Guise a été blessé à la cuisse d'un coup d'arbalète. Nous espérons savoir bientôt quelque chose de plus certain. Je salue beaucoup les collègues et tous les amis. Longue vie et bonne santé !

XLIV

Aux ministres de Genève.

De Lyon, le 6 février 1563.

(Extraits.)

L'hiver ne lui permet pas de se rendre à leur appel. — Peut-être viendra-t-il au printemps. — Il désire prendre sa retraite, car il ne se sent plus les forces nécessaires pour remplir un ministère complet.

Après avoir mentionné l'invitation à revenir à Genève que les ministres, puis le Conseil lui avaient adressée, Viret continue:

Quoique j'eusse depuis longtemps un grand désir de vous revoir et de revoir ma famille, j'ai été contraint d'alléguer comme raison de mon retard la rigueur de la saison que je ne pouvais alors braver sans exposer ma santé et ma vie même à un dommage et à un danger imminents et très certains. Il n'était pas possible de me rappeler à un moment plus inopportun; nous étions déjà entrés dans l'hiver qui est plus que tout contraire à ma santé. Je ne parle pas des embûches des ennemis que je ne puis éviter en voyageant de nuit par des chemins détournés, comme sont souvent forcés de le faire ceux qui sont plus vigoureux de corps et qui par là-même sont moins sensibles aux intempéries, lorsque d'ici ils se réfugient chez vous. Ajoutez à cela qu'en ce temps j'étais dans un état de santé tout à fait mauvais, outre les misères quotidiennes dont j'ai à souffrir en tout temps. C'est pourquoi j'ai écrit au Conseil de permettre que je diffère mon retour jusqu'au printemps où je pourrai profiter d'un temps favorable et peut-être voyager avec plus de sécurité.

Je lui demandais aussi d'examiner avec vous s'il y a lieu, dans l'intérêt de l'Eglise, de me substituer un autre collègue... Je ne savais pas que je serais contraint d'être encore si long-

temps absent, et vous qui voyez les choses de près, vous pouvez mieux juger de ce qu'exigent les besoins et l'intérêt de l'Eglise. Certes j'ai vécu dans une grande angoisse de ce que, depuis tant de mois, je n'ai pu être d'aucun secours à votre Eglise, de ce que dans vos continuels travaux vous n'avez été aidés en aucune manière par mon ministère et que cependant la République a eu la charge de l'entretien de ma famille...

...Pour ce qui me concerne, j'ai décidé d'user de la liberté que vous m'avez concédée que, en quelque lieu que je me trouve, je sois tenu dans l'Eglise pour un soldat émérite et qui a obtenu sa retraite. Je reconnais, en effet, et j'en fais chaque jour davantage l'expérience, que chez moi les forces du corps et de l'esprit sont diminuées, qu'elles s'usent de jour en jour avec les progrès de l'âge. C'est pourquoi j'ai résolu de ne plus me lier désormais à une Eglise déterminée, car je ne puis remplir toutes les parties du ministère, étant privé des forces nécessaires à cette fonction. Je suis réduit à la condition de devoir choisir un lieu dans lequel je puisse jouir d'un climat plus propice à ma santé et vivre plus tranquillement, si du moins je puis espérer de trouver jamais quelque tranquillité dans cette vie. Ainsi je vivrai en simple particulier si l'Eglise le juge bon, ou si je puis encore lui rendre quelque service, je ferai ce que le Seigneur me donnera, pourvu que l'on n'exige pas de moi plus que je ne puis faire de mon propre mouvement. Je m'efforcerai de mettre tous mes soins à ce que tous comprennent aisément que je ne choisis pas ce mode de vivre pour me livrer au repos, à la paresse, au sommeil et pour n'avoir soin que de ma tranquillité. J'attends cependant de voir sur quel rivage me jetteront, mort ou vif, les flots de la guerre qui nous enveloppent. Je donne en attendant à cette Eglise de Lyon l'aide que je puis jusqu'à ce que se présente une meilleure occasion de pourvoir à mes affaires.

Si Dieu permet que je vous revoie au printemps prochain, je parlerai avec vous plus longuement de mes circonstances et des besoins généraux de l'Eglise. D'ailleurs, je ne pense pas qu'il soit nécessaire de vous exhorter à prendre tellement soin de votre Eglise et de son service que désormais l'Eglise ne souffre aucun dommage de mon fait et que vous n'ayez à supporter une charge trop lourde en pourvoyant à ce qui peut être en souffrance par ma faute. Bonne santé et longue vie, très chers et honorés frères et collègues. Aidez-moi par vos prières assidues et recommandez-moi au Seigneur.

XLV

A Ambroise Blaurer.

De Lyon, 10 mai 1564.

La tâche qui lui incombe dépasse ses forces. L'opposition des ennemis de l'Evangile en France est puissante, néanmoins il fait des progrès réjouissants. Le roi et la cour sont attendus. La pénurie des pasteurs est grande.

Ambroise Blaurer, l'un des réformateurs de Constance, où il était né en 1492. Il travailla en divers lieux de l'Allemagne du Sud et de la Suisse, entre autres à Bienne, en dernier lieu dans la Thurgovie. Etait lié avec Mélanchton, Bucer et Calvin. Mort en décembre 1564 à Winterthour. — Sa lettre à Viret ne s'est pas conservée. — Viret était de retour à *Lyon* depuis la fin de mai 1563, après avoir pris définitivement congé de Genève et réglé ses affaires de famille à Orbe. — Par l'édit de janvier 1562, les Réformés de France avaient été obligés de restituer aux catholiques les églises dont ils s'étaient emparés l'année précédente, et d'élever à leurs frais des lieux de culte hors des portes des villes. — Le jeune roi Charles IX vint à Lyon vers le milieu de juin 1564, au cours du voyage que Catherine de Médicis lui faisait faire dans les provinces du royaume, afin de réchauffer le zèle des catholiques et d'intimider les huguenots.

Votre lettre, homme très excellent et père très vénérable, m'a été aussi agréable et douce qu'elle était empreinte d'une

profonde piété et d'une extrême bienveillance à mon égard. Ce qui me chagrine seulement, c'est que je ne saurais répondre à votre attente et aux louanges flatteuses dont vous me comblez et que je ne mérite pas. C'est pourquoi je vous prie et vous conjure de vouloir bien, dans votre piété, me recommander au Seigneur par des prières assidues, comme vous le faites du reste. Elles ne m'aideront pas peu, j'en ai la confiance, dans cette si lourde charge qui m'incombe maintenant et pour laquelle je suis par trop insuffisant. En effet, le rôle qui m'est imposé demande des forces de corps et d'âme beaucoup plus grandes que les miennes. Je fais ce que je puis. Dans quelle mesure les autres sont satisfaits de moi je ne le sais ; ce qui est certain, c'est que je ne suis pas satisfait de moi-même.

Nous avons beaucoup d'ennemis ; ils ont pour armes les ruses et la puissance. Ils s'opposent autant qu'ils peuvent à nos vœux et à nos efforts, afin de retarder au moins de toutes les manières possibles les progrès de l'Evangile, s'ils ne peuvent les empêcher tout à fait. Mais jusqu'ici le Seigneur a déjoué et réprimé tous leurs efforts impies. Tout ce qu'ils y gagnent, c'est que plus ils s'efforcent de détruire l'Eglise, plus elle s'accroît. Les nôtres sont accablés d'ennuis et de frais ; mais il n'y a pas de travaux, pas de dépenses qui puissent les détourner de ce qu'ils ont entrepris. Tandis que les temples des papistes sont abandonnés, nous sommes forcés d'en élever d'autres à nos frais pour nos assemblées. Nous voyons chez tous une grande ardeur. Grands, petits, tous apportent ce qu'ils peuvent, comme les Israélites à la construction du tabernacle.

Nous attendons l'arrivée du roi accompagné de la plus haute noblesse. Il y aura un grand concours de gens de tous côtés. Le duc de Savoie viendra aussi et beaucoup d'ennemis jurés de l'Evangile. Les adversaires prédisent que leur arrivée nous sera fatale... Ils fondent sur elle leur suprême

espoir. Mais le Seigneur, qui se rit d'eux, anéantira leurs desseins de son seul souffle. Chaque jour je reçois des lettres qui me parlent des progrès des Eglises et de l'heureux succès de l'Evangile dans tout ce royaume. Et, ce qui est le plus important, l'accord et l'union de toutes les Eglises sont parfaits. Elles ne sont pas divisées par des sectes, grâce à Dieu. Partout on demande des pasteurs, dont il y a malheureusement grande pénurie ; car cette funeste guerre nous a enlevé et a englouti beaucoup de serviteurs distingués de Christ.

Mais à quoi bon vous retenir plus longtemps? Le porteur de ces lignes vous tiendra lieu de la plus longue lettre. Il connaît en effet fort bien l'état non seulement de cette Eglise, mais de tout le royaume, et quels sont les efforts des deux partis. Tous les collègues et frères vous saluent avec respect. Ils se recommandent eux-mêmes et toute l'Eglise à vos prières. Le Seigneur Jésus bénisse de plus en plus votre ministère et vos saints travaux. Que Dieu vous donne, homme excellent, bonne et longue vie!

XLVI

A Claude de Praroman,

bourgmestre de Lausanne.

De Pau, 11 mars 1567.

Retenu loin du sol natal, Viret recommande à la sollicitude du premier magistrat de Lausanne l'Eglise de cette ville.

Claude de Praroman, co-seigneur de Renens, de la même famille que Jacob de Praroman, le ci-devant „abbé" des nobles Enfants de Lausanne (v. lettre IX), mais animé d'un autre esprit que lui. Il avait été, en 1562, le capitaine des volontaires lausannois qui, sous le commandement du colonel Nicolas de Diesbach, étaient allés, au service du prince de Condé, tenir garnison à

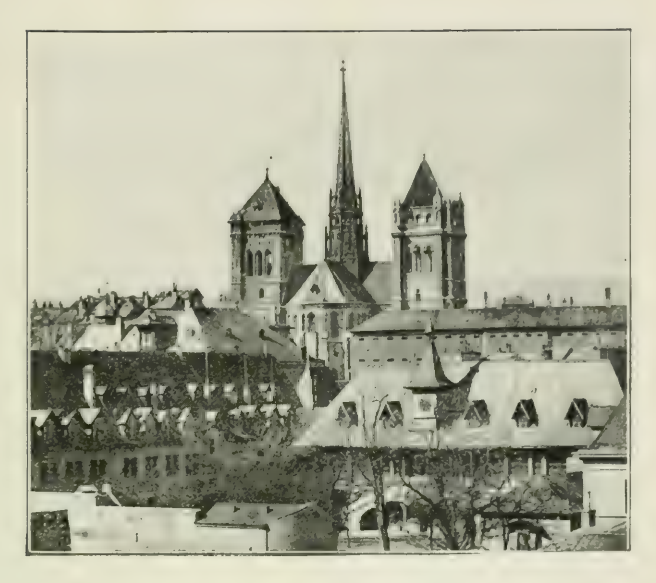
Lyon à l'époque où Viret y était pasteur. Il fut bourgmestre de Lausanne de 1566 à 1576.

... *J*'espérais vous pouvoir aller voir à ce printemps cependant que j'étais au Languedoc. Mais puisqu'il a plu à Dieu me faire prendre un autre chemin, je ne sais si jamais nous nous verrons plus en ce monde... Et pour ce que mon absence m'empêche de me pouvoir employer pour votre Eglise et république, comme je le voudrais faire si j'en avais les moyens, je vous prie de grande affection que vous l'ayez toujours pour recommandée de plus en plus, comme la chose que vous avez la plus précieuse en ce monde, considérant qu'en travaillant pour icelle, et procurant son honneur et profit, vous servez à Dieu et travaillez pour vous-même et pour tous ceux desquels il vous a donné la charge ; et non seulement pour ceux qui vivent à présent, mais aussi pour ceux qui succéderont après vous.





VIRET PASTEUR ET PRÉDICATEUR



GENÈVE. — La cathédrale de Saint-Pierre et le collège



NEUCHATEL. — L'église collégiale.

INTRODUCTION

De la vie et de l'œuvre de Viret prises dans leur ensemble se dégage très nettement l'impression que nous avons affaire avec lui à un grand pasteur d'âmes, entièrement voué aux troupeaux qui lui sont confiés et ne perdant aucune occasion d'édifier, de reprendre, de consoler. Même dans les écrits où il abandonne la forme homilétique, il prêche encore. Il s'était formé une conception si élevée et si digne du ministère évangélique dans l'Eglise que tout dans sa vie et dans son œuvre converge à ennoblir ce ministère.

Viret fut un très bon prédicateur. Au pied de sa chaire de Lausanne se pressait un nombreux public. Malheureusement nous n'avons de lui que quatre ou cinq sermons, encore inédits. Nous en publions ci-après un, qui fut prêché le 6 septembre 1556, à Genève, en un jour de communion, et qui développe ce texte: „J'ai tout le jour étendu mes mains vers un peuple se révoltant.“ Esaïe 65.

Les sermons de Viret, quand on a fait la part de la prolixité du style, qui est indéniable, se distinguent par un plan fortement conçu, par une juste proportion gardée entre le dogme et la morale, et par leur éloquence chaude, persuasive et entraînante. Ils contiennent des morceaux d'une grande vigueur spirituelle. Viret se sert très souvent d'images simples et familières, tirées des faits de la vie quotidienne, pour en faire des applications morales très justes et frappantes.

Nous trouvons aussi la substance de sa prédication à Lausanne dans plusieurs dialogues de „ l'Instruction chrétienne " parue en 1556 dans sa 1re édition, et sur laquelle nous reviendrons dans la suite.

Nous donnons ici plusieurs échantillons de la littérature d'édification qui sortit de la plume de Viret : des fragments importants de „ l'épitre consolatoire " de 1541, publiée à Genève pendant l'intérim créé par l'exil de Calvin, et destinée à fortifier et à consoler les martyrs de la foi qui montaient sur les échafauds et les bûchers de France; la lettre qu'il écrivit à son ancien „ famulus " de l'Académie de Lausanne, Pierre Navières, qui devait subir le supplice du feu pour ses convictions réformées, le 16 mai 1553, à Lyon, avec quatre de ses camarades, etc...

Nous faisons figurer aussi quelques-unes des déclarations les plus significatives de notre auteur sur le devoir de la *tolérance*. Mais l'impartialité nous oblige à publier en même temps les réserves et les restrictions non moins significatives que Viret a apportées dans son „ Intérim " de 1565 à ses déclarations antérieures. Nous renvoyons le lecteur au texte lui-même, dont il tirera les conclusions. Comme Calvin, Viret fut un opportuniste de la tolérance.

A la suite de quelques courts morceaux qui durent être des fragments de prédications, nous imprimons le sermon signalé plus haut, qui permettra au lecteur de se faire une juste idée des dons homilétiques du réformateur.

Ch. S.



Epîstre consolatoire (1541).

(Fragments.)

Comme dit l'Apôtre: „ le Seigneur est fidèle et ne vous laissera pas tenter plus que vous ne pourrez porter, mais donnera bonne issue à la tentation ", laquelle rapportera avec soi un grand fruit. Le Père céleste qui nous a pris en sa sauvegarde et protection sait et connaît ce qu'il nous faut, mieux que nous-mêmes. Quand il nous visite par adversités et lâche la bride aux tyrans pour nous affliger, il ne le fait et permet que pour notre grand bien, afin que notre foi, qui est plus précieuse que l'or, soit éprouvée et bien examinée au feu et en la fournaise de tribulation et que l'écume de tout faux métal en soit séparée. Car ainsi que le fer se consomme de rouillure s'il n'est mis en besogne, aussi pareillement l'Eglise et ses fidèles incontinent se corrompent et s'endorment en ce monde s'ils ne sont éveillés et excités par beaucoup de tribulations. Car la chair est toujours chair et n'a cure que de soi-même et ne pense qu'à soi et à ses voluptés, laissant le ciel, s'arrêtant à la terre, préférant les plaisirs mondains qui périssent soudainement aux biens célestes et éternels.

Par quoi le Seigneur nous veut en maintes sortes expérimenter et exerciter pour nous faire connaître nous-mêmes et les malheurs et misères de ce monde, afin que nous n'y mettions point notre cœur et notre espérance, que nous n'en fassions pas notre paradis et que notre chair ne s'y enivre pas. Il nous veut donner à connaître que tout y est corruptible et transitoire, qu'il n'y a rien de permanent, mais que tout s'enfuit comme le vent et s'évanouit comme la fumée. Il

nous veut faire sentir que la vie de l'homme est plus digne d'être appelée guerre et continuelle mort que vie et qu'elle passe comme l'ombre, afin que nous en cherchions une autre et que nous élevions nos cœurs en haut et avec Abraham nous retirions nos yeux de la terre pour les dresser au ciel et que nous cherchions là une Cité permanente et éternelle en laquelle n'[y]aura point de mutation, pauvreté, misère, larmes, pleurs, deuil, ennuis et tristesse, mais félicité et béatitude perpétuelle. C'est la maison de Dieu et la sainte Cité de Jérusalem céleste en laquelle le Seigneur torche et essuie les larmes de ses enfants et serviteurs, là où il n'y a point de nuit et le soleil jamais ne défaut.

Voilà, mes frères bien aimés, la leçon que nous devons apprendre en l'école des persécuteurs, aux prisons et chartres (*cachots*) des tyrans où les enfants de Dieu apprennent et profitent plus que les disciples des Philosophes et Sophistes en leurs auditoires et universités. En lisant les Ecritures nous apprenons la Théorique, mais nous ne serons jamais bons Théologiens si nous ne pratiquons cette Théologie des lettres divines. Jamais nous ne les entendrons bien sans être exercités par diverses tribulations, par lesquelles nous venons à la vraie intelligence et expérience des choses que nous lisons et goûtons : quelle est la bonté, l'assistance, aide et faveur de Dieu et combien heureux sont ceux qui se fient en lui, lesquels jamais il ne délaisse. Car autrement, sans ceci, nous parlons seulement des Ecritures saintes comme clercs [parlent] d'armes et comme ceux qui devisent de la guerre et des autres choses après ouï-dire, sans aucune connaissance ou expérience d'icelles.

Intensité des tourments subis.

Pour nous ôter l'horreur et frayeur, laquelle par l'infirmité de notre chair misérable et aveugle nous concevons incontinent que nous oyons *(entendons)* parler de danger ou de

mort, réduisons-nous souvent en mémoire les promesses de Jésus-Christ. Ne nous arrêtons pas à ce qui nous semble que [nous] voyons de nos yeux ou que [nous] touchons de nos mains. Car Satan notre adversaire, qui est le maître des enchanteurs et sorciers, séduit et déçoit notre folle opinion par ses illusions, en telle sorte qu'il nous fait à croire *(accroire)* que la mort est vie et la vie mort et nous fait embrasser le mal au lieu du bien. Il n'y a point de doute que si pauvreté, misère, honte, infamie, déshonneur, vitupère *(blâme)* et les afflictions et tourmens qu'il faut endurer pour le Nom de Jésus, sont choses tant dures, difficiles et importables à l'homme que, quand il faut venir jusqu'aux extrêmes dangers et que la mort, voire honteuse et cruelle, est proposée devant les yeux, il est impossible que l'homme, quel qu'il soit, ne sente de terribles assauts et qu'il ne soit merveilleusement pressé. Car autrement il ne serait pas homme et la victoire qu'il rapporte de ses ennemis et de la mort ne serait pas tant glorieuse.

Ce n'est pas de merveilles *(étonnant)* si l'homme est ému et troublé, quand il est appelé à ce combat, quand tels assauts le viennent environner et ébranler de tous côtés. Il n'y a si vaillant gendarme ou capitaine, quelque vertu, force, hardiesse ou expérience qu'il ait en guerre, qu'il *(qui)* ne soit grandement effrayé quand il oit *(entend)* sonner la trompette, donner l'alarme et l'assaut. Quand il faut confronter avec les ennemis, quand il voit l'armée de ses adversaires en front de bataille bien équipée, et qu'il faut ruer dedans ; quand il voit les armes, bâtons et glaives, qu'il oit le bruit et les terribles et épouvantables sons des canons et artilleries, il se voit assailli de tous côtés de mille morts. Or ne doutons point que les pauvres fidèles, qui sont comme brebis en la gueule du loup, et les pauvres innocents qui sont délaissés de tout le monde, qui n'ont aide ou assistance aucune (non pas tant qu'en aurait un brigand ou un traître ou le plus malheureux et exécrable

de la terre), ne sont pas sans sentir de terribles et épouvantables frayeurs des tentations qui les pressent d'autant plus que les afflictions et tourments sont plus grands. Il semble que le ciel et la terre soient courroucés contre eux, que Dieu et toutes ses créatures leur veulent faire guerre, pour les perdre et abîmer. Ils voient rois, princes et seigneurs, procureurs et avocats, riches et pauvres, tous élevés contre eux, les uns pour accuser, les autres pour condamner, les autres pour tuer et meurtrir. Ils voient les tourments qui leur sont préparés, la honte, confusion et infamie qu'il leur faut recevoir devant tout le peuple, devant amis et ennemis, connus et inconnus, et la triste, cruelle et épouvantable face de la mort qui les vient serrer par le collet, qui leur vient mettre le glaive en la gorge, le laq *(nœud coulant)* au col, le feu dessous pour leur faire finir leurs jours misérablement.

Cependant qu'ils sont en ces angoisses, qu'ils bataillent contre ces tentations, que Satan leur donne ces alarmes, il n'y a nul qui les console, qui les fortifie et conforte. Les parents et amis n'osent dire mot, craignant d'être suspects et de se mettre en danger. Ce que néanmoins ils feraient bien pour un larron, pour un empoisonneur, brigand ou traître, sans être repris de solliciter son procès ou défendre sa cause. Car le parentage et l'amitié les excuseraient. Mais quand il est question de l'Evangile de Jésus et de rendre témoignage à vérité, les témoins d'icelle, qui sont les vrais serviteurs de Dieu, étant tirés devant les Rois, Princes, conseils et parlements pour en rendre témoignage, sont privés de tous privilèges et équité, de toute humanité et aide que les lois divines et humaines concèdent à tous malfaiteurs et criminels. Et qui pis est, il advient le plus souvent que les propres parents, pères et mères, frères, sœurs, oncles, tantes, maris, femmes, cousins, affins *(alliés)* et ceux qui devaient être amis (qui pour racheter du gibet quelqu'un qui leur attoucherait ou par consanguinité ou affinité ou en quelque autre manière, quand il

serait voleur, traître ou brigand, ne voudraient rien épargner), il adviendra que ceux [là] mêmes font partie contre leur propre sang et poursuivraient à la mort celui pour lequel ils dussent employer leur vie. Ils seront plus cruels que bêtes sauvages, oubliant leur propre nature et toute humaine affection, par haine de l'Evangile. Parquoi on peut bien connaître de quel esprit sont menés et les accusateurs et les juges, qui livrent ceux-ci à la mort, et le peuple qui prend si grand plaisir à les voir tourmenter.

D'où vient cela qu'on aura pitié d'un brigand inhumain et cruel qui ôte la vie aux hommes, qui est ennemi de la société humaine sans laquelle les hommes ne peuvent vivre, qui est turbateur de la paix publique, autant nécessaire au monde que le soleil, et [qu'] une simple brebis, qui ne saurait faire mal ni déplaisir à personne, un pauvre enfant de Dieu, pour avoir confessé et sanctifié le nom de son Père céleste, soit traité si inhumainement et si cruellement, sans trouver moins d'aide, de consolation et de miséricorde entre les chrétiens qu'entre les Turcs et les bêtes brutes ? Il ne faut pas être de ceci trop émerveillé. Car, premièrement, ce n'est pas la coutume que les loups se mangent l'un l'autre et encore moins que les brebis mangent les loups; mais les loups les brebis. Et pource *(c'est pourquoi)* quand Jésus-Christ envoya ses disciples, il ne leur dit pas : „Je vous envoie comme des lions contre des ours ou des loups contre des loups", mais „comme des brebis entre les loups".

Davantage *(de plus)* il est nécessaire que les membres de Jésus soient conformes à leur chef. Or considérons quelle bénignité et humanité Jésus a trouvée quand il a été mis en croix, et si jamais brigand, séditieux ou traître fut si cruellement tourmenté sans pitié ni compassion aucune ! En après, il est besoin de considérer, quand on fait justice d'un malfaiteur et criminel qui a bien mérité la mort, que telle justice est de Dieu et que le Magistrat, qui en est l'exécuteur,

est ministre et lieutenant d'iceluy. Parquoi il est nécessaire que l'image de Dieu reluise en lui. Tout ainsi donc que Dieu déclare sa majesté, sa puissance et la rigueur de son ire *(colère)* et jugement par ses ministres et serviteurs, auxquels il a donné le glaive (tellement qu'il n'y a nul qui ne tremble quand il voit la justice), aussi attrempe-t-il *(adoucit-il)* toujours cette sévérité et vengeance en telle sorte qu'il est impossible que, même en sa plus grande rigueur, il ne manifeste toujours quelques rais *(rayons)* de sa bonté et miséricorde, laquelle aussi se déclare en ceux qu'il a constitués. Car, comme dit le prophète : „Quand tu te seras courroucé, tu te souviendras de miséricorde.“ (Habacuc 3.)

Mais au contraire, quand jugement est dressé contre les innocents sous l'ombre de justice, vu que telle justice n'est point justice de Dieu, mais grande injustice et iniquité, palliée du voile de justice et équité, et que le Diable préside en telles cours et tels jugements ; il est impossible qu'humanité et compassion aucune y puisse avoir lieu. Car le Diable de sa nature est homicide et plein de toute malice et cruauté. Parquoi là où il règne, il ne faut attendre autre chose, mais Dieu n'est autre chose que charité et une mer de toute bonté et bénignité.

Notre ennemi et le moyen de le vaincre.

Puisque Satan, notre capital et mortel ennemi, a une fois appliqué toute son étude à nous perdre et ruiner, il ne cesse jamais de chercher les moyens et occasions propres pour parvenir à ce qu'il prétend. Et pourtant *(en conséquence)* ne le compare pas sans cause l'apôtre au lion bruyant cherchant quelqu'un pour dévorer. Or, ne pourrait-il avoir occasion plus convenable que quand l'homme est affligé et frappé de la main de Dieu ? C'est alors qu'il emploie toute sa force, son industrie et ses cautèles *(ruses)* pour détourner l'homme de la fiance de Dieu et lui persuader que Dieu l'a en haine, qu'il l'a

mis en oubli et qu'il le veut du tout détruire et consumer. Car il a ses raisons patentes et ses arguments tout évidents, pris des présentes calamités et afflictions, qui semblent être certains témoignages et signes indubitables de l'ire *(colère)* et fureur de Dieu à la chair pleine de cécité et d'ignorance, de laquelle il abuse et tâche en toutes manières de la confirmer en cette folle et mauvaise opinion de Dieu. Car il est tout assuré, ce pendant que l'homme mettra sa fiance et son espérance en Dieu, qu'il ne lui pourra nuire ni faire aucun mal.

Et pourtant *(par conséquent)* travaille-[t-]il de tout son pouvoir à dépouiller l'homme de cette foi ou pour le moins de la débiliter, en telle sorte qu'elle ne lui puisse résister, sachant qu'après qu'il aura ceci obtenu, il trouvera l'homme tout nu et désarmé et le contraindra de soi rendre facilement, ce que jamais il ne pourrait si l'homme demeurait ferme en foi. Et pour ce, comme un cauteleux ennemi, épie-t-il tous les moyens qui servent à son entreprise et vient affaiblir le pauvre homme pécheur, de la part qu'il le voit le plus faible et au temps qu'il le connaît le plus empêché, lui donnant l'assaut de toutes parts, à celle fin qu'il le puisse plus aisément surprendre et tellement presser qu'il ne sache de quel côté se tourner, pour le faire trébucher et le contraindre à blasphémer Dieu.

Parquoi il est bien nécessaire de suivre le conseil de l'apôtre qui dit, parlant de ce dangereux adversaire : „auquel résistez fermes en foi. Veillez, soyez sobres et priez.“ Il est bien requis de dire : „ ne nous induis point en tentation, mais nous délivre du malin. “ — „Seigneur, augmente-nous la foi,“ qui est notre victoire, et ne nous délaisse point. — Car ce combat-ci que Satan nous baille est le plus fort tourment que nous puissions avoir et le plus dangereux passage que nous ayons à faire.

Si une fois nous pouvons vaincre ces horribles tentations et, par le bouclier de la foi, repousser et éteindre ces dards

ardents et flèches brûlantes du vieux serpent, notre ancien ennemi, nous surmonterons facilement tout le reste. Car si une fois nous nous retirons et cachons dedans les plaies de Jésus et sommes persuadés que par lui Dieu nous est propice, Père bénin et favorable, nous avons tout gagné. Il n'y a plus péché, mort, enfer ni diable qui nous puisse troubler, ni douleur ou tourment qui nous soit dur à porter. Mais sans cette assurance et persuasion il n'y a si petite tentation, assaut ni douleur qui ne nous soit bien pesante. Car la débilité et faute de cette foi, qui est en nous, est la cause principale de toutes nos angoisses et fâcheries, et que nous donnons lieu à telles tentations qui nous engendrent ces mauvaises opinions de Dieu, qui nous tourmentent ainsi. Sans quoi les autres douleurs sembleraient fort légères, comme nous le voyons par expérience.

D'où vient le grand tourment que Caïn endure et la frayeur qu'il a, pensant que le premier qui le trouvera le fera mourir ? Qui le fait trembler à la première feuille agitée du vent ? Craignait-il d'être mis sur la roue, d'avoir ses membres brisés et rompus ou être pendu honteusement en un gibet ? Qui l'a mis en prison et remis en la main du bourreau ? Quel tourment a-t-il enduré par le moyen et poursuite d'homme qui fût sur la terre, vu qu'il n'y avait que son père et sa mère, qui ne le persécutaient pas à la mort, et qui *(qu'il)* était prince et seigneur de ceux qui sont procédés de lui et qui ont été multipliés sur la terre ? Il ne souffre rien en son corps et nous voyons néanmoins en quelle malédiction il est. Qui lui est donc cause de cette grande angoisse, frayeur et tourment importable *(intolérable)*, sinon l'horreur du jugement de Dieu et le témoignage de sa conscience, qui, par le moyen de Satan, ne lui laisse aucun repos, mais le poursuit plus cruellement que nul tyran ne pourrait faire ?

. . . .

Par quoi nous pouvons nécessairement conclure que les

angoisses, douleurs et tourments ne procèdent pas des choses que nous endurons, mais du sentiment de la fureur et jugement de Dieu. Or, puisque Jésus l'a porté pour nous, considérons combien la peine nous est amoindrie et allégée et quelle différence il y a entre notre condition et celle des méchants et réprouvés. Car au lieu que ceux-ci sont extrêmement tourmentés, voire au milieu de leur prospérité, sans que nul les persécute; au contraire les enfants de Dieu, étant même au milieu des feux des persécuteurs, sont plus joyeux et endurent moins que ceux qui les font endurer.

Et qui est cause de cette diversité sinon Jésus, qui a porté l'ire de Dieu pour ses membres? Parquoi iceux étant assurés de la grâce et miséricorde de Dieu envers eux, sont tellement consolés que les tourments ne leur sont rien, sachant qu'ils sont réconciliés à Dieu, qui ne leur envoie pas telles afflictions pour les perdre, ains *(mais)* pour les sauver. Mais c'est tout au contraire des méchants, qui n'ont point de part avec Jésus, ains est force qu'ils portent leur fardeau de l'ire de Dieu et qu'ils épuisent tout le calice de sa fureur.

Quand donc nous sentirons tels assauts, regardons à Jésus-Christ, qui a été angoissé jusques à la mort pour nous. Regardons à la sueur qu'il a jetée, étant en cette détresse. Ecoutons-le disant: „Père, s'il est possible, que ce calice passe de moi que je ne le boive, toutefois ta volonté soit faite.“ — Oyons *(écoutons)* cette horrible voix qu'il a jetée en croix, se sentant pressé jusques aux enfers: „Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu délaissé?“ Estimons que, en bataillant en cette manière contre les assauts de la mort, de l'ire et de l'indignation de Dieu, il l'a tout vaincu, il nous a aplani et préparé la voie et ôté toute la difficulté qui nous pouvait épouvanter. — Croyons que lui, qui a passé par telles épines, qui est notre frère, de notre chair, de notre sang et de nos os, qui a expérimenté nos infirmités et a été tenté en toutes choses, et le plus tourmenté que jamais fut créature, ne sera point

sans avoir compassion de nous et ne nous laissera point en la presse, de laquelle il est sorti pour nous en tirer.

Considérons qu'il n'est pas mort seulement, mais, qui plus est, il est ressuscité et monté au ciel pour prendre possession d'icelui et du royaume de Dieu pour nous tous, desquels il est le Chef. Soyons assurés que, ainsi que nous aurons été conformés à ses afflictions et à sa mort, nous le serons aussi à sa gloire et résurrection. Entendons que ce qu'il a fait, il l'a fait non pas pour lui, mais pour nous. Puisqu'il a vaincu péché, la mort, enfer et Satan, nous pouvons bien dire avec le prophète et avec le saint apôtre: „Mort! où est ton aiguillon? Enfer! où est ta victoire? Qui dressera accusation contre les enfants de Dieu?" vu qu'il est notre Père et que nous avons Jésus pour notre intercesseur et avocat, qui est assis à sa dextre *(droite)* et intercède assiduellement pour nous? „ Qui nous séparera de la charité de Dieu? sera-ce glaive, peste ni famine, pauvreté, nudité ni infamie, chose passée, présente ni à venir, haute ni basse, ciel ni terre, feu ni eau, ou quelque créature que ce soit? Rien ne nous séparera de la charité et espérance de Dieu, qui est épandue en nos cœurs par Jésus-Christ." Rom. 8.

S'il nous fait mal, et trouvons la chose trop étrange et amère, de sortir de ce monde, d'abandonner nos parents et amis, biens, terres et possessions, voluptés, honneurs et délices, considérons au change que nous faisons et quelle différence il y a entre ce que nous abandonnons et ce que nous allons posséder. Quelle perte y a-t-il de sortir de ce misérable monde où toutes choses sont corruptibles, et changer corruption à incorruption, mortalité à immortalité, pauvreté à richesses, confusion à gloire, déshonneur à honneur, maladie à santé, prison à liberté, tyrannie à règne, mort à vie? Quel regret devons-nous avoir d'être séparés de ce monde abominable, des méchants et exécrables pécheurs, pour aller à la compagnie des anges, des premiers-nés, des esprits saints, à

la sainte montagne de Sion et Jérusalem, la sainte cité de Dieu et la vraie république de tous les élus, en laquelle Dieu seul règne sans fin, en toute béatitude de félicité ?

Première partie de l'épître adressée aux cinq écoliers de Lyon en 1552.

(Viret s'adresse principalement à Pierre Navière, qui avait été son famulus à Lausanne.)

Grâce et paix par notre Seigneur Jésus-Christ! Mon cher frère et bien aimé. Depuis qu'il a plu au Seigneur [de] vous appeler à ce saint combat, auquel vous et vos compagnons combattez maintenant pour son saint Nom, comme vrais chevaliers chrétiens, je vous ai écrit par plusieurs fois, mais je ne sais si vous avez vu et reçu les lettres. Pour le moins, je n'en puis rien apercevoir par la teneur des vôtres qui me sont venues entre les mains.

Comment qu'il en soit, je rends grâces à Dieu incessamment de l'assistance qu'il fait à vous tous, par laquelle il vous fait connaître par expérience combien il est véritable en ses promesses, lesquelles il vous signe et confirme par icelle comme par un sceau et sacrement de grande efficace, auquel il se manifeste à vous comme si vous le voyiez à l'œil et le touchiez à la main. En quoi vous pouvez aussi juger et voir combien l'homme est heureux qui a le Seigneur Dieu pour son Dieu et qui le craint et met toute sa fiance et son espérance en lui par Jésus-Christ notre Seigneur. Or comme je rends grâces à Dieu de ce grand bénéfice, duquel vous et vos compagnons ne recevez pas seulement le fruit et la consolation, mais aussi tous ceux qui aiment notre Seigneur Jésus-Christ aux liens duquel vous êtes; ainsi je prie journellement, et non seulement moi, mais aussi tous mes frères, ce bon Père, Père de miséricorde et de toute consolation par Jésus-Christ

notre Seigneur, qu'il lui plaise vous confirmer toujours de plus en plus en la foi et en la confession de son saint nom, et vous augmenter ses dons et ses grâces et vous donner toujours bouche et sagesse à laquelle tous vos adversaires ne puissent résister, comme il l'a donné à St Etienne et comme il en a fait la promesse à ses serviteurs.

Car il ne vous faut point douter que Dieu, par sa Providence, ne vous ait amenés à ceux qui vous détiennent prisonniers, afin que vous leur fussiez en témoignage pour sa vérité et que vous fussiez leurs juges par icelle, au lieu qu'ils pensent être les vôtres. Car la parole de Dieu est mise en la bouche de ses serviteurs, afin qu'ils jugent par icelle tous les hommes de la terre. Car elle leur est commise tant pour prononcer la sentence de salut et de vie aux enfants de Dieu qui la recevront par vraie foi et obéissance, que pour prononcer la sentence de condamnation et de mort contre les infidèles et les réprouvés. Et pourtant *(c'est pourquoi)* Jésus-Christ dit notamment que le Saint-Esprit, lequel il a promis à ses Apôtres et disciples et qui parle par leur bouche, reprendrait le monde de péché. Cette sentence est donc certaine et [il] ne faut point douter qu'elle ne soit exécutée en son jour, attendu qu'elle est donnée de Dieu, qui est le juge des vifs *(vivants)* et des morts, duquel ceux qui portent cette parole sont la bouche pour la prononcer et manifester. Et pourtant il la nous fait tenir pour une sentence sans appel, puisque le souverain Seigneur et Prince de tous l'a donnée.

Mais c'est autre chose de la sentence de vos adversaires. Vous savez quelle puissance ils ont sur vous, vous en êtes avertis et assurés par votre maître et pasteur Jésus-Christ. Recevez donc comme de la main de votre Père tout ce qui vous adviendra et dites toujours avec Job : le nom de Dieu soit béni ! Puis donc que vous avez à faire avec votre Père et non seulement avec les hommes, réjouissez-vous, car c'est lui qui par son fils Jésus-Christ sera le Juge de vos juges,

devant lequel il faut une fois comparaître. Lors les ténèbres seront éclaircies par la lueur et la splendeur de son avènement. Lors vous aurez appellation de leur sentence. Ils ne vous peuvent condamner qu'au feu matériel, qui est bien peu à estimer au prix de celui de la géhenne, lequel n'est pas temporel comme celui-ci, mais éternel. Car c'est le feu duquel il est écrit qu'il ne peut être éteint, et auquel le ver ne meurt point, et auquel il n'y a sinon ténèbres, pleurs et perpétuels grincements de dents (Matth. 13 : 22 ; 24 : 25). Parquoi vos adversaires ont beaucoup plus grande occasion de craindre que vous. Car ils ne vous peuvent condamner à ce feu temporel qu'ils ne reçoivent quand et quand *(en même temps)* sentence contre eux-mêmes, par laquelle ils sont condamnés au feu éternel par le Juge souverain, devant le siège duquel vous et vos adversaires comparaîtrez une fois. C'est un Juge devant lequel ils ne seront pas assis comme juges, mais comme criminels pour ouïr leur sentence contre leurs iniques jugements, s'ils persévèrent en leurs iniquités. Toutefois, s'il plaît au Seigneur qui vous a mis entre leurs mains, il ne leur permettra pas qu'ils viennent si avant.

Ce néanmoins il vous faut disposer à tout événement, sachant qu'ils sont tous en la main de Dieu votre Père, et non point en la main de fortune *(hasard)*, laquelle n'est rien sinon une fausse opinion à ceux qui n'ont point une telle connaissance de la providence de Dieu, ni telle fiance en icelle que les enfants de Dieu la doivent avoir. Le Seigneur sait [ce] qu'il a à faire de vous et [ce] qu'il en veut faire. S'il veut être glorifié en votre vie, il est assez puissant pour vous la garder, malgré tous vos ennemis. S'il veut être glorifié par votre mort, votre mort ne vous sera point mort, mais vraie vie. Et le Seigneur auquel vous servez vous baillera la vertu et la consolation requise en tel combat et assaut. Car vous en avez la promesse de Celui qui jamais ne trompe l'espérance. Parquoi il ne nous faut point douter qu'il ne parfasse l'œuvre

qu'il a commencé en vous. Il vous faut donc disposer, comme les bons et vaillants gendarmes qui vont à la guerre pour maintenir la querelle de leur Prince et pour combattre vaillamment pour icelle, soit à vie, soit à mort. Mais vous avez une assurance et une consolation davantage que ceux-là, car, soit que vous viviez, soit que vous mourriez, vous vivez et mourez à Dieu, et êtes assurés de la victoire, si vous persévérez en cette fiance et espérance que vous avez en lui, comme j'ai bonne espérance qu'il vous en fera la grâce.

S'il lui plaît que vous mourriez, votre mort sera un témoignage à l'Eglise de Dieu de la constance et victoire de votre foi et de votre cœur, lequel n'aura point été vaincu, combien que le corps aura été efforcé par la violence de vos adversaires, lesquels n'ont point de puissance sur le cœur, ni sur la foi, ni sur l'espérance d'icelui.

(Crespin, Histoire des Martyrs, édit. de 1597, livre IV, p. 226-229. — Calvini Opera, Tome XIV, N° 1680.)

Fragments de l'épître adressée à la ville d'Orbe, 1551.

En tête des Dialogues :

« Du combat des hommes contre leur propre salut et contre le devoir et le besoin qu'ils ont de s'en enquérir par la parole de Dieu. »

Exhortations.

... Gardez-vous aussi que le Seigneur ne puisse justement dire aux ministres desquels il s'est servi entre vous, et principalement à ceux qui sont des vôtres mêmes, ce qu'il a dit à son prophète Ezéchiel : „Si je t'eusse envoyé en un pays lointain et fort étrange et à un peuple qui n'eût pas entendu ta langue, ils eussent ouï ta voix et t'eussent reçu ; au lieu que ceux-ci qui sont de ta nation et de ta langue ne veulent

point ouïr ta voix, ni ma parole laquelle je leur annonce par ta bouche. “ Ezéchiel 3. — Avisez que vous ayez et receviez toujours cette sainte Parole en tout honneur et révérence et vraie crainte de Dieu, quiconque soit le ministre qui la vous annonce, pourvu qu'il soit vrai ministre de Jésus-Christ. Persévérez toujours de mieux en mieux à la suivre, sans vous en dégoûter et sans vous lasser de poursuivre cette sainte étude et sans vous fâcher de fréquenter, et vous et vos femmes et vos enfants, serviteurs et chambrières, l'école de ce grand et souverain maître Jésus-Christ, duquel vous désirez tous être disciples et estimez chose grandement honorable d'en porter le nom, comme elle est à la vérité.

Gardez-vous d'être en scandale à personne et de reculer de la parole de Dieu, par votre négligence et mépris et par mauvaise conversation *(conduite)* et vie scandaleuse, ceux qui sont encore éloignés du chemin de Vérité de laquelle vous vous glorifiez ; et de refroidir et d'en retirer ceux qui ont déjà quelque commencement et quelque bon courage à la suivre ; mais travaillez plutôt à réchauffer ceux qui sont refroidis et à gagner à notre Seigneur Jésus-Christ, par bonnes et saintes remontrances prises de la parole de Dieu et par honnêteté de vie, en toute douceur et bénignité, les pauvres aveugles et ignorants et débauchés qui peuvent encore être entre vous. Luisez au milieu d'iceux par la lumière de vraie foi et de vraie charité et de toute honnêteté et vertu chrétienne, comme des luminaires et des lampes ardentes, au milieu des ténèbres ; et leur servez comme d'exemples et de miroirs, de patron et de règle de sainte vie et conversation.

Ayez souvenance de la malédiction que Jésus-Christ baille à ceux qui sont en scandale aux autres et de la sentence qu'il prononce contre tels personnages. „ Il faut, dit-il, nécessairement qu'il y ait des scandales au monde, mais malheur à l'homme par lequel le scandale vient. Car il vaudrait mieux qu'un tel personnage fût jeté au profond de la mer, ayant une

meule de moulin attachée en son col, qu'être en scandale au moindre du monde." — Voilà une dure sentence et fort épouvantable, prononcée non pas de la bouche d'un homme mortel, mais de la bouche du propre Fils de Dieu, qui est ordonné du Père le juge des vifs et des morts. Or la sainte Ecriture appelle scandale tout empêchement donné aux hommes par lequel leur salut et l'honneur de Dieu est reculé. Donnez-vous donc bien garde de [vous] méprendre aucunement en cet endroit et de vous jeter en un tel danger, qui est plus à craindre que mille morts corporelles.

Gardez-vous d'abuser de la liberté qui vous est donnée par l'Evangile et par vos princes et seigneurs tant humains, qui vous traitent non point cruellement comme tyrans, mais humainement comme pères. Gardez-vous de la convertir en licence charnelle et scandaleuse. Reconnaissez les grands bénéfices que Dieu vous présente de toutes parts, tant pour le salut de vos âmes que pour l'entretènement *(l'entretien)* de vos corps et de vos biens. Avisez s'il y a aujourd'hui beaucoup de peuples sur la terre plus heureux, de toutes parts, que vous. Ne vous en orgueillissez point et ne convertissez point en guerre contre Dieu la paix et le repos qu'il vous donne et n'employez pas à batailler contre lui les dons et grâces que vous ayez reçus d'icelui. Conversez tellement avec ceux qui ne sont pas encore bien unis avec vous en la religion que vous tenez et en la réformation de l'Evangile, que vous ne leur soyez en scandale au lieu de leur être en édification. Gardez-vous qu'ils ne vous retirent de la voie de vérité par laquelle vous avez commencé à marcher, au lieu que vous les devriez retirer de leur erreur et les gagner à notre Seigneur Jésus-Christ.

Faites fruits dignes de pénitence et de l'Evangile, duquel vous portez le nom. Ne nuisez à personne, aidez à tous, autant que vous pourrez, ayant paix avec un chacun, tant qu'il sera possible à vous; faisant [du] bien à vos ennemis même

et priant pour eux et pour leur conversion. Faites apparaître votre foi par une vraie charité et montrez que vous n'êtes pas à l'Evangile seulement de nom, mais aussi de fait et que vous ne l'avez pas seulement en la bouche, mais aussi aux mains.

Souvenez-vous que vous êtes appelés à sanctification et sainteté et pureté et non pas à vilenie, pollution et souillure et que vous avez pour Seigneur et Maître celui qui dit : Soyez saints, car je suis saint. Souvenez-vous que c'est [ce] que vous demandez journellement à Dieu quand vous priez que son Nom soit sanctifié, et ne faites pas que ce saint Nom duquel vous requerrez la sanctification soit pollu, déshonoré et blâmé à l'occasion de vous.

Travaillez aussi que vos femmes, enfants et familles et ceux desquels vous avez charge soient tous bien instruits en la parole et en la crainte de Dieu dès leur enfance, afin que Dieu habite et soit sanctifié perpétuellement au milieu de vous et que vous en puissiez rendre bon compte à Dieu, lequel vous en a donné la charge, sachant que les âmes et le sang d'iceux seront requis de vos mains par le grand juge des vifs et des morts, s'ils périssent par votre coulpe et négligence et pour raison des scandales et des mauvais exemples domestiques que vous leur aurez donnés.....

Avisez donc, je vous prie, au nom de Jésus-Christ notre Seigneur, qui est mort pour nous tous et qui a répandu son sang pour racheter nos âmes de la mort éternelle, que vous ne méprisiez pas ce saint Evangile par lequel il vous appelle déjà de si long temps à la communion et participation de ce grand bénéfice, qui nous est présenté par Jésus-Christ duquel quiconque n'est participant, il est plus misérable que les bêtes brutes. Usez en bien et non pas en mal de la liberté qui vous est octroyée par vos bons princes et seigneurs, qui n'ont point voulu efforcer vos consciences ni vous contraindre, comme tyrans, à choses illicites et vous empêcher de suivre

la vérité de l'Evangile. Car si vous ne faites servir cette liberté à votre propre salut, quel reproche vous pourra-t-il être fait devant Dieu par ceux qui, étant pressés de grande tyrannie, ont hasardé leurs biens, leurs corps et leurs vies pour obtenir ce grand bien qui vous est présenté de Dieu journellement jusques en vos propres maisons?

Avisez à qui vous avez affaire et à qui vous avez à rendre compte de vos âmes et de vos consciences et de vos femmes et de vos enfants. Ce n'est pas aux hommes mortels, mais à Dieu immortel tant seulement, qui peut tuer le corps et l'âme et mettre l'un et l'autre en la géhenne du feu.

(*Instruction chrestienne* de 1564, I, p. 99 et suiv.)

Sur le devoir de la tolérance et ses limites.

Puisque Dieu vous a illuminés par sa grâce, il faut que, comme enfants de lumière, vous luisiez ainsi que beaux luminaires, par bonne et saine doctrine et par sainteté et honnêteté de vie, au milieu des ténèbres et des pauvres aveugles et ignorans, afin qu'en voyant vos bonnes œuvres, ils soient gagnés au Seigneur et soient induits à le glorifier avec vous, comme Jésus-Christ et saint Paul nous y exhortent. Car voilà le vrai moyen par lequel il nous faut fermer la bouche de ceux qui médisent de nous, pour leur apprendre à bien parler.

C'est aussi le vrai moyen d'attirer à la connaissance de Jésus-Christ ceux qui en sont encore éloignés. Car religion est de telle nature, qu'on n'y peut pas traîner les hommes par force ni par violence, comme qui les y voudrait contraindre par outrages et injures et à coup de poing et d'épée et par feux et fagots. Car les volontés et les cœurs des hommes ne peuvent être contraints, ains [*mais*] faut que Dieu y besogne par son saint Esprit, comme Jésus-Christ le nous donne bien clairement à entendre quand il dit: „ Nul ne peut venir à

moi, si mon Père ne le tire. " Item : „ Nul ne connaît le Fils, sinon le Père ; et aussi nul ne connaît le Père, sinon le Fils, et celui à qui le Fils le veut révéler. " Donques, comme Dieu besogne de sa part, donnant la foi à ceux qu'il lui plaît; ainsi il faut que nous, comme instruments d'icelui, travaillions aussi de la nôtre, pour le salut de nos frères, par prières et par oraisons, voire même pour nos plus grands ennemis, et par bonne et pure doctrine et douces et fraternelles admonitions et exhortations et par bons exemples de sainte vie et honnête et qui soit sans aucun reproche indigne d'homme chrétien.

(Extrait de l'Epître à l'Eglise de Nîmes. *Instruction chrest.* 1564, t. I.)

..... Il est bien difficile, si bonne cause que les hommes puissent avoir, de la si bien mener, que les affections ne les dominent pas trop en quelques endroits, et qu'il n'y ait de l'excès, à cause de l'infirmité naturelle qui demeure toujours, voire ès plus saints et plus parfaits mêmes. Par quoi quand telles choses adviennent, si bon droit que nous puissions avoir, nous en devons toujours gémir et soupirer en nous-mêmes, non seulement à cause des imperfections que nous pouvons reconnaître en nous, mais aussi pour la compassion que nous devons avoir de nos ennemis mêmes, quand nous voyons le grand dommage qu'ils se font à eux-mêmes, et que ceux qui, comme nos frères, devraient reconnaître et servir et honorer un même Dieu et Père avec nous, se bandent contre lui et contre ses enfants pour empêcher le cours de sa sainte parole et qu'il ne soit servi et honoré, comme il le doit être entre les hommes, non par superstition et idolâtrie, mais par vraie religion. En quoi ils combattent eux-mêmes contre leur propre salut.

Tant s'en faut donc que nous ayons occasion de nous indigner et frémir contre eux, désirant leur ruine et perdition, qu'au contraire nous avons grand regret quand nous voyons qu'ils se perdent et ruinent eux-mêmes. Pourquoi nous devons

prier Dieu pour eux à l'exemple de Jésus-Christ, qui a prié pour ceux qui l'ont crucifié et dire avec lui : « Seigneur, pardonne-leur, car ils ne savent ce qu'ils font ! » comme aussi il nous a commandé de prier pour nos ennemis et de bénir ceux qui nous maudissent; comme saint Estienne l'a fait envers ceux qui le lapidaient, disant : « Seigneur, ne leur impute point ce péché ! »

Voilà les vraies et meilleures armes par lesquelles nous pouvons vaincre et surmonter nos ennemis, non seulement sans leur faire aucun dommage, mais aussi à leur grand profit et à leur salut, en les gagnant par ce moyen à Jésus-Christ. Comme il nous sera facile, si nous adjoignons à nos prières et oraisons pure et saine doctrine, et bonne et sainte vie et conversation, comme j'ai vu par expérience, cependant *(pendant le temps)* que j'ai conversé avec vous, que vous avez travaillé à le faire.

(Extrait de l'Epître à l'Eglise de Montpellier. *Instruct. chrest.*, 1564, t. II.)

Tite. David.

Tite. — Il me semble que, quand les hérésies et les erreurs et scandales commencent à naître et à pulluler, et qu'il y a encore peu de gens qui y soient enveloppés, il est lors beaucoup plus facile non seulement de les réprimer, mais aussi de les supprimer et abolir du tout. Et si la nécessité contraint d'user du glaive du Magistrat, il se peut lors faire avec moins de danger et de dommage.

David. — Tu dis vrai. Mais ce n'est pas par le glaive qu'il faut commencer. Car c'est un remède fort rigoureux et le plus extrême qu'on puisse appliquer à telle maladie. Parquoi il n'en faut user qu'en extrême nécessité, après qu'on a expérimenté que tous les autres n'ont rien pu profiter et qu'il n'y a plus aucune espérance qu'ils profitent. Et puis il faut encore considérer, s'il n'y a plus de remède que par le glaive et la

force, si ce remède doit plus profiter que nuire. Car s'il en doit revenir plus de dommage que de profit, il s'en vaut mieux déporter et en attenter *(essayer)* quelque autre, ou attendre en patience que Dieu y pourvoie par sa providence et que le temps amène quelque meilleure opportunité et donne quelque meilleure occasion. Car ce n'est pas remédier aux maux quand on les augmente, et ce n'est pas guérir le malade quand on le tue du tout *(tout à fait)*. Quand donc on peut sauver tout le reste du corps en retranchant quelque membre d'icelui, qui peut corrompre tous les autres et apporter la mort à tout le corps, on peut lors user de ce remède, nonobstant qu'il soit fort rigoureux. Car il vaut encore mieux perdre un membre seul ou deux que tout le corps entièrement. Mais si la corruption est en tant de membres qu'on ne les puisse retrancher sans apporter la mort à tout le corps et aux autres membres qui sont encore sains et entiers, ce remède sera mal propre en tant qu'au lieu d'ôter la maladie, il apportera la mort pour laquelle éviter on cherche les remèdes contre les maladies. Quand donc il est question d'arracher l'ivraie du champ du Seigneur, il faut aviser de le faire si bien à point et si proprement qu'on n'arrache le bon froment avec icelle et les bonnes plantes avec les mauvaises.

Il faut donc mettre différence entre les erreurs et les abus qui commencent et ceux qui ont déjà été reçus de long temps et qui sont déjà tellement invétérés qu'ils sont convertis en coutume et sont tenus pour religion. Car comme ils ne sont pas d'un jour ni d'un an, ainsi ils ne peuvent pas être arrachés et abolis en une heure et en un moment, ains *(mais)* faut que cela se fasse avec le temps et par les plus doux moyens qu'on pourra trouver, et principalement par le moyen de la doctrine. Car si un homme est persuadé que l'opinion et la religion qu'il suit est bonne et la tient pour vraie et certaine, on ne la lui arrachera pas du cœur et d'entre les mains, si on ne lui fait premièrement connaître son erreur et s'il n'est per-

suadé d'autre persuasion contraire à la sienne première. Laquelle chose ne se peut faire que par la doctrine prise de la pure parole de Dieu. Et pourtant *(par conséquent)* il n'y aurait point de raison si, au lieu d'amener les Juifs et les Turcs à la religion chrestienne par ce moyen, on les y voulait contraindre par glaives et par feux et par force et par violence. Car on n'en ferait jamais un seul chrétien par ce moyen. Nous pouvons dire le semblable des chrétiens abusés par les traditions des hommes, qui s'estiment être la vraie Eglise catholique et tiennent leurs superstitions et idolâtries pour vraie religion et pour la vraie loi ancienne, et la vraie religion pour fausse et la pure doctrine de l'Evangile et la vraie réformation de l'Eglise pour loi et religion nouvelles et pour hérésie. Parquoi si on ne leur ôte premièrement cette opinion de la tête par la pure prédication de l'Evangile, on ne profitera pas beaucoup avec eux par force et par violence, ains *(mais)* on les rendra plutôt plus opiniâtres et obstinés en leurs erreurs et en leur fausse religion, comme on le voit par expérience. Car on ne gagne rien sur les hommes, et spécialement en matière de religion, si on ne gagne pas leur volonté, laquelle ne peut être forcée ni contrainte, ou autrement elle ne serait plus volonté. A cette cause, combien qu'un homme ne puisse être contraint à faire extérieurement beaucoup de choses contre sa volonté, toutefois il ne peut être jamais contraint à le faire de franche volonté, telle qu'elle est requise en la religion, s'il n'est tellement persuadé que sa volonté s'y accorde de bon gré.

T. — Si cela advient à ceux qui sont en erreur, il est facile à juger [ce] que c'est qu'on pourra gagner par force et par violence sur ceux qui suivent la vérité de Dieu et sont bien assurés de leur religion en leurs consciences, par le témoignage de la parole d'icelui.

D. — L'expérience l'a assez montré de tout temps en toutes les persécutions de tous les tyrans et persécuteurs

contre la vérité et contre tous les serviteurs de Dieu, et nous en rend encore témoignage tous les jours. Car ceux qui sont en hérésie et suivent fausse religion, ne peuvent jamais avoir certaine assurance d'icelle. Car ils n'en ont point d'autre fondement qu'en opinion, qui n'est jamais certaine. Mais les vrais fidèles ne sont point fondés sur leur opinion, ni d'autres hommes quelconques, mais sur la pure et expresse parole de Dieu; sur laquelle ils sont fondés, non pas par opinion mais par certaine foi, laquelle est autant différente à opinion, que certaine science. Et pourtant *(c'est pourquoi)* il ne faut pas que les tyrans et les persécuteurs pensent jamais gagner leur mauvaise cause et obtenir victoire par leur force et violence, contre les vrais fidèles et les vrais serviteurs de Dieu, quoi qu'ils puissent gagner par ce moyen sur les hypocrites. Quand donc il est question de pourvoir aux erreurs et aux hérésies, il faut premièrement aviser si ce qu'on appelle erreur et hérésie l'est ou non. Car on se trompe souvent en ce point, comme nous l'expérimentons bien aujourd'hui en ces différends esquels nous sommes touchant la religion. Et puis s'il se trouve qu'il y ait erreur ou hérésie, il faut travailler à en retirer par bonnes raisons et bonnes remontrances et admonitions prises de la parole de Dieu ceux qui en sont infectés, et garder envers eux tous les degrés qui doivent être observés en la discipline et ès censures ecclésiastiques, jusques au dernier. Et si après toutes ces choses, il est encore requis que le magistrat y mette la main, il ne faut pas aussi qu'il vienne du premier coup à l'extrême rigueur, mais qu'il use premièrement de tous les moyens les plus convenables qu'il pourra trouver pour plutôt gagner les errants que les perdre du tout *(tout à fait)*. Et cependant il faut mettre grande différence entre erreur et hérésie et entre ceux qui faillent seulement par ignorance et se rendent dociles, et ceux qui faillent par certaine malice et se rendent du tout indociles et obstinés. Et puis, en appliquant les remèdes, il est besoin

de bien aviser à tous les points que j'ai déjà touchés, afin qu'on ne ruine [pas] au lieu d'édifier.

(Extrait de l'*Intérim*, 1565, p. 388 et suiv.)

Des tentations.

SIMON. — Déclare-moi à cette heure les diverses sortes et manières par lesquelles le diable et notre chair et le monde nous tentent, selon la diversité des choses auxquelles ils nous peuvent surprendre.

ZACHARIE. — Quant aux choses qui sont défendues en la loi de Dieu, toutes imaginations, pensées, entreprises et conceptions de notre entendement que notre concupiscence, ou le monde, ou le diable émeuvent en nous et qui nous induisent à les commettre, sont de ces tentations dangereuses, desquelles nous requérons ici être délivrés. Quant aux choses qui nous sont licites, il y a de deux sortes de tentations : les unes sont à dextre *(droite)*, les autres à senestre *(gauche)*. Or elles nous sont faites tentations quand, par les cautèles *(ruses)* et finesses du diable, elles sont tellement propices et transformées devant nos yeux et nous éblouissent tellement les yeux de l'entendement que nous sommes détournés par icelles de la droite voie et retirés de Dieu comme si nous étions enchantés, en sorte que nous faisons servir au diable ce que nous devrions faire servir à Dieu et nous convertissons en dommage ce qui nous était donné de Dieu pour notre profit.

SIMON. — Déclare-moi un petit plus clairement ceci par exemples.

ZACHARIE. — Quant aux premières tentations, qui sont choses défendues de Dieu, la chose est assez claire. Nous avons pour icelle tous péchés pour exemple. Car quand le diable nous induit à idolâtrie, à blasphème, meurtre, paillardise, larcins et autres tels crimes, ce sont horribles tentations, et quand il prend occasion de ce faire, ou par les richesses, ou par les honneurs, puissance et magnificence, par la pros-

périté et la félicité que nous avons en ce monde, ou par les dons et grâces que nous avons reçues de Dieu, ce sont tentations à dextre.

Au contraire, s'il prend son occasion de la pauvreté, de la honte, confusion, mépris, misères, adversités, persécutions et tourments que nous endurons en ce monde, il nous tente à senestre, d'autant que toutes ces choses ne sont point mauvaises d'elles-mêmes, mais sont indifférentes. Car soit que je sois pauvre ou riche, honoré ou déshonoré, puissant ou faible, sain ou malade, en crédit ou sans crédit, en paix ou en guerre, en prospérité ou en adversité, en ce monde et quant aux hommes, cela de soi ne me fait ni meilleur ni pire devant Dieu qui ne regarde que la foi qui est au cœur. Car si le cœur est droit, ma pauvreté et mes misères n'empêcheront point mon salut et ne serai débouté de Dieu pour [au] tant, comme des hommes, mais m'y donneront plutôt accès.

Comme donc ces choses ne me peuvent point nuire devant Dieu, si je suis tel comme j'ai dit ; aussi de l'autre part, si je suis infidèle, ma pauvreté et les maux que j'endure en ce monde ne me serviront de rien devant Dieu, mais me seront plutôt en scandale et en ruine. Nous pouvons dire le semblable des richesses et de la prospérité. Quand donc le diable trouve le moyen de nous faire élever en orgueil et de nous enivrer de la douceur des plaisirs de ce monde et nous faire oublier Dieu et la charité que nous devons à notre prochain, par richesses, honneurs, puissance, dignité et prospérité et nous fait adonner à tous plaisirs mondains contraires à la volonté de Dieu et nous fait mésuser de toutes ses bonnes créatures, il nous tente à dextre.

Telle a été la tentation de Pharaon, de Sennachérib et de tous les tyrans et les grands personnages du monde, qui ont triomphé entre les hommes et qui ont été rejetés de Dieu pour tant qu'ils ont abusé de tous les dons et bénéfices qu'ils ont reçus de lui, tant corporels que spirituels. Mais au contraire, si par la considération des pauvretés, misères et adver-

sités que nous endurons en ce monde, il nous induit à nous défier de Dieu et de sa prévoyance et à suivre mauvaises pratiques et nous adonner à quelques vilenies, à nous désespérer, murmurer contre Dieu et le blasphémer, il nous tente à senestre.

(*Instruct. chrest.*, 1556, pp. 320, 321.)

Le triomphe de Jésus-Christ.

Fragment d'une prédication.

... Il me semble que je vois Jésus porté sur les nues du ciel qui le sont venues recevoir en son ascension, comme sur un beau chariot immortel, avec tous les anges et tous les saints et les élus de Dieu, les patriarches, les prophètes, les apôtres et les martyrs donnant gloire à ce roi glorieux, couronné d'honneur et de gloire, qui mène devant soi, prisonniers et enchaînés, [le] péché, la chair, le monde, la mort, Satan et enfer, lesquels il jette en ruine éternelle, et entre au ciel et en va prendre possession pour nous tous ; et puis, en ayant pris possession pour tous les élus de Dieu, comme un roi et prince triomphant, il baille aux siens la dépouille de leurs ennemis, les enrichit de tous dons célestes et grâces spirituelles, lesquelles il départ et distribue à son Eglise.

(*Instruct. chrest.*, 1556, p. 199.)

La prière par laquelle Pierre Viret commençait ses sermons.

Reconnaissant nos fautes et imperfections et que de nous-mêmes nous ne pouvons avoir aucun bien s'il ne nous est donné du ciel, nous nous humilierons devant la haute majesté de notre bon Dieu et père, plein de toute bonté et miséricorde, lui priant qu'il ne veuille pas entrer en jugement avec nous pour nous punir et corriger en son ire (*colère*) et en sa fureur, ayant regard à nos fautes et iniquités, mais qu'il regarde à

l'innocence, justice et obéissance de son fils Jésus-Christ qu'il a donné à la mort pour nous, pour l'amour duquel il lui plaise [de] nous prendre tous à merci, et par sa lumière céleste chasser toutes ténèbres, erreur et ignorance de nos cœurs et [de] nous remplir de sa grâce et de son Saint-Esprit, qui nous mène à la pleine connaissance de toute vérité et nous ouvre la vraie intelligence de sa sainte parole, afin qu'elle ne soit point corrompue par notre sens et entendement charnel, mais nous doint *(donne)* grâce, ainsi qu'il a parlé par ses saints prophètes et apôtres, qu'étant menés d'un même esprit, nous la puissions déclarer à son honneur et gloire et édification de tous.

Et que nous ne l'oyions pas seulement des oreilles charnelles, à notre jugement et condamnation, comme les infidèles et hypocrites, mais que la puissions recevoir en nos cœurs, comme vrais enfants de Dieu, par vraie et vive foi, laquelle soit efficace et œuvrante *(agissante)* par charité; apprenant par icelle à renoncer à nous-mêmes, à toute idolâtrie, superstitions et méchantes affections charnelles, pour mettre pleinement toute notre fiance en lui et nous consacrer et conformer totalement à sa sainte volonté; afin que notre vie et conversation *(conduite)* soit en son honneur et en sa louange, et qu'en la faveur de notre Seigneur Jésus-Christ nous nous puissions trouver irrépréhensibles et sans macule (*tache*) devant sa face.

Lesquelles choses, ensemble *(ainsi que)* toutes les autres que ce bon Dieu et Père nous connaît être nécessaires, nous lui demanderons, comme ce grand sauveur et rédempteur Jésus-Christ, son cher fils notre souverain maître, nous a enseignés, disant tous d'un cœur : Notre Père qui es ès cieux, etc.....

(*Instruction chrest.*, 1564, t. I, p. 99.)

SERMON

prêché à Genève, le dimanche 6 septembre 1556, jour de communion.

AVANT-PROPOS

A la suite de la révolution avortée du 21 mai 1555, les amis de Calvin et du régime disciplinaire institué par les réformateurs étaient devenus les maîtres incontestés du gouvernement de la République genevoise. La paix régnait à l'intérieur de la cité naguère si agitée et si bruyante. Dans ces circonstances, Calvin put s'absenter et se rendre à Francfort sur le Mein, où on l'appelait pour qu'il apaisât les querelles et les divisions qui troublaient l'Eglise française.

Pendant cette absence, Viret, malade, vint de Lausanne à Genève pour être soigné par les médecins Fabri et Sarasin. Le Conseil de Genève n'oubliait pas les grands services que Viret avait rendus à la République. Dans la séance du 31 août (1556), il ordonne que maître Viret soit pourvu de médecins et d'apothicaires aux dépens de la Seigneurie, „ d'autant qu'il a bien servi et est digne, par la grâce de Dieu, de grande rémunération. "

Depuis la tentative d'empoisonnement dont Viret avait failli être victime en 1535, sa santé était demeurée fort chancelante. Au moment où il venait se faire soigner à Genève, son état de faiblesse inspirait les plus vives inquiétudes à ses amis; ils redoutaient même une issue fatale. Leurs craintes, heureusement, n'étaient pas fondées.

Viret logea avec Bèze dans la maison de Calvin, rue des Chanoines. A la date du 1er septembre, il écrit à son ami :

„ Nous occupons, Bèze et moi, votre appartement, et nous y régnons en maîtres. Toutes choses y sont en bon état et dans la ville il n'y a rien de nouveau depuis votre départ, si ce n'est que deux familles viennent d'arriver du fond de l'Espagne pour se joindre à cette Eglise. "

Il est à croire que les soins des médecins furent efficaces. On peut supposer aussi que ces quelques semaines furent un temps de repos et de détente. En effet, à Lausanne, Viret se trouvait en butte aux attaques passionnées et à la malveillance des chefs du parti anticalviniste exilés de Genève et réfugiés sur territoire bernois. Ne pouvant plus s'en prendre directement à Calvin, ces hommes s'en prenaient à son fidèle ami, le pasteur de Lausanne.

Viret put monter plusieurs fois en chaire ; il prêcha notamment le 6 septembre le beau sermon de communion dont nous donnons ici le texte complet.

Le 29 septembre, Viret prenait congé du Conseil et le remerciait d'avoir voulu payer ses dépenses.

L'écrivain Denis Raguenier, tachygraphe chargé de recueillir les sermons de Calvin, a recueilli de la même manière les sermons prêchés par Viret en septembre 1556. Sans lui, nous ne possèderions aucun sermon du réformateur vaudois, et nous ne pourrions nous faire une idée aussi juste et aussi précise de son genre d'éloquence. Les sermons contenus dans le volume (Mf 40 a) de la Bibliothèque de Genève sont au nombre de cinq.

On remarquera l'éloquence tantôt grave et élevée, tantôt familière et enjouée du pasteur Viret, son langage énergique et réaliste, le courage avec lequel il dénonce les vices du peuple et la satisfaction évidente qu'il éprouve, étant à Genève, de faire ce que MM. de Berne ne lui permettaient pas à Lausanne : d'excommunier ouvertement et librement du haut de la chaire ceux qu'il estimait absolument indignes de participer à la Sainte-Cène.

E. Choisy.



Il est écrit au livre du saint Prophète Isaïe, au 65e chapitre : « J'ai tout le jour étendu mes mains au peuple se révoltant. »

L'ingratitude est un vice qui de tout temps a été fort déplaisant aux hommes, et a toujours été estimé de grand vitupère *(blâme)*. Nous avons journellement l'expérience qui nous en rend témoignage ; car on entend les complaintes des uns et des autres, qui se font tous les jours contre ceux qui, après avoir reçu plaisir et service, ne se contentent pas seulement de ne le reconnaître, mais, qui pis est, rendent le mal pour le bien. C'est une chose fort amère et qui est merveilleusement dure à porter. Par quoi c'est à bon droit que de tout temps il a été dit en proverbe : Que tout le bien qu'on fait à un ingrat est perdu. Ainsi que nous voyons que les hommes se fâchent sinon qu'on reconnaisse les biens qu'on a reçus d'eux. Or si c'est ainsi, combien plus juste raison le Seigneur notre Dieu a-t-il d'être fâché à l'encontre de nous, duquel journellement nous recevons tant de biens qu'il n'est possible de les pouvoir comprendre ! Et toutefois, au lieu qu'il combat par douceur, par sa grande bonté, par bénéfices infinis, pour nous réduire à soi : nous, au contraire, combattons contre lui par ingratitude et méconnaissance, tellement qu'il ne nous est rien plus facile que de mettre en oubli la grâce de notre Dieu, et rien plus difficile, au contraire, que de la connaître.

Toutefois, si nous faisons comparaison entre Dieu et les hommes, quelle comparaison y a-t-il ? Voilà un homme qui me fera plaisir, ou bien je lui [en] ferai. Moi qui fais plaisir et service, ne suis-je pas un pauvre ver de terre et d'une même nature ? ne suis-je pas compagnon de celui auquel je fais service ? Il est bien certain qu'oui. Nous voyons donc qu'il y a égalité. Après, le plaisir est fait d'homme mortel envers

l'homme mortel. Qui plus est, quand je fais plaisir à un autre, je le fais par devoir, car Dieu me le commande, et pourtant *(par conséquent)* du dû de mon devoir je suis tenu de m'employer pour lui. Ce que je fais donc plaisir à mon frère, je le fais d'autant qu'Il me le commande. Après, quand je lui donne, je ne lui peux donner sinon ce que j'ai reçu de mon Dieu. Et Il me l'a donné expressément à cette condition et charge que j'en aide à ceux qui en ont besoin. Au reste, je suis une pauvre créature fragile ; le Seigneur n'est pas une créature, et ce qu'il fait, il ne le fait pas par devoir comme nous, mais en tant qu'il est ému par sa seule bonté, grâce et miséricorde à me bien faire. [C'est] pourquoi le Seigneur Dieu a juste occasion de faire reproche à son peuple.

Or maintenant, ce passage que nous avons à déclarer est bien digne d'être noté, duquel nous pouvons recueillir une doctrine plus que nécessaire. Nous avons ouï ci-dessus comment le Seigneur, par son prophète, avait annoncé au peuple qu'il les rejetterait et qu'au lieu de lui, il appellerait les pauvres idolâtres et qu'il les ferait son peuple. Or le Seigneur fait-il ceci sans juste raison, lui qui est la justice même ? Non, non, il est bien certain qu'il avait juste raison, d'autant qu'ils avaient été rebelles et ingrats au Seigneur jusques au bout. Et pourtant *(c'est pourquoi)* il fait ici un grand reproche aux Juifs de leur ingratitude et méconnaissance, se proposant en premier lieu comme un bon père doux et bénin. D'un autre côté, il met le peuple rebelle et pervers qui s'était bandé contre son Dieu, et ne voulait aucunement cheminer en l'obéissance de ses saints commandements. Il vient, puis après, tellement à déduire l'ingratitude, rébellion et malice du peuple d'Israël, qu'il fait un procès horrible contre lui. Oyons donc comment le Seigneur parle par son prophète : „ J'ai (dit-il) tout le jour étendu mes mains au peuple rebelle, et qui se révolte contre moi, lequel chemine par la voie qui n'est pas bonne, suivant ses entreprises, le peuple qui me fait courrou-

cer, et qui me provoque incessamment à courroux, voire devant ma face. " Or avisons si nous ne ressemblons point [à] ce peuple si ingrat et vilain, et comment cette doctrine se doit appliquer à nous.

Cette façon de parler, qui est ici mise, est douce et aimable, quand il dit qu'*il a étendu ses bras toute la journée.* Et qui est-ce qui parle ainsi ? C'est le Dieu vivant, le Roi de gloire plein de majesté. Et toutefois il parle ainsi comme un bon père, doux, aimable et gracieux. Il n'y a père qui puisse montrer plus grande affection envers ses enfants, que fait le Seigneur envers le peuple d'Israël, car il dit qu'il a étendu les mains à son peuple, et non pas seulement une fois, mais tout le jour.

Mais qu'entend-il par *étendre les mains ?* Nous entendons que c'est pour besogner. Or, notons que, quand un tel ouvrier que lui met la main à la besogne, c'est pour faire un œuvre plus qu'excellent : car il faut que l'œuvre soit digne de l'ouvrier, comme on dit. Ne pensons pas qu'il tende la main pour recevoir quelque chose de nous, car, comme nous venons de chanter au psaume 50, „toutes les bêtes des forêts sont siennes, et toutes les bêtes qui paissent en mille montagnes. Il connaît les oiseaux des montagnes et les bêtes des champs sont à son commandement." Bref, le monde est sien et tout son contenu. Après, „si j'ai faim, dit-il, je ne t'en dirai rien ". Et pourquoi ? Il est suffisant à soi-même, il ne prend rien des créatures mortelles, mais elles prennent et tiennent tout de lui, tellement qu'elles ne peuvent avoir rien qui soit, que de lui seul. Ce qu'il nous tend donc les mains et étend ses bras, ce n'est pas pour avoir quelque service de nous dont il ait besoin et dont il ne s'en puisse passer, mais seulement pour notre grand bien et profit.

Or comment est-ce qu'il nous tend ses mains ? C'est quand il s'approche de nous, nous communiquant sa parole et les sacrements, qui sont de vrais témoignages et des signes certains qu'il est au milieu de nous. Aussi les vrais serviteurs

de Dieu ont bien entendu combien cette grâce est grande, et combien on la doit priser. Nous voyons comme ce grand serviteur de Dieu, Moïse, le montre au peuple d'Israël „Regardez (dit-il) s'il y a peuple au monde duquel Dieu se soit approché, lequel il ait mis très haut en louange, en nom et en gloire sur toutes gens *(nations)* qu'il a faites, comme le Seigneur ton Dieu t'a mis." C'est aussi pourquoi le prophète David dit : „Le Seigneur n'a pas fait ainsi à toutes les nations de leur manifester ses jugements, ordonnances et droits." Et voilà aussi pourquoi en l'autre psaume, considérant cette grâce envers son peuple, il s'écrie disant : „O combien est heureux le peuple duquel le Seigneur est son Dieu, et la gent bien heureuse laquelle il a élevée pour son héritage! " Par lesquels passages nous voyons que c'est une grâce plus qu'inestimable et que nous ne saurons jamais assez priser comme elle le mérite, vu que c'est la somme de tout notre bien et perfection, quand Dieu nous choisit pour être son peuple, et qu'il se manifeste à nous. Car qu'est-ce de l'homme, je vous prie, sans la connaissance de Dieu ? Il est bien certain qu'il n'est pas seulement comme une bête brute, mais beaucoup plus misérable. Ce n'est donc point sans cause que les serviteurs de Dieu ont prisé cette grâce du prix qu'il la fallait priser. Quand donc Dieu se déclare à nous par sa parole, c'est comme quand un père tendra la main à son enfant pour le soutenir, pour le conduire et adresser. Semblablement, quand la parole de Dieu nous est annoncée, sa grandeur, sa puissance, sa bonté et miséricorde nous est manifestée. Mais cependant notons que cela ne nous servirait de rien qui soit de le connaître tout-puissant et parfait qu'il est, tout bon et juste, sinon que nous entendissions quant et quant *(en même temps)* que c'est pour nous que l'Ecriture déclare qu'il est tel, et qu'il nous veut communiquer tout ce qu'il a en soi et de jouissance, de bonté, de justice et sagesse. Quand donc nous savons que cette puissance du Seigneur notre Dieu n'est pas

pour nous abattre et confondre, mais pour nous défendre à l'encontre de nos ennemis, voilà qui nous fait mettre notre fiance en lui, quand nous voyons sa bonne volonté conjointe avec sa puissance, avec sa bonté et miséricorde. Or la parole de Dieu nous manifeste ceci, et avec cela nous avons les sacrements, qui non seulement parlent à nos oreilles, mais à nos yeux aussi et à tous nos sens charnels. Comme aussi il a regardé à notre petitesse et rudesse en les instituant.

Voilà donc le Seigneur Dieu qui avait élu et choisi le peuple d'Israël, qui avait fait alliance avec eux de leur être pour Dieu, qui leur avait baillé sa loi. Il leur avait suscité et envoyé ses prophètes, comme il leur remontre par Jérémie disant : „ Je vous ai envoyé mes prophètes de matin, lesquels vous ont annoncé ma volonté." Davantage, il leur avait baillé une infinité de sacrements qui étaient autant d'arrhes, gages et témoignages par lesquels le Seigneur Dieu leur testifiait et assurait de sa grâce et bonté, de sa faveur et bénévolence laquelle il leur déclarait. Or cependant l'Ecriture nous montre que, d'autant plus leur faisait [-il] de grâces, et de tant plus le peuple leur était ingrat. Et pourtant *(c'est pourquoi)* il ne dit pas simplement qu'il a étendu ses mains, mais à qui ? *Au peuple rebelle.*

Voici une opposition bien contraire. Nous avons ouï quel était le Seigneur, de quelle douceur il a usé envers son peuple, comment il a fait office de bon père envers eux. Et aussi il montre sa bonté envers nous quand, voyant que nous ne pouvons venir à lui, il s'abaisse et veut descendre à nous et s'accommoder à notre petitesse. Or nous dussions bien reconnaître une telle bénignité et bonté, mais on n'en tient compte. Et voilà pourquoi le Seigneur Dieu se plaint ici de ce que ce peuple n'a point connu cette bénignité, mais toujours il s'est montré ingrat, voire rebelle et traître à son Dieu et s'est banni de son gré du Royaume céleste. Or le mot dont use le prophète l'emporte : „rebellant", au lieu que la foi, que

nous avons par la connaissance de la parole de Dieu, vient chasser les ténèbres d'ignorance qui sont naturellement en nous et nous fait voir Dieu en sa lumière. Mais ce n'est pas assez : les diables en connaissent bien autant, mais c'est à leur plus grande confusion et condamnation. Il faut que non seulement notre entendement soit renouvelé pour voir et connaître Dieu en sa parole, il faut que nos affections méchantes soient réformées. La foi aussi nous apporte cela : depuis qu'elle a pris racine au cœur de l'homme, et qu'il a appris à connaître son Dieu, il sent cette affection que l'esprit de Dieu met en lui du principal désir de son cœur. Il aspire à Dieu et s'étudie de tout son cœur de venir à lui, lequel le contraint souvent par son esprit de dire : que comme tu es mon Dieu, comme tu es mon père et Sauveur, aussi je me baille à toi, je renonce à mon entendement, à ma raison et sagesse, à ma volonté et à toutes mes affections perverses. Je ne veux avoir autre que toi, je te veux obéir et servir en toute ma vie. Me voici donc, mon Dieu, conduis-moi, gouverne-moi en tout et partout par ton Saint-Esprit, dispose de moi selon ton bon plaisir, fais-moi la grâce que je ne vive point sinon en te servant.

Nous voyons cette affection évidente en Abraham lequel, aussi tôt qu'il ouït Dieu parler à lui et qu'il a commandement, il apprend de renoncer à soi-même et, quittant sa raison propre, mettant sous le pied toute sa sagesse, il ne regarde qu'à la parole qu'il a ouïe du Seigneur son Dieu. Il voit en Dieu ce qu'il ne peut voir ailleurs : en la mort de son fils Isaac il voit la vie. Regardant à Dieu, il s'assure que Dieu est fidèle et qu'il ne pouvait faire mal en faisant ce que Dieu lui avait commandé; la parole qu'il avait ouïe lui apprenait de se remettre en Dieu et de renoncer à soi-même ; car l'incrédulité veut toujours suivre sa volonté, l'incrédulité est si glorieuse qu'elle juge ses vaines et folles pensées plus sages que Dieu même.

Et voilà pourquoi le Seigneur dit ici par son prophète que ce peuple, qui était ainsi rebelle, *a cheminé par une voie qui n'était pas bonne, suivant ses entreprises* et inventions ; car la voie que Dieu nous montre est la seule voie bonne. Par quoi, sitôt qu'on s'en détourne, tant peu que ce soit, on chemine en la voie qui n'est pas bonne. Pour exprimer cette mauvaise voie, il ajoute incontinent après qu'ils ont suivi leurs entreprises. De notre nature nous nous estimons beaucoup, et même ceux qui ont quelque sagesse plus que les autres, ils pensent être des petits dieux. Ils sont tant adonnés à cela que c'est pitié. Dont vient qu'ils opposent tout leur jugement, toutes leurs volontés et affections à Dieu. Car, qu'est-ce [que] suivre son jugement ? C'est se bander contre Dieu et prendre les armes contre lui, c'est suivre le diable et s'assujettir à lui. Voilà les grandes complaintes que fait ici le Seigneur Dieu contre son peuple, et pourtant (*partant*) il déclare que cela lui déplaît, qu'il ne le peut endurer. Nous voyons journellement que, si les hommes ont la moindre autorité du monde et qu'on les méprise en rien, comme ils en font leurs complaintes toujours prêtes, comme le mari se plaindra de sa femme, le père de ses enfants, le maître de ses serviteurs, de ce qu'ils n'auront fait leur devoir. Cependant il n'y a celui qui ne veuille avoir autorité, et qui n'ait cette volonté qu'on suive son conseil. Or si ainsi est, nous ébahissons-nous maintenant s'Il se plaint si fort qu'on le vient mépriser, que chacun suive plutôt son conseil, raison et volonté que la sienne, [ce] qui est le plus grand déshonneur qu'on lui puisse faire. Car quand, en délaissant son conseil, on suit sa fantaisie, c'est autant que si on le tenait pour un rêveur, moqueur, menteur, trompeur et abuseur, et qu'on dît qu'on se passera bien de lui et de son conseil, et qu'on est assez sage pour savoir se gouverner.

Et pourtant, il dit qu'il est fort fâché de cela, ajoutant, pour mieux déclarer la rébellion de ce peuple, que c'est *devant sa*

face qu'on lui a fait ce déshonneur. Quand un homme se cache de quelqu'un, il déclare qu'il a quelque honte, mais quand en sa face il l'offense et le déshonore, c'est comme en dépit de lui. Voilà une femme, elle ne se contentera pas d'être paillarde en cachette, mais, en la présence de son mari, elle fera des mines et des gestes impudiques à son paillard. Qui sera le mari qui pourra endurer cela ? Et toutefois nous en faisons autant devant notre Dieu, et voilà pourquoi il dit : „Tu n'auras point d'autres Dieux devant moi.“ C'est comme s'il disait : Seras-tu si hardi de m'oser offenser devant mes yeux ? Car le Seigneur notre Dieu sait et voit, et cependant nous ne craignons point de l'offenser, de le déshonorer et mépriser devant ses yeux, mais comme en dépit de lui, de guet-apens, nous viendrons à mépriser sa parole et sa majesté. Voilà pourquoi il se plaint de nous.

Avisons comment nous pourrons appliquer cette doctrine à notre instruction et usage.

Et pour le premier : Regardons comment le Seigneur notre Dieu étend ses mains tous les jours et les étend pour nous appeler et attirer à soi, pour nous communiquer ses grâces et bénéfices. Quand nous n'aurions jamais reçu bien de lui sinon qu'il nous a créés hommes, ce serait déjà beaucoup. Car pourquoi ne nous a-t-il faits aussi bien des crapauds ou des serpents qu'hommes ? Il le pouvait faire. Avions-nous mérité, devant que nous fussions, qu'il nous fît hommes ? Il est certain que non. Or donc chacun de nous doit dire en soi-même : voilà mon Dieu qui m'a fait cet honneur de ne me faire point seulement comme une de ses créatures communes et moyennes, mais il m'a fait l'une des plus excellentes. Il a imprimé son image et semblance en moi. Il m'a donné une âme immortelle, c'est-à-dire que par cette âme il m'a donné des arrhes et témoignages d'immortalité, qu'il m'a créé à ce que j'aspire et attende une meilleure vie. Voilà donc un bénéfice grand que nous avons reçu de notre Dieu. Et pourtant

(partant) ce n'est point sans cause que le saint prophète David, considérant la grandeur et excellence de Dieu et la comparant avec la petitesse et abjection de l'homme, il s'écrie comme tout ébahi et ravi en admiration et étonnement disant : „Hélas, qu'est-ce que de l'homme, que tu as souvenance de lui, que tu en as le soin, et en fais compte ? ou du fils de l'homme, que tu l'estimes tant ?" Qui a fait ainsi parler David ? C'est d'autant qu'il regardait au grand bénéfice que nous avons reçu du Seigneur en ce qu'il nous a exaltés par dessus toutes les créatures de ce monde. C'est comme si David disait au Seigneur : Hélas ! l'homme qui n'est que poudre et un pauvre ver de terre, voire une charogne puante, et toi qui es si grand Roi plein de majesté, comment te viens-tu ainsi abattre jusques-là d'avoir souvenance de l'homme, de te mêler ou avoir soin de lui et en faire compte, vu qu'il est semblable à un rien, plus vain que la vanité même, et toutefois „tu l'as tellement visité que tu l'as fait comme un petit Dieu." Et aussi, à la vérité, Dieu a créé l'homme comme un petit Dieu, et s'il eût rendu obéissance à son Créateur, lui et toute sa postérité fussent demeurés tels, mais, combien que nous ayons été ingrats et rebelles au Seigneur, tant il y a toutefois que nous voyons qu'il ne nous a point délaissés ni abandonnés comme le méritons bien.

Car les bénéfices que nous avons par notre Seigneur Jésus, qui nous est journellement annoncé par l'Evangile, surmontent encore de bien loin tous les autres. La création de l'homme n'est rien au prix. Il a fait une œuvre plus excellente sans comparaison, quand il a retiré l'homme de sa perdition et damnation éternelle en laquelle il était plongé de son bon gré, que quand il l'a créé du commencement. Aussi nous voyons qu'il a usé d'une autre façon de procéder. Quand il nous a créés, il nous a doués de beaucoup d'ornements quand il a peint cette image et semblance en nous. Mais l'homme a-[t]-il perdu cette image ? est-il dépouillé de tous ces

beaux ornements dont il avait été vêtu ? Incontinent il entre plus profond en un abîme de toute turpitude et vilenie, pour se reculer de Dieu, tellement qu'il lui est du tout impossible d'en approcher. L'homme n'ayant que cette âme, n'a pu consister ni demeurer ferme. Et pourtant (*c'est pourquoi*), notre Dieu, pour nous unir à soi, a pris notre corps, il s'est fait une même personne avec nous. L'homme est en Dieu et Dieu est en l'homme, en Jésus-Christ : voilà l'homme ensemblement conjoint avec Dieu. Dieu et l'homme ne font qu'une personne, tellement qu'il n'y eut jamais telle union qu'il y a entre notre Seigneur Jésus et l'homme.

Voilà comment le Seigneur notre Dieu nous tend la main en notre Seigneur Jésus-Christ. Nous ne pouvons pas voir ni comprendre Dieu en son essence, d'autant qu'il habite une lumière inaccessible. Pour [au]tant donc que nous ne pouvons monter jusques à lui, il s'est voulu rendre visible. Si tu veux voir Dieu visible, regarde-le en notre Seigneur Jésus-Christ ; veux-tu voir son image, viens la regarder en notre Seigneur Jésus-Christ, en ce qu'il a fait ici-bas, en terre. Or voilà Jésus-Christ qui nous est envoyé du bon Père céleste pour nous annoncer sa grâce et son conseil. Et pourtant, ce n'est point sans cause qu'il est dit que jamais nul n'a vu le Père céleste. Voilà donc Jésus-Christ qui se manifeste à nous par sa parole, lequel vient pour réparer toutes choses, lequel se déclare par le bénéfice de sa rédemption. Voilà donc Jésus-Christ qui vient du sein du Père ici-bas à nous, comme s'il était dit que Dieu nous a ouvert sa poitrine et son cœur. Maintenant, si tu veux voir le cœur du Père céleste tout ouvert, tu peux le voir en son fils Jésus-Christ. Quelle grâce est cela ! Regarde Jésus-Christ, et en lui tu le verras visible. Oyons *(écoutons)* comment il parle à nous en XI de St-Matthieu. Regardons en ce passage-là comment le bon Père céleste nous tend la main : „Venez (dit-il), vous tous qui travaillez et êtes chargés et je vous soulagerai". Qui sont ceux

qui sont appelés ? Nous voyons qu'il ne dit pas : Venez, vous tous qui êtes puissants, riches, qui êtes à votre aise, qui prenez vos délices et voluptés. Il ne dit pas : Venez à moi, vous tous qui êtes parfaits, qui êtes sans péché. Il ne parle pas ce langage, mais au contraire, il dit qu'il est venu pour les pauvres travaillés, pour les injustes et pécheurs, et pourquoi ? afin de les soulager. Comme aussi le médecin ne vient pas pour les sains, mais pour les pauvres malades. Qui appelle-t-Il donc ? les pauvres pécheurs. Quand nous connaissons cela, ne doutons point de venir à lui, encore que nous soyons pécheurs.

Voilà qui nous doit inciter d'aller à notre Seigneur Jésus. Quel propos y a-t-il qu'un malade dise : Je n'oserais aller au médecin parce que je suis malade ? Et voilà le médecin, voilà notre Seigneur Jésus qui te vient délivrer de tous tes maux. Aussi, pour nous donner courage de venir à lui, nous voyons comme, conversant ici-bas au monde, il y a guéri toutes sortes de maladies, comment il a fait cheminer les boiteux, comment il a fait voir les aveugles, comment il a fait parler les muets, comment il a guéri tous ceux qui étaient oppressés du diable. Et quand on lui a apporté des impotents, comment il les a guéris. Bref, aussitôt qu'il a dit le mot, les morts ressuscitent à sa seule voix. Il ne fait que parler, et voilà la mort qui est contrainte de rendre ses morts. Or nous ne pouvons pas voir comment il nous a illuminé les entendements pour entendre la volonté de notre Dieu ; comment il nous a ressuscités de la mort en laquelle nous sommes naturellement ; mais parce que nous ne voyons pas cela des yeux corporels, regardons-le en Jésus-Christ. Et jamais notre Seigneur Jésus n'est prêché qu'il ne fasse parler les muets ; jamais nous ne faisons un pas à son service qu'il ne fasse cheminer les boiteux. Quand donc nous sentons par expérience en nous ce désir de servir au Seigneur notre Dieu et de nous dédier dutout *(entièrement)* à lui, c'est un miracle

qu'il fait en nous, car c'est plus que s'il faisait encore ici devant nous cheminer les boiteux. Ainsi, combien que nous soyons encore bien loin du but et de la perfection à laquelle nous tendons et aspirons, si est-ce que *(cependant)* nous sentons en nous-mêmes comment il nous fait aller droit, comment il nous a purgés de notre ladrerie spirituelle, comment nous sommes unis à lui.

Qu'ainsi soit, nous [le] voyons en la Sainte Cène, comment notre Seigneur Jésus-Christ nous montre là à l'œil comment il se communique à nous avec toutes ses richesses. Mais regardons comment il nous l'a ordonnée. Saint Paul nous dit en XI de la première aux Corinthiens: „J'ai reçu du Seigneur (dit-il) ce qu'aussi je vous ai baillé, c'est que le Seigneur Jésus, la nuit en laquelle il fut livré, prit du pain", etc.

Or voici notre Seigneur Jésus qui est au milieu de ses disciples; [ce] que c'est qu'il y fait, regardons. Pour le premier, il prend du pain et rend grâces à Dieu son Père; après, il rompt le pain et le distribue à ses disciples avec commandement de manger ce qu'il en baille. Du calice il en fait autant, et quant et quant il ajoute promesse: „Voici mon corps qui est livré pour vous." Or ici, en notre Jésus, il nous faut considérer deux choses, à savoir qu'il est Dieu et homme.

Or maintenant, notre Seigneur Jésus ne nous administre pas sa Cène visiblement comme il l'a fait à ses Apôtres; mais cependant entendons qu'il n'y avait non plus, en la Cène qu'il fit à ses disciples, [ce] que nous avons ici. Au lieu qu'alors il était en son propre corps, il est maintenant ici en la personne de ses lieutenants et ministres. Ce qu'il a fait donc en sa personne, il le fait maintenant au milieu de nous par ses serviteurs et ministres de sa parole: „A tous ceux auxquels vous pardonnerez leurs péchés, ils leur seront pardonnés. Et à quiconque vous les retiendrez, ils seront retenus." Combien donc que vous ne voyez point ici notre Seigneur au milieu de vous, ne méprisez pour cela sa parole, vu que vous voyez

que Jésus-Christ substitue et met ses ministres en son lieu. Il est certain qu'ils sont comme sa bouche et sa main, tellement que nous devons écouter ce qu'ils nous disent comme si Jésus-Christ parlait à nous ; nous devons aussi prendre la Cène de leur main comme de la propre main de notre Seigneur Jésus-Christ, avec certitude et assurance que ce que le ministre fait par dehors, le Seigneur Jésus le fait au dedans par son Saint-Esprit. Et pourtant *(par conséquent)* il nous faut considérer le ministre, non point comme un homme privé, mais comme tenant le lieu du fils de Dieu, et quand le ministre nous baille du pain, regardons aussi à Jésus-Christ qui fait intérieurement en nous tout ce qui nous est promis et représenté par les signes.

Ne pensons pas que les sacrements soient jeux de petits enfants, ou jeux de farces. Nous voyons que quand les clefs d'une maison sont baillées à quelqu'un par autorité de Justice, on lui baille quant et quant la possession de la maison, représentée par les clefs. Semblablement aussi, si on baille du sarment d'une vigne, par la main de Justice, à celui qui l'aura achetée, la vigne est sienne d'autant qu'il est donné par autorité de Justice. Or si cela a lieu par contrats humains, pourquoi n'aura-[t-] il aussi bien lieu par contrats spirituels, vu que nous voyons que notre Seigneur les a autorisés ? Il est bien vrai que, si nous étions spirituels comme les Anges de Paradis, nous n'aurions besoin de tels signes et aides, mais d'autant que nous sommes tant grossiers, stupides et lourds, voilà pourquoi il nous baille ces signes de son union qu'il a avec nous, afin de nous émouvoir en toutes manières par les sens charnels. Quand donc nous voyons que le ministre prend le pain, nous devons élever nos esprits en haut. Et ce pain que nous prenons nous [r] envoie à ce pain de vie dont notre Seigneur parle au 6me chapitre de Saint Jean. Car comme nous y voyons, en ce passage-là, que de cinq pains et de deux poissons il a pu rassasier cinq mille hommes, sa-

chons aussi qu'il nous veut maintenant rassasier, quant à nos âmes, de sa propre substance, nous faisant os de ses os, chair de sa chair. Or quand nous venons à cette sainte Table, et que nous ne prenons qu'un petit *(peu)* de pain et une goutte de vin, cela nous déclare que nous n'y venons pas pour le ventre ni pour nous soûler *(rassasier)* quant à nos corps, mais pour recevoir ce qui nous y est représenté, à savoir le corps et sang de notre Seigneur Jésus-Christ, lesquels ne nous sont point représentés en vain ; car le Seigneur Jésus nous donne vraiment ce qu'il nous y représente. Il est toujours en sa Cène, la Cène n'est point séparée de lui. Et pour tant levez les yeux à ce bon Seigneur qui nous communique sa chair en nourriture de vie éternelle. Et sachez que, comme le pain est mis en l'estomac, aussi, quand la parole vous est proposée et que vous la recevez en vraie foi, vous recevez par la main du ministre notre Seigneur Jésus et [il] fait que nous sommes unis à lui tellement qu'il est notre chef et nous sommes ses membres. Or, si nous avons une telle union à notre Seigneur Jésus, nous sommes héritiers, et comme notre Seigneur Jésus ne peut périr, ni nous aussi *(non plus)*; car nous avons la vie en nous quand nous avons notre Seigneur Jésus vivant en nous. Nous ne devons donc plus craindre tous nos ennemis, à savoir le diable, le monde, le péché, la mort, vu que nous avons la victoire quand nous avons celui qui les a vaincus. Et c'est pourquoi il nous dit à tous en la personne de ses disciples: „ Confiez-vous, car j'ai vaincu le monde. " L'Evangile nous est annoncé afin que nous soyons tous unis ensemble et conjoints comme membres d'un même corps. Et la Cène aussi nous sert pour nous confirmer davantage en cette sainte union. Or, comme nous sommes régénérés en une vie spirituelle, aussi la viande *(nourriture)* que nous recevons, ce n'est point pour nourrir nos corps. Et comme nous sommes régénérés spirituellement, il faut aussi, pour être entretenus en cette vie spirituelle, que nous soyons vraiment repus de vie spirituelle.

Voilà donc pourquoi le pain et le vin nous sont donnés en la sainte Cène du Seigneur Jésus. Comme, d'un côté, le pain nous représente la chair de notre Seigneur Jésus, laquelle a été crucifiée pour la rédemption de nos âmes, semblablement aussi le vin nous représente, de l'autre côté, son sang, lequel a été épandu pour nous purger et nettoyer de toutes nos macules *(taches)* et ordures. Or notons aussi qu'il est donné en deux signes, afin que nous entendions que nous avons notre pleine nourriture en notre Seigneur Jésus-Christ, comme la vie entière de l'homme gît au boire et au manger. Si tu veux donc entendre qui est la vraie nourriture de ton âme, c'est Jésus-Christ. Tu as tout en lui. Il nous montre qu'il est suffisant pour nourrir nos âmes en l'espérance de la vie éternelle. Or, mes frères, parce que nous sommes grossiers et charnels, voilà pourquoi le Seigneur nous a baillé ces signes visibles pour nous montrer à l'œil quelle union il y a entre lui et nous. En ce sacrement donc de la Cène nous voyons comme à l'œil le bien qu'il nous fait.

Or notons qu'il y a ici à considérer le commandement et la promesse. Le commandement quand il dit „ Prenez, mangez “, et la promesse en disant : „ C'est ici mon corps qui est livré pour vous ; c'est ci mon sang qui est épandu pour la rémission de vos péchés. “ Voilà donc le Seigneur Jésus qui nous commande de venir à son banquet spirituel en disant : prenez. Or s'il y a commandement en la Cène, si nous ne la célébrons et que nous ne nous y présentions [pas], nous sommes désobéissants et rebelles à notre Seigneur Jésus qui nous commande en disant : prenez, mangez, buvez. Ne pensons point donc qu'il soit à notre liberté d'aller à la Cène ou de n'y aller point. Car puisqu'il t'est commandé d'y aller, il t'y faut présenter. Mais j'ai des ennemis, diras-tu, un tel m'a offensé. Je ne puis lui vouloir bien. Estimes-tu tant la vengeance, que tu te veuilles priver d'un tel bénéfice qui te sera maintenant présenté en la Cène de notre Seigneur Jésus ? Te veux-tu excommunier et bannir de la compagnie de notre

Seigneur Jésus ? te veux-tu perdre ? Considère pourquoi la Cène t'est administrée : c'est afin que tant plus nous soyons confirmés *(assurés)* des choses spirituelles qui nous sont données. C'est pour y avoir nourriture et communication avec notre Seigneur Jésus, qui est le vrai pain de vie. Le pain est mieux nôtre que l'or et l'argent. L'or et l'argent ne nous donnent pas la vie comme le pain, lequel entre même en nous et est converti en notre substance. Aussi c'est Jésus-Christ qui nous donne vraiment la vie et nous y entretient perpétuellement.

Voilà donc le commandement et la promesse qui nous déclarent pourquoi nous le devons faire : à savoir, pour être tant mieux confirmés en la vraie communication de notre Seigneur Jésus. Et puis, il nous faut être avertis qu'il ne nous faut pas être ingrats, et même les sacrements nous sont ordonnés pour nous inciter à rendre grâces à ce bon Dieu et père. Pour le premier, nous apprenons en eux de mieux connaître sa bonté envers nous, en ce qu'il se déclare si familièrement notre père et notre sauveur et la grande amour qu'il nous porte en son fils, lequel il nous donne pour nourriture de nos âmes. Aussi il demande d'autre côté ceci, c'est que nous le déclarions pour notre père et sauveur, tellement que quand nous venons communiquer aux sacrements, nous venons faire un serment public de vouloir servir et obéir à notre Dieu. Nous protestons d'être ses serviteurs obéissants. Lui aussi nous fait serment d'être notre Dieu, père et sauveur. Qu'ainsi soit, il nous en donne les arrhes et gages en la Cène, qui sont les sceaux de la grâce et miséricorde que notre Dieu nous fait. Quand nous venons à la Cène, nous venons faire hommage à notre Dieu et déclarons que renonçons au diable. Si nous en faisons autrement, nous sommes faussaires et traîtres à Dieu. N'est-ce pas raison, puisque nous le déclarons être notre père, que nous le confessons être fidèle et que nous le magnifions et célébrons son nom ?

Voilà donc, mes frères, comment il nous faut disposer à

recevoir ce saint sacrement, puisque notre Seigneur nous tend la main et nous convie aussi. Avisons que ne soyons rebelles à son commandement! Maintenant qu'il nous tend la main du ciel et qu'il nous appelle, voulons-nous reculer? Considérons un peu quelle grâce Dieu nous fait à tous. Vous qui êtes en paix, quand il vous est venu visiter en votre ville, il vous a présenté sa grâce par sa parole, vous n'avez point eu la peine de passer les montagnes ni par les épines. Quand on vous est venu annoncer l'Evangile, ne vous souvient-il pas bien comment le diable s'efforçait de vous en détourner? N'avez-vous pas vu comment le Seigneur a bataillé pour vous, et qu'il a repoussé Satan et tous les ennemis qui se sont dressés contre vous? Vous avez vu comment il vous a plusieurs fois conservés miraculeusement, et voyez encore comment il vous conserve. L'enfer est ému et a sa gueule ouverte contre vous pour vous engloutir. Non seulement Dieu vous a délivrés de vos ennemis étrangers et en dehors, mais aussi vous voyez comment il a déniché vos ennemis domestiques et qu'il a purgé votre ville et comment il a confondu tous ceux qui se sont bandés jusques ici contre vous. Et aussi comment il a assisté à ceux qui ont eu le cœur de maintenir l'Evangile. Cela ne vous doit-il pas donner courage de persévérer de bien en mieux? Les uns abandonnent leur pays pour jouir de la grâce que Dieu vous fait. Vous voyez quelle miséricorde il vous a fait et fait encore, à ceux qui le suivent de franc courage. Toutefois nous ne pouvons nous vanter de l'avoir suivi comme nous devons; car nous sommes tant lâches, nous faisons tant mal notre profit de l'Evangile, nous marchons si lentement que c'est pitié. Parquoi *(c'est pourquoi)* amendons-nous.

Et vous aussi, qui êtes venus de pays étrange, considérez pourquoi le Seigneur vous a appelés à sa merveilleuse lumière et s'est communiqué à vous et a laissé tant de grands ducs, de grands princes et rois en ténèbres d'erreur

et d'ignorance. Qui vous a donné ce privilège par dessus eux? Qui vous a donné courage de le suivre? Combien avez-vous barguigné? Combien a-t-on plaidé contre le Seigneur notre Dieu? Si on veut suivre le conseil de Dieu, voici mille empêchements qu'on allègue. Les uns aiment mieux servir au diable et faire hommage à l'Antéchrist que de suivre Dieu. Et ceux auxquels Dieu a fait la grâce de reconnaître que cela est de Dieu, et qu'il vous a fait une grande miséricorde de ce que vous êtes délivrés des abus et abominations de cet Antéchrist et de la main des abuseurs et hypocrites? Et vous qui êtes venus ici pour tromper, que ne servez-vous au diable où il règne, sans venir mettre ici des scandales en l'église et infecter la maison de Dieu?

Or puisque le Seigneur nous a tous délivrés de la main de l'Antéchrist, reconnaissons la grâce qu'il nous a faite et le magnifions comme il appartient, et que nous soyons unis ensemble. Nous n'avons tous qu'un Dieu, nous n'avons qu'un maître. Il nous est proposé comme homme, pour nous montrer qu'il est descendu du ciel pour se communiquer à nous. Ceux du pays n'y viennent seulement, mais les étrangers; les magistrats, les pères et mères y viennent; les serviteurs et chambrières aussi bien comme leurs maîtres et maîtresses. Et cela nous déclare que nous n'avons qu'un même Dieu, qu'un même père, que nous sommes d'une même maison. Et pourtant (*partant*) il ne nous faut appeler nul „étranger", nous sommes tous de cette noble maison de notre Dieu. Voilà déjà un noble parentage et une grâce infinie; mais en ce qu'il nous a faits membres de son fils unique, voilà une grâce si grande, qu'elle surmonte tout entendement humain. Et pourtant, devons-nous appeler étrangers ceux qui sont venus d'Italie, de France, d'Angleterre et autres pays? Non, non, car, comme dit le saint Apôtre: „il n'y a ni Juif, ni Grec, il n'y a ni serf, ni franc, il n'y a ni mâle ni femelle; car vous êtes tous un en Jésus-Christ." Et pourtant, regardons [ce]

que [nous] venons faire ici : nous buvons tous d'un même vin, et mangeons d'un même pain. Que nous signifie cela sinon que nous n'avons tous qu'un même père, et que nous sommes enfants tous de ce même père ? Car comme le pain que nous mangeons est fait de plusieurs grains, ainsi nous faut-il être tous un en Jésus-Christ, à ce que nous puissions être avoués et reconnus pour vrais enfants de notre Dieu. Que donc nous mettions bas toute racine [d'amertume], toute inimitié et malveillance, voire toute malice, tellement qu'en malice nous soyons comme petits enfants aujourd'hui nés.

Aussi, que chacun regarde à son état et condition. Vous qui êtes pauvres et qui êtes fâchés de ce qu'endurez beaucoup, considérez la grâce que Dieu vous a faite et qu'il vous offre encore et présente. Ne venez-vous pas aussi bien à la table du Seigneur que les riches ? Etes-vous pas aussi bien de la maison de Dieu comme eux ? Si vous n'avez des biens caducs, si vous souffrez pour un temps, cela ne durera pas toujours. Considérez, quand vous êtes vilipendés au monde, que Dieu ne vous méprise pas comme [font] les hommes riches. Aussi vous, veuves, vous avez ici votre vrai époux qui se présente à vous. Et vous, pauvres orphelins, Dieu se montre ici votre père et vous tend les mains.

Aussi vous, les Seigneurs, auxquels Dieu a donné le gouvernement de ses enfants, prenez ici un patron comme il tend ici la main à son peuple. Comme vous voyez qu'il l'aime, aimez-le aussi à son exemple, voire comme vos enfants. Entretenez ses fidèles et vrais enfants, qu'il vous a donnés en garde afin qu'en puissiez rendre un bon compte à la grande journée du Seigneur. Et ainsi, au nom de Dieu, regardez l'honneur que ce bon Dieu vous fait. Vous êtes comme ses mains, vous êtes comme ses lieutenants. Prouvez donc de plus en plus la gloire de ce bon Dieu, faites que le peuple qu'il vous a donné entre mains lui serve de mieux en mieux. Mettez peine que le royaume de notre Seigneur Jésus-Christ croisse de

plus en plus tous les jours. Aussi vous, peuples, regardez d'être obéissants à vos bons magistrats que Dieu a constitués sur vous pour votre bien, gardez de leur être rebelles; car quand vous êtes rebelles aux magistrats, vous êtes rebelles aux ministres de votre Dieu. Gardez aussi d'être rebelles à vos pasteurs et ministres. Vous voyez qu'ils ne demandent que de vous mettre en la voie de salut et vous conduire au bon chemin. Ne soyez pas de ce peuple malin qui se rebelle aux ministres de la parole de Dieu. Car, que vous commandent les ministres? Rien. C'est Dieu, vous le voyez. Et voulez-vous leur être rebelles? Ne voyez-vous pas que Saint Paul vous dit que ceux qui résistent à la puissance, c'est comme s'ils prenaient les armes et qu'ils voulussent faire la guerre à Dieu.

Aussi vous, maris, regardez quel amour vous portez à vos femmes. Regardez si vous les aimez comme Jésus-Christ son Eglise. Et vous, femmes aussi, avisez si avez été obéissantes à vos maris. Car ce n'est point sans cause qu'il vous compare à son Eglise quand il dit: „ Femmes, obéissez à vos maris, comme à notre Seigneur. Comme l'Eglise est sujette à Christ, aussi les femmes le soient à leurs maris en toutes choses. " Vous donc, et hommes et femmes, avisez *(prenez garde)* à vous, et si [vous] n'avez bien fait votre devoir respectivement les uns envers les autres, baissez la tête et les yeux, passez condamnation, gémissez en vos cœurs, lui criant merci pour les fautes passées, et lui demandez grâce de vous amender pour l'avenir. Aussi vous, pères et mères, regardez de prendre votre exemple de ce grand Père céleste. Et vous, enfants, avisez de porter honneur et révérence à vos pères et mères. Car l'honneur que vous leur faites est fait comme à Dieu. Au contraire, si [vous] les déshonorez, vous déshonorez Dieu en leurs personnes et sa malédiction sera sur vous. S'il y a eu de la faute, qu'on se repente et qu'on s'amende. Regardez, vous, maîtres et maîtresses, que vos

serviteurs et chambrières vous sont donnés de Dieu afin que les adressiez *(traitiez)* comme vos enfants, les instruisant en la crainte du Seigneur. Ne souffrez point que vos chambrières, lesquelles vous devez adresser comme vos filles, on en fasse des putains de bourdeau en vos maisons. Aussi, si vous, serviteurs ou chambrières, n'avez fait votre devoir envers vos maîtres et maîtresses, si [vous] leur avez été déloyaux et infidèles, apprenez dorénavant d'être loyaux et de leur rendre tout devoir.

Que chacun se condamne devant le Seigneur qui voit tout. Que chacun reconnaisse ses fautes en ce qu'il a failli et qu'il s'amende. Car si nous voulons venir dignement à la table de notre Seigneur Jésus, elle requiert aussi une vraie foi et union fraternelle. Car nous ne pouvons être unis avec Jésus-Christ que nous ne soyons conjoints avec nos prochains, et unis. Et pourtant *(par conséquent)*, mes frères, venant à la Cène, que nous apportions une vraie foi, une vraie repentance et déplaisir de nos péchés et crainte de notre Dieu, et que nous mettions bas toute rancune. Voilà comment il nous faut être dignes, non pas qu'il nous faille chercher une dignité parfaite en nous ; car aussi nous y venons pour y parfaire ce qui y défaut. Ainsi donc, que toute notre misère ne nous fasse point reculer de notre Seigneur Jésus lequel nous convie si doucement à soi. C'est assez que nous connaissions et sentions notre indignité. Et pourtant, voilà comment il nous faut [nous] éprouver, si nous avons une telle repentance que le Seigneur nous enseigne par sa parole. Et [si nous] connaissons que [il] y a encore de grandes imperfections en nous, que nous ne perdions pas courage, mais efforçons-nous de croître de jour en jour en foi, en repentance, en charité et autres grâces et vertus spirituelles.

Voilà donc comment il nous faut éprouver nous-mêmes. Et pourtant, ceux qui n'ont propos de se dédier à Dieu, qui veulent être de ce peuple rebelle, ingrat et désobéissant dont

nous avons parlé, il faut qu'ils entendent que ce sacrement ne leur appartient pas; car ce n'est pas une viande pour les pourceaux, ni pour les rebelles obstinés et endurcis en leur malice, mais pour les brebis qui reconnaissent la voix de leur pasteur.

Et pourtant *(en conséquence)*, au nom et en l'autorité de notre Seigneur Jésus (selon qu'il la baille à tous pasteurs), j'excommunie tous idolâtres, contempteurs de Dieu, tous ceux qui prennent le nom de Dieu en vain, qui ne l'ont point en révérence, tous moqueurs de la vraie religion; semblablement tous ceux qui sont rebelles à pères et à mères, aux magistrats et à leurs supérieurs; tous mutins et séditieux qui ne demandent que [à] troubler l'union et la tranquillité de l'Eglise; aussi tous meurtriers et tous ceux qui haïssent leurs prochains, qui voudraient ici venir abreuver Jésus-Christ de poison et de fiel, de rancune et malveillance; leur dénonçant qu'ils ne viennent point à cette sainte table pour en faire un bourdeau de Satan. Pareillement aussi, j'excommunie tous trompeurs et avaricieux qui iniquement ravissent et détiennent le bien de leurs prochains; aussi tous faux rapporteurs qui mettent dissension entre leurs prochains, qui persévèrent en leurs vices sans repentance. Car nous ne parlons pas de ceux qui ont été tels et qui ont amendé leur vie. On ne veut pas défendre la Cène à ceux-là, mais nous parlons des idolâtres, blasphémateurs, paillards, contempteurs de la religion et [qui] veulent demeurer tels. Et c'est suivant l'exemple de saint Paul, au sixième de la première aux Corinthiens, lequel, après avoir fulminé de ces paroles horribles sur eux : à savoir que „les paillards, les adultères, les efféminés, les bougres *(qui ont des mœurs contre nature)*, les larrons, les avaricieux, les ivrognes, les médisants, les ravisseurs ne possèderont point le Royaume de Dieu", il ajoute puis après la consolation : „vous avez été tels, mais vous ne l'êtes plus, vous en avez été lavés au nom de notre Seigneur Jésus et par l'esprit de

notre Dieu". Et pourtant, si nous avons failli par le passé, que nous en soyons marris, et amendons notre vie. Et ce bon Dieu nous fera la grâce que nous ayons pour le moins déplaisance de ce que nous ne lui avons pas obéi. Que nous sentions notre indignité et que nous délibérions, de cette heure, de faire mieux à l'avenir, afin que nous puissions mieux nous dédier à son service.

Voilà donc comment il nous faut présenter à cette sainte table et avoir bon courage. Sachons que Dieu est miséricordieux et qu'il nous présente son cher fils pour la rémission de nos péchés, pour nous délivrer de la mort éternelle. Aussi, au nom de notre Seigneur Jésus, je vous annonce l'absolution de vos péchés, à vous tous qui croyez à l'Evangile et qui êtes vraiment déplaisants *(repentants)*, suivant la puissance qui nous est baillée en icelui, comme quand il est dit : „tout ce que vous lierez en terre sera lié au ciel, et tout ce que vous aurez délié sera remis et délié; ceux auxquels vous pardonnerez les péchés, ils seront pardonnés, et à quiconque vous les retiendrez, ils seront retenus ". Et pourtant, tenez-vous assurés que Dieu vous a pardonné vos péchés. Vous en avez ici les lettres et les sceaux qui vous en sont donnés en ce sacrement.

Or puisque nous avons les lettres et les sceaux de notre grâce scellés du sang de notre Seigneur Jésus-Christ, comme si un prince donne la grâce, scellée de son sceau, à un pauvre malfaiteur, voici donc comment nous nous devons préparer à la sainte Cène : c'est que nous renoncions à nous-mêmes et à toute iniquité pour nous dédier et consacrer du tout au Seigneur. Et pourtant, nous nous jetterons devant ce bon Dieu en connaissance de nos fautes, desquelles nous sommes coupables, en disant :

Seigneur Dieu, Père de miséricorde, nous connaissons aujourd'hui, devant ta sainte majesté, que nous t'avons si grièvement offensé que, si tu voulais entrer en jugement avec nous, nous ne pourrions pas consister (*subsister*) une minute

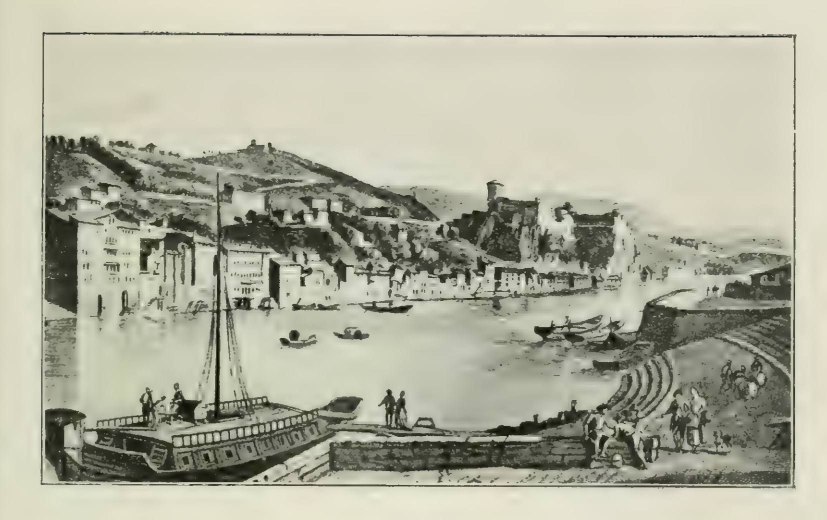
de temps. Hélas ! Seigneur, nous ne sommes pas dignes que la terre nous soutienne, ni de jeter les yeux au ciel. Nous pouvons bien dire avec Salomon : « Nous avons fait péché et iniquité. » Nous pouvons aussi bien dire avec le prophète Daniel : « Nous avons failli, nous avons péché, nous avons été rebelles, et avons décliné de tes commandements. » Par quoi nous avons bien mérité la mort. Mais ne veuille pas détourner ta face de nous ; regarde en pitié, non pas en nous, mais en ton fils Jésus-Christ ; fais-nous ce bien que nous n'allions point à autre Dieu qu'à toi, fais-nous ce bien d'invoquer ton nom, d'observer ton saint repos en nous reposant de nos œuvres, afin de te laisser besogner en nous.

Or, au lieu de te servir, nous avons été rebelles et t'avons abandonné, voire toi, Seigneur, qui es la seule fontaine d'eau vive. Nous t'avons laissé, pour caver des puits dérompus, pour aller chercher des citernes, des bourbiers puants et infects. Nous avons délaissé le Seigneur, qui a fait ce sacrifice tant excellent par lequel tu nous as retirés de perdition, pour suivre cet Antéchrist diabolique et ses suppôts, qui ne demandent que notre ruine. Nous avons méprisé ta grâce, nous avons pris ton nom en vain, nous avons cheminé en erreur damnable. Tu nous as commandé de ne faire tort à personne, mais de nous employer pour tous ; hélas, Seigneur, nous avons fait tout le contraire, nous avons été pleins de torts et d'extorsions. Au lieu d'apporter des sacrifices de bonne odeur, nous t'abreuvons de fiel et de vinaigre tout puant et abominable. Hélas, nous avons mal fait notre profit de ton Evangile. Aussi, au lieu de t'aimer de toutes nos forces, nous avons été distraits de ton amour à vanité. Hélas ! comment pourrons-nous comparaître devant ta majesté ? N'avons-nous pas mérité que tu prennes la foudre du ciel pour nous abîmer et confondre ? Toutefois, nous sommes marris de t'avoir offensé, et pourtant, nous te demandons pardon au nom de ton Fils, nous te crions merci, désirant que ta grâce subvienne à notre calamité.

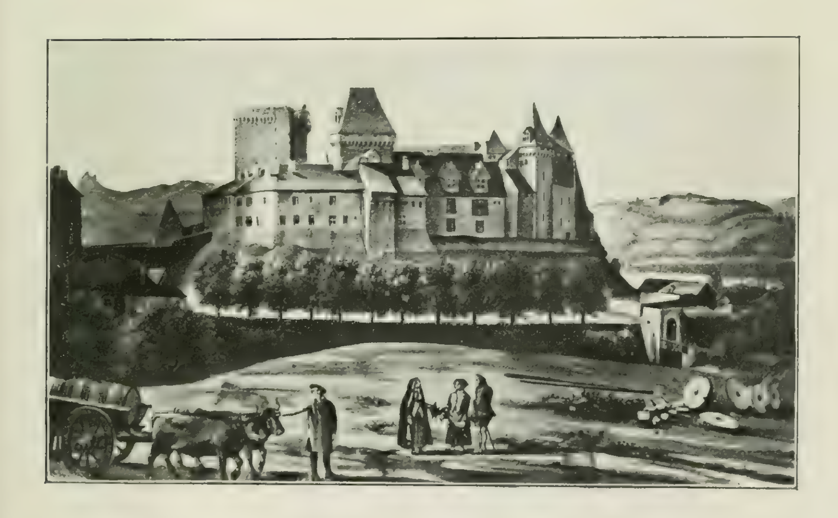
Et maintenant que nous avons à recevoir, en ce saint sacrement de la Cène, le corps et le sang de ton cher fils notre Seigneur Jésus, fais-nous la grâce que, comme tu nous le présentes par le pain, nous puissions aussi être participants de cette vie éternelle laquelle tu nous représentes en icelui, afin que nous puissions tous être conduits par Jésus-Christ ton fils, notre Seigneur. Et aussi que nous soyons unis, afin que, comme il est un avec Dieu, aussi tu sois tout en tous. Aussi nous te prions avoir pitié de tous les hommes qui sont sur la terre, [de] même des seigneurs que tu as ordonnés sur ton peuple. Donne-leur à connaître que tu es leur Seigneur, afin qu'ils n'abusent point de leur puissance, mais qu'ils l'emploient à la gloire de ton saint nom. Que tous les jours nous voyions le règne de notre Seigneur Jésus s'avancer de plus en plus. Aussi nous te recommandons les malades de cette ville. Et puisqu'ils ne peuvent ici communiquer avec nous au sacrement extérieur, fais, par la vertu secrète de ton Saint-Esprit, qu'ils puissent être vraiment participants, avec nous, du corps et du sang de notre Seigneur Jésus-Christ, afin que la distance des lieux n'empêche point que nous ne soyons tous unis ensemble en un même corps, et fais-leur sentir vraiment le fruit de ce saint sacrement en nous, afin que, s'il lui plaît en appeler aucuns de ce monde, ils passent au Père. Aussi nous te recommandons toutes les pauvres Eglises, qu'il te plaise les purger de tous faux prophètes et Antéchrists, et au lieu d'eux, que tu les pourvoies de bons ministres, vrais annonciateurs de la parole, qui ne regardent qu'à ta gloire et au salut de ton troupeau.

Toutes lesquelles choses, ensemble toutes les autres que tu connais nous être nécessaires, te demanderons comme ce grand Sauveur Jésus-Christ nous a enseignés de te prier en disant : Notre Père qui es aux cieux, etc.

LA FIN



Lyon. — Vue ancienne de la ville.



Pau. — Le château ancien.

VIRET POLÉMISTE ET SATIRIQUE

INTRODUCTION

Ministre de l'Evangile dans le plein sens du mot, Viret fut tout naturellement amené à devenir le champion de la nouvelle foi contre l'Eglise romaine. Cette dernière avait ses prédicateurs et ses pamphlétaires. Elle défendait pied à pied les anciennes institutions et traditions telles que la messe, le purgatoire, les cérémonies pratiquées aux funérailles, les pardons et indulgences, etc. Il fallait donc attaquer l'Eglise romaine sur son propre terrain et empêcher le retour offensif des anciennes superstitions dans l'Eglise réformée, d'autant plus que, dans les pays passés à la Réforme, il y avait encore un certain nombre de partisans secrets de ces anciennes superstitions.

Viret, dès le commencement de son ministère à Lausanne, s'apprête à fourbir de nouvelles armes et, en 1544, il fait paraître chez l'imprimeur Gérard, à Genève, ses fameuses *Disputations chrétiennes,* qui dans la suite furent traduites en anglais. — Le *dialogue satirique* était donc lancé dans la littérature réformée. Ce genre, illustré déjà par Erasme dans ses immortels „ Colloques ", se prêtait admirablement à présenter des tableaux en raccourci de la société du temps.

Sans doute, il y avait un certain danger à mélanger avec les graves sujets religieux l'ironie inséparable du dialogue satirique. Viret l'avait pressenti, mais Calvin avait donné sa

pleine approbation à l'entreprise de son ami et il avait nettement exprimé son opinion dans l'épître liminaire des *Disputations chrétiennes*. Viret aussi, dans sa longue et importante préface, justifia sa méthode par l'exemple des prophètes d'Israël qui, eux non plus, n'avaient pas dédaigné l'ironie dans leurs écrits. D'ailleurs l'auteur, bien qu'il se laisse souvent entraîner par sa verve et sa causticité, réussit à éviter la grossière trivialité, si fréquente dans les écrits de son temps. Il ne compromet pas les sujets élevés qu'il traite par un badinage outré et par une ironie trop épicée. Il conserve de la mesure. Ses personnages sont des types qui ne se font pas oublier : *Eusèbe,* le dévot fanatique et ignorant, attaché à l'Eglise romaine ; l'indécis *Tobie,* philosophe à certains moments, oscillant entre l'ancienne et la nouvelle foi ; *Hilaire,* le savant réformé aux arguments gais, *Théophraste* ou Théophile, le ministre de l'Evangile, qui, en général, conclut les débats et désarme par son calme raisonnement et sa foi vivante tous les adversaires.

Le succès de ces dialogues fut grand. On peut en juger par les éditions diverses et les traductions qui se succédèrent. En 1552 Viret fit paraître une nouvelle série de ses *Disputations.* Au fond la cause déterminante de la polémique soutenue par Viret fut l'attachement d'un assez grand nombre de ses coreligionnaires aux superstitions et aux traditions qu'il croyait de son devoir de combattre. La Réforme avait été établie dans le Pays de Vaud „ manu militari " et les anciennes institutions avaient encore plus d'un adhérent secret.

Viret donna une suite aux Disputations chrétiennes dans ses dialogues sur le *Monde à l'empire,* qui parurent sous leur première forme déjà en 1545 et sous leur forme définitive en 1561, avec ces deux titres : *Métamorphose chrétienne faite par dialogues* et *Le monde à l'empire et le monde démoniacle fait par dialogues*. Ces deux titres répondent d'ailleurs à deux ouvrages différents, issus de la même inspiration.

A vrai dire, nous avons dans le „ Monde à l'empire " une vaste satire philosophico-morale de la société de l'époque. Viret montre le monde allant en empirant, au point que l'âge actuel contient la méchanceté des âges passés avec une surenchère très marquée. Le grand remède se trouve dans la réformation des hommes déchus qui veulent bien se laisser transformer par l'Evangile. — Dans la „ Métamorphose chrétienne ", Viret compare allégoriquement les mœurs des hommes avec celles des bêtes et établit souvent la supériorité de ces dernières. Mais si l'homme veut bien se laisser reformer par Dieu, il redevient l'homme véritable, le vrai chrétien, la créature supérieure.

Dans ce genre d'écrits de notre auteur, il est difficile de présenter au public des morceaux quelque peu étendus et suivis. Les traits piquants sont très souvent noyés dans la prolixité du style. Aussi avons-nous dû faire quelques emprunts à d'autres ouvrages de Viret, tels que l'*Instruction chrétienne*, etc... Nous avons fait de notre mieux pour donner quelques échantillons caractéristiques de sa polémique contre les abus de l'Eglise romaine, contre les libertins, les athées et les déistes de son temps et contre les „ réformés " eux-mêmes.

Nous publions aussi des fragments de dialogues qui mettent en relief le personnage si intéressant et si original de Tobie. M. Ph. Godet, après un avant-propos sur Tobie, a groupé, de manière à en former un tout, quelques-uns de ses jugements sur gens et choses de son époque.

CH. S.



But que Viret poursuit dans ses dialogues satiriques.

... Moi donc, considérant les grandes ténèbres, abus et erreurs, qui ont occupé toute la chrétienté, voyant tant de pauvres consciences scrupuleuses, douloureuses et angoissées et tant de malades, desquels toutes les rues, places et tout le monde est plein, [je] ne les ai pas voulu mépriser sans leur enseigner quelque remède pour les soulager, pour le moins quelque peu, si je ne puis faire davantage, principalement vu qu'en ai été requis de plusieurs bons personnages craignant Dieu.

Il est bien vrai qu'il se trouve des hommes assez, qui promettent remèdes à telles maladies, mais il ne s'en trouve pas beaucoup qui aient bien expérimenté ce qu'ils enseignent aux autres. Car plusieurs se veulent quelquefois mêler de guérir les autres qui ont plus besoin de médecine que ceux auxquels ils la veulent bailler, et il y a plus de médecins que de malades. Et combien que je ne me veuille pas glorifier d'être fort habile en cette matière, toutefois je n'ai pas voulu cacher ce petit talent que le Seigneur m'a donné. Je n'ignore pas que le Seigneur ait suscité en ce temps-ci de grands personnages, qui ont déjà fort éclairci ces matières obscures desquelles tant des pauvres consciences sont troublées, après lesquels [personnages] ne suis pas digne de porter les livres, mais estime un grand bénéfice de Dieu d'avoir été leur disciple et par leur moyen d'avoir entendu la vérité de Dieu. Toutefois, combien que plusieurs livres ont déjà été faits, et *(soit)* pour découvrir les abus et *(soit)* pour remettre la parole

de Dieu en son honneur, néanmoins j'ai encore estimé que mon petit labeur ne serait pas du tout (*entièrement*) vain et inutile envers aucuns, pour beaucoup de causes.

La première, pour ce que la plupart qui ont écrit, ont écrit en langue latine, laquelle n'est pas entendue de tous et singulièrement des pauvres et ignorants, qui ont plus besoin de doctrine et de consolation. Parquoi il est bon que telles matières, qui touchent à notre salut, soient manifestées et publiées en toutes langues, afin que ceux qui n'entendent l'une soient instruits par l'autre. Car c'est tout un (*c'est égal*) quel langage on nous parle, moyennant que nous l'entendions et que nous puissions être bien instruits en la volonté de Dieu et toutes choses nécessaires à notre salut. Car Dieu ne regarde point aux langages, mais seulement à la chose à laquelle tous langages doivent servir. Ainsi donc que ceux qui écrivent en langage qui est plus commun par toute nation, et par lequel ils peuvent enseigner et instruire, non seulement ceux de leur pays, mais aussi des pays étrangers et lointains, sont dignes de grande louange. Aussi je jugerais digne de vitupère (*blâme*) et trop indigne de l'homme chrétien de se tant occuper à enseigner les plus savants et ceux qui sont loin et séparés de nous, et que les pauvres ignorants et ceux de la maison fussent méprisés et n'en sentissent aucun fruit. On nous pourrait bien reprocher à juste occasion : „Médecin, guéris-toi toi-même ", Luc 4, et nous ne suivrions pas l'exemple de Jésus-Christ et de ses Prophètes et Apôtres, qui ont toujours enseigné ceux auxquels ils ont eu affaire au langage qu'ils ont mieux pu entendre. Pour ce a été donné le don des langues aux Apostres, pour se pouvoir accommoder à tous peuples et nations, sachant que le langage doit servir à la matière, non pas la matière au langage.

Par quoi, considérant que les uns écrivent en hébreu, les autres en grec, les autres en latin, les autres en allemand et en flamand, les autres en italien et espagnol, j'ai aussi voulu

écrire au langage avec lequel j'ai plus de convenance et de familiarité selon ma naissance et nativité, combien que (*bien que*) les matières que je traite auraient trop plus de grâce en langue latine que française et me ferait plus grand avantage. Car bien souvent j'aurais la matière toute prête, qu'il ne me faudrait que transcrire des bons auteurs, là où il ne faudrait point travailler à translater les choses en français, lesquelles [il] est bien difficile, et impossible avec, principalement à moi, de rendre en telle grâce et interpréter si naïvement qu'elles sonnent en leur naturel langage hébreu, grec ou latin. Car si je suis pauvre orateur en latin, je ne le suis guère meilleur en français. Pourquoi si je ne parle pas le langage attique ni fort orné et rhétorique, ains (*mais*) m'advient souvent que je retombe en mon patois ; ou si je me fourvoie en France et que je revienne au pays, je pense que le lecteur favorable et équitable supportera bien telles fautes......

J'espère aussi que ceux à qui Dieu a donné plus de dons et de grâce de parler considéreront, pour supporter mon rude style, que les Athéniens, qui étaient les plus exquis de toute la Grèce et en doctrine et en langage, n'ont pas méprisé la doctrine et la langue du philosophe Anacharsis, nonobstant qu'il fût Scythien et de nation barbare. Il faut aussi qu'ils considèrent que connaissant la portée du pays auquel je suis, j'ai quelquefois usé expressément d'aucuns (*de quelques*) mots, qui ne seraient pas reçus de ceux qui s'étudient à la pureté de la langue française, mais je fais cela pour condescendre à la rudesse et capacité des plus ignorants, qui entendent mieux ces mots pris de leur langage que d'autres plus exquis.

D'avantage, combien qu'il y a plusieurs bons personnages qui ont déjà écrit des matières de la religion en langue française, en plus haut style et plus élégant et orné que je ne puis, et d'un savoir plus profond et plus solide, toutefois je ne pense pas que ceux qui savent [ce] que c'est que la simplicité et modestie chrétienne, méprisent ni mon langage, ni ma doc-

trine, mais qu'ils prendront le tout en la meilleure partie, considérant que si Amos, qui était un berger, et plusieurs autres prophètes de basse condition, n'ont pas usé de style si haut et magnifique, et n'ont pas parlé tant profondément et tant doctement que David le prophète royal ou ce grand orateur Esaïe, de la lignée royale et nourri en la cour, ils n'ont pas pourtant laissé d'être prophètes et de parler par l'Esprit de Dieu et profiter beaucoup en son Eglise, par le style duquel ils ont usé. Et combien que les évangélistes et les apostres n'aient pas écrit en telle pompe de paroles et n'aient point tant travaillé après le langage que Démosthènes et Cicéron, si (*encore*) ne pouvons-nous pas pourtant nier qu'ils n'aient plus profité à tout le genre humain par leur rude style que les autres par toute leur pompe d'éloquence humaine, sans nulle comparaison.

Mais si nous considérons les œuvres de Dieu, nous connaîtrons que le Saint-Esprit, combien qu'il ne rejette pas l'éloquence, qui est un de ses dons, néanmoins s'est plus délecté en simplicité de langage pour mieux déclarer sa vertu et efficace, afin qu'on [n'] attribuât à l'éloquence humaine [que] ce qui lui appartient. Je dis ceci à cause d'aucuns palais délicats et d'autres affectateurs de langage, qui ne regardent que le style et la manière de dire, sans considérer la sentence (*le sens*) et ce qu'on dit, comme si on écrivait pour la langue et pour l'apprendre seulement, pour jaser comme les pies et les perroquets, non pas plutôt pour instruire l'âme et la conscience. Ils ne regardent qu'aux fleurs et ne se soucient du fruit et, qui pis est, il s'en trouve de jugement tant corrompu qui préfèrent les fleurs peintes aux naturelles, et cuydant (*croyant*) bien orner leur langage et enrichir la langue française, Dieu sait quelle écorcherie ils tiennent et comme ils écorchent le latin, tellement qu'ils ne parlent ni latin, ni français, mais voulant fuir tout ce qui leur semble vulgaire, afin qu'ils soient estimés plus grands orateurs, forgent un langage

tout nouveau et méprisent les bons mots français pour mendier et dérober ceux des langues estranges (*étrangères*) [1].

(Extrait de la préface des *Disputations chrestiennes,* 1544.)

Comment Viret justifie la satire appliquée aux matières religieuses.

Je me suis mis à écrire d'une sorte qui par aventure semblera un petit (*un peu*) mal convenable à un théologien, c'est-à-dire à un qui veut parler des lettres divines ; mais je pense que quand on aura entendu mes raisons, on prendra mon avis et délibération en bonne part, et [je] ne laisserai à nul juste occasion de m'accuser et reprendre, en ce que je reprens les autres, si on aime mieux servir à ses affections et user de calomnies que juger des choses à la vérité et selon équité.

J'ai déjà touché quelques raisons qui m'induisaient à ce faire outre lesquelles j'en ajoute encore plusieurs autres.

La première, c'est que je me suis voulu essayer d'apprendre par mon exemple à ceux qui ont meilleur esprit que mode faire ce que moi-même ne sais pas, laquelle chose ne doit pas sembler trop étrange. Pour le moins je tâche de montrer à ces bons esprits, qui se délectent à choses plaisantes et s'occupent à telles vanités, matière en laquelle ils pourront exerciter leur entendement d'éloquence plus à leur honneur devant Dieu et les gens de bien et à plus grand profit qu'ils ne font, s'ils ne se veulent appliquer à matières plus hautes et plus grandes, comme plusieurs ont fait, tant entre les anciens que les nouveaux.

Et si moi-même [je] ne sais pas faire ce que je veux enseigner aux autres, pour le moins je leur servirai de quelque patron auquel ils pourront trouver quelque chose pour en-

[1] Il y a là une allusion évidente aux exagérations qui se manifestaient dans l'école de Ronsard.

suivre, ou au pis aller, la faute qu'ils trouveront en ma manière de procéder les admonestera des vices qu'ils devront fuir en leurs écritures, lesquels [vices] s'ils trouvent en mon style ou en mon invention ou disposition (*plan*), je suis certain qu'ils n'en trouveront point en la sentence et substance des choses, indigne d'un homme chrétien.

Car quelque chose qu'il y ait, je crois qu'on n'y trouvera rien qui puisse induire à hérésie, sinon ceux qui d'eux-mêmes prétendent à cela et qui, comme les araignées, tirent le venin de partout et les hérésies des saintes Ecritures mêmes, qui nous sont données pour nous garder de toute hérésie.

Combien que je me moque des abus, erreurs, hérésies, superstitions et idolâtries de l'Eglise de l'antéchrist, toutefois qui considérera la matière de près et aura la patience de lire toute la teneur de la sentence (*le développement de la pensée*) et de l'argument jusqu'à la fin, s'il n'est de pervers jugement, sera contraint de connaître et confesser que je ne me moque de chose qui ne soit digne, non seulement de moquer, mais de la haine et abomination de tout le genre humain, et que je ne découvre pas seulement les abus sans montrer quant et quant (*en même temps*) le vrai usage des choses, et [je] ne condamne pas les erreurs et le mensonge sans montrer la vérité qu'il faut suivre et en quoi le fidèle se doit arrêter, et [je] ne manifeste pas l'antéchrist pour le fuir sans montrer Jésus-Christ pour le suivre.

Par quoi il me semble que ceux qui ont les oreilles tant délicates et ne peuvent [pas] seulement endurer un petit mot joyeux contre l'idolâtrie et superstition et les grands abus qui mènent tout le monde à ruine, ne sont pas juges équitables, mais de jugement trop corrompu et perverti.

Car quel jugement est-ce de voir et d'ouïr blasphémer le nom de Dieu, la mort et passion de Jésus-Christ tous les jours tant horriblement, et n'en sonner mot? et être tant inique et aigre repreneur et juge sévère contre ceux qui, seulement

en se jouant, admonesteront et reprendront tels blasphémateurs?

Ils endureront bien que tels personnages se moquent de Dieu publiquement, qu'ils le blasphèment sans honte aucune, qu'ils renversent toute la religion et la vérité de Jésus-Christ, qu'ils anéantissent la vertu de sa mort et passion, qu'ils mangent et dévorent ses pauvres brebis devant leurs yeux, qu'ils mènent les pauvres âmes à perdition et damnation éternelle et détiennent tout le monde en erreur et idolâtrie pour les ruiner du tout (*entièrement*), et ne pourront souffrir qu'à tels moqueurs et blasphémateurs de Dieu et des hommes on donne seulement un petit d'eau bénite de cour et qu'on les arrose le moins du monde seulement de quelque petit dicton ou de quelque parole joyeuse, laquelle ne peut porter dommage à personne et n'est point un déshonneur de Dieu, mais sert à découvrir les abus et à dégoûter les fidèles d'idolâtrie et superstition et à leur manifester les séducteurs pour le salut de leurs âmes.

Je suis émerveillé de ces grands zélateurs de l'honneur des hypocrites, séducteurs, faux prophètes, ravisseurs et mangeurs des pauvres veuves et orphelins, moqueurs, contempteurs et blasphémateurs de la parole de Dieu, et tant peu se soucient de l'honneur de Dieu et Jésus-Christ notre Seigneur, qu'ils voient tous les jours crucifier devant leurs yeux et conculquer (*mépriser*) et fouler le sang de son testament d'alliance et si n'en osent sonner mot, mais, qui pis est, ne veulent pas encore permettre que les autres, à qui Dieu a donné le moyen et la hardiesse, parlent et reprennent tels abus et sacrilèges importables (*insupportables*) à tout bon cœur chrétien. Il me semble que telles gens n'ont point juste occasion de nous condamner en cet endroit.

... Je parle seulement à un tas de glorieux, qui font ces choses et pires et toutefois veulent encore publier leurs fautes et condamnent les pauvres fidèles qui hasardent leur vie pour

avancer et amplifier le royaume de Dieu et qui vivement et constamment reprennent l'idolâtrie et les abus.

Il me semble qu'ils entendent mal l'office du prophète, auquel n'est pas seulement commandé du Seigneur de planter et d'édifier, mais aussi d'arracher et de ruiner, pour pouvoir planter et édifier par après, et de crier à haute voix comme une trompette pour annoncer au peuple ses iniquités et à la maison de Jacob ses péchés. S'ils veulent dire que nous, qui sommes hors du danger, avons beau jaser, qu'ils nous laissent donc faire ce qu'ils ne veulent ou n'osent ou ne peuvent. S'il leur semble que ce soit matière trop abjecte pour eux et qu'ils ne se veulent occuper qu'à choses graves et d'importance, qu'ils nous laissent enfantiller avec les enfants et abaisser avec les petits et user de notre rusticité avec les rustiques et édifier les pauvres ignorants ainsi qu'ils édifient les savants, et découvrir les erreurs à ceux qui ne les connaissent [pas].

S'ils sont grands théologiens et philosophes sévères et tétriques (*sombres*), qu'ils nous tiennent pour petits grammairiens, qui ne faisons qu'un petit (*peu*) dégrosser les matières et mâcher aux simples un petit la viande plus menu pour les préparer à leur école et à une plus haute philosophie.

S'il leur semble qu'il faille traiter telles matières en plus grande gravité et modestie, je ne nie pas qu'on ne saurait traiter la parole de Dieu en trop grand honneur et révérence, mais je voudrais bien aussi qu'ils eussent la considération que la parole de Dieu n'est pas tellement sévère et tétrique qu'elle n'ait ses ironies, farceries, jeux honnêtes, brocards et dictons convenables à sa gravité et majesté.

(Extrait de la préface des *Disputations chrestiennes* de 1544.)

L'Eglise, la grande mendiante.

„ Tout flaire bon, moyennant qu'argent vienne ". — Puisqu'il est question des prêtres, je t'assure que les nôtres ont bien retenu ce proverbe et qu'ils le savent bien pratiquer. Car

nonobstant que les charognes mortes desquelles ils tirent argent puent, il leur suffit que l'argent ne pue point.

Ils ne se contentent point des dîmes, prébendes, bénéfices, censes et revenus qu'ils ont continuellement, mais faut que toujours nous leur comptions argent frais, depuis que nous sommes conçus au ventre de notre mère jusqu'à cinq cents ans après notre mort et encore davantage. Si la mère qui nous porte prend quelque petit mal à cause de son enfant, elle fera incontinent un vœu à quelque saint, elle fera chanter quelque messe et portera argent au prêtre et obligera son enfant à rendre le vœu et faire le semblable, quand il aura l'âge.

En après, l'enfant est-il né ? il n'aura pas le baptême et ne pourra être chrétien, si tu ne débourses. Voilà le bonheur que nous avons tantôt à l'entrée de l'Eglise. Faut-il enchrêmer et confirmer l'enfant ? il faut compter, car on ne lui imposera pas les mains et il n'aura pas le saint chrême (*l'huile sacrée*), qu'il n'y ait argent comptant. Se veut-il faire chanter des messes et dire des oraisons ? il faut compter.

Car pour avoir plus de moyens pour attraper argent, ils ne se sont pas contentés de faire marchandise des sacrements ordonnés par Jésus-Christ; mais ils en ont forgé des nouveaux et de nouvelles cérémonies, auxquelles ils ont baillé encore plus grande vogue. Mais revenons à notre chrétien tributaire. — Veut-il recevoir la Cène ? il faut acheter Jésus-Christ à beaux deniers comptants.

Encore serait-ce peu de cas de l'argent, si ce qu'ils sont était selon Dieu, mais c'est tout le contraire...

Se veut-il marier ? il ne se pourra épouser qu'il ne faille compter.

Et s'il se veut épouser au temps que les épousaisons (*épousailles*) sont défendues par leurs ordonnances, il les faudra acheter bien chères. — Se veut-il faire prêtre ? Dieu sait combien de fois il faut mettre la main à la bourse, avant qu'il ait passé par tous leurs ordres. Mais aussi il se fera bien rem-

bourser aux pauvres gens par après. — Tombe-t-il malade ? le faut-il enhuiler et lui bailler son dernier sacrement ? — Il faut compter. Je ne sais comment nous ne sommes tous bons arithméticiens, quand [même] nous n'aurions jamais vu arithmétique ni jetons; car nous ne pratiquons toute notre vie autre science avec eux.

(*La Physique papale*, 1552, p. 387 et suiv.)

Les vêtements des prêtres.

Quant aux revêtements et aux masques des habits des prêtres, Jésus-Christ n'a point aussi commandé de mettre un béguin ou un couvre-chef sur leur tête comme une commère. Ils ont bien pu apprendre cette cérémonie de Numa [le second roi de Rome], qui se couvrait d'un couvre-chef blanc, quand il voulait faire descendre Jupiter du ciel, ou des prêtres des Egyptiens et d'Isis, qui se vêtaient de lin par-dessus, ou de leurs chambrières et commères, auxquelles ils ressemblent plus qu'à Jésus-Christ et à ses apôtres.

Et d'alléguer qu'ils mettent ce couvre-chef et ce béguin dessus leur tête pour représenter la couronne d'épines que Jésus porta sur son chef, et l'aube pour représenter la robe qu'Hérode lui bailla, l'étole et le manipule pour représenter la croix qu'il a portés et les liens et cordes desquelles il a été lié et attaché. Je dis que tout cela est une vraie singerie et se moquer ouvertement de la mort et de la passion de Jésus-Christ. Car n'est-ce pas ouvrage de singe, tout ce qu'ils font? Font-ils rien qu'un singe ne fasse aussi bien qu'eux, moyennant qu'il l'ait vu faire?

Ah! messieurs les gros ventres! Que vous l'avez trouvée bien douce, la couronne d'épines! elle ne vous perce guère profond vos têtes rases, tant molles et délicates. Vous avez aussi trouvé une manière de porter la croix, qui ne vous pèse guère sur le dos et ne vous casse guère les épaules. Vous portez des liens et des chaînes qui ne vous empêchent aussi

guère de jouer de passe-passe et de mener et danser votre basse danse.

J'appelle votre messe une basse danse à bon droit, parce que ce que vous [y] faites y ressemble plus qu'à la Cène de Jésus. Vous pouvez bien porter l'aube en laquelle vous êtes honorés comme dieux, voire des rois et des princes, au lieu que Jésus a été moqué et blasphémé en la robe qui lui a été baillée par Hérode.

Vous n'avez pas tort aussi de vêtir les chemises blanches sur vos robes en signe d'innocence. Car vous la mettez tellement dehors qu'elle n'est que par-dessus la robe, et le diable et la malice demeurent au cœur, auquel l'innocence doit être.

(*Actes des vrais successeurs de Jésus-Christ,* etc., 1554, p. 11 et s.)

Fragment d'un dialogue entre un moine, un curé, un maître d'école et deux auditeurs.

Bonaventure (moine). — Comment avez-vous la patience, monsieur le curé, d'ouïr les blasphèmes de cet hérétique? Comment ne l'avez-vous [pas] déjà excommunié et fait brûler?

André (curé). — Que pensez-vous qu'il se soucie des excommuniements? Qu'aurais-je gagné de les excommunier et de leur défendre la messe et l'église? Car ils n'y viennent déjà guère sans cela, ce que je connais bien à l'offrande, à mon grand dommage. Car il n'y a pas maintenant grande presse. Mais, au contraire, il y en a plusieurs qui voudraient que je les excommuniasse, afin qu'ils fussent excusés de venir à l'église. Parquoi je ne sais plus quel ordre y mettre.

Nicolas. — Hardiment. Car vous n'êtes pas au pays où les fagots sont à si bon marché que vous puissiez faire brûler à votre plaisir tous ceux que vous voulez, ni auquel vous ayez les princes et les magistrats à votre commandement pour en faire vos bourreaux et pour leur faire brûler les gens à votre appétit, comme vous avez fait jusqu'à présent et

comme vos compagnons font encore aujourd'hui, aux autres pays où ils ont plus de crédit et d'autorité que vous n'avez ici. Mais ce péché vous peut bien être pardonné. Car il ne tient pas à vous : le vouloir y est bon, si la puissance y répondait.

Mais le temps est venu auquel la prophétie d'un monsieur l'évêque encore vivant est accomplie, laquelle il a fait (du temps qu'il était encore en son évêché), ainsi que Caïphe a prophétisé de Jésus-Christ sans entendre ce qu'il prophétisait. Car il a dit quelque fois (*une fois*) que l'on ne trouverait pas du bois assez pour brûler les Luthériens. Il entendait qu'on brûlerait tant de ceux qui suivent maintenant l'Evangile, qu'il appelait Luthériens, qu'ils enchériraient le bois et qu'il défaudrait, des grands feux qu'on en ferait. Mais la chance est tellement tournée au contraire, que le nombre en est devenu si grand que tout le bois du pays ne suffirait pas à les brûler. Pourquoi il a été contraint de les laisser vivre et de leur faire place.

Bonaventure. — Avais-je tort, au commencement, si je m'en voulais retourner et si j'alléguais l'exemple de saint Jean l'évangéliste contre l'hérétique Cérinthe ? Encore suis-je en propos et délibération de le suivre, car je ne peux plus ouïr ni endurer tels blasphèmes.

Siméon. — Pardonnez-moi, monsieur le docteur, de ce que je vous dirai. Il me semble que vous ayez un petit de tort. Car si Nicolas ou moi sommes en quelque erreur, votre office est de nous en retirer et de nous réduire à la droite voie.

Gélase (maître d'école). — Quelque chose que dise monsieur le docteur, ne pensez pas qu'il le veuille faire. Car puisque nous le tenons entre nous, nous sommes tout sûrs qu'il ne nous échappera point, devant (*avant*) dîner. Car le dîner est de la nature de l'aimant, il le retiendra et le retirera comme l'aimant tire et retient le fer, mais pourvoyez-y pour après dîner. Car alors, nous serons en plus grand danger de le perdre et monsieur le curé aussi.

BONAVENTURE. — Monsieur le magister, bavez-vous d'autre que de nous. Car vous aimez bien autant la cuisine qu'un autre.

(*Nécromance papale,* 1553, p. 35 et suiv.)

Les moines mendiants.

Ils ont cela de meilleur que les autres, c'est qu'ils ne prennent guère sinon ce qu'on leur donne. Car ils sont si gracieux marchands qu'ils prennnent tout en paiement. Pourtant (*c'est pourquoi*) quand ils s'en vont le ventre plein et la besace pleine et le mulet chargé, on les remercie encore de l'honneur qu'ils ont fait à la maison et on se recommande à leurs prières et à celles de tout le couvent... Ils sont semblables aux mouches, qui trouvent toujours leurs logis et leurs vivres tout préparés par tous les lieux où elles s'adressent... Tu sais assez comme ils savent faire la patte pelue et le frère frappart et le frère mulet, quand il est question d'aller en quête. Bref, ils savent si bien leur métier que, si une pauvre vieille n'avait qu'un fromage, ils le lui tireraient d'entre les mains et encore s'estimerait-elle bienheureuse, comme cousine de saint François ou de saint Dominique, si elle avait mis quelque chose en leur besace.

Tu vois journellement comment ils sortent de leurs cloîtres et monastères, comme connils (*lapins*) de leurs tanières et comme fourmis de leurs fourmières (*fourmilières*), tellement que jamais ils ne cessent d'aller et de venir. Quand l'un va, l'autre vient. Et comme les fourmis aident les unes aux autres... et vont au-devant de celles qui viennent chargées, pour leur aider à porter et charrier leurs charges, et puis mettent tout ensemble en provision en leur fourmière; par le semblable ces cafards, ayant parti (*partagé*) entre eux les pays et les provinces, lesquelles ils veulent butiner par leurs quêtes, l'un court de çà, l'autre de là, en tous temps et en toutes saisons, chacun avec sa besace, tellement qu'il n'y a pays qu'ils ne visitent et dont ils ne reviennent chargés en leurs cavernes.

En quoi ils sont encore meilleurs ménagers que les fourmis. Car les fourmis ne travaillent sinon l'été pour avoir à manger en hiver... Mais ces fourmis de moinerie besognent et font provision en tout temps, et pour ce ils ne sont pas comme les cigales, lesquelles ne savent faire autre chose que chanter en temps d'été, puis meurent de froid et de faim en hiver... Car jaçoit (*bien*) qu'ils soient tous des ventres paresseux quand il est question de quelque bonne besogne, bien utile à l'église et à la chose publique, toutefois ils ne sont point paresseux en leur besogne, mais ce n'est que pour leur ventre. Vrai est qu'ils prennent bien leur plaisir à chanter comme les cigales; mais ce n'est pas, ou que la panse ne soit pleine, ou qu'ils ne sachent où ils trouveront provision pour la remplir. Car ils ne vivent pas de rosée comme les cigales, mais... ils ressemblent aux bourdons qui mangent le miel des abeilles...

On n'a garde de les voir ni aux champs, ni aux vignes, quand il est saison de les cultiver et d'y travailler. Ils aiment bien œuvre faite... Quand les vendanges sont venues, il y a assez de ces ouvriers parmi les vignes, avec les vendangeurs, non pas pour leur aider à vendanger, sinon en emportant en leurs cavernes ce qu'ils en peuvent arracher. Et non contents encore d'avoir ainsi vendangé ès vignes, quand les vins sont ès pressoirs ou ès caves, les maisons sont toutes pleines de tels aventuriers, desquels on ne se peut défaire que frère mulet n'ait le dos chargé.

(*Métamorphose chrestienne*, édit. de Genève 1592.)

Réfutation des Papistes, Anabaptistes et Libertins.

A propos de la requête de l'Oraison dominicale : „ Que ton règne vienne. “

Simon. — Par ce qui a été traité entre nous du royaume de Dieu jusqu'ici, il me semble qu'il y en a bien peu qui sachent [ce] qu'ils demandent, quand ils disent : Ton règne advienne,

et qu'il y en a plusieurs qui faillent grandement autour de ce royaume.

ZACHARIE. — Presque tous, et pour le premier les papistes, ne savent du tout [ce] que c'est, vu qu'ils ont voulu faire de ce royaume et de l'Eglise de Jésus en laquelle il le nous faut chercher, un royaume mondain et charnel. Car si nous considérons leur régime, la police et l'état de leur Eglise et leur train, qu'est-ce autre chose qu'un royaume terrien ? Et leurs lois, leurs statuts et leur police ne tiennent-elles pas plus du régime des païens et de leur manière de faire que de l'exemple de Jésus-Christ et de ses apôtres et de l'imitation de l'Eglise ancienne ?

En après, quand ils font le pape chef et gouverneur de l'Eglise, lieutenant de Jésus-Christ et dieu en terre, ne nous font-ils pas de Jésus un Dieu et un roi et pasteur oiseux et qui ne se soucie [pas] de son peuple, ni des choses de çà-bas *[d'ici-bas]*, ni de son Eglise, presque tel que le dieu des Epicuriens qui ne se mêle de rien sinon de se donner du bon temps et de vivre à son aise en son paradis, et qui gouverne son royaume çà-bas par vicaires et qui en laisse du tout la charge et en donne la pleine puissance au pape et à ses cardinaux et évêques ?

SIMON. — Ce que tu dis n'est pas mal pris.

ZACHARIE. — Il convient fort mal avec ce que Jésus-Christ a dit : Voici je suis avec vous jusqu'à la consommation du monde, et avec ce que saint Paul témoigne tant souvent de l'intercession et de la principauté et seigneurie d'icelui et de ce qu'il est le chef de son Eglise. Car comment en peut-il être le chef sans être conjoint à son corps ? et l'époux d'icelle sans être avec son épouse ?

Des erreurs des Juifs, des anabaptistes et des chiliastes touchant le royaume de Jésus-Christ.

SIMON. — N'y a-t-il que les papistes qui faillent en ce point autour de ce royaume ?

ZACHARIE. — Quand il n'y aurait qu'eux, il n'y en aurait que trop, mais il y en a beaucoup davantage. Pour les premiers nous avons les anabaptistes, qui, selon les diversités de sectes qui sont entr'eux, faillent aussi en diverses sortes autour d'icelui.

Au lieu que les papistes ont fait de l'Eglise, qui est le royaume des cieux, un royaume terrien, aucuns d'iceux au contraire veulent faire tout un les royaumes terriens et le royaume de Jésus-Christ, et convertir le régime civil en un régime spirituel et confondre la république civile et la police d'icelle avec l'Eglise de Jésus-Christ et la discipline d'icelle. Il y en a d'autres qui judaïsent et qui ont presque telle opinion du royaume de Jésus-Christ que les Juifs et les pépusiens et les chiliastes. Car ils attendent de régner charnellement en ce monde et que tous les royaumes de la terre et toutes les seigneuries et principautés seront sujettes aux fidèles en ce monde et que l'Eglise sera paisible et aura domination sur tous.

Il y en a même qui attendent la restauration de Jérusalem terrienne comme les Juifs. Les chiliastes étaient différents à eux en ce qu'ils entendaient et disaient que l'antechrist devait être détruit et défait avec tout son règne, à savoir tous les méchants et réprouvés, six mille ans après la création du monde, et puis que Jésus-Christ devait régner paisiblement en terre avec ses élus l'espace de mille ans. Et puis ce terme accompli, Satan devait encore être délié quelque petit temps avant le jugement dernier, auquel Jésus-Christ devait venir tantôt après... Ja soit (*quoique*) donc que les anabaptistes ne soient pas du tout ignorants du royaume de Dieu, et qu'il soit spirituel et que l'administration d'icelui soit telle que nous avons dit, ce néanmoins ils faillent en ce qu'ils veulent déjà avoir en ce monde la perfection d'icelui et que sous l'ombre d'icelui ils veulent régner autrement que sa nature ne le porte, et qu'ils veulent abolir les royaumes et les seigneuries temporelles, ou pour le moins ils les veulent

confondre avec l'Eglise de Jésus-Christ et réduire tout en une forme et dresser un royaume et un Messie judaïque et charnel.

Jésus-Christ n'a point aboli les seigneuries temporelles, ni les princes et magistrats ordonnés selon la parole de Dieu, non plus que la médecine ou la philosophie ou les labourages de la terre et les autres arts, sciences, métiers et états nécessaires à la vie humaine, ni les professeurs de telles choses.

Nous le pouvons facilement connaître, car pendant que ce monde durera et que les hommes seront hommes et qu'ils porteront ces corps terrestres et mortels, il est nécessaire qu'ils aient ces choses, ou autrement ils ne pourraient [pas] vivre en ce monde, et Jésus-Christ ne nous eût pas enseigné à demander notre pain quotidien par lequel nous les comprenons toutes. Il ne faut donc pas que les anabaptistes requièrent ici ce que nous ne pouvons avoir jusqu'à la consommation du monde, quand Jésus-Christ aura rendu le royaume à Dieu son Père. Alors toutes ces choses seront abolies et non pas devant (*avant*), car elles ne seront adonc (*alors*) plus nécessaires. Et pourtant (*en conséquence*) il ne les faut pas confondre avec le royaume de Dieu, mais les faut laisser en leur être, en réformant par la parole d'icelui ce qui y peut défaillir (*manquer*), jusqu'à ce que ce royaume soit du tout accompli en nous.

Parquoi (*c'est pourquoi*) les anabaptistes ont fait une grande plaie à l'Eglise et au royaume de Dieu par cette confusion qu'ils ont voulu mettre entre le corps et l'esprit et le régime corporel et spirituel et par leur fausse doctrine et fausse intelligence des Ecritures.

Ils ont donné occasion aux rois, aux princes, aux seigneurs et magistrats de penser que la doctrine de l'Evangile et ceux qui la suivaient prétendaient à les abattre et ruiner, comme ils tâchent à la ruine de l'antéchrist et de son règne, et par ce moyen ils les ont armés contre l'Eglise de Dieu et les ont incités à la persécuter et ruiner au lieu qu'ils la devraient

augmenter, défendre et soutenir par leur ministère et la puissance que Dieu leur a donnée pour servir à sa gloire, à la défense des bons et punition des mauvais.

Je te laisse à penser, outre cela, quel grand dommage ils apportent à ceux qui s'amusent à leur doctrine. Car cette opinion judaïque qu'ils ont du règne charnel de Jésus-Christ qu'ils attendent en ce monde avant le jugement dernier, ôte les consolations spirituelles que nous devons recevoir des promesses du royaume spirituel d'icelui, et nous refroidit la foi et nous rend plus négligents à prières et plus impatients en nos adversités et nous fait oublier les choses spirituelles et perdre patience et nous met en désespoir. Car cette attente est cause que ceux qui s'y arrêtent s'amusent aux choses terriennes et se nourrissent en cette vaine espérance, et puis quand ils voient que ce qu'ils attendent ne vient point, ils se fâchent de la croix et se désespèrent.

Des erreurs et des hérésies et blasphèmes des libertins et combien ils sont contraires à cette seconde demande du royaume de Dieu : „Ton règne advienne“.

SIMON. — Tu as parlé des papistes et des anabaptistes, mais ne parles-tu point des libertins ? Car il me semble que leur doctrine est aussi merveilleusement contraire à ce que tu as dit de ce royaume de Dieu et qu'il n'y a nul (*aucun*) qui puisse moins faire cette requête à Dieu qu'eux, si ce que j'ai ouï dire est vrai.

ZACHARIE. — Non sans cause, car selon leur doctrine, ils renversent tout l'ordre de ce royaume. Car ils abolissent le diable, péché et enfer, et la conscience, par opinion, disant qu'il n'y en a point, sinon pour ceux qui cuident (*pensent*) qu'il y en ait, en sorte que les plus parfaits d'entre eux et ceux qui sont parvenus au plus haut et plus souverain degré de leur philosophie et de cette perfection et parfaite connaissance de laquelle ils se vantent, et à la consommation du royaume de Dieu, sont ceux qui sont tellement délaissés et

réprouvés de Dieu et tellement mis en sens réprouvé qu'ils ne croient plus qu'il y ait ni péché, ni diable, ni enfer, parquoi ils ne font plus conscience de rien, mais se permettent tout ce qui leur vient en fantaisie, comme les bêtes brutes.

Pour les bien peindre au vif, ce sont tels personnages et telles bêtes brutes que ces moqueurs lesquels saint Pierre et saint Jude ont décrits en leurs épîtres. Or s'ils sont en cette erreur et en cette opinion qu'il n'y ait plus ni péché, ni diable, ni enfer sinon à ceux qui ont conscience et qui craignent d'offenser Dieu, il s'ensuit beaucoup d'erreurs et de blasphèmes exécrables.

Le premier, c'est que le royaume de Dieu n'a plus d'ennemis pour ceux qui sont tels qu'eux. Ils n'ont donc plus besoin de prier qu'il vienne. L'autre, c'est qu'ils font de Jésus-Christ le diable et du diable Jésus-Christ, de péché vertu et de vertu péché, de paradis enfer et d'enfer paradis. En quoi ils renversent totalement ce royaume. En ce qu'ils lâchent la bride à la sensualité brutale qui est en eux et qu'ils n'ont autre pour leur St-Esprit qu'icelle, et leur fantaisie et affection charnelle, ils remplissent toute la terre d'ennemis de ce royaume et arment tous les hommes contre icelui pour les faire combattre sous l'enseigne du diable pour le ruiner totalement, tant qu'il est en eux. Quelle apparence ont-ils donc de dire : Ton règne advienne ?

SIMON. — Je pense aussi qu'ils le disent bien peu.

ZACHARIE. — Et non sans cause, car ils n'en sont pas dignes, ces pourceaux réprouvés de Dieu, et [cela] ne leur appartient nullement.

(*Instruction chrétienne*, 1556, p. 288 et suiv.)

Les déistes et les athéistes.

... Tous ceux qui craignent Dieu et de [ne] rien faire contre leur devoir et office, et qui tiennent les saintes Ecritures pour vraie parole de Dieu, et pour chose certaine qu'il y a une au-

tre vie après celle-ci et un juge devant lequel il faudra comparaître en icelle, [ceux-là] ne sont pas tant difficiles d'être amenés à un vrai appointement qu'on ne puisse avoir bonne espérance d'eux, si on n'avait à faire qu'avec eux.

Mais il y en a une infinité d'autres avec lesquels il y a beaucoup plus à faire. Car il n'est pas seulement question avec eux des traditions humaines ou des cérémonies et superstitions et idolâtries et abus qu'on reprend et condamne aujourd'hui en l'Eglise romaine; mais il est question (*la question est de savoir*), pour le premier, s'ils croient en Jésus-Christ ou non, ou s'ils n'ont du tout point de Dieu, et s'ils croient aucune résurrection des corps ou immortalité des âmes et qu'il n'y ait ni vie ni mort éternelle après cette vie et cette mort corporelle, à laquelle tous les hommes sont ici sujets. Car il y en a plusieurs qui confessent qu'ils croient qu'il y a quelque Dieu et quelque divinité, comme les Turcs et les Juifs ; mais quant à Jésus-Christ et à tout ce que la doctrine des évangélistes et des apôtres en témoigne ils tiennent tout cela pour fables et rêveries.

Et entre ceux-ci il y en a encore de deux sortes. Car il y en a qui en disent autant de toute l'Ecriture sainte, tant du vieil que du nouveau Testament. Il y en a des autres qui font quelque peu plus de cas des livres du vieux Testament que de ceux du nouveau. En quoi ils se montrent plus juifs que chrétiens. Mais plût à Dieu qu'ils n'eussent encore point de pire opinion des lettres divines que les Juifs et qu'ils reçussent et approuvassent autant que les Juifs en reçoivent et approuvent. Car il y aurait plus d'espérance qu'il n'y a de les pouvoir amener à Jésus-Christ par la doctrine de la loi et des prophètes, de laquelle il est la fin et la consommation. Mais il y a bien plus de difficulté avec ceux-ci, voire même qu'avec les Turcs, ou pour le moins autant. Car ils ont des opinions touchant la religion autant et plus étranges que les Turcs et tous autres mécréants.

J'ai entendu qu'il y en a de cette bande qui s'appellent

déistes, d'un mot tout nouveau, lequel ils veulent opposer à *athéiste*. Car pour autant qu'athéiste signifie celui qui est sans Dieu, ils veulent donner à entendre qu'ils ne sont pas du tout sans Dieu, à cause qu'ils croyent bien qu'il y a quelque Dieu, lequel ils reconnaissent même pour créateur du ciel et de la terre comme les Turcs : mais de Jésus-Christ ils ne savent [ce] que c'est et ne tiennent rien ni de lui ni de sa doctrine.

En quoi ils se trompent grandement. Car quand saint Paul en l'épître aux Ephésiens appelle les païens athéistes, il déclare bien que ceux-là ne sont point seulement sans Dieu qui nient toute divinité, mais ceux aussi qui ne connaissent point le vrai Dieu, mais suivent des dieux étranges au lieu d'icelui. Et en le prenant en ce sens on pourrait aussi appeler les superstitieux et idolâtres : athéistes. Mais parce que superstition et idolâtrie approche plus de religion qu'athéisme, qui lui est du tout contraire, on appelle communément de ce nom non seulement ceux qui nient toute divinité, si ainsi est qu'il s'en puisse trouver de tant malheureux entre les hommes, mais aussi ceux qui se moquent de toute religion, comme les déistes, desquels nous parlons maintenant, le sont, nonobstant qu'ils s'accommodent quant à l'apparence extérieure à la religion de ceux avec lesquels il leur faut vivre et auxquels ils veulent plaire ou lesquels ils craignent.

Et entre ceux-ci il y en a les uns qui ont quelque opinion de l'immortalité des âmes, les autres en jugent comme les Epicuriens, et pareillement de la providence de Dieu envers les hommes, comme s'il ne se mêlait point du gouvernement des choses humaines, mais qu'elles fussent gouvernées ou par fortune (*hasard*) ou par la prudence ou par la folie des hommes, selon que les choses se rencontrent.

J'ai horreur quand je pense qu'entre ceux qui portent le nom de chrétiens, il y a de tels monstres. Mais l'horreur me redouble encore davantage quand je considère que plusieurs de ceux qui font profession des bonnes lettres et de la philo-

sophie humaine, et qui sont même souventefois estimés des plus savants et des plus aigus et plus subtils esprits, sont non seulement infectés de cet exécrable athéisme, mais aussi en font profession et en tiennent école et empoisonnent plusieurs personnes de tel poison.

Parquoi nous sommes venus en un temps auquel il y a danger que nous n'ayons plus de peine à combattre avec tels monstres qu'avec les superstitieux et idolâtres, si Dieu n'y pourvoit, comme j'ai bonne espérance qu'il le fera. Car parmi ces indifférents qui sont aujourd'hui en la matière de religion, plusieurs abusent grandement de la liberté qui leur est donnée de suivre, des deux religions qui sont en différend, ou l'une ou l'autre.

Car il y en a plusieurs qui se dispensent de toutes les deux et qui vivent du tout (*absolument*) sans aucune religion.

Et si ceux qui n'ont point de bonne opinion d'aucune religion se contentaient de périr tout seuls en leur erreur et athéisme, sans en infecter et corrompre les autres par leurs mauvais propos et mauvais exemples pour les mener à même perdition avec eux, ce malheur ne serait pas tant à déplorer qu'il est.

(Extrait de l'épître à l'Eglise de Montpellier, en tête du T. II de l'*Instruct. chrest.* de 1564.)

Des athéistes, Epicuriens ou libertins qui soutiennent la fausse religion, de laquelle néanmoins ils se moquent en leur cœur.

Il y a encore aujourd'hui tant et plus de libertins, et principalement entre ceux qui ont plus de savoir dans les lettres humaines et l'esprit plus aigu dans les choses mondaines que les autres. Car la fausse religion est si lourde qu'ils connaissent bien les rêveries et les fortes badineries et les grands abus qui y sont, et principalement en ce temps-ci, auquel ils sont tant découverts par la lumière de l'Evangile, que ceux-là sont plus qu'aveugles qui ne les voient et ne les connaissent

[pas]. Car elle est par la grâce de Dieu déjà si grande qu'elle fait voir même aux plus aveugles, malgré qu'ils en aient, les choses lesquelles ils ne voudraient pas voir. Et pourtant, si belle mine que ces Epicuriens sachent faire pour montrer qu'ils sont bien affectionnés à la religion, laquelle ils appellent la vieille et l'ancienne loi et la sainte foi catholique, si est-ce (*encore est-il*) néanmoins qu'ils ne se font que rire et moquer en leur cœur de toutes les badineries, superstitions et idolâtries dans lesquelles nous avons tous été abusés par ci-devant, et de tous ceux qui y ajoutent foi. Mais pour ce que l'honneur et le profit mondain qu'ils en reçoivent leur est beaucoup plus cher que la gloire de Dieu et que leurs propres âmes et consciences, qu'ils estiment autant que celles des chevaux et des bœufs, ils contrefont les bons catholiques, tant qu'ils peuvent, et les vrais zélateurs de leur religion. Et par ainsi ils ne sont en rien différents à ceux qui se moquent tout ouvertement de toute religion et qui se déclarent manifestement athéistes ou libertins, sinon en ce qu'ils sont plus hypocrites et encore plus grands moqueurs et de Dieu et des hommes que les autres, excepté qu'ils le sont plus couvertement.

(*Extrait de l'Intérim*, 1565, p. 166 et 167.)

De la négligence et de la faute qui est aux ministres de l'Evangile et en général en tous les autres états, par laquelle la réformation de l'Eglise est empêchée.

Il advient souventefois que les ministres sont négligents en leur ministère, ne sollicitant pas les magistrats ni les peuples à s'acquitter un chacun de son office comme ils devraient, mais advient le plus souvent qu'eux-mêmes craignent autant ou plus la réformation que les autres. S'il y a de la négligence et de la faute en ceux-ci, qui devraient être la lumière des autres, pensons s'il y en peut rien avoir aux magistrats et aux peuples.

Car il y en a bien peu qui ne craignent aussi à leur endroit la réformation et qui ne désirent, non pas de la dresser selon la règle de la parole de Dieu, pour réformer leur vie et leurs mœurs selon icelle; mais plutôt d'assujettir la parole de Dieu à eux et d'avoir une réformation à leur plaisir et à leur commodité. Et d'où vient ceci sinon d'une mauvaise conscience et d'un désir désordonné qui est aux hommes, d'une liberté charnelle et d'une rébellion manifeste contre Dieu? Car ils ne veulent pas que Dieu règne en eux, mais veulent régner à leur plaisir. Ils ne veulent pas que leurs méchantes affections et leurs mœurs dissolues soient réfrénées, et les abus de leurs états corrigés et leur tyrannie abattue par la parole de Dieu.

Ils se tournent de tous les côtés qu'ils peuvent et font tous leurs efforts à repousser le joug du Seigneur, afin qu'ils ne soient [pas] sujets à lui, et n'avisent pas cependant qu'en refusant de rendre à Dieu la sujétion qu'ils lui doivent, ils demeurent sujets au diable et s'assujettissent à lui de plus en plus. Car ils aiment mieux régner par lui, et qu'il règne en eux, que régner en Dieu et que Dieu règne en eux et par eux. Parquoi nous pouvons bien dire de tous ensemble ce que saint Paul disait des ministres de son temps, auquel toutefois la parole de Dieu fructifiait bien d'autre sorte qu'elle ne fait à présent: „Tous sont, dit-il, après leurs affaires et n'ont souci que d'iceux et non de Jésus-Christ." Il advient bien quelquefois qu'il y a de bons ministres qui, de leur part, rendent quelque devoir en ceci, mais ceux qui sont conjoints en un même ministère avec eux, qui leur devraient être en aide et tirer avec eux le même joug qu'ils tirent, sont ceux qui souventefois leur donnent plus d'empêchement que les autres. Quand ceci advient, l'empêchement n'est pas petit. Car un seul cheval qui recule empêche plus que six qui tirent et ne peuvent avancer.

S'il advient que les ministres soient bien unis et qu'ils s'acquittent bien de leur office, par aventure ils ne rencontreront pas des magistrats et des officiers de même, qui leur tiennent

main pour leur aider en leur ministère, comme leur devoir et office le requiert, ains (*mais*) se banderont plutôt contre eux pour dissiper toute bonne discipline et maintiendront plutôt les hommes vicieux que les vertueux. Ou s'il advient que les magistrats et les officiers aient bonne affection à la réformation de l'Eglise, ils rencontreront des ministres qui leur seront mal duisans (*plaisants*) et qui les refroidiront au lieu de les échauffer et les débaucheront au lieu de les mettre en bon train. Ou s'il advient que les ministres et les magistrats et officiers soient tous d'un accord en choses saintes et qu'ils assistent les uns aux autres à l'œuvre du Seigneur (ce qui se rencontre bien peu souvent), encore seront-ils bien empêchés de ranger les peuples sous quelque bonne discipline ; car il s'en trouve bien peu qui soient dociles et qui s'y veuillent volontiers soumettre, et s'il s'en trouve quelqu'un de bonne sorte, il y aura ou quelque ministre ou quelque magistrat qui le débauchera et lui sera en scandale. Parquoi, puisqu'il y a tant peu de ministres et de magistrats et de peuples qui veulent être sujets à la vraie réformation de Dieu et qui lui veuillent rendre l'obéissance qu'ils lui doivent, ains (*mais*) aiment mieux un chacun d'eux leur réformation à leur poste (*guise*), laquelle ne leur apporte aucune fâcherie, mais les entretienne à leur aise, ce n'est pas de merveille si tous rencontrent si mal et si tous sont souventefois mal accouplés en tous états et si les uns sont en empêchement aux autres.

Ce n'est pas de merveille (*étonnant*) si les ministres rencontrent peu souvent des bons magistrats et des bons peuples, rendant tel devoir envers le ministère de la parole de Dieu qu'ils sont tenus de le faire. Ce n'est pas aussi de merveille si les magistrats rencontrent peu souvent des vrais ministres de Jésus-Christ, loyaux et fidèles en leur ministère et envers l'Eglise de Dieu, et qui sans flatter leur remontrent rondement leurs fautes, et des peuples semblablement qui se rendent sujets à eux comme il appartient et qui les aiment et les aient en révérence comme leurs pères.

Sommes-nous aussi ébahis si les peuples rencontrent plus souvent des pasteurs et des magistrats tyrans, qui les mangent et les ruinent, que des bons ministres et magistrats, qui leur soient au lieu de père et qui désirent plus l'honneur de Dieu et le salut de son peuple que leur propre gloire et profit? Car c'est bien raison que l'offrande soit selon le saint (comme on dit), et que Dieu punisse ainsi les hommes, les uns par les autres, et par ce qu'ils requièrent d'eux, quelle injure ils font à Dieu et comment il se pourra contenter d'eux.

Si donc il est bien difficile de mettre bon ordre en l'Eglise, ou quand les ministres ou les magistrats ou les peuples sont autres qu'ils ne devraient être, quelle discipline pourrons-nous espérer quand ils seront tous conjoints pour résister à Dieu et pour batailler contre la Parole d'icelui et ruiner toute bonne discipline?

(*Instruct. chrest.* de 1556, p. 17 et suiv.)

Sur les pasteurs épicuriens.

Ces „ Rogiers bon temps " ne se soucient que de leur ventre. Ils aiment mieux une pinte auprès d'eux qu'une Bible. Ils cherchent à faire leurs œufs aux nids que les fidèles serviteurs de Dieu leur ont préparés, après que les coups sont passés et que la table est mise. Et puis, quand ils sont dedans, ils chasseraient volontiers ceux qui les y ont mis et qui ont mis la tête là où eux ne voudraient pas mettre le pied, et qui ont fait la soupe.

J'en ai nourri longtemps quelques-uns qui avaient gens qui leur gardaient argent en la ville, et ils enduraient que j'empruntasse d'ailleurs pour les nourrir.

(*Admonition aux fidèles qui délibèrent de sortir d'entre les Papistes,* 1547, p. 84 et suiv.)

Réformation bâtarde.

EUSTACHE. — En des lieux, esquels on se glorifie maintenant beaucoup de la réformation de l'évangile, j'ai vu des dé-

sordres et des corruptions et iniquités trop (*beaucoup*) plus grandes qu'elles n'y étaient du temps qu'on y disait la messe. Car on eût eu grande horreur d'y faire et d'y voir ce qu'on y fait et qu'on y voit à présent.

TOBIE. — Il y a une autre réformation qu'on peut appeler réformation masquée et bâtarde... par laquelle les hommes ne veulent point réformer leurs mœurs et anciennes et mauvaises coutumes... à la règle de l'Evangile, mais veulent réformer l'Evangile à leur règle, et le faire servir à leurs affections et à leur gain et profit particulier... Mais quand il est question de repentance, d'amendement de vie et de se soumettre à la discipline que Jésus-Christ a ordonnée pour son Eglise, ils n'y peuvent rien entendre. Ils n'ont point d'oreille pour ouïr leurs prêcheurs en cela.

EUSTACHE. — J'ai entendu par plusieurs fois que, quand leurs prêcheurs les reprennent de ce que tu dis, ils les accusent qu'ils sortent hors de leur texte. Et quand ils leur tiennent propos de remettre au-dessus la discipline que Jésus-Christ a ordonnée en son Eglise et qui a été pratiquée en l'Eglise ancienne, ils les appellent papistes aussi bien comme nous et crient publiquement que leurs prêcheurs veulent redresser la papauté et se mettre au lieu du pape, des évêques et des prêtres... Puis donc qu'ils ont les oreilles si délicates... je te laisse à penser quelle réformation tu peux attendre d'eux.

TOBIE. — Le train que plusieurs tiennent nous pourra bien servir pour un fort beau patron de difformation plutôt que pour un patron de vraie réformation.

JÉRÔME. — Je ne veux pas excuser les fautes de ceux qui faillent entre nous, car elles nous déplaisent grandement. Mais il me semble que vous êtes des juges mal équitables; ... il ne faut pas blâmer les bons à l'occasion des méchants. Et comme les fautes qui peuvent être entre ceux qui abusent de la parole de Dieu ne la peuvent rendre moins véritable et sainte, aussi elles ne peuvent rendre meilleure la fausse

doctrine de votre antéchrist romain, ni votre religion papale

THÉOPHRASTE. — Quant à moi, je vois qu'il va si mal partout que je ne puis attendre aucun remède du côté des hommes, sinon du seul Dieu, qui l'enverra du ciel...

TOBIE. — Tu n'attends donc point de réformation, sinon du ciel ?...

THÉOPHRASTE. — D'où veux-tu donc que je l'attende ?

(*Le monde à l'empire et le monde démoniacle,* 1561, p. 116-120.)

TOBIE. — Ils ont volontiers ouï les prêcheurs quand ils ont crié contre les vices des prêtres et des moines, mais ils ne les veulent point ouïr crier contre les leurs. Ils veulent qu'on leur prêche un Evangile sans repentance et sans amendement de vie. Ils veulent une liberté, sous le titre de l'Evangile, laquelle leur soit une licence débordée à tout ce qu'il leur plaira. Ils veulent bien être déchargés du joug de l'antéchrist, mais cependant ils ne veulent rien porter de celui de Jésus-Christ.

Et le pis est encore qu'ils veulent tenir sous leur patte ces pauvres ministres et prêcheurs, qu'ils ont comme des valets pour les faire trotter et passer par sous le bras, comme il leur plaira. Si les ministres ne le veulent faire et s'il s'en trouve quelques-uns parmi eux qui entendent [ce] que c'est que leur office et qui le veulent honorer comme ils doivent,... on criera incontinent que tels ministres sont ambitieux et rebelles et qu'ils se veulent mettre au lieu du magistrat. Bref, s'il y a des ministres qui fassent leur devoir, à ce qu'il y ait telle discipline et réformation en l'Eglise que l'Eglise le requiert, on leur dira incontinent : « Pourquoi nous venez-vous ici troubler ? Ne pouvez-vous vivre à repos et y laisser vivre les autres ? Vous voulez ôter le glaive aux magistrats, mais on vous en frottera les oreilles. Nous le tenons par le manche. »

(*Le monde à l'empire et le monde démoniacle,* 1561, p. 267-268.)

Les propos de Tobie.

Dans quelques-uns de ses dialogues, Viret a mis en scène un certain Tobie, dont on a pu dire qu'il est une véritable création littéraire, le type du bon Vaudois du XVIe siècle. Tobie est une âme sérieuse et droite, mais un peu hésitante. Sans avoir encore nettement pris parti pour la foi nouvelle, il appelle de tous ses vœux une réformation dans la vie morale de son pays. Sa sagesse rustique s'exprime avec une verdeur pittoresque. Ce n'est d'ailleurs pas un lettré : „ Je ne suis, dit-il, qu'un simple homme qui n'ai point de savoir " ; mais, ajoute-t-il, „ puisque j'ai besoin de doctrine et d'instruction, il est bien raison que je m'adresse à ceux desquels je la puis recevoir. Car je prends plus de plaisir à tels propos et devis qu'aux jeux de cartes et de dés, auxquels je vois que la plupart des hommes sont occupés jour et nuit principalement un tas de bélitres, qui souventefois n'ont que, manger en leur maison, et cependant ne feront autre métier que jouer, et laisseront mourir de faim leur famille... Quant à ma part, je ne saurais trouver plus beau passe-temps pour donner quelque récréation à mon esprit, quand j'ai mis ordre à mes affaires, que d'être en compagnie de gens de bien et en quelque devis honnête, pour ouïr et apprendre quelque chose qui me puisse profiter. "

C'est pourquoi Tobie s'entretient si volontiers avec ses „voisins de corps et de cœur ". Théophraste, Jérôme et Eustache sont des hommes diversement instruits, mais tous également soucieux du bien public et du progrès des mœurs. Les deux premiers sont attachés à la Réforme, tandis que le troisième est demeuré fidèle à l'ancienne foi. Théophraste est un théologien versé dans la connaissance de la Bible ; Jérôme est un humaniste à l'âme pieuse. Parmi eux, Tobie apparaît comme une sorte de philosophe campagnard, observateur attentif et attristé du train du monde ; car le monde va, comme il dit, „ à l'empire," c'est-à-dire en empirant. Tobie n'est d'ailleurs pas proprement pessimiste, puisque, pour conclure, il affirme que l'Evangile est „ la souveraine médecine qui peut guérir tous ces grands maux. "

Dans les pages qu'on va lire, extraites librement du *Monde à l'empire* (édition de Genève, 1545), Tobie trace un tableau sévère des mœurs de son temps et de son pays. Non content de dénoncer la richesse et l'égoïsme de l'Eglise, il constate, dans toutes les classes de la société, l'amour du luxe et du plaisir, l'âpre lutte pour la conquête de l'argent et des places, le relâchement

des liens de famille... Témoin indigné de cette anarchie morale, il trouve les hommes plus méchants que les bêtes. Il développe cette pensée en une langue imagée et savoureuse, dont l'enjouement est mêlé d'amertume. Car, si l'on a pu dire que Viret fut chez nous, par la grâce de son esprit, le „ sourire de la Réforme “, il faut avouer qu'il y a beaucoup de mélancolie dans ce sourire.

C'est que Viret, qui avait espéré mieux, a discerné clairement que la „ réformation “ n'était point encore, pour la masse de son peuple, une véritable régénération morale : „ Il y a, dit-il par la bouche de Tobie, une réformation qu'on peut appeler réformation masquée et bâtarde, par laquelle les hommes ne veulent point réformer leurs mœurs à la règle de l'Evangile, mais veulent réformer l'Evangile à leur règle, et le faire servir à leur gain et profit particulier... “

Ph. G.

Le monde à l'empire.

Fragments de dialogues.

Jérôme. — Il me semble que tu sois tout triste et tout fâché, Tobie.

Tobie. — Qui est celui qui n'ait à présent grande occasion d'être fâché et marri !

Jérôme. — Comment donc ? Eustache t'a-t-il apporté quelques mauvaises nouvelles ?

Tobie. — Mais quelles bonnes nouvelles me pourrait-il apporter ?

Théophraste. — Qu'y a-t-il donc de nouveau ? Dis-le nous, Eustache, puisque Tobie ne le veut dire.

Eustache. — Il me fait ici une grande complainte, laquelle serait trop longue à raconter.

Tobie. — Que voulez-vous que je vous die ? Ce qu'un chacun voit à l'œil. Nous ne pouvons avoir de bonnes nouvelles que du bien : et quel bien se fait-il maintenant sur la terre, duquel nous puissions avoir joyeuses nouvelles ? Fut jamais le monde en pire état qu'il est à présent ? Mais le pis, c'est que tous les jours, il tire de plus en plus à l'empire...

Mon père, sur toutes choses, m'a enchargé d'apprendre l'art et la science la plus utile, la plus profitable et la plus honnête et nécessaire qui peut être au monde : c'est à savoir l'art de bien vivre et de bien mourir, qui sont tellement conjoints ensemble, qu'à peine va l'un sans l'autre. Mais la confusion est telle maintenant au monde, que je n'ai encore su trouver maître qui m'ait pu apprendre cette science... Comment apprendrais-je cette science des hommes? Car au lieu qu'ils devaient étudier d'être réformés à l'image de Dieu, il semble qu'ils appliquent toute leur étude à se transformer en bêtes, ou, qui pis est, en diables...

Je ne pense point que jamais le monde fut tant corrompu comme il est à présent : car tout y va c'en devant derrière.

Nous ne sommes pas marris des biens que l'Eglise a, mais nous nous plaignons de ce que, du temps que l'Eglise était pauvre, chétive, persécutée, pillée et fourragée par les tyrans, par les infidèles et par ses ennemis, et qu'elle était gouvernée par des pauvres pêcheurs, elle nourrissait ses pauvres et ne souffrait [point] que personne eût indigence en elle. Et maintenant qu'elle est tant riche, qu'elle surmonte les trésors et la gloire des rois et empereurs mondains, et est gouvernée par ces grands prélats et grands dieux terriens, elle n'a plus soin des pauvres membres de Jésus-Christ, son époux...

Jérôme. — Ainsi que le fer a sa rouillure, aussi ont la leur l'or et l'argent; mais elle est différente de celle du fer, en ce que celle du fer est au fer même, et le consume ; mais celle de l'or et l'argent consume ceux qui les possèdent...

Tobie. — C'est une peste merveilleusement dangereuse... Et toutefois il n'y a nul qui la fuie, mais tous courent après, et n'ont plus grand désir que de la loger en leurs maisons.

Jérôme. — Pourtant que (*parce que*) c'est une douce maladie à la chair, laquelle ne sent point de dommage, jusqu'à ce qu'elle est du tout (*entièrement*) détruite.

Tobie. — Je crains fort qu'il n'en advienne autant à plusieurs peuples et à plusieurs villes et républiques, qui ont

vergogne de la pauvreté de leurs prédécesseurs et s'enrichissent de la pauvreté des autres, puis ne veulent plus reconnaître le lieu duquel ils sont issus, ni avoir souvenance de l'état de leurs prédécesseurs, mais veulent être tenus pour petits rois. Tel qui sera fils d'un charretier, ou d'un bouvier, ou d'un maréchal, ou d'un cordonnier, ou d'un tanneur, ou d'un boulanger, voudra qu'on lui fasse la cour comme à un prince et tiendra plus de gravité qu'un roi, en sorte qu'à peine voudra-t-il reconnaître ceux desquels il a ses richesses, mais les regardera par-dessus l'épaule. Du temps de nos pères, on a vu les Allemands allant en guerre, qui portaient leur croix droite, faite de deux aiguillettes, et étaient vêtus, la plupart d'eux, de cette toile que nous appelons du triège. Mais maintenant il n'y a plus que soie, velours, damas, argent et or. Depuis que l'or d'étrange terre (*de l'étranger*) et les pensions des princes y sont entrés, il n'y est rien demeuré, ou bien peu, de cette ancienne continence. Les pères de ceux de maintenant, à peine reconnaîtraient-ils leurs enfants.

JÉRÔME. — Ce soleil leur a tellement ébloui les yeux, que plusieurs d'entre eux ne peuvent voir la lumière de la parole de Dieu et du vrai soleil de justice, qui est Jésus-Christ...... Mais il ne faut pas être ébahi de ceci. Car si ceux qui devaient être la lumière du monde et les conducteurs des autres, sont ainsi forlignés de la modestie et des mœurs de leurs prédécesseurs, ce n'est pas merveille si tous les autres les ont suivis...

TOBIE. – ... Je ne sais de quel côté il va mieux, mais [je] rouve de toutes parts les choses du tout (*entièrement*) désespérées. J'ai contemplé l'état des laboureurs, des paysans, artisans, marchands et hommes mécaniques. Mais je ne sais où foi, loyauté et simplicité chrétienne se sont retirées. Car je ne les ai pas guère souvent vues loger chez eux, mais ai été tout étonné de voir leurs ruses, pratiques, finesses, cautèles, déloyauté, tromperies et larcins. Je ne l'eusse jamais pu croire si je ne l'eusse expérimenté. Quant aux mœurs et à la ma-

nière de vivre, j'en ai bien peu trouvé de ces bons anciens, qui eussent retenu cette simplicité, innocence et preudhomie de l'âge d'or et d'argent. Je n'y ai vu que fer et airain. Mais au contraire, quand j'ai regardé à leur train, à la vie qu'ils mènent, à leurs pompes, voluptés et délices, je n'y ai rien vu de l'âge de fer ou d'airain. Je n'y ai vu qu'or, argent, velours, soie et toute braveté [1]. Car il n'y a si petit marchand qui ne veuille contrefaire le gentilhomme. Il n'y a presque si méchant coquin qui ne veuille porter le bonnet de velours, et avoir tapis et vaisselle d'or et d'argent en sa maison ; ou s'il ne le peut avoir, il s'adonnera à toutes cautèles, tromperies et mauvaises pratiques pour y parvenir comme les autres. Mais il n'y a nul de nous qui mieux en puisse parler que toi, Jérôme.

Jérôme. — ... Il n'y a si petit paysan ni si méchant bélître qui ne veuille contrefaire le brave, et trancher le monsieur, et faire du roi et du prince en son village ou en son hôpital.

Tobie. — Je crains fort que les champs et les vignes ne soient convertis en déserts, et qu'on ne trouve pas tantôt des laboureurs pour les cultiver... Car il n'y a personne qui ne fuie le labeur. Et ceux qui ne peuvent tenir train de gentilhomme s'efforcent de parvenir, pour le moins, à quelque degré prochain. Tous deviennent maintenant, par de ça, publicains, fermiers, receveurs, ou amodiateurs, ou commissaires; et il n'y a presque plus nul (*personne*) qui n'ait vergogne d'exercer le métier et l'art duquel son père l'a nourri et a entretenu sa famille... Au lieu que les publicains et fermiers étaient en exécration au peuple d'Israël, maintenant c'est un métier qui est préféré à tous les autres. Vous-mêmes qui rejetez les prêtres, et qui au lieu d'eux voulez des prêcheurs de l'Evangile, [vous] n'estimez toutefois pas tant l'office des prédicants, mais aimez mieux faire vos enfants receveurs et fermiers, ou notaires et commissaires, que prê-

[1] *Brave* a ici le sens de beau, paré, bien habillé. La *braveté* désigne l'élégance de la parure.

cheurs. Car vous y trouvez plus grand gain, et trouvez le métier plus propre pour devenir riches en bref et sans grand labeur. Mais je ne peux bonnement entendre comment l'homme peut vivre selon Dieu, et devenir riche tout à coup ; ou comment peuvent faire plusieurs qui sont tant braves, et dépensent beaucoup, sans travailler. Il est nécessaire qu'ils trompent, qu'ils pillent et dérobent, et qu'ils usent de mille méchantes pratiques pour entretenir ce train, puisqu'ils ne se veulent, avec nature, contenter de peu, mais veulent bien vivre, et rien faire, et s'enrichir sans peine.

JÉRÔME. — Encore ce désordre serait tolérable, si ceux qui y devaient mettre ordre étaient quelque peu mieux réglés ; mais c'est là où est le grand abîme de tout désordre...

THÉOPHRASTE. — ... Les faux pasteurs ne servent rien qu'à paître eux-mêmes, au lieu qu'ils dussent paître le troupeau. Ils en tirent le lait et tondent la laine. Ils tuent le plus gras ; ils écorchent la peau, mangent la chair et rompent les os ; ils foulent la pâture devant les brebis et leur troublent l'eau, afin qu'elles ne puissent boire ni manger.

TOBIE. — Voilà ce qui me trouble et scandalise encore le plus. Car, quand j'ai considéré la confusion qui est entre (*parmi*) le menu peuple et les autres états, j'en ai été fort étonné ; mais j'ai encore pensé : ce n'est pas de merveille s'il y a du désordre parmi les pauvres simples gens et idiots ; car ils ont été mal instruits ; par quoi ne faut pas être ébahi, s'il y en a plusieurs qui ne sont guères différents aux (*des*) bêtes brutes. Et pourtant (*pour cela*) je les ai laissés et me suis mis à contempler la vie de ceux qui étaient estimés les plus sages et les plus apparents du monde. J'ai contemplé le train des Princes mondains, de leur cour et de leur maison ; et celui des Prélats de l'Eglise, des théologiens, religieux, prêtres et moines ; mais je ne vis onc telle confusion : ceux que je tenais par avant pour diables m'ont semblé anges au prix de ceux-ci...

EUSTACHE. — Je crains fort, Tobie, que tu ne te trouves

pas à la fin bon chrétien. Car tes propos ressemblent fort à ceux des luthériens et des hérétiques. Par quoi tu me donnes occasion de me défier de toi. Et ce que je les vois tant plaire et approuver par Théophraste et par Jérôme me les rend encore plus suspects.

Tobie. — Ne te soucie point ! Encore ne me tiennent-ils pas. Laisse-moi seulement tomber sur mon âne... Il me semble que ce monde ne soit plus qu'un vieux rêveur, lequel rassotte (*déraisonne*) et rêve toujours plus fort quand plus vieux il devient. Il ressemble aux vieux singes, qui sont plus méchants en leur vieillesse que paravant... L'on dit en commun proverbe à ceux qui sont trop craintifs : « Si le ciel tombait, il y aurait une belle prise d'alouettes ». Mais je suis certain que la prise serait bien plus grande de fols, et qu'il s'en trouverait un grand nombre dessous ce filet...

Etes-vous donc ébahis si je me plains ? ... De vérité, de droiture, de justice et équité, il n'en faut point chercher sur la terre...

Car qu'est-ce tout le monde, qu'un désert, une forêt, une briganderie ? vu qu'il n'y a presque plus de justice qu'en la main et en l'épée, par laquelle toujours le plus fort l'emporte !... Quand je vois l'état et le train de plusieurs villes et cités, il me semble que je voie des cavernes de larrons et brigands. Car il n'y a presque métier, art ni pratique, qui ne soit une écorcherie et une briganderie pour couper la gorge aux pauvres gens.

Quand je considère l'amitié et l'accord que les pays, cités, villes, villages, voisins, parents, amis, frères, sœurs, et généralement tous hommes, ont les uns avec les autres, et principalement les Rois et Princes, il m'est avis que je vois des griffons, des lions, des ours, des sangliers, des loups, des chiens, des pourceaux, des renards, des aspics, des vipères, scorpions et basilics, des aigles, des faucons et autres oiseaux de proie, tous ensemble enfermés en un parc, ou en une cage de fer, qui s'entrebattent, piquent, mordent, déchirent, dévo-

rent et consument les uns les autres. Et qui en osera approcher pour les accorder ? Car aussi tôt dévoreront-ils celui qui y viendra pour y mettre le bien, que celui qui y viendra pour y mettre le mal, voire (*même*) plus tôt, et [il] sera en plus grand danger. Car le plus grand crime qui peut aujourd'hui être au monde, c'est d'être homme de bien..... Qui se fait brebis, le loup le mange. Il faut devenir loup entre les loups, et méchant entre les méchants...

Si l'homme n'était plus intraitable que les bêtes brutes, et plus enragé, il y aurait encore quelque espérance. Mais je suis tout émerveillé de lui, qui sait tout faire, fors ce qui lui est le plus utile et nécessaire. Il n'y a art, science, pratique ni métier qu'il n'ait inventé et qu'il ne sache faire, et enseigner aux autres, excepté l'art de bien vivre... Il n'y a presque bête, quelque sauvage, cruelle, enragée ou venimeuse qu'elle soit, que l'homme, par art, ne sache vaincre, dompter, apprivoiser, et rendre familière et domestique ; mais c'est merveille qu'il ne sait trouver art, science, pratique ni armes, pour vaincre, dompter et apprivoiser soi-même, et surmonter et subjuguer ses affections. Les chevaux et mulets sont assez difficiles ; mais l'homme a trouvé la façon de les manier et de les faire servir à soi. Les taureaux sont forts, puissants et robustes ; mais l'homme leur apprend à venir sous le joug et à tirer la charrue. Les éléphants sont encore plus terribles ; mais l'homme leur fait porter la charge qu'il veut. Les loups et ours sont fort cruels ; mais l'homme les rend traitables. Les lions sont bien fiers, hautains, félons et épouvantables ; mais l'homme leur apprend de s'humilier et de lui obéir. Au contraire, je vois le plus souvent que le mari ne sait apprivoiser sa femme, ni la femme son mari, pour vivre en paix ensemble, ja soit (*bien que*) qu'elle soit chair de sa chair et os de ses os, et qu'ils vivent longtemps ensemble, tous deux en une maison, et mangent tous deux d'un pain, en une même table, et couchent en un même lit, et sont un même corps et un même sang. Si l'homme ne peut vivre avec soi-même, avec sa chair

et son sang, avec qui vivra-t-il ? S'il ne peut aimer sa femme, laquelle Dieu a formée de sa propre substance, et la lui a donnée pour être son aide et soulas, qui aimera-t-il? Si la femme ne se peut humilier, s'accommoder et accorder avec son mari, lequel Dieu lui a donné pour chef, et l'a tirée du propre corps d'icelui, avec qui aura-t-elle accord, et qui pourra-t-elle supporter ?...

Je vois aussi tous les jours des pères et mères qui ne peuvent convenir (*s'accorder*) avec leurs enfants ; mais après que les pères et mères auront humé les odeurs et encensements des ordures qui sont toujours autour de leurs petits enfants, et les auront mariés, et [auront] porté toute la fâcherie qu'il faut avoir à les nourrir, quand ils seront devenus grands, ils ne voudront reconnaître ni père ni mère. Ils ne les peuvent voir ni porter (*supporter*), mais les chassent souvent hors de la maison, ou les parents sont contraints de les en chasser. Je ne vois point telle ingratitude ni telle cruauté entre les chiens et chats, loups et louveteaux, lions et lionceaux.

Je vois des bateleurs qui mènent par pays des lions, des ours, des singes, des ânes, des chevaux et plusieurs sortes de bêtes, lesquelles ils conduisent comme ils veulent, et leur font faire ce qu'il leur plaît et tout ce qu'ils leur commandent. Ils les font danser, sauter, tenir cois, lever debout, coucher à terre, faire la révérence, porter la pique, mener la flûte; bref, je ne saurais raconter les diverses choses qu'ils leur apprennent et qu'ils leur font faire ; car ils les enseignent de tout faire. Quelle est donc la cause que l'homme enseigne bien les bêtes brutes, et qu'elles apprennent de lui, quelque indociles qu'elles soient, et l'homme ne sait enseigner ni apprendre de l'homme, la femme du mari, l'enfant du père, ce qui lui est nécessaire et sans quoi il ne peut être homme ? Et quelle est la cause pour laquelle les bateleurs prennent tant de peine à enseigner les bêtes? Ce n'est que pour tenir les hommes en ébattement, et par ce moyen tirer argent des hommes et gagner leur vie plus à leur aise. Or quel plaisir plus grand

pourrait advenir aux hommes que de voir leurs enfants bien instruits ? Y a-t-il singe plus plaisant? Avec qui pourraient-ils avoir plus d'ébattement ?...

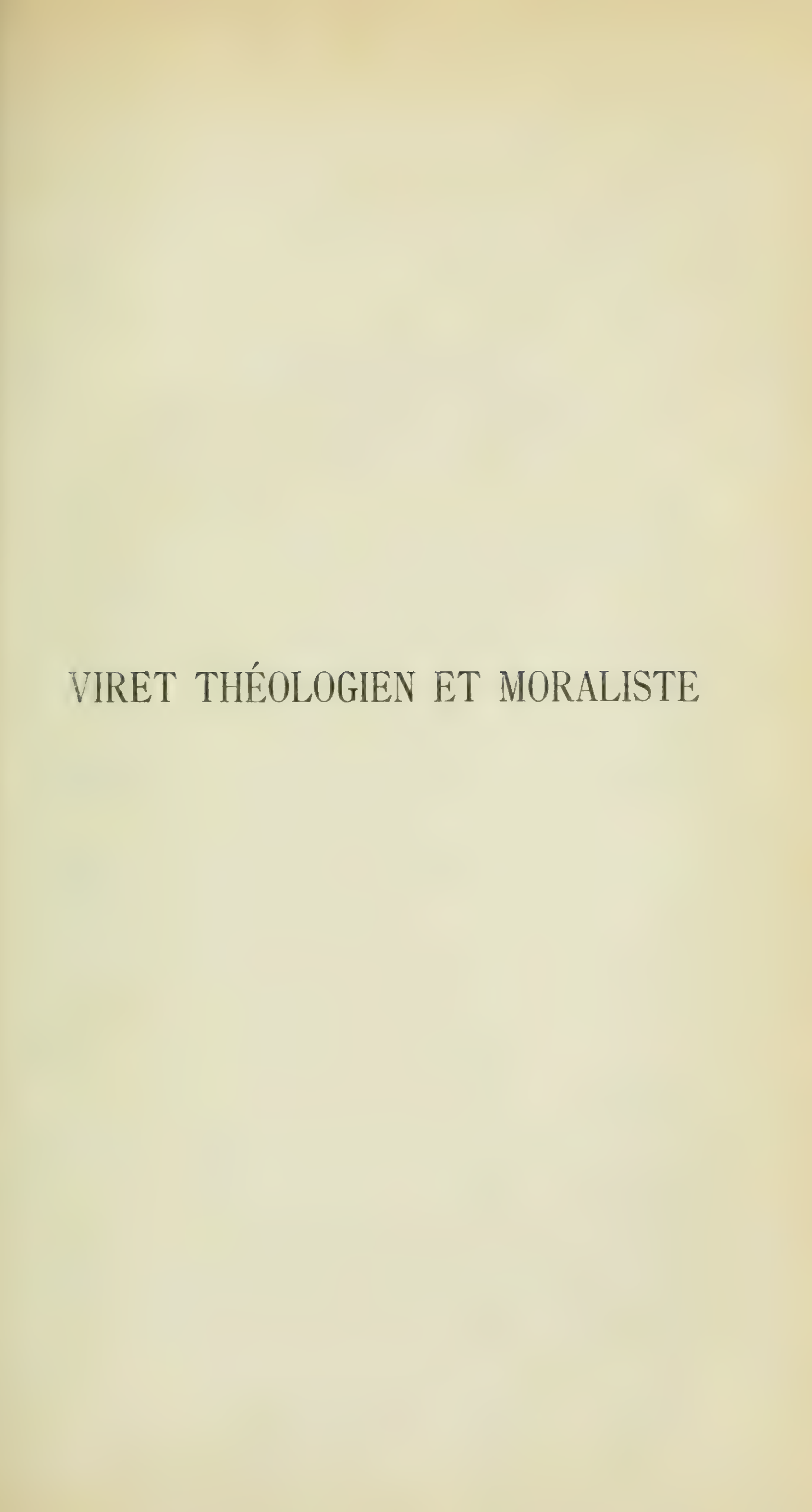
... Plût à Dieu que tous ceux de ce pays qui ont des enfants, et singulièrement les magistrats et pasteurs, qui dussent (*devraient*) pourvoir pour les faire bien instruire, eussent telle considération! Je crois que nous aurions en bref (*bientôt*) un grand nombre d'hommes savants, sages et vertueux, tant pour régir l'Eglise que la chose publique. Mais quand on parle de science et de vertu et qu'on exhorte les parents à faire apprendre leurs enfants et les instruire aux bonnes lettres, plusieurs s'en gaudissent et disent : « En vain travaillerions-nous pour faire nos enfants savants, car ce pays n'est pas terre à clercs. » Comme s'il tenait à la terre, non pas à eux! Il n'en faut mettre la coulpe (*faute*) sur la terre. Car je crois que s'ils prenaient telle peine qu'ils dussent à bien instruire leurs enfants, et qu'ils leur fissent autant fréquenter les bonnes compagnies de gens de bien et vertueux, qu'ils leur laissent hanter les tavernes, les cabarets, les jeux, les bourdeaux et la cuisine, ils connaîtraient que leurs enfants ne sont pas bêtes, non plus que ceux des autres pays, mais qu'ils sont hommes capables de raison et de science comme aux autres lieux... Les enfants ne feraient pas tant manger de poires d'angoisse à leurs pères et mères, au lieu de leur être en soulas et consolation. Ils ne les battraient pas, au lieu de les aider et secourir; ils ne feraient pas tel déshonneur à leurs parents et amis, et n'en verraient pas tant sur les gibets, en leur grande honte et confusion, et avec grande tristesse et douleur.





Montpellier. — Tour des Pins.

Nimes. — La cathédrale.



VIRET THÉOLOGIEN ET MORALISTE

INTRODUCTION

Viret, sans être ce qu'on peut appeler un „grand théologien", occupe à bien des titres une place très honorable dans la théologie réformée. Sur certains sujets, tels que le ministère évangélique, la discipline ecclésiastique, la défense de la foi vis-à-vis de l'„athéisme" des savants de son époque, il a des conceptions originales et pleines d'envergure. Il eut sans doute le mérite d'être le vulgarisateur de la théologie de Calvin, mais il joignit à ce titre celui d'un bon apologète, qui fonde ses affirmations sur les données de l'expérience.

Son but, dans ses ouvrages théologiques et moraux comme d'ailleurs dans toute son œuvre littéraire, fut de mettre la théologie et la morale réformées à la portée de tous les esprits, des simples et des ignorants plus encore que du monde savant de l'époque. Aussi fut-il compris par un public très étendu, sur le continent et en Angleterre, qui lui fut reconnaissant de son travail de vulgarisation.

Calvin publiait son *Institution chrétienne* à 27 ans. A cet âge-là Viret n'avait encore rien produit. Ses premiers écrits furent des traités d'occasion, appartenant au genre exhortatif. Ce furent l'exercice du ministère, la prédication, l'enseignement de la jeunesse qui le déterminèrent à exposer aussi par écrit la doctrine et la morale chrétiennes. Il voulait laisser à ses nombreux auditeurs de l'Eglise de Lausanne un monument durable de ses instructions verbales. A cet effet il

publia dès 1544, sous la forme de dialogues entre un maître et son disciple, des expositions sur le Symbole des apôtres, sur le Décalogue et sur l'Oraison dominicale. Puis il réunit ces trois écrits en un seul grand ouvrage, le monument par excellence de sa théologie, l'*Instruction chrestienne,* dont la première édition in-folio est de 1556, et l'édition définitive en deux volumes de 1564.

En général les formules dogmatiques de Viret sont claires, mais elles sont aussi trop nombreuses, ce qui le fait toujours retomber dans cette prolixité de style qu'on lui a si souvent reprochée. Plusieurs des questions dogmatiques traitées par Viret dans son „ Instruction " ont formé plus tard des ouvrages spéciaux, qu'il a publiés surtout pendant les dernières années de sa vie, passées en France. Citons dans ce domaine : 1° Des clefs de l'Eglise et de l'administration de la parole de Dieu et des sacrements, selon l'usage de l'Eglise romaine, et de la Transsubstantiation etc.... (Genève, 1564); 2° De l'Estat, de la conférence, de l'autorité, puissance, prescription et succession tant de la vraie que de la fausse Eglise (Lyon, 1565); 3° De l'authorité et perfection de la doctrine des Saintes Ecritures et du Ministère d'icelle (Lyon, 1564).

Viret, avons-nous dit, fut aussi un apologète. — Avec la Renaissance l'étude des sciences prit un remarquable essor. La médecine fit entr'autres de grands progrès. Mais de nombreux savants, se dépréoccupant de la question religieuse, proclamaient l'indépendance du monde matériel à l'égard de Dieu. On les appelait les „ athéistes ".

Par une étude patiente et persévérante Viret se mit au courant des questions scientifiques de l'époque, rassembla une vaste documentation et rédigea ses vingt-quatre dialogues de la deuxième partie de „ l'Instruction chrestienne " de 1564. Il voulait prouver par là aux athéistes qu'à côté de la *révélation surnaturelle* de Dieu, exprimée dans les Ecritures, il existe une *théologie naturelle* qui se montre dans l'admirable organisation du corps humain et de la nature.

Nous avons là les premiers germes d'une méthode apologétique nouvelle qui ne part pas seulement d'un à priori, mais du monde expérimental lui-même. Viret présentait ainsi aux savants le monde dans son unité organique et leur demandait sans autres s'ils n'y trouvaient pas une finalité divine ?

Ce livre fut remarqué en dehors du monde théologique de l'époque. Le poète Salluste du Bartas s'en est inspiré pour écrire son poème sur la „ Semaine de la création ".

Par la tournure naturelle de son esprit, Pierre Viret fut encore plus moraliste que théologien. Dans ce domaine les aperçus ingénieux, les sentences lapidaires, profondes et suggestives abondent. Au milieu de ses exposés dogmatiques, il ne perd aucune occasion de moraliser. C'est dans l'exposé du „ Décalogue " que Viret traite surtout les questions morales et sociales à l'ordre du jour.

Après avoir donné un extrait de l'importante préface de l'*Instruction chrétienne*, nous publierons des spécimens caractéristiques des sujets théologiques traités par Viret, en les groupant autant que possible dans un ordre systématique, allant de sa cosmologie et de sa psychologie à sa conception des sacrements dans l'Eglise. Nous terminons cette partie par des morceaux d'ordre moral et social.

CH. S.



I. DOGMATIQUE ET APOLOGÉTIQUE

Exposé du plan de « l'Instruction chrestienne ».

Il y a déjà quelques ans passés, que par la sollicitation de plusieurs bons personnages, j'entrepris d'écrire quelque exposition bien familière sur le décalogue, qui est le sommaire de toute la Loi de Dieu, et sur le symbole des Apôtres, qui contient des articles de la foi et de la religion Chrétienne, et sur l'oraison de notre Seigneur Jésus-Christ, et cela pour beaucoup de causes. Car combien que plusieurs savants personnages aient déjà travaillé après ces matières et en aient écrit suffisamment, tant en latin qu'en français, toutefois j'ai considéré que les ténèbres d'erreur et d'ignorance ont été si grandes sur la terre par la coulpe des faux pasteurs, qu'il est bien difficile aux pauvres aveugles et ignorants de pouvoir encore comprendre la vérité de Dieu et connaître les ténèbres esquelles (*dans lesquelles*) ils ont été et sont encore à présent, pour les délaisser, et suivre la lumière de l'Evangile, ja soit que (*quoique*) ceux qui désirent d'avancer la gloire de Dieu s'efforcent par tous moyens de les tirer à l'intelligence et connaissance de sa Parole. Je vois par expérience que tous ceux qui portent le nom de chrétien se glorifient tous les jours à pleine bouche de la foi et religion chrétienne et néanmoins la plus grande part d'eux, et surtout ceux qui sont les plus hardis à s'en vanter et glorifier, nient de fait et par leurs œuvres ce qu'ils confessent de bouche et de quoi ils se glorifient tant

hardiment, pour autant qu'ils ne savent [ce] que c'est que foi ni religion chrétienne, ni de quoi ils parlent quand ils en parlent.

Pour cette cause j'ai voulu bien prendre la peine de déclarer un petit plus amplement et plus familièrement que les autres ont écrit devant moi, ces trois sommaires desquels j'ai fait mention ci-devant, qui comprennent suffisamment tous les points principaux de toute la doctrine que le Seigneur a de tout temps proposée à son Eglise, tant par ses prophètes que par ses apôtres.

Ce que j'ai fait, afin que je montrasse par vives raisons, non seulement aux chrétiens superstitieux et idolâtres, mais aussi à plusieurs qui se glorifient de la réformation de l'Eglise par la pure doctrine de l'Evangile, comment ils font et croient tout le contraire de la foi qu'ils confessent et de la doctrine et religion de laquelle ils se vantent, et afin que cet avertissement leur servît pour les admonester de trois points auxquels ils doivent bien penser.

Le premier est qu'ils apprennent à croire de cœur la confession qu'ils font de bouche, et qu'ils déclarent par œuvres qu'ils sont tels à la vérité devant Dieu qu'ils veulent être estimés entre les hommes.

Le second, qu'ils pourvoient à cela en telle sorte qu'ils puissent éviter que le Seigneur ne leur reproche à bon droit cela même de quoi il a fait reproche à son ancien peuple d'Israël disant : „ Ce peuple s'approche de moi de la bouche et m'honore des lèvres, mais leur cœur est loin de moi " (Esaïe 29), „ mais pour néant ils m'honorent, enseignant pour doctrines commandements d'hommes. " (Matth. 15 : 9.)

Le troisième, que cela ne puisse aussi être dit d'eux [ce] que saint Paul dit des faux chrétiens qui étaient de son temps. „ Ils confessent (c'est à dire, ils font profession) qu'ils connaissent Dieu, mais ils le nient par œuvres, vu qu'ils sont abominables et incrédules et réprouvés à toute bonne œuvre " (Tite 2).

Pour éviter donc ces reproches, j'ai voulu donner occasion aux chrétiens de mieux considérer le sens des paroles de ces trois sommaires dessus mentionnés et remontrer par icelles mêmes les erreurs et abus desquels la chrétienté est toute corrompue, pour l'en purger et nettoyer autant que faire se pourra.

Et pourtant que (*parce que*) tous ceux qui savent lire ne veulent ou ne peuvent prendre le loisir de lire les livres entiers des saintes Ecritures et les expositions faites sur iceux par ceux auxquels Dieu en a donné plus grande et plus claire intelligence, et les bien examiner de près, ou pour ce qu'ils n'ont pas l'entendement assez exercité en telles choses pour le savoir faire et les comprendre, si le tout ne leur est proposé fort clairement et familièrement; je me suis efforcé de montrer aux pauvres simples gens et aux plus ignorants que quand ils n'auraient autre Ecriture que la Loi de Dieu comprise au décalogue, et le symbole des Apôtres et la confession de foi qu'ils font tous les jours par icelui, et la forme d'oraison qui nous a été baillée par notre Seigneur Jésus-Christ, si (*encore*) en ont-ils bien assez non seulement pour les rendre inexcusables devant Dieu, mais aussi pour leur apprendre à connaître les fausses opinions, erreurs et abus esquels ils ont été ou sont encore détenus. Car s'ils entendaient bien la doctrine contenue en ces dits sommaires et ce de quoi ils font profession par iceux, sans s'entendre eux-mêmes, ils se retireraient bientôt hors des superstitions, idolâtries et abus esquels ils demeurent encore comme abêtis et abrutis. Voilà les raisons principales qui au commencement m'ont ému à entreprendre cet œuvre-ci, suivant lesquelles j'ai mis la main à la besogne, selon la meilleure commodité et occasion qui m'a été baillée du Seigneur pour y besogner.

Or après que l'œuvre a été parachevé, voyant que j'avais tellement traité les matières contenues en icelui que tous les principaux points de la religion chrétienne y étaient assez

suffisamment compris, pour instruire en icelle ceux qui désirent servir à Dieu selon sa volonté et connaître la droite voie de salut, il m'a semblé (suivant le jugement et le conseil de mes frères et amis craignant Dieu et désirant l'avancement du royaume d'icelui) qu'il ne serait pas impertinent *(malavisé)*, mais profitable à plusieurs et surtout aux plus simples et aux plus ignorants, de réduire toutes les pièces d'icelui comme en un corps, qui peut servir d'une instruction et institution chrétienne, générale pour tous, en toute la doctrine des saintes Ecritures.

Et pour autant que j'ai proposé en moi-même, quand j'ai entrepris cet œuvre, de traiter et déduire les matières exposées en icelui le plus clairement, familièrement et populairement qu'il me serait possible, comme si j'avais délibéré d'enseigner le simple peuple en la manière que nous enseignons les jeunes enfants au catéchisme, quand nous les instruisons aux fondements et rudiments de la religion chrétienne ; j'ai choisi la forme d'écrire par dialogues, tant pour ce qu'elle est plus propre à enseigner populairement que pour ce aussi qu'elle est plus délectable à plusieurs que beaucoup d'autres manières d'écrire. Parquoi (*c'est pourquoi*) je fais parler les personnages que j'introduis parlants, comme si le maître enseignait son disciple et si le disciple interrogeait son maître et disputait avec lui, lui proposant ses doutes et difficultés pour en être résolu et mieux instruit par lui.

Vrai est que cette manière d'enseigner est un peu plus longue, à cause que souventes fois il faut user en icelle d'aucunes paroles qui sont comme perdues pour ce qu'elles ne sont pas proprement de la substance de la matière qui est traitée. Mais elles ne sont pas perdues du tout (*tout à fait*), à cause qu'elles servent non seulement à éclaircir les matières, mais aussi à les distinguer et exposer plus distinctement et plus familièrement. Et quand il est question d'enseigner les plus simples, il vaut mieux être un peu plus long et plus clair que trop bref

et être obscur. Voilà quant à la manière que j'ai suivie à traiter ces matières.

Au reste, ayant pris cet avis et conseil duquel j'ai tantôt parlé, j'ai pareillement avisé de disposer toutes les matières desquelles j'ai écrit, par l'ordre qui m'a semblé le plus convenable en tel affaire, suivant lequel il m'est avis que la doctrine que je traite doit être proposée en l'Eglise du Seigneur. Sur quoi nous avons premièrement à noter : que le premier et le principal que Dieu requiert de nous par sa parole et qui comprend tout le reste, c'est que nous obéissions à sa sainte volonté, lui rendant l'obéissance que nous lui devons ; ce que nous ne pouvons aucunement, si devant toute chose nous ne la connaissons et entendons. Et pourtant (*pour cela*), je parle en premier lieu du devoir et besoin que tous les hommes ont à s'en enquérir par la parole d'icelui, pour les mieux préparer et disposer à la doctrine laquelle je leur propose puis après, pour les amener à cette connaissance. Et puis, je mets en avant la Loi que le Seigneur a baillée à son peuple, par le ministère de Moïse son serviteur ; laquelle je déclare, réduisant à icelle les passages des saintes Ecritures et points de la vraie religion qui lui appartiennent et lesquels elle comprend.

En après, pour ce que l'homme étant corrompu par le péché (auquel il est engendré, conçu et né) ne peut aucunement, je ne dis pas accomplir toute la Loi du Seigneur, mais seulement le moindre commandement compris en icelle, ni satisfaire au moindre point qui y soit ; ains (*mais*) demeure sujet à l'ire (*la colère*) et à la malédiction d'icelui, de laquelle il le menace par icelle (*par la loi*), s'il n'en est délivré par le moyen de la foi en Jésus-Christ ; je viens à ce second point du vrai service de Dieu, qui gît en la foi. Car Moïse est comme un pédagogue, c'est-à-dire un petit maître pour enseigner les petits enfants jusques à ce qu'ils soient capables de plus haute science et plus parfaite, pour adresser et mener les

hommes à Jésus-Christ par sa Loi, afin que Christ parface (*parfasse*) ce qui n'a encore été sinon commencé par icelle.

A cette cause la doctrine de la foi, qui est comme propre à l'Evangile, inscrit fort bien celle de la Loi, laquelle ne peut trouver sa perfection sinon en Jésus-Christ, par la foi en lui, par laquelle nous sommes justifiés et sanctifiés pour satisfaire en tout point à la justice de Dieu et à cette parfaite obéissance qu'il requiert de nous par sa Loi, et ceci par le moyen et le bénéfice de Jésus-Christ, comme il sera montré et exposé plus à plein en son lieu. D'autre part, quand Dieu requiert au premier commandement de sa Loi que nous n'ayons point d'autres dieux que lui, il nous enseigne qu'il requiert devant toutes choses, pour le premier fondement du service et de l'obéissance qu'il requiert de nous, que nous ayons foi et que nous mettions en lui toute notre confiance. Pour lesquelles causes il m'a semblé que l'exposition du Symbole des apôtres conviendrait et serait fort bien disposée en ordre après celle de la Loi, que nous appelons communément décalogue.

Et pour autant que ce Symbole comprend en brief (*en résumé*) tout ce que nous devons croire de l'unité de l'essence de Dieu et de la Trinité des personnes divines en icelle, et de la création du monde, et de la providence de Dieu en toutes les créatures, et de la chute et réparation du genre humain, et de l'incarnation du Fils de Dieu, par laquelle il a pris chair humaine et s'est racheté et acquis l'Eglise pour héritage par son propre sang, laquelle il a dédiée et consacrée à Dieu son Père ; je traite en cette exposition assez amplement et familièrement toutes ces matières, suivant les témoignages que nous en avons ès saintes Ecritures.

Et à cause que nous n'avons pas aujourd'hui à combattre seulement contre les superstitieux et les idolâtres et ceux qui abusent de la connaissance de l'Evangile, mais aussi contre les épicuriens et les athéistes, desquels le monde est maintenant tout rempli ; je m'arrête plus sur l'œuvre de la création

du monde et de la providence de Dieu en toutes les créatures, et principalement en la création tant du corps que de l'âme de l'homme que sur point d'autre. Car c'est le livre de nature par lequel, selon le témoignage de saint Paul, il n'y a ni peuple ni nation, ni savants ni ignorants qui ne soient suffisamment convaincus qu'il y a une nature et une providence divine, et que les hommes sont nés à religion pour connaître leur Dieu et leur créateur et le servir et honorer par icelle, quand même il n'y aurait point de livre des saintes Ecritures par lequel il se fût manifesté à eux, mais cestui-ci (*ce livre de nature*) seulement et les témoignages de nature qu'un chacun porte en soi-même.

Semblablement, pour autant que l'Eglise est fondée sur cette vraie foi, par laquelle elle a communion avec son époux Jésus-Christ, et que le moyen par lequel Dieu nous amène à cette foi et communion, nous est baillé par le ministère de sa parole et des sacrements dépendants d'icelle, sans lequel l'Eglise ne peut être Eglise; je traite aussi cette matière du ministère sur les articles qui concernent l'Eglise, autant qu'il m'a semblé que l'œuvre présent le requérait. Car qui voudra voir tant cette matière que plusieurs autres semblables, lesquelles je ne traite et n'expose pas en ce livre si amplement qu'en des autres qui sont expressément faits sur cela, il pourra chercher en iceux ce que j'en dis là davantage et qu'il pourra ici requérir, combien (*bien que*) il y en a ici assez pour ceux qui se contenteront de la simple doctrine, sans en requérir plus subtile et profonde disputation et inquisition. Mais pour autant qu'il y a plusieurs personnages qui ne se contentent pas qu'on leur propose les choses sommairement et simplement, ains (*mais*) désirent enfoncer les matières plus profondément et les voir traitées plus subtilement et plus pleinement et connaître les sources des erreurs et abus par lesquels la doctrine et la religion chrétienne ont été corrompues et perverties, j'ai écrit de ces matières en plusieurs autres livres, tant en latin

qu'en français, esquels (*dans lesquels*) j'ai suivi une autre manière de procéder et d'enseigner, selon la fin que je me suis proposée et la nature des esprits qui pourrait profiter en la lecture d'iceux.

Davantage, pour ce que la vraie foi engendre la vraie invocation de Dieu et que le Seigneur la requiert aussi en sa loi, tantôt après qu'il a baillé commandement par lequel il veut régler notre cœur touchant la foi et fiance qu'il requiert que nous mettions en lui, j'ai adjoint de suivre l'exposition de la forme d'oraison qui nous a été baillée par Jésus-Christ à celle du symbole, laquelle je traite aussi en la manière des autres précédentes, comme le tout sera vu amplement en son lieu.

Suivant donc cet ordre, j'ai compris tous les points principaux auxquels tout le vrai service de Dieu est contenu et tout ce qui y est requis pour notre salut, à savoir : vraie obéissance à sa sainte volonté et vraie foi et fiance en lui par son Fils Jésus-Christ, et puis la vraie invocation de son nom, sous laquelle nous pouvons aussi comprendre l'action de grâces, laquelle nous ajoutons aux points précédents pour le quatrième.

Or pour autant que l'une des principales causes pour lesquelles les sacrements ont été ordonnés du Seigneur, est pour le louer et magnifier et lui rendre grâces de ses dons et bénéfices, il pourrait sembler à aucuns (*quelques-uns*) qu'il eût été bien convenable, pour mieux déduire les matières en leur lieu et ordre, de traiter celle des sacrements après celle de l'oraison, comme il se fait communément au catéchisme; mais il n'y a point de faute en cet endroit, à mon avis, en l'ordre que j'ai tenu. Car combien que les sacrements aient été ordonnés en partie pour la cause qui a maintenant été alléguée, ce néanmoins celle-là n'est pas seule; car ils ont aussi été ordonnés pour nous testifier la communion que nous avons avec Jésus-Christ par la foi en lui et celle de toute son Eglise, et semblablement pour nous confirmer toujours de

plus en plus en la foi que nous avons en ses promesses. Parquoi (*c'est pourquoi*) il m'a semblé que la tractation de cette matière ne vient pas mal à propos ès lieux esquels je déduis celles qui touchent à l'Eglise et aux bénéfices de Jésus-Christ, qui lui sont communiqués par le ministère de l'Evangile, duquel les sacrements sont une partie et dépendance d'icelui.

Voilà quant à l'ordre que j'ai suivi es traités desquels j'ai maintenant fait mention, duquel j'ai bien voulu admonester les lecteurs dès le commencement et dès l'entrée de cet œuvre, afin que tous fussent avertis des matières qu'il contient et auquel endroit et en quel lieu il les convient [de] chercher. Je l'ai aussi fait pour ce que la disposition d'icelles sert beaucoup, non seulement pour les mieux entendre, mais aussi pour bailler à un chacun plus grande ouverture à l'intelligence de toute la doctrine des saintes Ecritures, afin qu'un chacun sache mieux à quoi il convient [de] rapporter tous les points contenus en icelles. Et à cette fin que la déduction de tous les points que je traite fût encore plus claire et plus facile pour les mieux imprimer en la mémoire d'un chacun, je ne les ai pas seulement divisés et distingués par dialogues, mais j'ai aussi distingué un chacun dialogue comme par chapitres, ajoutant toujours au devant d'une chacune section et distinction un petit sommaire, qui admonestera le lecteur des points principaux déduits et traités en icelle.

(Extrait de l'*Epître liminaire de l'„ Instruction chrétienne"* de 1564, remaniement de la préface de celle de 1556).

Les beautés de la nature.

Des biens qui reviennent aux hommes et à tous les animaux par les cours des eaux parmi la terre.

Comme Dieu arrose la terre de la rosée et pluie du ciel, comme nous l'avons déjà exposé auparavant, ainsi il l'abreuve par le moyen des fontaines et des rivières et ruisseaux qui

courent par icelle. Sur quoi tu as à noter que la vie de toutes les créatures corporelles qui en sont participantes consiste principalement en chaleur, et que cette chaleur ne peut être entretenue ni conservée sans humidité de laquelle elle se nourrisse, comme la flamme se nourrit et entretient au lumignon et en la mèche qui est en une chandelle ou en une lampe par la graisse et l'humeur qui y est.

Pour cette cause, comme Dieu a mis au ciel comme une grande fontaine de chaleur et une grande fournaise de feu, pour la distribuer et dispenser en toutes les parties du monde; ainsi il a mis çà bas, en terre, la mer comme une grande fontaine et perpétuelle, comme pour la nourriture et conservation de cette chaleur qui est communiquée à la terre et à toutes les créatures qui sont en icelle. Et pour cela elle s'épand par la terre, par les moyens que j'ai tantôt dit, tellement que les cours des eaux sont en icelle comme les veines qui sont en un corps. Car comme le Seigneur a mis le foie au corps des animaux, qui est comme la fontaine du sang qui est nécessaire à tout le corps pour lui donner vie, et puis il a mis des veines comme des ruisseaux pour dispenser et distribuer ce sang à tous les membres, et les a tellement disposées qu'il n'y a point de membre en tout le corps qui ne reçoive par le moyen d'icelles autant de sang qui lui est nécessaire pour sa nourriture et la conservation de sa vie; ainsi il a disposé çà bas en terre la mer et les sources des eaux, lesquelles il dispense puis après par toute la terre par le moyen des fontaines, des fleuves et ruisseaux qui sont comme les veines par lesquelles l'eau, qui est comme son sang, lui est apportée, dispensée et communiquée, afin qu'elle en soit abreuvée pour nourrir les fruits lesquels Dieu a commandé de porter pour la nourriture tant des hommes que des bêtes.

Et pourtant *(par conséquent)*, comme en un corps il y a plusieurs veines, les unes plus grandes et plus larges et plus longues, et les autres plus petites, plus étroites et plus courtes,

lesquelles néanmoins répondent toutes à une même source et fontaine et puis se divisent en plusieurs branches; ainsi la terre a ses fleuves et ses ruisseaux les uns plus grands, les autres plus petits, lesquels ont tous leur source commune et se conjoignent souvent ensemble ou se divisent en diverses branches, en telle manière que la terre en est abreuvée autant qu'il lui est de besoin.

Et comme la terre en est abreuvée pour nourrir ses fruits, ainsi les hommes et les autres animaux en prennent aussi leurs breuvages. Et pour ce David dit que le Seigneur fait couler les fontaines par les vallées tellement qu'elles courent entre les monts. Dont toutes bêtes des champs sont abreuvées et les ânes sauvages en étanchent leur soif. Les oiseaux du ciel se tiennent auprès d'icelles fontaines et font résonner leur voix d'entre la ramée. Job dit semblablement : « Il tranche les ruisseaux dedans les pierres et son œil voit toutes les choses précieuses. »

Dieu n'a pas seulement pourvu en ces choses aux nécessités des hommes, mais aussi à leurs voluptés et plaisirs, et il a voulu conjoindre une beauté excellente avec le profit et l'utilité. Car combien fait-il beau voir les belles îles entre les eaux de la mer, et les belles et claires fontaines et les beaux courants ruisseaux et fleuves issant *(sortant)* des rochers et cavernes de la terre, découlant par les montagnes et les vallées et les plaines, et parmi les forêts et les champs et les prairies, et les beaux ramages des arbres qui sont autour d'iceux et tant de diverses espèces, et puis les beaux petits oiselets se promenant, voletant et chantant au milieu d'iceux, par grande mélodie et musique naturelle !

Une variété est fort belle à voir et à contempler, laquelle nous devons aussi considérer en la disposition et distinction que nous voyons en la terre, disposée et distinguée en montagnes et coteaux et vallées et plaines, et en prés, vignes, champs, bocages et forêts, et les grands fruits et profits qui

en reviennent aux hommes, outre les plaisirs qu'ils ont de cette belle diversité et si grande variété de tant beaux et divers paysages. Car il n'y a pas un pied de terre, qui ne serve à quelque bonne chose, non pas même les lieux les plus déserts. Car les uns des lieux sont propres pour champs et campagnes, les autres pour prairies, les autres pour vignobles, et les autres pour diverses sortes d'arbres fruitiers, ou pour bois de haut fûtage pour faire édifices, ou d'autres pour brûler afin que les hommes s'en puissent échauffer et s'en servir ès œuvres et autres choses esquelles ils ne peuvent se passer de feu. Il y a aussi des lieux propres à nourrir bestial de diverses sortes de bêtes domestiques, desquelles les hommes reçoivent de grands gains et de grands plaisirs.

Il y en a des autres, comme les déserts, les forêts et les montagnes, qui sont propres aux bêtes sauvages, desquelles aussi les hommes prennent non seulement du profit, mais aussi grand plaisir et exercice en la chasse d'icelles. Et jaçoit que *(quoique)* les bois et les montagnes semblent être proprement destinées à telles bêtes, si est-ce néanmoins que le bestial que les hommes nourrissent en prend bien sa part, et au grand gain de ses nourrissiers. Mais la terre ne pourrait pas fournir à toutes ces choses, si elle n'avait communication avec les eaux, desquelles les hommes et les autres animaux reçoivent tant de biens, comme tu l'as déjà ouï.

(*Instruc. chrest.*, 1564. II. p. 161 et 162.)

L'admirable instinct des oiseaux.

Avant qu'ils fassent leurs œufs et leurs petits, ils leur préparent leur logis tant propre qu'il n'est [pas] possible de mieux, tellement qu'ils vainquent en cela tous les maçons, charpentiers et édificateurs. Car il n'y a homme qui sût faire édifice plus propre pour l'homme que ces petits animaux les font pour eux, tellement que nous en avons un proverbe

par deça. Car quand nous parlons de l'industrie, de l'engin (*génie*) et de l'entendement que Dieu a donné à l'homme, et des arts et sciences qu'il fait, nous disons : „ l'homme sait tout faire, fors que les nids d'oiseaux ".

Et qui a appris aux oiseaux de les faire ? Ce ne sont pas les hommes, mais au contraire les anciens auteurs écrivent que les hommes ont appris l'art d'architecture et de maçonnerie des oiseaux et principalement des arondelles (*hirondelles*). Car leur nid est fait par vrai art de maçonnerie et ainsi n'ont besoin de tant d'instruments qu'il faut aux maçons. Car leur bec leur sert de tout. Elles n'ont aussi [nul] besoin de charrette pour leur amasser les pierres, l'areine (*le sable*), la chaux et le mortier. Car elles trouvent leur matière toute prête.

Et puis nous voyons comment elles la savent faire tenir, et comment elles savent faire le lit à leurs petits, de plumes et de matière molle, comme si elles leur préparaient une cultre (*duvet*) pour les loger mieux à leur aise. Autant en pouvons-nous dire de toutes les autres. Pendant que la femelle est empêchée, à couver ses œufs et à faire ses petits, le mâle lui sert et couve son tour pour donner lieu à la femelle d'aller querre (*chercher*) sa vie, ou il la nourrit comme font les cailles. Et quand les petits sont éclos des œufs et qu'ils peuvent manger, tous deux ensemble ne cessent jamais de leur apporter viande et l'ôtent de leur bec et l'épargnent pour la leur bailler, en sorte qu'ils n'ont garde d'être fort gros pendant qu'ils nourrissent leurs petits. Car ils en ont trop grand soin et n'ont garde de les abandonner qu'ils ne sachent manger d'eux-mêmes et qu'ils ne sachent gagner leur vie.

Mais le plus de quoi je me suis quelquefois émerveillé, c'est des oiseaux qui mangent graines. J'étais ébahi comme ces petits oiselets pouvaient casser et mâcher ces graines tant dures pour en être nourris.

J'ai eu des petits chardonnerets, avec leurs pères et mères,

en ma maison, qui m'ont ôté de ce doute et m'ont mis un merveilleux témoignage de la bonté et de la prévoyance de Dieu devant les yeux. Je vois le mâle et la femelle qui venaient manger ces dures graines et les cassaient et mâchaient, selon leur coutume, tellement que je pensais qu'ils les eussent mangés pour eux, et puis incontinent après je les vois approcher de leurs petits, qui venaient là ouvrir leur bec devant eux, et ces pauvres bêtelettes tiraient de leur gosier la viande toute mâchée, laquelle je croyais qu'elles eussent mangée pour elles et la leur jetaient dedans et les en paissaient. Et quand il y en avait quelqu'un des plus grands, qui avait déjà reçu sa prébende, qui venait encore tendre le bec pour ôter celle de son frère, le père et la mère le battaient et le chassaient et ne permettaient point qu'il fît violence aux plus débiles, ni que l'un mangeât pour deux et que l'autre mourût de faim, mais distribuaient à un chacun sa portion et connaissaient fort bien qui l'avait reçue ou non.

Je raconte ce que j'ai vu de mes propres yeux dedans mon étude même.

Ce n'est pas de merveilles si le Seigneur propose à Job l'exemple et la nature des bêtes et des oiseaux qu'il a créés, pour lui apprendre à connaître par ses créatures sa grande puissance, sagesse, bonté et prévoyance. Car si en ces petits oiselets nous voyons par expérience des choses qui nous seraient incroyables si quelqu'un nous les racontait, et que nous-mêmes ne les eussions point vues; pensons combien de choses, dignes de merveilles, doivent être en tant de sortes de créatures, qui sont au ciel et en la terre, aux eaux et en l'air et en tous les éléments et en tout le monde!

(*Dialogues du désordre qui est à présent au monde*, 1545. Troisième dialogue : *La métamorphose*, p. 300-302.)

De l'intelligence et de la volonté en l'âme de l'homme et de leur dignité et excellence, et des divers degrés qui sont entre icelles, et pour monter et pour descendre de l'une à l'autre.

Nous considérons, en cette partie et puissance la plus haute et plus souveraine de l'âme humaine, deux facultés et vertus, à savoir l'entendement et la volonté. Car à cause que l'homme est créé pour parvenir au bien souverain et éternel, qui lui est proposé en Dieu, Dieu lui a donné la puissance et la vertu de souhaiter le bien qu'elle doit appéter *(rechercher)* et désirer pour le suivre.

A cause de quoi Dieu lui a encore donné une autre puissance et vertu, laquelle nous appelons intelligence. Et pour autant que notre esprit ne s'arrête pas toujours en une même pensée, ains *(mais)* fait des discours et passe d'une affaire en autre, il a besoin d'un réceptacle et repositoire, auquel il mette comme en garde ses premières pensées, quand il lui en vient des autres, comme s'il les mettait en un trésor des choses absentes, afin qu'il ne s'en perde point, ains qu'il les puisse là retrouver et rappeler et mettre dehors quand il est de besoin.

Or tu as déjà pu entendre par ce que nous avons dit de la mémoire par ci-devant que cet office lui appartient, vu qu'elle est comme la chambre d'une chancellerie en laquelle les sceaux des images que la pensée a formées sont comme imprimées, lesquels l'entendement regarde toutes fois et quantes qu'il veut. Et par ainsi, comme elle sert aux autres sens intérieurs, lesquels elle suit en son ordre, comme tu l'as ouï, ainsi elle sert à l'intelligence et à la volonté.

Quant à l'intelligence, en la considérant en général, c'est tout l'entendement. Mais en la prenant plus spécialement,

nous considérons aussi un certain office particulier d'icelle. Car elle entend les choses qui viennent de dehors, comme nous l'apercevons, et puis elle met ce qu'elle a entendu comme en quelque cabinet ou coffre ou repositoire à part pour un temps, dont elle le puisse répéter et reprendre au besoin. Cette répétition et reprise, qui est comme une inquisition et enquête, est appelée considération, et de là elle vient à la recordation et souvenance, et puis elle confère les choses qu'elle a entendues et les compare les unes avec les autres. Et ayant parachevé ses discours, elle en ordonne et juge [ce] que c'est qui est vrai ou faux et bon ou mauvais.

Lors la volonté choisit ce qui est bon et rejette ce qui est mauvais. Et comme de l'intelligence on vient jusques à la volonté par ces degrés, ainsi il faut remonter par mêmes degrés depuis ce dernier jusqu'au premier, à savoir de la volonté et intelligence. Car la volonté ne suit ou ne rejette rien que le jugement n'ait premièrement jugé être bon ou mauvais. Et le jugement n'ordonne rien que la raison n'en ait premièrement donné son avis. Ce qu'elle ne fait pas sans avoir conféré *(comparé)* les choses les unes avec les autres et les avoir bien examinées.

Pareillement cette conférence et cet examen ne se peut faire sans considération, ni la considération sans rappeler de la mémoire ce qui lui aura été donné en garde ; et la mémoire ne le retiendra pas, s'il n'a été premièrement connu et entendu. L'âme raisonnable a donc toutes ces choses, à savoir l'intelligence et la volonté et la mémoire. Et sous l'intelligence qui est l'entendement, il y a intelligence simple et particulière, laquelle la considération ensuit, après laquelle la recordation vient et puis la conférence et le discours encore après, et puis le jugement et finalement la contemplation, qui est comme le repos de l'âme et de l'esprit.

(*Instruction chrestienne*, 1564. II, p. 398, 399.)

L'immortalité de l'âme.

Il *(Dieu)* nous a voulu faire connaître par la composition et stature de notre corps comment l'âme et l'esprit qui habite en icelui doit être disposé et où il doit regarder. Car pourquoi aurait Dieu plutôt élevé la tête et la face des hommes en haut que celle des bêtes, s'il ne les avait voulu admonester qu'ils sont de nature céleste et qu'il faut qu'ils regardent toujours, non pas en terre comme les bêtes, mais au ciel, comme en leur pays et patrie de laquelle ils ont pris leur naissance au regard de leur principale partie, et à laquelle ils renoncent ?

Et si le corps est élevé droit et haut, l'esprit l'est bien davantage, lequel monte par les degrés des choses les plus basses et ne s'arrête et ne se repose point jusqu'à ce qu'il soit parvenu aux choses célestes et divines. Et puis étant là finalement parvenu, il s'arrête et s'y tient coi et repose.

Au moyen de quoi, comme on connaît ès choses naturelles, par leur mouvement et repos, qui est le lieu qui leur est naturel, ainsi pouvons-nous juger par même argument du lieu naturel de l'âme humaine, laquelle est en perpétuel mouvement et ne peut trouver repos çà bas sur terre comme celle des bêtes, lesquelles, pour autant qu'elles sont du tout terrestres et que tout le bien qui leur est naturel et propre n'est point plus haut que la terre, elles ont aussi le museau penché contre icelle. Et tant plus elles sont terrestres et brutes, et tant plus elles tirent toujours en bas, comme nous le pouvons voir si nous comparons non seulement les terrestres avec les oiseaux, qui tiennent le plus de la nature de l'air et y conversent le plus, mais aussi les terrestres entre elles-mêmes. Car combien qu'elles aient toutes le museau penché contre terre, toutefois le pourceau a sa tête encore plus penchée que point d'autre. Car il l'a formée et courbée de telle façon qu'il n'y en a point qui la puissent moins lever en haut ni

hausser contre le ciel ni qui se trouvent plus éperdues que lui quand on la lui fait hausser. Nous en pouvons dire autant de la taupe et d'autres semblables. Et pourtant, si le bien qui est propre à la nature de l'homme n'est pas en cette éternité et immortalité céleste de laquelle nous parlons maintenant, de quoi lui sert-il d'avoir la tête élevée en haut et les yeux regardant au ciel, et principalement vu que Dieu a conjoint ces choses avec une âme participante de raison et d'intelligence ?

... Nous conclurons donc qu'à cause que les bêtes font ici tout ce qu'elles ont à faire, selon les puissances et dons qui leur sont donnés de nature, elles vivent et meurent ici. Mais à cause que l'esprit qui est donné à l'homme ne peut ici faire le semblable selon son naturel, il faut nécessairement qu'il ait un autre lieu pour le faire, comme aussi il l'a pour sa naissance.

Par quoi nous pourrons aussi conclure que, si l'âme humaine est mortelle, l'homme n'a rien à faire qu'en cette vie non plus que les bêtes, dont il s'ensuit aussi qu'il a été créé en vain et sans cause. Car Dieu n'a rien créé sans se proposer la fin pour laquelle il l'a créé et telle qu'elle est convenable à la nature et dignité d'une chacune créature, ou autrement toutes choses seraient créées de lui en vain. Or s'il n'avait créé l'homme que pour vivre en ce monde, comme les autres animaux, il ne se serait point proposé de fin en la création d'icelui, digne de l'excellence d'une telle créature. Laquelle chose les plus grands philosophes mêmes qui ont été entre les payens ont bien considérée et ont été contraints de confesser. Et si l'homme, pour lequel tout ce monde visible a été créé, et qui seul peut et veut et sait user de toutes les choses contenues en icelui, a été créé et a reçu la vie en vain, que pourrons-nous estimer de toutes les autres choses qui ont été créées pour lui et à cause de lui ? Toute l'œuvre de la création ne sera-t-elle pas vaine et indigne de la majesté et sagesse infinie de Dieu le créateur ? Et lui qui est le gouverneur du

monde, ne sera-t-il pas dépouillé de toute providence ? Qui ne doit avoir horreur de penser seulement telle chose ?

Ce néanmoins ces trois choses, à savoir la religion de Dieu et sa providence et l'immortalité de notre âme, sont tellement conjointes ensemble et dépendent tellement l'une de l'autre qu'elles ne peuvent être séparées et n'est aussi loisible de le faire.

Car qui abolira l'un ébranlera aussi la foi qu'on doit avoir des autres. Car si les âmes ne sont immortelles, il n'y aura ni peine ni loyer, ni pour les vertus ni pour les vices, ni pour les bienfaits ni malfaits des hommes. Car nous voyons clairement comment tout est mêlé et confus au cours de cette vie présente et que ce n'est autre chose qu'une vraie et commune briganderie, et que les plus méchants se font maîtres et seigneurs du monde, comme s'il n'avait été créé que pour eux, et pour être en icelui comme des dieux terriens, et qu'au contraire les bons et les justes n'eussent été créés sinon pour leur être en proie et en moindre réputation envers eux que les bêtes brutes. Et si ainsi est, Dieu n'a donc point de soin des hommes. Et s'il n'en a point de soin, comment sera-t-il leur Dieu et créateur ? et pourquoi l'invoqueront et l'honoreront-ils non plus que les bêtes ? Car si ainsi était, qu'aurait-il fait et que ferait-il encore plus pour eux, auxquels il a donné sa loi et commandement de l'invoquer et honorer et servir, que pour elles, auxquelles il n'a point donné telle loi ni tel commandement et qui ne l'invoquent ni honorent suivant icelui comme les hommes ?

Et que sera toute religion et toute crainte et révérence de Dieu et toute sainteté et honnêteté et toute vertu, sinon superstition et une vaine et folle opinion et fantaisie de l'entendement humain ?

Ce néanmoins tu as déjà ouï quel a été de tout temps le commun témoignage et consentement de religion entre toutes nations, voire les plus barbares et inhumaines qu'on ait

jamais trouvées, et qu'il n'y en a point eu, même entre les plus mal instruits, qui n'aient mis quelque différence entre vertu et vice et entre honnêteté et déshonnêteté. Il ne peut donc être que religion et vertu, desquelles l'impression est naturelle au cœur des hommes, ne soient choses bonnes et trop meilleures que celles qui leur sont contraires. Et si Dieu n'a non plus de regard aux unes qu'aux autres et n'en est point juge, de quoi servira la différence qu'ils y mettent et quel profit leur reviendra plus grand des uns que des autres?

Comment l'immortalité de l'âme humaine ne peut être abolie sans l'abolition de la justice divine, et des causes pourquoi le jour du dernier jugement est appelé par saint Pierre jour de restauration, et de la multitude et qualité des témoins pour l'immortalité de l'âme.

Non seulement les bons recevront moins de profit de vertu que de vice, ains (*mais*) au contraire en recevront grand dommage, et les vicieux et les méchants auront toujours l'avantage et même loyer (*récompense*) de ce de quoi ils devraient recevoir punition. Car les meilleurs et les plus justes leur sont ordinairement en proie. Et qui les délivrera de leurs mains, vu qu'ils sont ordinairement les plus forts et qu'ils ont presque toujours le gouvernement du monde en leurs mains et que les plus innocents sont comme à leur merci, si Dieu ne leur fait raison et justice ou en ce monde ou en l'autre? Et si Dieu ne le fait, sur quel droit sera fondée la justice que les hommes font des malfaiteurs? Y aura-t-il plus de justice ès hommes, qui ne sont que toute injustice eux-mêmes, qu'en Dieu qui est la fontaine de toute justice et la justice même?

Il faut toutefois qu'il soit ainsi, ou que nous confessions que toutes ces choses nous témoignent que Dieu a soin de nous et qu'il y a un autre lieu et un autre temps de rétribution à un chacun selon ses œuvres qu'en ce monde et en cette vie ici.

Pour cette cause saint Pierre a appelé le jour du dernier jugement, auquel tous comparaîtront devant Dieu, le temps de la restauration de tout ce que Dieu a prédit par la bouche de tous ses saints prophètes dès le commencement du monde. Car pour ce que tout est tellement confus et troublé en ce monde qu'il semble qu'il n'y ait aucune différence entre les bénédictions et malédictions de Dieu prononcées en sa loi, et que tout y est renversé par la malice des hommes, le Seigneur a ordonné un lieu et un temps auquel il mettra fin à ce désordre et restaurera toutes choses en leur vrai état et remettra tout en son ordre.

Or si le Seigneur a ordonné la rétribution d'un chacun en temps et lieu, il s'ensuit aussi qu'il faut là chercher la fin pour laquelle l'homme a été créé et que son âme vivra là. Et si l'âme vit là, il s'en suit bien aussi que là est sa fin. Car nous prenons la fin pour ce qui est le dernier et le plus parfait en toutes choses.

Et s'il est question de l'autorité des hommes et de multitude de témoins pour la confirmation de ce que nous avons dit jusqu'ici de l'immortalité des âmes humaines, nous aurons à ce propos tous ceux qui dès le commencement du monde ont, en tous peuples et toutes nations, cru et estimé qu'il est quelque Dieu et quelque nature et providence divine et conséquemment quelque religion, voire jusques aux barbares et sauvages qui ont depuis naguère été trouvés dans des îles neuves et au nouveau monde.

Et s'il est question de regarder à la qualité des témoins, nous aurons toujours presque le tout de notre côté. Car si nous voulons regarder aux nations les plus barbares et les plus étranges, le témoignage de nature qu'elles portent toutes en leur cœur les contraint de se ranger de ce côté. Et si nous venons aux autres, qui ont été les plus humaines et les mieux instruites, nous y aurons encore plus grand avantage. Et s'il est question des plus grands et de ceux qui, par le consente-

ment et le témoignage de tous, ont été tenus et ont aussi été à la vérité les plus savants et les plus vertueux, non seulement nous les trouverons de notre côté, mais aussi qu'ils ont condamné comme ignorants, et même indignes de vivre, ceux qui ont été d'opinion contraire et qu'il y a grande différence entre les uns et les autres. Car ceux qui, entre les philosophes, ont nié l'immortalité des âmes sont ceux-là mêmes qui ont aussi aboli toute nature et providence divine et toute religion, et qui ont mis le souverain bien de l'homme en volupté et qui ont à bon droit toujours été estimés les plus vils et les plus abjects et comme l'écume et la lie des professeurs de philosophie.

D'un autre argument pour l'immortalité de l'âme, pris du désir naturel que les hommes ont de savoir, et de la science et connaissance imparfaite qu'ils ont en ce monde et des causes d'icelle et du temps de sa consommation.

Or entre les autres arguments que les plus savants et les plus estimés entre les philosophes ont mis en avant pour prouver l'immortalité des âmes, ils en ont pris un bien apparent du désir naturel que les hommes ont de science et de sagesse. Car tous désirent naturellement de savoir et jugent cela beau et honnête, comme par le contraire ils jugent malséant et déshonnête d'être ignorants et d'errer et être abusés.

Or puisque ce désir est naturel, et qu'en ce monde toute la science et sagesse que les hommes peuvent avoir est fort petite et comme rien du tout au prix de celle qui leur défaut encore, ils concluent nécessairement qu'il faut qu'il y ait quelque autre lieu et temps qu'en cette vie, auquel ce qui n'est encore ici sinon comme bien légèrement commencé soit accompli parfait.

Sur quelle raison fondent-ils cet argument ? Sur ce qu'on dit communément que Dieu et nature, qui est ministre de Dieu, ne font rien sans cause. Parquoi, puisque cet appétit de

science et de sagesse est naturel à l'homme, il ne peut être vain et ne lui est pas donné sinon pour parvenir à sa fin et à sa perfection. Car de quoi serviraient les yeux du corps aux animaux et pourquoi leur seraient-ils donnés s'ils n'en pouvaient jamais voir et s'il leur fallait toujours vivre en ténèbres? Par le semblable, pourquoi seraient donnés à l'homme les yeux de l'âme et de l'entendement pour voir par iceux les choses célestes et divines, lesquelles on ne peut voir des yeux corporels, s'ils ne les devaient jamais voir sinon en telles ténèbres qu'ils les voient ici? Pourquoi leur serait aussi donné le désir de connaître vérité et de savoir, s'il n'en pouvait jamais avoir entière jouissance, ains qu'il demeurât toujours en ignorance pour la plupart des choses desquelles il désire la connaissance, et qui sont de si grand poids que tout ce qu'il peut savoir et connaître en ce monde n'est rien au prix de ce qui lui reste encore à savoir ?

Car sans parler des choses esquelles il faut que toute la philosophie humaine confesse son ignorance, venons à la connaissance même que nous pouvons avoir par les saintes Ecritures qui nous sont révélées de Dieu.

Car combien que la connaissance que nous avons par icelles surmonte sans comparaison toute philosophie et science humaine, toutefois saint Paul la compare à une connaissance qui est encore fort obscure et fort troublée, et à une lumière qu'on voit parmi des nuées fort épaisses et ténébreuses, et à une image qui nous est représentée en un miroir, à comparaison de celle plus haute et plus parfaite science et connaissance qui nous est réservée pour l'autre vie et de laquelle nous n'avons encore ici sinon un bien petit goût et un bien petit commencement. Et pourtant, si nous ne pouvons jamais passer plus outre, ne serait-ce pas une chose vaine et digne de moquerie, si Dieu en avait seulement donné le désir aux hommes sans leur en donner jamais l'effet ?

Et si ainsi était que Dieu ne nous eût point ordonné d'autre

temps et lieu pour parfaire en cet endroit ce qui en est déjà commencé en cette vie, il semble que la complainte qu'aucuns des plus grands philosophes ont fait contre nature, ne serait pas sans fondement de raison. Car quelle raison y aurait-il qu'elle eût donné plus longue vie à beaucoup de bêtes qu'aux hommes, vu qu'il n'importe rien aux bêtes de beaucoup vivre ou peu, en tant que la longue vie ne les peut rendre plus savants ni plus sages qu'elles naissent ?

Mais c'est autre chose de l'homme. Car puisque science et sagesse est son plus grand bien, par lequel il approche [le] plus de la nature de Dieu et duquel tous ses autres biens dépendent principalement, il serait bien raisonnable que Dieu eût donné la vie plus longue aux hommes qu'aux bêtes, pour mieux parvenir à un si grand bien et qui leur est tant nécessaire et pour raison duquel ils sont principalement préférés aux bêtes et différents à icelles. Car nous voyons par expérience qu'il nous faut mourir alors que nous commençons seulement à goûter les sciences et à devenir sages. Mais nous n'avons point d'occasion de faire telle complainte contre la sagesse, la providence et bonté de Dieu. Car il nous a donné la vie assez longue pour apprendre ici autant qu'il nous fait de besoin, tant pour passer cette vie que pour parvenir à l'autre en laquelle nous aurons pleine abondance de science et de sagesse et en serons pleinement rassasiés.

Car quand Dieu nous aurait bien donné en ce monde la vie dix fois plus longue que nous ne l'avons, et que nous vivrions tous autant que les anciens patriarches qui ont vécu tant d'années, notamment devant le déluge, comme Moïse le témoigne, si est-ce toutefois que ce que nous pourrions apprendre durant une telle vie serait bien peu au prix de cette connaissance qui nous est réservée en l'éternité. Car les yeux de notre esprit et entendement ne peuvent porter (*supporter*) cette grande splendeur de science et de sagesse divine, cependant qu'il est ici enclos et comme emprisonné en ce corps

de péché et du tout enseveli en ténèbres, ains lui advient le même qu'au chat-huant au regard de ses yeux et de la lumière du soleil. Et pourtant (*par conséquent*) un chacun a trop plus juste occasion de s'assurer que Dieu a ordonné un autre temps et lieu pour accomplir pleinement ce désir de science et de sagesse qu'il a imprimé tout véhément en la nature des hommes, que d'accuser Dieu comme s'il leur faisait tort de les en priver par la brièveté de leur vie.

(*Instr. chrest.*, 1564, II, p. 874-878.)

Comment les hommes ne peuvent point avoir de bien certaine résolution, ni de l'immortalité ni de la mortalité de l'âme humaine, sinon par la parole de Dieu, et de la perversité des épicuriens et athéistes en cette matière.

... Il sera bien difficile de persuader du tout ce point à ceux qui n'ajouteront [pas] plus de foi à ce témoignage (*de l'Ecriture*) qu'à toutes les raisons humaines et naturelles qu'on leur pourrait alléguer. Car combien que les arguments des philosophes qui soutiennent l'immortalité de l'âme soient grands, toutefois ils ne peuvent encore jamais bien du tout assurer les hommes de leur immortalité, si ce témoignage de Dieu ne nous en assure, et principalement celui qu'il nous en a rendu en la résurrection de Jésus-Christ, par laquelle son âme a derechef été unie avec son corps, et par les œuvres divines qui ont ensuivi sa résurrection et son ascension au ciel, et notamment par le don du Saint-Esprit qu'il a envoyé à ses apôtres et par les effets d'icelui, lesquels selon la promesse et le témoignage de Jésus-Christ se sont montrés et manifestés si grands et si merveilleux par tout le monde et en si peu de temps, qu'il n'y a eu ni prudence, ni sagesse, ni science, ni éloquence, ni autorité, ni puissance, ni force humaine qui ait jamais pu empêcher cette vertu ni le cours de l'Evangile.

(*Instr. chrest.*, 1564, II, p. 853-854.)

De la manifestation de Dieu en Jésus-Christ.

Au lieu donc que le peuple n'a vu alors (*dans la Loi donnée à Moïse*) que feu, fumée et obscurité ténébreuse, qui l'empêchait de voir le soleil et la lune et le ciel même, Dieu s'est manifesté à nous en Jésus-Christ, son Fils, en forme humaine, en notre propre chair. Car c'est lui qui est la vraie image de Dieu et la vraie expression de sa substance et la splendeur de sa gloire. C'est le vrai soleil de justice et la vraie lumière du monde, par lequel toute l'obscurité et les ténèbres sont chassées qui nous empêchaient de voir Dieu. Au lieu qu'alors le peuple n'osait seulement approcher du pied de la montagne, tant sanctifié et préparé qu'il fût pour recevoir le Seigneur, nous avons maintenant accès jusques au trône de Sa Majesté, par Jésus-Christ notre Seigneur, par qui il nous est octroyé non seulement d'approcher de lui, mais de le toucher et embrasser.

Car la sanctification que nous avons reçue de lui, qui est le saint des saints, est bien d'autre vertu et efficace que celle de Moïse envers les Israélites. Car jaçoit que (*bien que*) celle de Moïse ne fût pas vaine, en tant que les cérémonies extérieures par lesquelles il sanctifiait le peuple étaient comme sacrements de l'Eglise d'Israël, qui pour lors avaient leur efficace spirituelle selon leur temps, toutefois Jésus-Christ est en toutes choses venu en trop plus (*beaucoup plus*) grande vertu de l'Esprit de Dieu que tous ceux qui ont été avant lui. Et d'autre part, considérons quelle voix a été cette voix horrible de la trompette et des tonnerres qui a ému le ciel et la terre, qui a fait retentir et trembler les montagnes, qui selon le témoignage de David „ est une voix si puissante qu'elle brise et froisse les cèdres du Liban, et les fait sauter comme des veaux, et le Liban comme faons de licornes, et fait venir les grands déluges d'eaux et les fait retirer, jette des éclats

de flammes de feu et fait crouler les déserts et découvre les forêts et fait rompre les montagnes “. Psaume 29.

Or maintenant, au lieu de cette voix tant effrayante, nous entendons cette douce voix de l'enfant Jésus, Fils de Dieu, vrai Emmanuel, par lequel nous pouvons dire vraiment : Dieu est avec nous. Nous entendons cette voix tant aimable qui dit : „Venez à moi, vous tous qui êtes chargés et travaillés, et je vous soulagerai et vous trouverez repos à vos âmes. Prenez mon joug sur vous, car il vous est propre et léger. “ Nous entendons cette douce voix qui console tous les pauvres misérables qui s'adressent à lui, qui annonce à tous les pauvres pécheurs la grâce et la miséricorde de Dieu et la rémission des péchés; qui a prié avec larmes et pleurs pour les pauvres pécheurs, voire pour ses ennemis même, et est exaucé et nous réconcilie à Dieu. C'est celui qui nous apporte du ciel la résolution du grand concile de Dieu, auquel tous les patriarches et les prophètes se sont résolus, laquelle il a confirmée non seulement par signes et miracles, trop plus excellents qu'ils ne furent jamais faits par la main de Moïse et de tous les autres prophètes, mais aussi par sa mort, par sa résurrection et par son ascension, et finalement par le Saint-Esprit qu'il a envoyé à ses apôtres et disciples en grande majesté, en espèce de langues de feu et avec un son du ciel comme d'un vent véhément qui se fût soudain élevé. Mais cela a été un vent et un feu plus aimables que le feu et les tourbillons qui ont été vus et aperçus en la montagne de Sinaï.

(*Instruct. chrest.*, 1564, II, p. 241-242.)

La vraie foi.

Quand l'Ecriture parle de la foi au regard des hommes envers Dieu, elle ne comprend pas seulement une créance par laquelle nous croyons que ce que nous entendons et ce qui nous est dit est véritable, comme quand [nous] entendons raconter quelque histoire, mais aussi une fiance qui nous assure

que cela qui nous est promis de Dieu sera fait envers nous. Et pourtant (*partant*) la vraie foi emporte une certaine fiance, et indubitable, des choses éternelles et une assurée persuasion de l'accomplissement des promesses de Dieu envers nous, comme tu l'as déjà pu entendre par ce que nous avons dit de la nature de la vraie foi qui justifie.

(*Instruct. chrest.*, 1564, II, p. 419.)

Foi, justification, sanctification.

MATTHIEU. — Si ainsi est comme tu dis, nous ne sommes pas donc seulement sauvés par la foi, mais aussi par la charité et conséquemment par les œuvres et par toutes les autres vertus lesquelles tu as maintenant nommées.

PIERRE. — Pourquoi dis-tu cela ?

MATTHIEU. — Pourtant tu as mis ces vertus-là entre les dons de l'Esprit de Dieu, qui sont nécessaires à salut.

PIERRE. — Il te faut considérer sur ceci la différence qu'il y a entre la cause et les effets.

MATTHIEU. — Je n'entends pas ce que tu veux dire.

PIERRE. — Je veux dire que le don de foi nous est nécessaire à salut, comme le don que saint Paul appelle l'esprit d'adoption, à cause que la foi est le moyen par lequel nous communiquons (*avons part*) à la justice et à tout le bénéfice de Jésus-Christ, comme nous l'avons déjà exposé par ci-devant. Et pourtant (*c'est pourquoi*) l'Ecriture sainte lui attribue la justification.

MATTHIEU. — Que dis-tu donc de la charité ?

PIERRE. — Je dis que c'est un don qui dépend du don de foi comme l'effet de sa cause et comme le fruit de l'arbre qui le produit.

MATTHIEU. — Mais puisque charité ne peut être séparée de la foi, si la foi est vraie foi, il s'ensuit donc que, si nous ne pouvons être justifiés sans la foi, nous ne le pouvons aussi

être sans la charité, ni conséquemment sauvés sans l'une et l'autre, vu que notre salut procède de notre justification.

Pierre. — Il semble bien de prime face que ta conclusion soit bien fondée, mais il s'en faut [de] beaucoup.

Matthieu. — Montre-moi donc la faute qui y est.

Pierre. — Conclurais-tu bien, si tu concluais ainsi : La lumière du feu ne peut être séparée de sa chaleur, il s'ensuit donc que la lumière ne peut luire sans chaleur et que la chaleur luit comme la lumière ?

Matthieu. – Il me semble qu'en concluant ainsi je ne conclurais pas encore trop mal.

Pierre. — Néanmoins, en faisant telle conclusion, tu confondrais les choses qui sont distinguées. Car combien que la lumière et la chaleur soient au feu conjointes ensemble, comme aussi au soleil, toutefois tu vois tout clairement qu'autre est l'office et la propriété de la lumière que de la chaleur, et de la chaleur que de la lumière, et que les effets aussi en sont divers. Et pourtant, ou il les faut distinguer l'une d'avec l'autre, sans les séparer néanmoins, ou il les faut confondre ensemble, que ce soit tout une même chose, et qu'il n'y ait ou que tout lumière ou que tout chaleur.

Matthieu. — Tu veux dire, à mon avis, que combien que la foi ne puisse être séparée de charité, toutefois elle est tellement distinguée d'icelle qu'elle a un autre office et une autre propriété que la charité n'a pas.

Pierre. — Il est facile à voir. Car l'office de foi est de nous présenter devant Dieu tout nus et vides de toute justice et d'appréhender *(de saisir)* en ses promesses sa grâce et miséricorde, laquelle il nous présente en son fils Jésus-Christ, par le moyen de laquelle nous avons communion avec lui et sommes faits participants de tout son bénéfice, comme nous l'avons exposé. Bien que la foi ne puisse [pas] être sans charité, toutefois la foi la précède en ordre, laquelle l'engendre puis après.

MATTHIEU. — Comment cela ?

PIERRE. — Depuis que nous sommes faits participants du bénéfice de Jésus-Christ par la foi, après que par elle Dieu nous a justifiés par son Saint-Esprit en Jésus-Christ notre Seigneur, il nous sanctifie aussi, nous communiquant les dons et grâces qui sont les fruits de la foi, afin que nous lui soyons tout le temps de notre vie dédiés et consacrés pour le servir et honorer comme ses enfants, régénérés par son Saint-Esprit en une nouvelle vie.

MATTHIEU. — Tu rapportes donc la foi à l'œuvre de la justification, et la charité à l'œuvre de la sanctification, qui sont toutes deux œuvres du Saint-Esprit.

(*Instruct. chrest.*, 1564, I, p. 54-56.)

L'Eglise, le ministère et la discipline.

Comme l'homme est composé de corps et d'âme, ainsi Dieu a ordonné qu'il y eût deux sortes de pasteurs, qui tous deux eussent la charge et de l'un et de l'autre... Dieu a donné aux uns plus spéciale charge des âmes, et aux autres des corps et des biens. Le peuple chrétien ne doit être qu'un corps, duquel tous sont les membres, lequel ne doit avoir qu'un chef et un cœur, c'est assavoir Jésus-Christ, qui seul est le vrai Chef, lequel nous a constitué les pasteurs évangéliques et les magistrats civils, qui doivent être comme les yeux de tout le pauvre peuple pour l'adresser et conduire dessous leur chef Jésus-Christ.

(*Le monde à l'empire*, 1561, p. 275.)

De la faute des princes et magistrats qui se glorifient de la réformation de l'Evangile, et de l'injure qu'ils font au royaume de Dieu et à l'Eglise de Jésus-Christ et au ministère d'icelle, et de la convenance et différence qui est entre eux et les papistes en tel cas.

... Presque la plupart des magistrats et des princes et seigneurs qui s'en glorifient (*de la réformation*) veulent faire de

ce royaume de Dieu et de l'Eglise de Jésus-Christ une république civile et un royaume mondain, presque comme les papistes, excepté que leur manière de faire est différente. Car au lieu que le pape et les siens ont mis la puissance du glaive sous leurs pieds et se sont donné pleine puissance sur tous et, sous le titre de leur office et ministère, ils ont tout voulu gouverner à leur appétit et être par-dessus toute l'Eglise et tous les princes et seigneurs et tous autres Etats du monde. Au contraire maintenant, plusieurs des princes, magistrats et officiers, qui par le moyen du ministère de l'Evangile ont été délivrés de la tyrannie du pape et des siens et restaurés en leur office et en leur première dignité, veulent presque faire contre le ministère de l'Evangile le semblable que le pape et les siens ont fait contre eux, et veulent presque du tout assujettir l'Eglise à eux et la conduire et gouverner par leurs statuts, lois, polices et ordonnances, comme si c'était une république et une administration civile. En quoi il m'est avis, ou qu'ils entendent mal quel est leur office et quelle différence il y a entre l'Eglise et la république civile, et entre les magistrats politiques et les ministres ecclésiastiques, et entre la civilité et la discipline ecclésiastique, ou qu'ils se veulent venger contre l'Eglise de Jésus-Christ et les pasteurs et ministres d'icelle de l'injure que l'Antéchrist et la synagogue de Satan leur ont fait.

. . . .

Combien penses-tu qu'il y a de pasteurs et de ministres qui se glorifient de l'Evangile, qui ne valent guère mieux que les papistes et que les autres tyrans qui sont au monde, qui sous le titre de ministère de l'Evangile ne servent qu'à leur gloire, ambition et avarice et à leurs affections, et qui abusent malheureusement de l'Eglise et de leur ministère et mettent plus grand empêchement à l'avancement du royaume de Dieu que les pires ennemis que l'Evangile ait au monde ?

(*Instruct. chrest.*, 1556, p. 289.)

Des choses principalement requises en ceux qui sont ordonnés ministres en l'Eglise.

NATHANAEL. — Quelles choses y sont le plus requises ?

PHILIPPE. — Premièrement, puisqu'il faut qu'ils enseignent le peuple en la pure doctrine du Seigneur et qu'ils le conduisent et gouvernent selon icelle et la discipline qui nous y est proposée, il faut nécessairement qu'eux y soient premièrement bien instruits, non seulement comme les autres du peuple, mais comme ceux qui ont à enseigner les autres. Car qui enseignera ce qu'il ne sait pas lui-même ?

NATHANAEL. — A ce compte il ne faut pas élire des hommes ignorants, mais fort savants et bien expérimentés.

PHILIPPE. — Il est certain. Il ne suffit pas encore d'élire des hommes savants et bien expérimentés, s'ils ne sont [pas] savants aux saintes Ecritures surtout et bien expérimentés au régime et gouvernement de l'Eglise. Car il s'en pourra trouver plusieurs qui auront du savoir en diverses sciences, mais le principal leur défaudra, à savoir la science des saintes Ecritures et la prudence de la savoir dispenser et déployer en l'édification de l'Eglise.

Il y en a aussi qui sont assez rusés et bons praticiens en plusieurs arts et métiers, qui se trouvent fort nouveaux quand ils sont appelés au ministère et gouvernement de l'Eglise, laquelle n'a pas sa police et son gouvernement semblables aux autres communautés qui sont civiles et mondaines.

Partant, anciennement les collèges chrétiens servaient grandement à ceci, tant pour enseigner et former ceux qui devaient par après enseigner les autres, que pour les exercer de bonne heure et de longue main aux choses requises en ce ministère. Pour cette cause les examens ont aussi été ordonnés pour examiner la doctrine de ceux desquels on prétendait se servir en tel office, non seulement pour éprouver s'ils étaient savants ou ignorants, mais aussi pour savoir s'ils

étaient d'un même consentement en doctrine et religion et opinion avec celle de l'Eglise en laquelle on prétendait s'en servir, pour y entretenir paix et concorde et éviter tout schisme, toute division et dissension.

NATHANAEL. — Cela est plus que nécessaire. Voilà déjà quant à la doctrine. Qu'est-ce qui y est requis davantage?

PHILIPPE. — Les mœurs correspondantes à la doctrine et à l'office, afin que la vie indigne d'un si saint ministère et la mauvaise conversation (*conduite*) ne ruinent plus l'Eglise par mauvais exemple que la doctrine ne la peut édifier. Car quelque pure et bonne que la doctrine puisse être, elle ne peut [pas] avoir grand poids et autorité envers les hommes, si la vie et conversation du ministre y est contraire.

(*Instruct. chrest.*, 1556.)

De l'excommunication et de la discipline de l'Eglise.

NATHANAEL. — Ce n'est donc pas un petit bien que d'être en l'Eglise de Jésus-Christ, ni un petit mal d'en être dehors.

PHILIPPE. — Il en prend à celui qui en est dehors comme au sarment qui est coupé de la vigne et du cep, ou comme à la branche coupée de l'arbre, laquelle ne peut plus avoir de nourriture ni de vie, mais devient sèche et ne vaut plus rien que pour être jetée au feu. Car qui est séparé de l'Eglise est séparé de Christ, qui est le vrai cep et la vraie vigne.

NATHANAEL. — Ceux qui sont excommuniés sont-ils hors de cette communion?

PHILIPPE. — Le mot d'excommuniement te le doit assez donner à entendre, car être excommunié ne signifie autre chose sinon être jeté hors d'une communauté.

NATHANAEL. — C'est donc autant être excommunié de l'Eglise qu'être banni d'un lieu?

PHILIPPE. — C'est presque le semblable, car ainsi qu'une ville a sa police civile et ses magistrats qui la conduisent et gouvernent selon les lois et les ordonnances qui lui sont

convenables, aussi l'Eglise a sa police spirituelle et sa discipline et ses pasteurs, ministres, sénateurs et conseillers pour l'entretenir et gouverner, non pas à leur appétit et fantaisie, mais selon les lois et les ordonnances qu'elle a reçues de Jésus-Christ son époux et son chef, son roi et son souverain pasteur.

Ainsi donc qu'en la république civile ce qui est fait par ceux qui en ont la charge est approuvé et confirmé de tous, aussi en l'Eglise de Jésus-Christ tout ce qui y est fait selon sa parole par ceux auxquels elle est commise, cela est ratifié, non seulement par toute l'Eglise, mais aussi par Jésus-Christ, au nom et en la vertu duquel la chose est faite, car lui en a fait la promesse à son Eglise. J'entends ceci, tant en la république qu'en l'Eglise, de ceux qui sont élus légitimement et qui ne sortent point hors des limites de leur office et des lois et ordonnances par lesquelles la ville doit être régie et gouvernée. Si donc un homme, étant pour ses méfaits légitimement banni d'une ville, est privé de la communauté d'icelle et ne participe plus aux libertés, franchises et privilèges d'icelle, ni au bien public qui y peut être, non plus qu'un étranger qui n'y a du tout rien ; ainsi est-il de celui qui est légitimement excommunié par l'Eglise.

Et comme celui qui est en ce point banni pour ses méfaits est comme mort civilement, c'est-à-dire comme mort à ce corps de la communauté de laquelle il est séparé, comme un membre retranché d'icelle ; aussi pareillement celui qui est rejeté de l'Eglise est comme mort au corps de l'Eglise de laquelle il est rejeté, et par ainsi il est mort conséquemment à Jésus-Christ, qui en est le chef. Car puisque l'Eglise est le corps de Jésus-Christ, et l'Esprit de Jésus-Christ, qui est la vie d'icelle, est comme l'âme de ce corps, il ne peut [pas] non plus vivre à Dieu de vie spirituelle, étant séparé de ce corps, que le membre peut vivre de vie humaine, qui est retranché du corps.

NATHANAEL. — Et qui a la puissance de l'excommunier?

PHILIPPE. — Jésus-Christ a donné cette puissance à toute

son Eglise à laquelle il a commis les clefs de son royaume, par lesquelles cet excommuniement est pratiqué.

NATHANAEL. — Est-il donc requis, quand il faut excommunier un homme, que toute l'Eglise soit toujours assemblée et que chacun en dise son opinion et qu'il en baille sa sentence ?

PHILIPPE. — Il n'est pas nécessaire d'assembler toute l'Eglise pour ceci, mais il suffit d'avoir le sénat et le conseil ordonné d'icelle et au nom d'icelle, qui a la charge de cette discipline, comme les officiers qui ont la charge d'exécuter, au nom d'une seigneurie ou d'une république, les choses appartenantes à leur office. Et si besoin est, la cause peut être rapportée et déclarée à tout le reste de l'Eglise, en laquelle la chose se fera pour la ratifier et approuver. Sur quoi tu dois noter que cette discipline est l'une des principales marques de la vraie Eglise, après celles desquelles nous avons déjà parlé ci-devant, en sorte qu'il y a une grande faute là où elle n'est [pas] gardée et observée comme l'ordonnance de Jésus-Christ le requiert et comme les exemples nous en sont proposés aux épîtres de saint Paul et en l'Eglise primitive.

NATHANAEL. — Qu'entends-tu par ce sénat et ce conseil ordonné de l'Eglise ?

PHILIPPE. — J'entends les pasteurs et ministres de l'Eglise, avec les autres bons personnages du peuple, qui sont élus légitimement pour veiller sur les mœurs et les scandales de l'Eglise et pour entretenir discipline en icelle, ainsi que les conseillers et les magistrats sont élus en la république pour conserver et entretenir justice en icelle et pour garder la paix et l'union des citoyens.

Ce sont ceux que l'Ecriture appelle prêtres, qui signifient autant qu'anciens et sénateurs, à cause qu'ils ont un tel office en l'Eglise que les sénateurs et les gouverneurs et conseillers en la république, excepté qu'il ya différence en l'administration et au régime des uns et des autres ; car l'un est civil et temporel et a le glaive matériel pour s'entretenir et défendre ;

l'autre est ecclésiastique et spirituel et a pour sa conservation le glaive de l'esprit, qui est la parole de Dieu.

Nathanael. — Et quel besoin est-il d'excommuniement quand il y a magistrats, officiers et justiciers en la république pour punir les délinquants ? Quel besoin y a-t-il de pasteurs et de ministres de l'Evangile, quand il y a magistrat? et de prédication, quand il y a justice civile? Pourquoi ne fait le magistrat et l'un et l'autre ?

Philippe. — Parce que les matières sont diverses. Parquoi il est nécessaire que les offices appartenant à l'Eglise et à l'administration et police d'icelle soient distingués de ceux qui appartiennent à la police civile et à la république; ou autrement il y aurait confusion, si on mettait les choses temporelles et les choses spirituelles toutes ensemble. Et il n'est [pas] possible que des mêmes personnes puissent bien exercer l'un et l'autre pour s'en bien acquitter; car en voulant faire tous les deux, ils ne feront bien ni l'un ni l'autre, mais gâteront tout. Ainsi qu'il est requis que l'administration civile soit séparée de l'administration ecclésiastique et la temporelle de la spirituelle, aussi faut-il que les corrections de l'une et de l'autre soient aucunement (*en quelque manière*) séparées, ou autrement l'Eglise n'aurait pas son droit entier et la juridiction spirituelle qui lui est baillée de Jésus-Christ n'aurait point de lieu, de laquelle le magistrat civil ne la peut dépouiller sans lui faire tort et injure et sans outrager et déshonorer Jésus-Christ son chef, qui lui a donné cette autorité.

Car le magistrat n'est pas ordonné de Dieu pour usurper et tirer à soi l'autorité et puissance de l'Eglise, ni aussi pour la tyranniser en empêchant la discipline et la correction qui doit être en icelle, mais pour la maintenir et soutenir, comme aussi l'Eglise de Jésus n'empêche aucunement la puissance du glaive, qui est ordonné de Dieu pour la punition des mauvais et pour la défense des bons. Elle ne fait pas ainsi que l'Eglise du pape et comme l'Antéchrist son chef a fait, mais elle s'emploie à la maintenance, au bien et honneur du glaive

par prières et saintes exhortations, afin que cette sainte puissance fasse droitement son office, comme aussi la puissance doit assister à tous, afin que personne ne soit empêché en ce que selon Dieu lui appartient. Mais singulièrement (*spécialement*) elle est ordonnée de Dieu pour soutenir l'Eglise et pour lui aider à se conserver et à maintenir ses droits.

NATHANAEL. — Quand le magistrat a châtié et puni les transgresseurs, cela ne doit-il pas suffire à l'Eglise ?

PHILIPPE. — Tu dois entendre qu'il y a plusieurs fautes qui sont scandaleuses à l'Eglise, desquelles toutefois les lois civiles ne tiennent pas grand compte, car elles ne regardent pas tant à la conscience comme elles regardent à une paix extérieure. Mais l'Eglise a regard à édifier les consciences et à les réconcilier avec Dieu.

D'avantage, ja çoit (*quoique*) un homme ait été puni corporellement et qu'il ait satisfait à la justice civile, il n'a pas pourtant satisfait à l'Eglise, qui a été offensée par lui. Car nonobstant qu'il ait été puni au corps ou à la bourse, il ne s'ensuit pas pourtant qu'il en soit incontinent plus homme de bien ; car ce qu'il a été puni a été bien malgré lui et la peine qu'il a endurée n'a pas pourtant changé son cœur, si le Seigneur ne l'a touché par son Saint-Esprit.

Et pourtant (*par conséquent*), ainsi que l'Eglise laisse punir au magistrat ceux qui lui sont punissables et de telle punition qu'ils ont méritée, sans se mêler du glaive matériel et sans lui donner aucun empêchement, aussi le magistrat doit non seulement laisser procéder l'Eglise en son office après qu'il a fait le sien, mais encore il lui doit aider à l'exécuter, s'il en est besoin et s'il y a rebellion contre icelle, qui requière plus griève punition qu'elle ne la peut bailler. Car ce sénat et *consistoire* ecclésiastique duquel nous avons parlé, qu'est-ce autre chose qu'une partie du magistrat et de ceux qui en partie y sont ordonnés par lui, vu qu'il est pris des membres de l'Eglise les plus idoines (*capables*) et propres à cela, desquels les magistrats ensemble (*avec*) les ministres sont des principaux ?

Il n'y a guères à dire, sinon qu'il y a une autre manière de procéder, car il adviendra que tel, qui par la punition du glaive n'aura point été ému à pénitence, ains (*mais*) en aura plutôt été endurci, sera converti par les remontrances qui lui seront faites en l'Eglise, par la parole de Dieu. Car Dieu n'a pas constitué le ministère de son Evangile en icelle sans lui donner vertu et efficace par son Saint-Esprit, par lequel il frappe les âmes plus vivement que le glaive matériel ne frappe les corps. Davantage, quand un homme a payé l'amende à laquelle il est condamné civilement, il a satisfait à la civilité, laquelle ne se soucie point du cœur, mais l'Eglise requiert témoignage du cœur et ne peut pas admettre ni recevoir en sa communion ceux qui lui sont en scandale et en esclandre et qui par leurs œuvres ont déclaré qu'ils ne sont point membres de son corps, que premièrement elle n'ait vu leur repentance et qu'ils n'en aient baillé certains signes et témoignages et qu'il ne lui soit satisfait par ce moyen. Car il lui est défendu de donner les choses saintes aux chiens et de jeter les marguerites (*perles*) et les pierres précieuses devant les pourceaux.

(*Instruction chrestienne*, 1556, pages 216 et suivantes).

La Sainte Cène.

De la nature de l'union et conjonction sacramentelle, et des commandements et promesses du Seigneur qui sont à considérer en la cène, et pour quelle raison les signes d'icelle prennent les noms des choses signifiées par iceux.

PHILIPPE. — Les évangélistes et saint Paul, qui nous racontent la manière comment notre Seigneur Jésus-Christ a institué et administré lui-même ce saint sacrement, nous témoignent comment il a pris en premier lieu du pain, puis, après avoir rendu grâces à Dieu, son Père, il l'a rompu et mis en pièces, puis l'a donné et distribué à ses disciples

disant : prenez et mangez. Ce pain-ci a été pris de celui même qu'il a mangé pour lors (*alors*) avec ses disciples en ce dernier souper qu'il a fait avec eux avant sa mort, et n'a été en rien différent à icelui quant à la substance et à ses qualités naturelles. Car il est toujours demeuré vrai pain naturel comme il était auparavant, de même substance, de même couleur, goût et saveur, et de même vertu à donner nourriture au corps qu'il avait avant qu'il fût pris pour être signe en la cène, tel qu'il a été par après. Or avise maintenant quel changement il a pris depuis, et quelle qualité laquelle il n'a point eue auparavant.

NATHANAEL. — S'il est toujours demeuré tel qu'il était auparavant, quel changement en a pu être fait ?

PHILIPPE. — Point quant à la nature d'icelui, comme il a déjà été dit. Ce néanmoins, depuis qu'il a été appliqué par Jésus-Christ pour être comme sceau de ses promesses en ce saint sacrement, il a pris quelque qualité qu'il n'avait pas auparavant. Car au lieu qu'il n'était auparavant que pain naturel, en demeurant pain naturel tel qu'il était, il prend cette marque en plus, c'est qu'il est fait outre cela pain sacramentel et qu'il emporte une signification, laquelle il n'emportait pas auparavant.

NATHANAEL. — Je n'entends pas bien encore ceci.

PHILIPPE. — Je te le ferai entendre plus clairement par une autre similitude. Voilà un prince qui prend une pièce de cire pour en faire un sceau. Cette pièce de cire n'est en rien différente, en substance et qualité naturelle, à l'autre cire de laquelle elle est prise. Mais depuis que le sceau du prince y est imprimé et qu'elle est appliquée à un instrument pour le sceller et rendre authentique, elle n'est pas seulement cire naturelle comme elle était auparavant, elle ne change pas aussi sa première nature, substance et qualité de cire naturelle ; mais outre cela, elle est faite cire scellée et est même appelée d'un autre nom qu'elle n'était auparavant ; car elle

est nommée du nom de sceau et sert à une chose à laquelle elle ne servait pas avant qu'elle fût appliquée à tel usage. Et d'où prend-elle cette différence et propriété, par laquelle elle est maintenant différente à l'autre cire de laquelle elle a été prise et à laquelle elle était du tout semblable et l'est encore quant à sa substance et ses qualités naturelles ?

NATHANAEL. — Tu l'as déjà montré. Il est facile à voir que ceci lui est advenu par le vouloir et l'autorité du prince et par le moyen de son sceau, duquel il lui a imprimé la marque.

PHILIPPE. — C'est le semblable de ce pain dont nous parlons maintenant. Quand Jésus-Christ le prend, il n'est que pain seulement, comme il a été dit ; mais l'ayant pris pour nous représenter par icelui son corps livré à la mort pour nous, il lui a imprimé sa marque, pour nous en faire un sceau qui nous serve de témoignage, pour nous confirmer davantage aux promesses que nous avons de la rémission de nos péchés en son nom, et de l'alliance que Dieu a faite avec nous, de laquelle lui est le fondement et la vraie substance.

Le moyen par lequel il fait qu'il nous serve comme de sceau en cette manière, gît en la parole d'icelui, en laquelle il nous convient premièrement considérer le commandement et puis en second lieu la promesse. Le commandement est en ce qu'il dit : „ prenez et mangez “, par lequel il nous déclare que c'est [ce] qu'il veut que nous fassions de ce pain qu'il distribue et donne. Et puis il ajoute la promesse, quand il dit : „ ceci est mon corps qui est livré pour vous “, ou comme saint Paul nous dit : „ qui est rompu pour vous “, par laquelle il déclare pourquoi et à quelle fin il nous commande de prendre et manger ce pain et d'en faire ce qu'il veut que nous en fassions. Sur quoi tu vois que depuis que le commandement et la promesse du Seigneur sont conjoints avec ce signe du pain, il prend un autre nom, qu'il n'avait pas auparavant ; car il est appelé du nom de corps, voire de corps du Seigneur livré pour nous, et la communication d'icelui est aussi appelée par saint Paul la communication du corps du Seigneur. Ce

néanmoins il ne laisse pas pourtant d'être toujours vrai pain naturel, ainsi qu'il a été auparavant.

Nathanael. — S'il est toujours pain, comment et pourquoi est-il donc appelé du nom de corps? Jésus-Christ n'est-il pas véritable en ses promesses et en toutes ses paroles? Appelle-t-il une chose d'un nom qui ne lui est pas propre et convenable, vu que les noms desquels nous nommons toutes choses sont les vraies marques par lesquelles on nous les donne à connaître et à entendre? Parquoi il faut qu'ils conviennent véritablement avec les choses qu'ils signifient, et qu'elles soient telles que les noms qu'on leur baille l'emportent, ou autrement ils seraient faux et ceux auxquels on parle seraient trompés.

Philippe. — Tu dois entendre que les noms qui sont imposés aux choses pour les signifier leur sont imposés diversement. Il y en a qui leur sont imposés comme propres à elles; il y en a d'autres qui leur sont imposés par similitude ou par autres telles manières de parler qu'on appelle figures, pour mettre différence entre icelles et la commune et vulgaire. Laquelle chose se fait souventefois par faute que les hommes n'ont des mots propres pour dire et signifier tout ce qu'ils veulent dire et signifier. Parquoi ils sont contraints d'en emprunter de ceux qui sont déjà imposés à d'autres choses comme propres pour les signifier, et de s'en servir pour en signifier d'autres auxquelles ils ne sont du tout propres, sinon en tant, ou qu'il y a quelque similitude et convenance entre les choses auxquelles ils sont attribués, ou que les hommes sont d'accord ensemble pour s'en servir en ce point, pour récompenser *(pouvoir satisfaire à)* la nécessité qu'ils ont de mots pour signifier tout ce qu'ils veulent dire et déclarer. Ceci advient aussi souventefois pour orner les langages, auxquels ces manières de parler par similitude et autres figures baillent plus de grâce que qui n'userait que de simple langage et commun.

Et sans aller quérir les exemples plus loin, demeurons en

la matière en laquelle nous sommes. Pour ce que les signes des sacrements sont pris des choses terriennes et corporelles, pour signifier les choses célestes et spirituelles, les noms, qui sont propres aux choses qu'ils signifient, leur sont attribués à cause de la convenance qu'ils ont avec icelles pour les représenter, et pour donner aussi à entendre que tels signes ne sont ordonnés en vain, sans avoir avec eux la chose qu'ils signifient, combien qu'en substance ils soient différents. Partant, Jésus-Christ a nommé le pain, par lequel il nous a voulu représenter son corps, du nom de son corps qu'il représente, pour nous donner à entendre qu'il ne nous conviait pas à cette sainte table seulement pour y manger du pain corporel et pour nous y bailler vie corporelle, mais pour nous y bailler le vrai pain de vie et nous y nourrir d'icelui.

Parquoi il ne veut pas que nous nous arrêtions et que nous nous amusions à ce pain matériel que nous voyons de nos yeux corporels, mais à celui lequel il nous représente et duquel il porte le nom, afin que nous soyons admonestés par icelui qu'il nous renvoie à ce vrai pain, duquel celui-ci, qui est matériel, n'est sinon une image et figure. Nous pouvons dire le semblable du vin et du sang, représenté en icelui en cette sainte cène; car il y a même raison en tous les deux. Pour cette cause on ne nous baille pas grande quantité, ni de l'un ni de l'autre, en ce banquet. En quoi nous sommes admonestés que nous y venons pour autre viande et breuvage que ceux que nous y recevons corporellement; car nous avons une autre table tous les jours, qui est ordonnée pour la nourriture corporelle, en laquelle nous prenons des viandes (*aliments*) et breuvages, autant que besoin nous fait, pour la nourture de nos corps et pour cette vie corporelle.

Tu vois donc maintenant comment ces signes du pain et du vin sont marqués d'une autre marque par la parole de Jésus-Christ, depuis qu'ils sont pris pour servir à la cène, qu'ils ne l'étaient auparavant, et qu'ils sont différents à l'autre pain et

vin qui ne sont point appliqués à tel usage; combien qu'ils demeurent toujours tous semblables les uns aux autres quant à leur propre substance et leurs autres qualités naturelles, comme nous l'avons dit auparavant de la cire qui sert aux sceaux des princes et de celle qui n'y est point appliquée. En quoi tu vois encore que cette marque du prince et ce sceau imprimé en cette cire, et puis adjoint à l'instrument lequel on veut confirmer et autoriser par icelui, n'est pas un jeu d'enfants, ni chose vaine.

(*Instruct. chrest.*, 1556, p. 240-241.)

De l'union et conjonction entre Jésus-Christ et ses membres, qui nous est proposée aux signes et aux promesses de la Cène.

Il y a encore un fort beau point à considérer sur cette matière, c'est l'union et la conjonction qui doit être entre Jésus-Christ et tous ses membres, laquelle nous est proposée et représentée bien au vif, tant aux signes du pain et du vin qu'aux promesses adjointes à iceux, qui est la principale chose que nous avons à chercher et à considérer et désirer en ce saint sacrement. Car il n'est pas tant de besoin que nous nous enquérions de la manière comment les signes et les choses représentées par iceux y sont conjoints ensemble, comme il est requis et nécessaire d'entendre comment nous sommes unis et conjoints avec Jésus-Christ et avec les autres membres de son corps.

Or lui-même a dit : „ Si le grain de froment qui chet *(tombe)* en terre et qui est semé, ne meurt, il demeure seul; mais s'il meurt et germe, il porte grand fruit ". Sur quoi saint Jean dit „ qu'il a fallu que Jésus-Christ soit mort, afin que les enfants de Dieu qui étaient épars fussent rassemblés et conjoints en un par lui ". — Jésus-Christ donc est ce grain de froment qui, étant mort ici-bas en terre, a porté très grand fruit. Car c'est ce grain duquel tous les autres, qui sont les vrais enfants de

Dieu, ont été produits et le sont encore journellement. Et par ce même moyen ils sont tous conjoints et unis en un même corps avec leur chef Jésus, comme les grains de blé et de froment sont conjoints et unis ensemble en un même épi, sortant d'un même tuyau et chaume, et en un même pain, et comme plusieurs grains de raisin sont aussi conjoints ensemble en un même vin.

Pour cette cause saint Paul dit : „ Nous sommes tous un pain et un même corps parce que nous participons tous aussi d'un même pain ". Et ce qu'il dit du pain il le faut aussi entendre de la coupe. Mais cette conjonction ne dépend pas de ce pain matériel que nous mangeons ensemble en la Cène, mais du vrai pain spirituel, qui est le corps de Jésus représenté par lui.

Car si elle était en cette communion du pain matériel, les hypocrites mêlés parmi les fidèles y seraient aussi bien compris comme les vrais fidèles, ce qui ne se peut faire.

Puis donc que cette union et conjonction nous y est en ce point représentée, il s'ensuit bien que ceux-là ne peuvent être unis avec Jésus-Christ, le chef, qui ne le sont avec tout son corps, qui est son Eglise, comme la communion de la Cène nous le représente. En après, il est aussi facile à juger que la Cène est un sacrement qui ne doit être administré en particulier, mais en général, vu qu'il nous représente non seulement l'union que nous avons avec Jésus, notre Chef, mais aussi avec tous ses membres. Parquoi les cènes particulières ont plus de forme d'excommunication que de vraie communion, comme sont principalement toutes les messes des papistes auxquelles il n'y a point de communion générale pour le peuple.

(*Instruction chrest.*, 1556, p. 244.)

II. QUESTIONS MORALES ET SOCIALES

La place de la mère au sein de la famille.

Le Seigneur ne dit pas seulement : „ Tu honoreras ton père “, mais il y ajoute aussi expressément „ ta mère “. En quoi il donne clairement à entendre qu'il veut que l'enfant n'honore pas moins sa mère en son endroit que le père au sien, et qu'il ne doit mépriser ni l'un ni l'autre, de quelque état ou qualité qu'ils soient.

Quand tout sera bien avisé, il me semble, s'il faut faire comparaison entre le père et la mère touchant le devoir des enfants envers eux, que le commandement de Dieu oblige plus les enfants aux mères qu'aux pères, pour autant que les mères ont beaucoup plus de peine autour d'eux, alors qu'ils sont plus petits et plus débiles, que les pères. Parquoi ils sont tenus de leur rendre le salaire de leur labeur et de leur faire le semblable qu'elles leur ont fait.

(*Instruction chrestienne*, 1564, I, p. 468.)

Travail manuel et travail intellectuel.

Il y en a plusieurs qui ne tiennent les pauvres laboureurs et artisans et autres pauvres gens du menu peuple plus que s'ils étaient pauvres bêtes et non pas des hommes. Car il leur semble qu'ils ne sont créés de Dieu sinon pour eux-mêmes et qu'ils doivent faire des autres hommes comme des bêtes. Et cependant ils ne considèrent pas que ce sont eux qui les

nourrissent et qui travaillent pour eux et desquels ils ont souventefois pris les biens qu'ils possèdent et dont ils ne se pourraient passer.

Il semble à ceux qui gagnent leur vie par le labeur de leurs mains et à grand travail de leur corps que les autres, qui ne font pas de tels métiers, ne fassent rien, mais qu'ils vivent sans labeur et peine. Car parce qu'ils ne savent pas ce que c'est que le travail d'esprit, et quelles charges et peines les plus grands offices apportent quand on les veut exercer et exécuter diligemment et fidèlement, il leur semble qu'il n'y ait travail et peine sinon au labeur des mains et dans les œuvres mécaniques (*industrielles*).

(*Instruction chrestienne,* 1564, II, p. 368, 369).

De l'observation du dimanche.

Des dissolutions par lesquelles ceux qui se glorifient du nom de chrétiens sanctifient le jour du repos et les fêtes.

TIMOTHÉE. — Il y a une différence en laquelle j'aimerais trop (*beaucoup*) mieux que les chrétiens fussent comme les Juifs que comme ils sont. J'estime bien superstitieux de n'oser point jouer d'un instrument de musique ou de chanter ; mais j'estime cette superstition trop meilleure que chanter par les tavernes ou par les rues, comme ivrognes, et danser et sauter comme des ruffiens (*paillards*) et jouer des farces vilaines, passer le jour et la nuit en toutes sortes de jeux et en autres telles sortes d'ébats, qui sont aujourd'hui la sanctification du dimanche et des fêtes de ceux qui se glorifient du nom de chrétiens.

DANIEL. — Tu as bien raison, car la chose est trop intolérable et indigne de ceux qui portent tel nom. Car si Dieu a condamné la superstition et l'abus qui étaient jadis entre les Juifs en l'observation des fêtes ordonnées même par lui, com-

ment endurera-t-il ceux-ci ? Ne pourra-t-il pas dire à plus juste raison comme il a dit par Malachie: „ Otez-moi les excré. ments de vos solennités “. (Malachie 2 : 3.) Et par Esaïe: „ Je ne puis souffrir votre nouvelle lune, ni le jour du repos, ni la fête annoncée, qui est iniquité avec la congrégation. Mon âme hait vos nouvelles lunes et vos fêtes ordonnées ; icelles me sont en charge et je suis las de les porter “. (Esaïe 1 : 13-14.) Voilà la sentence que Dieu baille contre les Juifs. Ne vaudrait-il donc pas trop mieux n'avoir ni dimanche ni autre fête que les sanctifier en telle sorte ?

TIMOTHÉE. — Je crois bien que les diables n'ont garde de fuir trop loin quand ils voient approcher telles fêtes.

DANIEL. — Non sans cause, car pourquoi s'enfuiraient-ils, vu que la fête se fait pour eux et qu'ils sont mieux servis en ce jour-là qu'en nuls des autres ?

TIMOTHÉE. — Je te le confesse.

De l'observation du jour du repos pour servir à la charité du prochain et à l'édification et instruction des familles.

DANIEL — Toutes ces choses que nous avons racontées jusqu'ici sont bien dignes d'être abolies ; mais cependant il ne faut pas abolir pourtant ce qui est nécessaire pour la police de l'Eglise et pour la conservation de son ministère. Car ce point est le premier que nous avons encore commun avec les Israëlites quant à l'observation extérieure du jour du repos, comme il a déjà été dit. L'autre, c'est la charité que nous devons à ceux qui sont sous notre charge, laquelle est requise de nous principalement pour deux causes bien évidentes.

La première est pour l'instruction que nous devons à ceux desquels Dieu nous a donné la charge. Car puisqu'ils sont créés à l'image de Dieu comme nous et à la même fin que nous, c'est à savoir, pour glorifier Dieu et être héritiers de son royaume, et que le même qui est notre Seigneur, notre

Père, et le même Jésus-Christ notre Sauveur et Rédempteur est aussi le leur, il est bien raison que nous leur baillions aussi temps et lieu pour être instruits comme nous en la doctrine de Dieu leur Père, comme ses vrais enfants, et de Jésus-Christ leur Sauveur, à ce qu'ils puissent parvenir à la fin pour laquelle ils ont été créés de Dieu et mis au monde. En quoi le Seigneur nous montre clairement qu'il ne met point de différence en matière de religion entre les pères et mères de famille et ceux qui sont en leur charge, ains les y astreint également tous, selon la charge qu'il leur a baillée. Car comme il est écrit: „ en Jésus-Christ, il n'y a ni Juif ni Grec, ni mâle ni femelle, ni serf ni franc “. (Galates 3 : 28.)

Enaprès, quand ceci n'y serait point, si est-il encore plus que raisonnable de bailler quelque répit et quelque séjour et repos à ceux qui nous servent, pour reprendre un petit peu leur haleine et pour réparer leur force débilitée par longs labeurs, de peur qu'étant par trop pressés, ils ne demeurent accablés sous le faix qu'ils portent ou qu'ils perdent courage.

Partant, le Seigneur dit expressément par Moïse, en la réitération qui est faite de ses dix commandements au cinquième livre d'icelui: „ tu ne feras aucune œuvre en icelui, ni toi, ni ton fils, etc., afin que ton serviteur et ta servante se reposent comme toi. „ Item “ aie souvenance que tu as aussi servi en Egypte “. Et en l'Exode, là où le Seigneur fait mention du jour du repos entre les lois civiles et cérémoniales : afin, dit-il „ que ton bœuf et ton âne et le fils de ta chambrière et l'étranger se reposent “. Mais sans aller plus loin, pourquoi penses-tu que Dieu spécifie tant expressément toute la famille et tous ceux qui lui appartiennent, en baillant ce commandement, disant : „ tu ne feras aucune œuvre en icelui, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bétail, ni l'étranger qui demeure avec toi “ ? Il ne laisse personne de toute la famille qu'il ne comprenne spécialement en ce repos, non pas les bêtes mêmes.

Des causes pour lesquelles le repos des bêtes est expressément spécifié en l'observation du sabbat.

TIMOTHÉE. — Ce point-ci des bêtes me fait plus ébahir que nul des autres, car j'ai ouï les raisons du repos des autres, mais c'est autre chose des bêtes. Parquoi, je suis ébahi de ce qu'il en fait mention aussi expresse que des serviteurs et des servantes, voire des enfants de la maison même.

DANIEL. — Il y a pour le moins trois raisons de ceci, bien apparentes. La première, c'est que le repos du bétail emporte avec soi le repos de ceux par lesquels il est mis en besogne ; car il ne se peut mettre en œuvre tout seul, s'il n'est conduit et dressé par les hommes.

L'autre, c'est qu'en apprenant d'être humains et raisonnables envers les bêtes, cela nous sert aussi à l'humanité et équité qui doit être en nous envers les hommes, et sommes admonestés du soin que nous en devons avoir, vu que Dieu veut que nous ayons soin des bêtes mêmes. Pourquoi (*c'est pourquoi*) je prends ceci pour une telle admonition que celle que j'entends qu'il ait aussi voulu faire à son peuple, quand il lui a défendu de prendre le père et la mère des petits oiselets avec leurs petits quand on les prend au nid. (Deut. 22 : 7.)

La troisième, c'est que le Seigneur a aussi voulu prévoir au profit de son peuple et éviter le dommage d'icelui et déclarer qu'il ne voulait que notre bien, afin que nous connussions mieux la bonne affection qu'il porte à ses créatures et surtout à l'homme. Car si le bétail n'a aussi son repos et s'il est pressé de trop grand labeur, cela n'est pas au profit de la famille.

De la loi donnée en ce commandement touchant les étrangers et le peuple de Dieu avec lequel ils conversent.

TIMOTHÉE. — Pourquoi est-ce qu'il fait aussi expresse mention des étrangers qui habitent avec son peuple ?

DANIEL. — C'est pour donner à entendre, pour le premier, qu'il veut que son peuple non seulement les reçoive, mais qu'il les traite aussi humainement et qu'il n'use pas de cruauté envers eux, comme les Egyptiens en ont usé contre lui. Partant, il lui réduit en mémoire son habitation en Egypte. D'autre part, il admoneste pareillement les étrangers de se conformer aux lois et statuts de son peuple avec lequel ils habitent, afin qu'ils ne lui donnent aucun empêchement ni scandale, ce qui n'est [pas] à supporter en l'église de Dieu. Parquoi, si les étrangers sont de même religion, ils ne doivent être différents à ceux du lieu en la discipline de l'église, si l'église l'a telle qu'il appartient. S'ils sont d'autre religion et s'ils ne consentent avec l'église de Dieu en toutes choses, il les faut pour le moins garder qu'ils ne nuisent aux autres par mauvais exemple et tâcher de les gagner au Seigneur par tous les moyens qu'il est possible. Car comme nous sommes tenus à ceux de notre famille, qui sont en notre charge et sujétion, aussi devons-nous avoir égard aux étrangers qui conversent entre nous en tant qu'ils sont en la sujétion de ceux avec lesquels ils conversent.

Des manières par lesquelles nous pouvons transgresser ce commandement touchant la charité que nous devons à notre prochain et le devoir que nous avons à l'instruction de nos familles.

TIMOTHÉE. — Puisqu'ainsi est, nous transgressons donc ce commandement en deux sortes envers ceux qui sont sous notre charge et en notre puissance. L'une est quand nous les pressons de labeur outre raison. L'autre est quand nous ne leur baillons temps et espace pour servir à Dieu et pour être instruits en sa parole et que nous-mêmes ne veillons [pas] sur cela et ne travaillons [pas] après leur instruction. Il ne suffit donc pas que les pères et mères de familles se reposent pour aller à l'église et aux assemblées publiques, pour rendre là leur devoir quant à leurs personnes, s'ils ne mettent aussi tel ordre en leur famille qu'un chacun d'icelle puisse pareille-

ment satisfaire à son office. Car puisqu'ils sont les chefs d'icelle, il faut qu'ils aient le soin de tout le corps et de tous les membres desquels le gouvernement leur est commis et qu'ils répondent pour tous au jugement de Dieu, car le sang des âmes qui périront en leurs familles par leur faute et négligence sera requis de leurs mains (Ezéchiel 3 : 20).

DANIEL. — Il n'est rien plus certain que ce que tu dis et la conclusion que tu fais s'ensuit nécessairement de ce qui a été dit par avant. Car si les pères et les mères de famille doivent avoir le soin des corps de ceux qu'ils ont en charge, ils en doivent encore avoir davantage de leurs âmes et ce d'autant plus qu'elles sont plus précieuses que les corps. Il est donc requis qu'un chacun père de famille soit comme prophète, pasteur et ministre de l'évangile en sa maison et qu'il mette tel ordre en icelle qu'elle soit comme une maison et une église de Dieu, afin qu'il puisse avoir devant Dieu la louange et le témoignage qu'il a baillé à Abraham, de ce qu'il enseignait ses enfants et les enfants de ses enfants et tous les siens à craindre et honorer Dieu. (Genèse 18 : 19.)

Pour cette cause il dit expressément en l'ordonnance du sacrement de l'agneau pascal que, quand les enfants demanderont à leurs pères et leurs mères la cause et la raison de cette ordonnance et des cérémonies observées en icelle, les pères et les mères leur doivent déclarer et exposer les choses signifiées par icelle, afin qu'ils apprennent par cette doctrine à craindre, obéir et honorer Dieu. (Exode 13 : 14.) En quoi nous avons tous enseignement du devoir que nous devons faire en telle chose envers les nôtres, singulièrement quand les sacrements de notre Seigneur sont administrés en l'église et surtout la sainte cène. Et quant aux étrangers, s'il est requis que nous en ayons le soin qui a été dit, que devons-nous estimer de ceux qui se glorifient aujourd'hui de la réformation de l'évangile et font néanmoins grande différence de recevoir entr'eux les pauvres étrangers, voire leurs frères qui font profession de la même foi et religion qu'ils tiennent,

et qui pour icelle sont persécutés par les tyrans de l'antéchrist et sont échappés de leurs mains comme de pauvres brebis des pattes des loups ?

TIMOTHÉE. — Tant s'en faut que je puisse estimer ceux-ci chrétiens, que je ne les juge pas dignes d'être même tenus pour hommes, mais pour bêtes sauvages, dépouillées de toute humanité.

DANIEL. — Je suis bien de ton avis. Si en y a-t-il toutefois plusieurs, en quoi ils montrent manifestement qu'eux-mêmes sont vraiment étrangers en la maison de Dieu, vu qu'ils tiennent pour étrangers ceux qu'ils devraient reconnaître et recevoir comme leurs propres frères. Mais laissons ce propos et revenons à ce que nous disions tantôt de l'office des pères de famille.

Comment il ne suffit pas pour la vraie observation du jour du repos que les familles se reposent, si quant et quant elles ne se dédient et emploient au service de Dieu.

TIMOTHÉE. — Il s'ensuit donc à ce compte qu'il ne suffit pas de bailler repos à nos familles si quant et quant (*en même temps*) nous ne mettons bon ordre que ce repos soit tout à fait dédié à Dieu en la manière qui a été dite.

DANIEL. — Il est tout certain, car Dieu ne nous commande pas oisiveté par ce commandement, ains la défend quand il requiert que nous nous reposions des œuvres corporelles pour vaquer aux spirituelles. Car il vaudrait trop mieux faire travailler toute notre famille que la laisser oiseuse, vu qu'oisiveté est une mère et nourrice de tous maux. Partant, il nous faut diligemment noter que le Seigneur ne dit pas : „ tu ne feras aucune œuvre mauvaise en icelui “, mais dit en général : „ tu ne feras aucune œuvre “. — Sur quoi nous avons à considérer qu'il y a deux sortes d'œuvres.

Il y en a qui ne sont jamais licites, en quelque jour que ce soit, pour[au]tant qu'elles sont expressément défendues de Dieu et pour cette cause elles sont mauvaises de leur nature.

Il y en a des autres qui non seulement sont licites, mais sont aussi utiles et nécessaires et fort bonnes, mais qu'elles soient faites en leur temps. Or si le Seigneur veut que toute la famille se déporte de celles-ci en ce jour de repos, afin que ce qui est requis de nous en icelui ne soit aucunement empêché, que devons-nous estimer des œuvres qui sont mauvaises et qui lui sont déplaisantes en tout temps ?

De la punition de Dieu sur les pères et mères de famille qui n'emploient pas le jour du repos à l'instruction de leurs familles et n'y mettent telle diligence qu'ils doivent.

Timothée. — Il y en a toutefois plusieurs qui ont peu de regard à ceci et qui jà soit (*bien*) qu'ils laissent reposer leur famille ce jour-ci, ce néanmoins ce repos ne leur sert que pour les nourrir en oisiveté et pour les débaucher de toute bonne œuvre.

Daniel. — Dieu les récompense aussi selon cela et leur baille bon salaire de leur négligence et du mépris de sa parole, à cause que leurs familles ne sont point instruites ni nourries en la crainte de Dieu comme elles devraient. Partant, au lieu de l'honneur et révérence que leurs enfants leur devraient porter selon le contenu du commandement suivant, qui est le premier de la seconde table, ils leur sont désobéissants et rebelles. Car comme les pères et les mères ont failli, contre ce commandement en cet endroit, aussi Dieu les punit par leurs enfants mêmes, qui les méprisent et déshonorent comme eux ont méprisé et déshonoré son commandement. C'est le semblable des serviteurs et des servantes, qui sont souventefois infidèles et déloyaux à leurs maîtres et maîtresses par la faute d'iceux ; car puisqu'ils n'ont tenu compte de les faire servir à Dieu, Dieu fait aussi qu'ils servent leurs maîtres et maîtresses comme les maîtres et les maîtresses servent à Dieu. Car il n'est possible que la bénédiction de Dieu soit en la maison en laquelle la crainte de Dieu n'est point et en laquelle il n'est point servi, mais le diable.

Du labeur des mains commandé de Dieu et de la défense des œuvres manuelles au jour du repos, et de la cause d'icelle, et par quelle condition elles peuvent être permises ou non.

TIMOTHÉE. — Ils méritent bien telle punition. Mais puisqu'il est question de ce repos corporel pour vaquer aux choses spirituelles, je te demande maintenant si toute œuvre manuelle est tellement défendue en ce jour-là qu'il ne soit loisible d'en faire aucune. Et s'il y en a quelques-unes qui soient permises, déclare-moi quelles elles sont.

DANIEL. — Tu as bien pu entendre par ce qui a déjà été dit qu'il n'y a point d'œuvres corporelles, sinon celles qui contreviennent à la loi de Dieu et à la vocation de l'homme fidèle, qui soient mauvaises de leur nature et qui soient non seulement licites en quelque jour que ce soit, mais aussi commandées de Dieu, sinon en tant qu'elles peuvent empêcher quelque autre œuvre plus excellente et plus nécessaire, comme sont principalement les œuvres spirituelles. Car il est écrit : „ Tu mangeras ton pain en la sueur de ton visage jusqu'à ce que tu retournes en la terre. (Genèse 3 : 19.) L'homme est né pour labourer ainsi que les petits oiseaux qui s'élèvent pour voler. (Job 5 : 7.) Qui laboure son champ, il sera rassasié de pain, mais celui est fol qui ensuit l'oisiveté. (Proverbes 11 : 12.) Tu mangeras le labeur de tes mains, tu es bienheureux et bien te sera. (Psaumes 128 : 2.) Celui qui dérobait, qu'il ne dérobe plus, mais plutôt qu'il travaille en besognant de ses mains, ce qui est bon, afin qu'il ait pour donner à celui qui en a besoin. (Ephésiens 4 : 28.)

Donc le mal qui peut être en l'œuvre corporelle faite au jour du repos, qui en autre jour non seulement est permise, mais est même louée, ne procède pas de la nature de l'œuvre, mais de la circonstance d'icelle et pour raison du jour auquel elle est défendue, en tant qu'elle peut empêcher ce que Dieu requiert principalement en icelui. Parquoi, elle n'est mauvaise que par accident ou par occasion.

TIMOTHÉE. — Donc il me semble que tu veuilles dire, à ce que je puis juger par tes paroles, que l'œuvre corporelle ne serait point plus mauvaise en ce jour-là qu'en un autre, si elle n'empêchait point l'usage du ministère de la parole de Dieu et des sacrements, et des prières publiques et des autres choses appartenant au service divin, et semblablement l'humanité et la charité que nous devons à nos familles et à nos prochains.

DANIEL. — Il est vrai.

TIMOTHÉE. — Si ainsi est, il me semble que nous pourrions donc travailler à nos autres œuvres comme les autres jours, aux heures qui nous demeurent de reste, après que nous avons ouï la parole de Dieu et accompli les autres choses pour lesquelles ce jour a été donné.

DANIEL. — Il y a beaucoup de choses à considérer sur ce que tu dis. Car pour le premier, puisque tous les autres jours de la semaine, excepté celui-ci, nous sont octroyés pour faire nos œuvres corporelles, il me semble que nous estimons bien peu le service divin et le ministère de l'église, auquel nous devons vaquer plus diligemment ce jour-là qu'en nul autre, si nous ne savons trouver le moyen d'employer un jour entier de la semaine aux choses que Dieu requiert de nous en icelui. Car elles sont de tel poids et de telle conséquence qu'il nous faut garder, en toutes les manières qu'il est possible, que nous ne nous occupions en chose que ce soit qui puisse distraire notre esprit ailleurs, afin que nous n'y apportions point notre cœur à demi, mais que nous et toute notre famille nous y adonnions entièrement sans aucune distraction.

De ceux qui ne tiennent compte, les jours du repos, d'ouïr la parole de Dieu et de convenir aux assemblées de l'église.

TIMOTHÉE. — A dire la vérité, il y en a plusieurs qui s'en passent bien légèrement. Je parle de ceux qui sont au pays même auquel l'évangile est prêché purement, qui veulent

néanmoins être tenus pour bons chrétiens. Je laisse à part ceux qui passeront souventefois beaucoup de dimanches sans entrer au temple et aux assemblées de l'église et sans ouïr la parole de Dieu et faire aucune œuvre de celles pour lesquelles ce jour a été ordonné. Car ceux-ci ne sont pas dignes d'être tenus pour chrétiens, mais plutôt pour hommes sans Dieu, sans foi ou pour bêtes brutes. Car il n'y a religion, si corrompue soit-elle, soit des Juifs ou des Turcs ou des papistes, en laquelle on endurât qu'un chacun ne convînt, en quelque certain temps consacré à cela, pour rendre quelque témoignage de la religion. Je suis pour le moins assuré en cet endroit de la religion papistique ; car quelque ignorance qu'il y ait, on y trouve bien étrange si une personne y demeure deux ou trois dimanches tant seulement, sans ouïr Messe, pour[au]tant que les papistes la tiennent pour le parangon de tout leur service divin.

Mais ceux-ci, desquels je parle à présent, n'ont garde de rendre telle obéissance au commandement de Dieu que ceux-là en rendent aux commandements des hommes, ni de faire tel honneur à la parole de Dieu que ceux-là en font aux traditions humaines, totalement contraires à icelle. Parquoi je les laisse à part, comme chiens qui s'excommunient eux-mêmes de l'église de Dieu et qui ne sanctifient nullement le jour du repos.

DANIEL. — Tu as touché un point digne de grande répréhension, sur lequel les ministres de l'église et les magistrats devraient bien veiller.

De ceux qui se contentent d'un sermon par chaque dimanche et méprisent les autres.

TIMOTHÉE. — Laissons ceux-là à part, comme j'ai dit, et parlons de plusieurs autres qui font bien quelque devoir de se trouver aux assemblées de l'église et d'ouïr la parole de Dieu. Depuis qu'ils ont ouï un sermon, il leur semble qu'ils aient assez fait et assez sanctifié le jour du repos et qu'il leur

est bien loisible par après de passer leur temps en tout ce qu'il leur plaira, sinon en quelque bonne œuvre qui puisse porter quelque profit. Car s'ils travaillaient en quelque telle œuvre, ils le penseraient avoir violé. Parquoi (*c'est pourquoi*) jà soit (*bien*) qu'ils soient en lieux auxquels plusieurs sermons se font de matin, à midi, de soir, tant pour les grands que pour les petits, toutefois il semble qu'ils feraient conscience d'en ouïr plus d'un et principalement d'ouïr ceux qui se font après dîner, comme si la parole de Dieu qui se prêche aux uns ne se prêchait pas aux autres et comme si elle n'était pas autant digne en l'un des temps qu'en l'autre. Partant, je loue grandement ceux qui tâchent d'employer tout ce jour-là, ou à ouïr la parole de Dieu ou à faire des autres choses requises en icelui.

De ceux qui jamais n'entendraient sermon, si jamais dimanche ne venait et s'il n'était fête, et qui n'ont encore la patience d'en pouvoir ouïr un entier.

DANIEL. — Tu as raison. Mais il y en a qui font encore plus mal que tu n'as dit, car il y en a plusieurs, de ceux-là mêmes desquels nous parlons maintenant, qui n'iraient jamais au sermon si le dimanche ne venait et s'il n'était fête, et si n'ont pas encore la patience ce jour même d'en pouvoir ouïr un entier. Il y en a qui n'y entrent qu'il ne soit à demi-fait et si n'ont encore la patience d'attendre la fin. S'ils viennent au commencement, à peine pourront-ils attendre jusques au milieu. Mais surtout, il y a grand mépris aux prières, combien qu'elles se fassent en langage que tous peuvent entendre et sont beaucoup plus brèves que les barboteries des prêtres papistes, auxquelles à peine personne ne peut rien entendre, non pas ceux mêmes qui entendent le latin.

TIMOTHÉE. — Je me suis souvent donné garde de ce que tu dis, laquelle chose me déplaît grandement, car l'ingratitude est trop grande contre la grâce que Dieu a faite de notre temps à ceux auxquels il a envoyé sa parole.

DANIEL. — Il n'y a pas de doute.

De ceux qui vont au sermon pour y dormir et de ceux qui ne sont attentifs à la doctrine qui y est proposée, ains pensent ailleurs.

TIMOTHÉE. — Cependant que dis-tu aussi de ceux qui, outre tout cela que tu as dit, ne viennent au sermon, quand ils y viennent, sinon pour dormir et qui y passent ou tout le temps qu'ils y sont ou pour le moins une partie ? Tu ne peux nier que ceux-ci ne se reposent au jour du repos et qu'ils ne le gardent fort bien.

DANIEL. — Tu dis vrai, si sanctifier le jour du repos est faire le veau à dormir.

TIMOTHÉE. — Nous pouvons bien adjoindre à ceux-ci ceux qui, jà soit (*quoiqu'*) ils soient présents de corps au sermon, ce néanmoins leur esprit et entendement est ailleurs.

DANIEL. — C'est la cause pour laquelle tels personnages trouvent coutumièrement les sermons trop longs et plus que nuls autres. Car s'ils pensaient diligemment à la doctrine de Dieu qui y est proposée et qu'ils y fussent attentifs comme ils devraient, ils les trouveraient toujours trop courts. Or il y a différence entre ceux-ci et les dormeurs, en ce que ceux-ci ont toutefois des pensées et font des discours en leurs cerveaux, par lesquels Dieu n'est guère honoré en eux et qui sont beaucoup pires que les songes des dormeurs.

TIMOTHÉE. — Il est certain. Partant il est bien requis, pour bien sanctifier ce jour, que nous avisions à tous les moyens par lesquels nous le pouvons employer pour bien et dûment servir à Dieu, et d'âme et de corps.

(*Instruction chrestienne,* 1556, p. 97 et suiv.)

Les diverses formes de gouvernement.

Avertissement pour toutes principautés, seigneuries et communautés, touchant les diverses formes des gouvernements et états des républiques : auquel il est montré comment la seule loi de Dieu est la vraie règle à laquelle il convient règler et conformer toute bonne et sainte police.

Pour ce que j'ai proposé de déclarer la loi de Dieu, qui doit être tenue pour la règle de toutes les autres par lesquelles les hommes doivent être conduits et gouvernés, je ferai avant qu'entrer en l'exposition d'icelle (*de celle-ci*) quelque discours des grandes difficultés qui se sont trouvées de tout temps à bien gouverner les hommes et les contenir dedans les limites de raison, de droiture et de justice, et des causes semblablement de ces difficultés. Ce que je fais pour montrer puis après [ce] qui est le seul vrai moyen pour remédier à ces grands maux, et pour parvenir à la vraie union en Dieu, qui est requise en la société humaine, sans laquelle les hommes ne peuvent jamais être, sinon ce qu'ils craignent le plus, c'est à savoir misérables, et malheureux en ce monde et en l'autre. Car ceci étant bien connu peut beaucoup servir à tous, pour leur faire avoir la loi de Dieu en tel prix et en telle estime qu'elle doit être.

Or, pour l'entrée de cette matière, il convient premièrement [de] savoir qu'il y a eu dès longtemps une grande et forte disputation entre les hommes savants, touchant les diverses formes des principautés et des gouvernements qui ont été

dès le commencement en la république (*chose publique*) ; de laquelle nul n'a encore pu donner une certaine résolution au contentement de tous, pour raison des grandes difficultés qui s'y trouvent de toutes parts. Ceux qui ont disputé de cette matière ont compris toutes sortes de seigneuries et d'administrations publiques sous trois espèces, lesquelles ils ont appelées de noms grecs ; nommons la première, monarchie ; la seconde, aristocratie ; la troisième, démocratie.

La première signifie une forme de gouvernement et de principauté, en laquelle un seul homme est chef universel de tous ceux qu'il a en charge, et a seigneurie et souveraine puissance sur tous, comme le nom de monarchie l'emporte. La forme des royaumes qui ont un Roi souverain sur tous, appartient à cette manière du gouvernement.

La seconde signifie une principauté et un gouvernement auquel la seigneurie souveraine n'est point donnée à un seul, comme à un roi en son royaume, ni semblablement à tout un peuple en général, comme à une communauté ; mais à certains personnages, et en assez bon nombre, qui sont jugés être les meilleurs, les plus excellents et plus propres à exercer cette charge, comme le nom d'aristocratie le déclare.

La troisième signifie une principauté et un gouvernement duquel la puissance souveraine n'est point permise (*confiée*) ni à un seul, ni seulement à un certain nombre des principaux, comme aux autres deux précédentes, mais est laissée à toute la communauté en général, laquelle élit par commune élection ceux auxquels elle veut bailler le gouvernement ; mais par telle condition que la souveraine puissance demeure vers elle.

Si on veut mêler et composer ces trois espèces les unes avec les autres, on en pourra encore tirer plusieurs autres diversités, lesquelles toutefois se pourront toujours réduire à ces trois. Il y aura seulement différence, en ce qu'elles ne tiendront pas simplement et purement de l'une de ces trois

tant seulement, mais de plusieurs d'icelles, retenant plus ou moins les unes des autres.

Or il y a bien ici de la matière à disputer, pour déterminer laquelle des trois est la meilleure, la plus excellente, la plus sûre et la plus convenable pour la conservation de la république et de la société humaine, et laquelle est la plus à désirer. Car, selon ce qu'il sera jugé d'une chacune, on pourra puis après plus facilement juger de celles qui seront mêlées des deux ou des trois.

Les uns préfèrent la première à toutes les autres, et principalement ceux qui veulent flatter les empereurs, les rois, et les autres semblables monarques. Ceux-ci allèguent, pour le premier, l'exemple de Dieu, comme le plus parfait qui puisse être ; disant que, comme il est un Dieu, Roi et Prince souverain sur toutes créatures, il est aussi requis qu'il y ait certain chef entre les hommes, auquel tous les autres soient sujets. Mais il n'y eut jamais et n'y a encore empereur, roi, ni prince quelconque en toute la chrétienté, qui ait pu tant gagner sur les hommes en cet endroit que le pape. Car cestuy (*celui-ci*) se peut glorifier à bon droit, non seulement d'être archevêque, c'est-à-dire prince et seigneur des autres évêques, desquels il devait seulement être le compagnon, et qu'il est le souverain évêque des évêques ; mais aussi qu'il est le monarque des monarques, l'empereur des empereurs, et le roi des rois, et le prince des princes, et le seigneur des seigneurs.

L'autre raison que ceux-ci allèguent encore, c'est que cet état de monarchie n'est point tant sujet à changement et à partialités, brigues, séditions et mutineries, comme les deux autres et principalement la démocratie. Lesquelles choses sont fort difficiles à éviter là où il y a multitude de gouverneurs, vu les grandes diversités et contrariétés qui sont dans les affections des hommes, lesquelles sont fort violentes et bien difficiles à contenir dedans les limites de raison. Par-

quoi il semble à ceux-ci qu'un prince, qui a puissance souveraine sur tous, peut trop (*beaucoup*) plus facilement que nul autre ranger tous les sujets à son obéissance et trop mieux obvier à toute partialité, sédition et mutinerie, qui sont vraies pestes en la commune société des hommes, voire les plus à craindre qui y pourraient advenir.

Ces mêmes raisons sont cause que ceux-ci mêmes, qui préfèrent la monarchie aux deux autres, jugent l'aristocratie la meilleure après cette première : pour ce qu'elle n'est pas tant sujette à séditions et mutineries, à cause qu'il n'y a pas tant de gouvernements comme en l'état populaire, auquel souventefois chacun veut être maître, et auquel les plus mutins et les plus séditieux, les plus audacieux et plus grands criards y emportent le prix. Partant ceux aussi qui n'approuvent point la monarchie, à cause qu'il est fort difficile qu'elle puisse durer longtemps telle qu'elle devrait être, sans être convertie en tyrannie (comme les exemples et les anciennes histoires le témoignent assez), ceux-ci, dis-je, élisent cette seconde espèce pour la plus sûre et la meilleure de toutes, et comme la plus propre pour tenir le moyen qui doit être tenu en une principauté et en une république, pour ne point tomber ni en l'un ni en l'autre de ces deux extrêmes qui ont maintenant été touchés, à savoir tyrannie d'un côté, et mutinerie de l'autre.

Enaprès, pour [au] tant qu'il y a aussi souventefois de grandes menées et partialités en ce second état, et qu'il advient souventefois que les uns s'y font si grands et s'y élèvent en si grande autorité qu'ils assujettissent à eux leurs compagnons ; il y en a plusieurs qui pour cette raison approuvent plus l'état populaire, qui est le troisième, lequel nous avons appelé démocratie. Leur raison est qu'il y a moins de danger de tyrannie là où il y a plus grande multitude à laquelle la souveraine puissance appartient. Car les uns n'y peuvent ainsi mâtiner les autres ; et surtout, le menu

peuple n'est pas en si grand danger d'y être opprimé des gros, qu'en ce second état, auquel seulement les plus apparents ont la puissance souveraine. Car il leur semble qu'il n'y ait point de différence entre ce second état et le premier, quand ils sont tous deux convertis en tyrannie; sinon en ce qu'au premier il n'y a qu'un tyran souverain et supérieur sur tous les autres, et en l'autre il y a plusieurs tyranneaux qui, s'accordant ensemble, assujettissent à eux tout le reste du peuple et tous ceux qui veulent résister à leur tyrannie, et jouent ensemble à la pille (*au pillage*) du bien public.

Que conclurons-nous donc de toutes ces diversités d'opinions, tant contraires les unes aux autres et ayant néanmoins toutes ensemble raisons fort apparentes? Quand tout sera bien pensé et repensé, nous n'en pouvons conclure autre chose, sinon que les hommes ne peuvent jamais être que misérables et très mal gouvernés, s'ils sont gouvernés par leurs semblables, c'est-à-dire par des gouverneurs qui soient hommes mortels comme eux, quelque forme de gouvernement qui y puisse être.

Car si un seul homme en est le chef, ayant le souverain gouvernement, ou il sera sage ou fol, savant ou ignorant, homme de bien ou méchant. S'il est fol, ignorant et méchant, quel danger y aura-t-il que tout un peuple et tout un pays ou plusieurs (*pays*) dépendent d'une telle tête enragée! Car ce sera autant comme si le gouvernement des hommes était baillé à une bête sauvage; ou qu'un furieux eût la charge des enragés, et que le plus enragé l'eût de ceux qui le seraient moins que lui, ou qui seraient sains et d'entendement bien rassis, à comparaison de lui.

S'il est homme sage et vertueux et craignant Dieu, il y a encore des dangers bien grands. Le premier, c'est que, lui étant défailli, il ne lui en succède un autre, qui lui sera du tout contraire et qui détruira tout par sa tyrannie. Car, pour le premier, il n'est pas immortel comme Dieu; ains faut qu'il

prenne fin par mort, comme les autres. Il advient même le plus souvent que les bons princes durent le moins en ce monde et qu'ils sont plus tôt appelés de Dieu que les autres ; tant pour ce que le monde n'en est pas digne, et que Dieu veut par ce moyen punir les hommes pour leurs péchés ; que pour ce aussi qu'il veut retirer ses serviteurs par sa miséricorde, afin qu'ils ne soient corrompus entre les méchants desquels tout le monde est plein, et afin qu'ils ne voient les malheurs qui y doivent advenir par le juste jugement de Dieu.

Nous avons l'exemple de ceci bien évident, non seulement en Josias, mais aussi en aucuns qui, comme lui, ont régné fort jeunes de notre temps ; lesquels Dieu a montrés au monde comme des perles exquises entre les autres et comme le fruit en l'herbe et en la fleur. Et puis, ayant ainsi suscité de grandes espérances, il les a éteintes toutes en un coup, comme en l'herbe, avant qu'elles fussent parvenues jusques à pleine fleur et à leur fruit. Et quant à la succession, le danger est toujours plus grand d'empirer que d'amender, comme nous le voyons derechef aujourd'hui devant nos yeux en plusieurs lieux ; comme aussi il est jadis advenu aux royaumes de Juda et d'Israël, auxquels il y a eu fort peu de bons rois. Et ceux mêmes qui y ont été des meilleurs entre iceux ont encore été fort imparfaits et ont eu moins de bons successeurs. Car pour la plupart, ils ont été grands tyrans, ennemis de Dieu, persécuteurs des prophètes, ruinant tout ce qui avait été bien édifié par leurs pères. Or si ceci est advenu en ce peuple même, qui avait été choisi de Dieu entre tous les autres et auquel il avait baillé sa loi, que pouvons-nous espérer des autres, qui ne savent [ce] que c'est, ni de Dieu, ni de sa Parole ?

L'autre danger qui y est encore, c'est que, combien que le prince soit le plus homme de bien et le plus sage qui puisse être trouvé entre les autres, et qu'il vive longuement, il lui sera toutefois fort difficile de se garder d'être trompé par ses conseillers et autres qui seront autour de lui, et lesquels il

tiendra même pour ses plus grands amis et auxquels il se fiera le plus. Car s'il est prudent, sage et vertueux, il ne se gouvernera pas sans conseil. Si son conseil n'est bon et loyal, comment se pourra-t-il si bien garder, tant habile, sage et expérimenté qu'il soit, qu'il ne soit souventefois déçu? Car il n'est pas seulement difficile, mais presque du tout impossible, qu'un homme seul se puisse toujours bien garder des embûches de plusieurs, ou il faudrait qu'il fût un petit dieu, non pas un homme. Et de trouver conseil loyal et fidèle, c'est une chose encore plus difficile à trouver et à recouvrer qu'un bon et sage prince.

Parquoi la disputation n'a pas du tout été sans raison, de ceux qui ont mis en question lequel était plus à craindre ou à souhaiter, ou un mauvais prince ayant bon conseil, ou un bon prince ayant mauvais conseil. Car si le conseil du prince est mauvais et plein de flatteurs, d'ambitieux, d'avaricieux, de pillards, de ravisseurs et de tyrans (ce qui est presque l'ordinaire des cours), le prince ne gouvernera pas; mais ceux-ci, auxquels le prince et le nom d'icelui serviront pour établir leur règne et leur tyrannie, comme un masque, et comme les oiseaux de pipée servent aux chasseurs pour leur chasse, et comme les idoles servent aux prêtres pour se faire valoir eux-mêmes, et pour faire venir l'eau au moulin sous le titre d'icelles. Et par ainsi, la tyrannie qui est à craindre en la monarchie, sera convertie en celle qui a accoutumé de survenir en l'autre état, qui a été appelé aristocratie, quand elle est pervertie et changée en cet état tyrannique lequel les Grecs appellent oligarchie, c'est-à-dire principauté d'un petit nombre, auquel tyrannie règne et non vraie justice, au lieu d'un plus grand nombre et de meilleurs personnages.

Quant à cet autre second état, il a été déjà parlé des dangers qui y peuvent être. Combien qu'il soit plus facile à empêcher la tyrannie là où elle est en un seul ou en quelque petit nombre, si est-ce toutefois qu'il advient peu souvent que

la meilleure part soit la plus grande et qu'elle surmonte la pire, mais plutôt tout le contraire. Et si cela advient, d'autant que la multitude de ceux qui sont en autorité est plus grande, d'autant les dangers y sont plus à craindre et les bandes plus grandes et les troubles plus dangereux. Et entre les autres dangers, il y a coutumièrement deux grands maux qui apportent de grands malheurs et qui ruinent souventefois les républiques. Le premier est dans les élections des magistrats. Le second dans les jugements et dans les exécutions des choses ordonnées par les lois. Car là où les élections appartiennent à la communauté, il est fort difficile d'avoir des gouverneurs et des magistrats tels qu'ils seraient à désirer, et ceci principalement pour deux causes.

La première est un désir qu'un chacun a de vivre en liberté charnelle et à son plaisir, sans être sujet à aucunes lois; lequel désir est cause que ceux auxquels les élections appartiennent désirent plus d'avoir des gouverneurs et des magistrats faits à leur moule et à leur dévotion, sous lesquels ils puissent vivre en plus grande licence, sans répréhension et correction, que d'en avoir qui craignent Dieu et qui les tiennent en serre (*en respect*), et qui châtient les défaillants selon qu'un chacun le méritera.

L'autre est l'ambition et l'avarice, qui sont cause que plusieurs briguent les offices de la république, ou pour eux-mêmes ou pour leurs parents et amis et pour ceux par lesquels ils auront été corrompus; et ceci non pas pour désir qu'ils aient à maintenir l'honneur de Dieu, ni le bien public, ni à administrer bonne justice; mais le font tant seulement pour l'honneur et pour le profit mondain qu'ils prétendent en recevoir et pour régner dessus les autres.

Puisque tels personnages, qui parviennent par tels arts aux dignités et offices et qui les briguent par tels moyens, ne se proposent point pour leur but la gloire de Dieu, ni l'édification de son Eglise, ni le profit du bien public, mais seulement

leur propre gloire et leur propre gain, il n'est [pas] possible qu'ils se puissent jamais acquitter de leur devoir et office comme il appartient. Car puisqu'ils ne dépendent que des hommes et non point de Dieu, et qu'il est en la puissance de ceux qu'ils ont à gouverner de les élever en dignité ou de les abattre, il faut nécessairement qu'ils fassent la cour à tous et qu'ils craignent ceux auxquels ils se devraient faire craindre, et qu'ils tâchent de gratifier et de supporter tous ceux desquels ils peuvent attendre quelque service pour s'avancer, ou desquels ils craignent empêchement pour être reculés.

Il reste encore cet autre mal, qui est en la faute des jugements et au mépris des bonnes lois et ordonnances faites pour la conservation du bien public. Car il advient souventefois que les grandes alliances et les grands parentages qui sont dans les communautés empêchent le droit cours de justice et que les délinquants ne soient repoussés et châtiés selon les lois et selon leur méfaits, ains (*mais*) sont supportés. La principale cause de ceci vient de la crainte des male-grâces que ceux qui gouvernent pourraient acquérir de tant d'alliés qui sont conjoints ensemble, si la justice était administrée comme il est requis selon l'ordonnance de Dieu, qui défend tant souvent et tant expressément qu'il n'y ait nul regard aux personnes, mais que juste jugement soit fait à un chacun, tant au pauvre qu'au riche et à l'étranger qu'au citoyen. D'autre part, il advient presque ordinairement que, dans les états populaires, certains flatteurs, qui savent gagner la grâce des uns et des autres, ont la vogue et obtiennent facilement tout ce à quoi ils prétendent. Car pour ce qu'ils ont le peuple à leur dévotion, ils le font facilement condescendre et consentir à ce qui leur plaît.

Puisque ainsi est, qu'il y a tant d'inconvénients de toutes parts, il n'est possible que les hommes puissent jamais avoir bien, et qu'ils puissent vivre les uns avec les autres en paix qui dure, et s'entretenir bien unis ensemble, s'ils n'ont un

supérieur et un Seigneur qui soit trop plus grand et trop plus excellent en puissance ou sagesse et bonté sans comparaison qu'eux tous ensemble. Ce que Dieu, qui est le créateur de tous, nous donne assez à connaître, tant en l'ordre qu'il a disposé entre les hommes et les bêtes qu'en ces natures diverses qu'il a mises en l'homme, en la façon qu'il l'a composé de corps et d'âme. Car pour le premier, il n'a point ordonné entre tous les autres animaux (qui sont appelés bêtes à la différence de l'homme et eux) quelques-uns d'iceux, pour être les princes et seigneurs ou de tous en général ou de certaines espèces; mais leur a seulement baillé l'homme pour seigneur et gouverneur, qui est grandement différent aux bêtes pour raison de la nature excellente qui est en lui, surtout en ce qui attouche l'âme qui est d'une nature céleste et divine.

Enaprès, puisque l'homme est composé de corps et d'âme, il a derechef ordonné que le corps, qui est la partie la plus vile et la plus abjecte, composée de matière et corruptible, fût comme le serviteur, le sujet et l'instrument de l'âme, qui est la partie la plus noble et d'une substance simple, divine et céleste, non point composée d'éléments corruptibles comme le corps. Parquoi (*c'est pourquoi*) il est bien raisonnable qu'elle obtienne la principauté et qu'elle commande comme princesse, et que le corps et tous les membres d'icelui aillent à son commandement, vu qu'ils ne peuvent avoir vie, mouvement ni sentiment sinon par elle.

Davantage, combien que l'âme, en comparaison du corps, soit la partie la plus noble en l'homme, si est-ce néanmoins que comme le chef (*la tête*) est le principal entre tous les membres du corps et comme seigneur d'iceux, aussi pareillement en l'âme cette partie d'icelle qui est appelée l'esprit, ou l'entendement et la raison, doit être tenue comme la princesse et la maîtresse, ayant le gouvernement dessus les autres parties, qui sont les sièges de la volonté et des affections. Car comme l'homme, du côté du corps, approche plus de la nature des

bêtes, en tant qu'il est composé de la même matière qu'icelles, à savoir, des éléments corruptibles, et que, du côté de l'âme, il approche plus de la nature de Dieu; aussi l'âme tient plus de la nature terrestre du corps du côté de la volonté et des affections, que du côté de la raison et de l'esprit, qui tient le plus haut lieu. Parquoi il est constitué comme un petit dieu, pour régner sur tout le reste, tant de l'âme que du corps de l'homme, qui est comme un petit monde, ainsi comme *(que)* Dieu règne en tout le monde universel, et gouverne tout par sa providence en tout ce grand univers de toutes choses et en toutes les parties d'icelui.

Donc, si l'homme veut régner et gouverner comme il faut, se proposant devant les yeux l'exemple de Dieu, il ne doit pas renverser cet ordre duquel nous avons parlé. Il le renverse néanmoins quand il lâche la bride à ses affections et qu'il les prend pour ses conseillers et qu'il leur baille le règne, au lieu qu'elles doivent être sujettes à la raison, comme les chambrières doivent être sujettes à leur maîtresse et comme le même peuple à son prince et à son roi ; car c'est celle qui doit tenir la principauté. Que s'il se fait autrement, il en advient comme en une maison en laquelle les serviteurs et les servantes veulent régner par-dessus les maîtres et les maîtresses, et les enfants par-dessus les pères et les mères, et comme en un royaume ou une seigneurie en laquelle les sujets se rebellent et mutinent contre leurs seigneurs et gouverneurs. Parquoi il n'a pas été dit sans cause par aucuns sages personnages que, là où les affections gouvernaient au lieu de la raison, il advenait comme si les chevaux accouplés en une charrette emportaient et la charrette et le charretier tout ensemble, rompant et froissant tout, au lieu qu'ils doivent être gouvernés et adressés (*dirigés*) par le charretier.

Partant les hommes prudents et sages, qui ont bien connu et entendu ceci, ont très bien jugé que la raison et l'esprit, qui ont la connaissance et le jugement pour en juger comme

il appartient, devaient avoir la seigneurie et le gouvernement pour ranger la volonté et les affections sous leur obéissance. Mais combien que ceci se fait, il y resterait encore un grand mal, c'est que, tant excellent que l'esprit puisse être en l'homme, il demeure toujours enveloppé de grandes ténèbres d'erreur et d'ignorance, pour raison de la corruption naturelle qui est en lui par le péché. Dont il advient le plus souvent qu'il n'y a rien en l'homme plus contraire à Dieu que sa raison humaine, s'il n'est régénéré par l'esprit d'icelui.

Pour laquelle cause il a son jugement tellement corrompu qu'il ne peut discerner le bien du mal, comme il est requis, ains au contraire juge le mal être le bien et le bien être le mal. Or si la raison, qui doit gouverner et qui doit être pour conseil à soi-même, pour adresser (*diriger*) la volonté et les affections, et conséquemment tout l'homme, à poursuivre le bien et fuir le mal, est d'un jugement tant corrompu et tant dépourvu de bon conseil qu'elle ne se sait adresser soi-même, quelle adresse (*direction*) pourra-t-elle bailler à ceux qu'elle a en gouvernement ? D'autre part, outre cet inconvénient, il y a encore ce mal, que là où la raison même voit assez clair par la lumière naturelle que Dieu lui a donnée et par cette petite étincelle qui en est encore demeurée en lui après le péché, elle ne peut néanmoins ranger la volonté et les affections à suivre son conseil ; ainsi lui en prend comme à un bon et sage prince qui a des sujets mutins et rebelles, desquels il ne peut obtenir ce qui est juste et raisonnable.

Si ainsi est, donc, que l'homme trouve tant d'empêchements en soi-même qui lui sont cause qu'il ne se peut et ne se sait seulement gouverner soi-même, comment pourra-t-il bien gouverner les autres ? Partant Aristote n'a pas dit sans cause (tant pauvre païen et ignorant du vrai Dieu qu'il ait été) que celui[-là] constitue une bête sauvage en gouvernement, qui constitue l'homme gouverneur. Sa raison est pourtant qu'il est impossible que l'homme puisse gouverner sans servir à

ses affections, et qu'il y a autant de bêtes sauvages et furieuses en lui qu'il a d'affections, auxquelles il faut que la raison, qui de sa nature est déjà assez aveugle, soit sujette pour la plupart du temps.

Mais, au contraire, il remontre qu'il faut constituer la loi en gouvernement, pour avoir Dieu pour gouverneur et non les hommes. Car s'ils ne sont sujets à ce gouverneur-ci et obéissants à sa loi, ils ne peuvent être que comme bêtes furieuses pour tout gâter et tout détruire. Pour cette même raison, lui-même voulant donner à connaître [ce] que c'était que Dieu, comme il le pouvait comprendre, ne l'a su comparer plus proprement qu'à la loi qui, en une ville, conduit et gouverne tout, disant que Dieu était au monde comme une loi est en une ville ou en un pays, par laquelle tous sont gouvernés.

Pour cette cause, ceux qui anciennement ont voulu réduire les hommes en union et les assembler pour en faire des villes et des cités, ont jugé qu'il était requis avant toutes choses d'avoir des lois pour les unir et ranger ensemble sous quelque bon ordre. Et pour ce qu'il n'est possible de trouver au cerveau d'un homme autant de sagesse qu'il en est requis pour telle affaire, ceux qui ont voulu faire office de législateur se sont assemblés plusieurs pour conférer des choses requises à l'œuvre qu'ils entreprenaient, ou ils ont avisé à ce que les autres en avaient déjà arrêté et conclu, pour se servir de leur avis et conseil pour parvenir à la fin à laquelle ils prétendaient. Car ils n'étaient pas ignorants que Dieu n'avait point baillé tout à tous, mais qu'il avait distribué ses dons à plusieurs, lesquels ils voulaient amasser ensemble, pour trouver en plusieurs ce qu'ils ne pouvaient trouver en un ou en deux et en un petit nombre pour avoir la chose en telle perfection qu'ils la désiraient.

Et cela fait, ils ont tenu les lois pour un excellent don de Dieu donné aux hommes, reconnaissant qu'ils n'avaient pas l'esprit pour dresser les choses en ce point, si Dieu ne les

eût adressés par sa loi écrite en leurs cœurs. Parquoi ils ont jugé que Dieu les conduisait et gouvernait quand ils se gouvernaient par les lois qu'ils avaient reçues de prudents et sages législateurs. Et pour mieux confirmer les hommes en cette opinion, plusieurs des anciens législateurs ont même fait accroire qu'ils avaient eu conseil et communication avec les dieux touchant les lois qu'ils proposaient et qu'ils avaient reçues d'iceux, comme nous l'avons déclaré assez amplement aux autres dialogues, auxquels nous avons déjà parlé du moyen que Dieu a tenu en baillant sa loi par Moïse, et des miracles par lesquels il s'est déclaré auteur d'icelle. Parquoi nous n'en tiendrons pas ici plus long propos.

Or, combien que ceux-ci n'aient pas failli en ce qu'ils ont jugé que toute la science, la prudence et la sagesse qui était aux hommes, devait être rapportée à Dieu comme don d'icelui, et qu'il était requis, pour rendre les hommes obéissants aux lois, que Dieu en fût estimé l'auteur et le législateur, toutefois il y a grand'faute en ce qu'ils ont voulu faire, par leurs fictions, Dieu auteur des fautes et des erreurs qu'ils ont commises par leur ignorance en baillant leurs lois, aussi bien comme de cela en quoi ils avaient bien rencontré. Car nonobstant que Dieu ne les ait pas délaissés sans quelque lumière divine et céleste pour les adresser et conduire, si est-ce néanmoins qu'ils n'ont pas été en tel degré que ses prophètes, auxquels il a manifesté pleinement son conseil et sa volonté, autant qu'il était requis que les hommes en connussent pour leur salut et pour servir à sa gloire.

Car s'ils ont été déçus par le jugement aveugle de leur raison humaine aux choses même qui étaient des moindres et qui appartenaient à la commune conversation des (*relations entre*) hommes, ils l'ont été beaucoup davantage aux choses qui appartenaient à la religion envers Dieu, et surtout au service spirituel d'icelui. Car ils n'ont là du tout vu goutte, ne sachant [ce] que c'était que foi, adoration et invocation du nom de

Dieu, et n'entendant rien en toutes les choses appartenant aux commandements proposés en la première table de la loi, qui doit être la règle de toutes les autres lois et commandements. Or puisqu'ils ont failli au principal, que pouvons-nous attendre d'eux au reste, vu qu'ils n'ont jamais bien su voir le but auquel ils devaient principalement prétendre ? Et comme ils ont failli en cet endroit, ils ont aussi grandement failli en ce qu'ils ont souventefois tenu pour vertus, ou pour le moins pour fautes bien légères, beaucoup de grands et énormes péchés qui sont grandement condamnés par la loi de Dieu, comme il sera déclaré en l'exposition d'icelle.

Mais quand ainsi serait, qu'il n'y aurait point de fautes en toutes leurs lois, mais qu'elles seraient tout conformes à celle de Dieu, ce mal toutefois demeure toujours, que les lois sont comme un glaive serré et caché en un fourreau, sans servir à rien, si elles ne sont mises en pratique; laquelle chose ne se peut faire sinon par le moyen des bons princes et des bons pasteurs qui exécutent, comme ministres et officiers de Dieu, ce que la loi commande, comme une princesse qui a puissance souveraine. Or nous pouvons juger déjà par ce qui a été dit, quelle espérance il y a d'en pouvoir trouver de tels, et surtout qui soient de longue durée. Et quand même on les pourrait trouver tels, il y a encore cet autre mal, que ni les législateurs ni les officiers qui ont la charge d'exécuter ce que la loi commande n'ont point les cœurs des hommes en leurs mains pour les faire obéir à leur plaisir. Il n'y a que Dieu, le souverain législateur, qui ait cette puissance. Ce que nous disons de l'administration publique, se doit aussi entendre de la domestique et familière et d'un chacun en son particulier.

Pour cette cause, il a voulu bailler loi lui-même, qui servît de règle à tous les hommes de la terre pour régler l'esprit, l'entendement, la volonté et les affections, tant de ceux qui doivent gouverner les autres que de ceux qui doivent être gouvernés par iceux. Et [il] a fait ceci, afin que tous ensemble

reconnussent un seul Dieu pour leur souverain prince et seigneur, et qu'eux se reconnussent ses serviteurs et ministres, lesquels il faudra une fois tous venir à compte (*en jugement*) devant le trône de la majesté d'icelui. Or il a compris en cette loi toute la doctrine morale nécessaire aux hommes pour bien vivre. Ce qu'il a fait trop (*beaucoup*) mieux, sans comparaison, que tous les philosophes en tous leurs livres, tant des ethiques (*de morale*) que des politiques et économiques, et que tous les législateurs qui ont jamais été et qui sont et qui seront, en toutes leurs lois et ordonnances...

Donc, soit (*à supposer*) que nous voulions bien être instruits pour nous savoir conduire et gouverner nous-mêmes en nos personnes propres, en notre particulier, selon droit, raison et justice, ou au gouvernement de nos maisons et familles, ou au gouvernement du bien public, cette loi nous pourra servir de vraies éthiques, économiques et politiques chrétiennes, si elle est bien entendue ; et ceci trop mieux que celles d'Aristote, Platon, Xénophon, Cicéron et des autres semblables, qui ont grandement travaillé à former les mœurs des hommes, tant pour le gouvernement particulier d'un chacun que pour le domestique et le public. Pour cette cause ils ont ainsi intitulé les livres auxquels ils ont écrit de ces matières.

Partant, j'ai travaillé à exposer cette sainte loi de Dieu le plus familièrement et populairement qu'il m'a été possible, comme en façon de sermons populaires, excepté la forme de dialogue, laquelle j'ai suivie pour ce qu'elle est fort propre pour enseigner, et surtout en telle matière que celle-ci, comme il a déjà été dit ailleurs. Or je traite en cette exposition assez amplement plusieurs points qui m'ont semblé les plus nécessaires pour l'instruction des hommes, selon le temps auquel nous sommes à présent. Je fais ceci principalement à cette fin que tous ceux qui la liront puissent connaître plus facilement, pour le moins une partie des grands trésors et de la merveilleuse science et sagesse de Dieu, comprise en si

brèves paroles, pour savoir régler leurs affections, leurs pensées, leurs paroles, leurs œuvres, leurs mœurs et toute leur vie, en quelque état que ce soit, à la règle de la volonté d'icelui. Car c'est le seul moyen pour obtenir ce que nous ne pouvons obtenir en autre manière quelconque, pour les raisons qui ont été alléguées par ci-devant.

Car il ne nous faut point espérer que jamais roi, prince, ni peuple puissent avoir prospérité qui dure, sinon en tant que Dieu régnera en tous et sur tous et qu'ils seront gouvernés par lui, comme il appert clairement par les promesses et menaces qu'il a ajoutées à sa loi. Car comme lui seul nous peut donner loi parfaite, selon laquelle il nous convient gouverner, il peut semblablement bailler les princes, les magistrats et les pasteurs et ministres idoines (*capables*) pour la mettre en exécution, et les peut former comme instruments propres à son service et bailler vertu à leurs offices et ministères pour ranger à son obéissance ceux qu'ils auront en charge. Car comme il baille la loi pour nous donner à connaître ce qui nous défaut et de quoi nous avons besoin, il baille aussi par Jésus-Christ, son fils, le Saint-Esprit qui renouvelle les cœurs et baille les dons et grâces nécessaires pour l'accomplir.

Si cela y est, alors il n'y a monarchie, ni aristocratie, ni démocratie, ni forme de gouvernement quelconque, ayant fondement en cette loi de Dieu, qui ne soit convenable à la société humaine et à toutes républiques auxquelles Dieu présidera. Au contraire, si cela n'y est [pas], il ne faut attendre sinon une horrible confusion, dissipation, désolation et ruine extrême de tous empires, royaumes, pays, villes, communautés, peuples et nations et de toutes leurs républiques. Nous avons assez d'exemples de ceci en toutes les principautés et en tous les peuples qui ont été sur la terre depuis le commencement du monde, pour nous induire à le croire, auxquels nous pouvons ajouter les témoignages que nous en avons, tant évi-

dents, en toutes les histoires tant anciennes que nouvelles et tant divines qu'humaines.

(Introduction à l'„ Exposition sur les dix commandements de la loi donnée de Dieu par Moïse ". *Instruction chrestienne*, 1564. I, p. 249 et suivantes).

De la légitimité de la peine de mort.

Timothée. — Tu ne m'as pas encore répondu touchant ceux qui sont d'opinion qu'il n'est pas loisible aux magistrats mêmes de punir les malfaiteurs, et qui concluent de là que nul chrétien ne peut être magistrat.

Daniel. — Il n'y a nul qui ne puisse connaître manifestement qu'ils contreviennent tout ouvertement à toutes les lois de Dieu, qui commandent de punir les transgresseurs de ses commandements, soit de mort ou d'autre peine, selon qu'ils auront mérité, soit qu'ils aient transgressé les commandements de la première ou de la seconde table, comme il appert par ces lois-ci : „ [Que] celui qui sacrifie aux dieux étranges, qui se détourne après les magiciens, qui a esprit familier, soit mis à mort. — Le prophète qui prophétisera mensonge au nom du Seigneur, il mourra de mort. " Il en est autant commandé des blasphémateurs.

Timothée. — Toutes ces lois sont données pour la conservation des commandements de la première table.

Daniel. — Le Seigneur a fait le semblable pour la seconde. Car nous avons les lois qui sont baillées contre les enfants rebelles à pères et à mères et contre les adultères et les incestes et les sodomites et les faux-témoins et les homicides et meurtriers, qui par icelles sont tous adjugés et condamnés à mort. Mais comment peut bien être gardé ce commandement sans la loi baillée contre les homicides ? Car quand elle commande que le sang de celui[-là] soit répandu qui répandra le sang humain, et que celui[-là] soit frappé de glaive

qui d'icelui frappera, elle donne bien à entendre qu'il est requis de répandre du sang humain, afin que le sang humain ne soit répandu, et de frapper du glaive pour garder d'en frapper. Dont il s'ensuit que le magistrat auquel cette charge est baillée n'est pas ennemi du sang humain et de la commune société humaine, comme les meurtriers et brigands, mais qu'il en est ami et conservateur pour abolir les meurtres et briganderies.

Le magistrat occit, non pas pour son plaisir et sa vengeance, s'il est juste magistrat, ni pour multiplier les meurtres, mais pour les empêcher et abolir. Et s'il ne le faisait, frappant ceux qui le méritent, il serait frappé de Dieu lui-même, au lieu d'eux, comme il a déjà été dit.

Et quand il le fait selon sa charge, il ne tue pas simplement l'homme, que Dieu a défendu de tuer, mais tue l'homme brigand, adultère, blasphémateur et méchant, que Dieu a commandé d'occir par les lois qu'il a baillées comme par exception et déclaration (*éclaircissement*) de celle qu'il baille par ce commandement.

(*Instruction chrestienne*, 1556, f. 119.)

La guerre.

Je conclus par ce que tu as dit que, comme le magistrat a le glaive de Dieu pour la défense des bons et la punition des mauvais par l'ordre de justice ordonnée de Dieu, il lui est aussi donné pour faire le même en une juste guerre, quand il a affaire à partie qui, mettant droit et raison sous les pieds, [en] vient à force et violence.

S'il est loisible à un magistrat de punir une petite troupe de méchants, par un petit nombre de ses sujets et officiers, il ne lui est pas moins loisible d'en punir une grande multitude par un grand nombre, quand la nécessité le contraint à cela. Mais un prince doit bien aviser avant qu'entreprendre une guerre,

et chercher tous les moyens qui lui sont possibles pour l'éviter et pour racheter la paix, considérant les grands et horribles maux qui ont accoutumé d'accompagner la guerre, afin que la médecine ne soit [pas] pire que le mal auquel il désirera mettre remède.

A ce que je puis entendre, toute guerre est mauvaise, en tant qu'elle ne peut jamais advenir qu'il n'y ait de l'iniquité et de l'injustice grande, ou d'une part ou d'autre. Si elle est de toutes les deux parts, tant pis est. Mais elle est bonne de la part qu'elle est fondée en droit et en justice, pour maintenir l'honneur de Dieu et l'Eglise et le bien public, et pour remédier aux maux importables (*insupportables*), et en tant que Dieu, par son juste jugement, châtie les iniquités des hommes par telles verges.

(*Instruction chrestienne*, 1556, f. 120.)



TABLE DES MATIÈRES

Viret pasteur et prédicateur.

Viret polémiste et satirique.

Viret théologien et moraliste.

Pages

II. *Questions morales et sociales.*



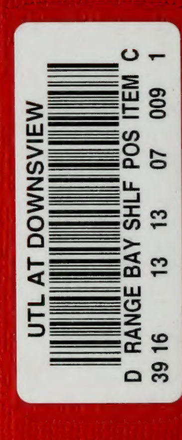
2036 4

BINDING SECT. APR 1 0 1970

BX 9439 V57A4
Viret, Pierre
Pierre Viret d'après lui-même

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY


UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 16 13 13 07 009 1